TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE Nº 11 663 — JEUDI 29 JUILLET 1982

A la conférence de l'UNESCO

Vif incident à Mexico entre M. Jack Lang et la délégation américaine

LIRE PAGE 19



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Laurens

3,50 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 3,00 dh ; Tunisie, 280 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 15 sch. ; Belgique, 26 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte d'Ivoire, 275 F CFA ; Danemark, 6,50 kr. ; Espagne, 80 pes. ; G.-B., 45 p. ; Grèce, 50 dr. ; Libye, 0,350 DL ; Irlande, 70 p. ; Italie, 1 000 L. ; Liban, 350 P. ; Luxembourg, 27 f. ; Norvège, 5,00 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 50 esc. ; Sénégal, 290 F CFA ; Suède, 5,00 kr. ; Suisse, 1,40 f. ; E.-U., 95 cents ; Yougoslavie, 38 d.

Tarif des abonnements page 16

5, RUE DES ITALIENS 75427 PARIS CEDEX 09
Télex Paris nº 650572
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

L'évolution des deux conflits du Proche-Orient

● BEYROUTH

L'artillerie et l'aviation israéliennes poursuivent leur intense bombardement

Le cas de conscience du colonel Geva accroît le malaise à Jérusalem

Beyrouth a connu mardi et jusqu'à l'aube, ce mercredi 28 juillet les bombardements les plus « terrifiants », *selon des correspondants de presse israéliens, depuis le début de la guerre du Liban. Les forces aériennes, les unités navales, les canons à longue portée et les blindés israéliens ont pris sous leurs tirs combinés au moins vingt et un quartiers de Beyrouth-Ouest, y compris des zones résidentielles. Un premier bilan des victimes depuis jeudi dernier, dressé dans les hôpitaux, fait état de deux cent quarante-sept tués et trois cent quatre-vingt-quinze blessés, presque exclusivement civils. Tandis qu'un ministre libanais dénonçait une* « hystérie meurtrière », *l'agence* Tass *stigmatisait le* « génocide pratiqué par Israël ». *Les bombardements ont repris mercredi dans la matinée avec intensité.*

A New-York, la France et l'Egypte ont soumis au Conseil de sécurité un avant-projet de résolution destinée à résoudre, d'une manière concomitante, les problèmes libanais et palestinien.

A Taëf (Arabie Saoudite), une commission ministérielle inter-arabe devait examiner ce jeudi le statut de la FAD (Force arabe de dissuasion), constituée essentiellement par des soldats syriens.

A Jérusalem, la démission du colonel Geva accroît le malaise constaté dans certains milieux.

« Douze heures de démence »

De notre envoyé spécial

Beyrouth. — L'aviation israélienne vient de franchir un nouveau palier dans l'escalade de la terreur exercée depuis le 23 juillet contre la population civile de Beyrouth-Ouest.

Au cours de cinq jours, du 22 au 26 juillet, ses raids de destruction systématique, qualifiés par Tel-Aviv de strictement « *militaires et ponctuels* », ont fait deux cent soixante tués ou blessés parmi les civils palestiniens et libanais qui, faute de pouvoir se rendre ailleurs, vivent aux alentours des camps palestiniens de Sabra, Chatila, Bourj-el-Brajneh et Bir-Hassan vidés de leurs habitants.

Pour la seule journée de ce « *mardi noir* » (le 27 juillet), qualifiée par l'*Orient-le Jour* de « *douze heures de démence* », il semble y en avoir eu presque autant, l'aviation, la marine et l'artillerie israéliennes se sont déchaînées (pour la première fois sont entrés en action des hélicoptères munis de canons au tir extrêmement précis et opérant de nuit) pour arroser le « *réduit palestinien* » de leurs charges mortelles.

JEAN GUEYRAS.

(*Lire la suite page 6.*)

Une logique infernale

Depuis cinquante jours les Israéliens tiennent Beyrouth-Ouest sous le feu de leurs canons et y lancent leurs raids aériens en entrecoupant son martyre de cessez-le-feu aussi théoriques qu'éphémères.

En se lançant dans cette entreprise, leur but de guerre était sans équivoque : ils entendaient, après avoir fait place nette au Sud-Liban, détruire enfin le « quartier général des terroristes » et porter à l'O.L.P. un coup dont l'Organisation palestinienne ne se relèverait

Ces intentions demeurent claires. Bonnes ou non, elles pavent un enfer peuplé d'innocents.

Même s'il est vrai que l'O.L.P., dans la rancœur d'un peuple dépossédé et la division d'une organisation disparate, s'est refusée à reconnaître l'Etat juif « de façon claire et non équivoque » comme le souhaite Washington, même si elle mêle dans sa place forte de Beyrouth ses combattants aux civils étrangers au conflit, même si elle avait constitué au Sud-Liban des stocks d'armes démesurés, sa destruction « définitive » — au demeurant bien improbable — ne justifie pas tous les procédés.

Elle ne justifie pas que soient rasés au sol les camps où la plupart des quatre cent mille Palestiniens civils réfugiés au Liban survivaient dans des conditions pitoyables, que soient internés sans garantie aucune des milliers de « suspects », que des femmes et des enfants périssent par centaines dans les brasiers de Beyrouth-Ouest au seul motif de leur voisinage présumé avec des guérilleros.

La logique infernale dans laquelle M. Begin s'est laissé enfermer est celle qui a conduit tant de pouvoirs avant le sien du réalisme au cynisme et du défendable à l'odieux. Il était parfaitement compréhensible qu'il voulût lever la menace pesant sur les villages de Haute-Galilée, tolérable qu'il tentât d'exploiter ses premiers succès, encouragé par les applaudissements d'une partie de ceux qu'il voulait « libérer » de la pesante présence des Palestiniens.

***Mais* voici que la machine, emballée, devient folle. Voici l'Etat libanais envahi et humilié pour mieux le restaurer, la moitié de Beyrouth écrasée sous les bombes pour que cessent ses épreuves, des centaines de civils tués — comme naguère dans les quartiers chrétiens sous les canons du « pacificateur » syrien — pour que règne enfin un *ordre* acceptable.**

A cet incontournable scandale, on opposera la dialectique éternelle des omelettes et des œufs, des crises qui — c'est bien connu — ne se règlent qu'à chaud, des coups de pouce qu'il faut savoir, quitte à écraser des hommes, donner à l'Histoire. Et, sans doute, les Israéliens ont-ils raison de s'indigner lorsque leurs détracteurs, perdant toute mesure, les comparent à leurs bourreaux nazis et leur imputent des « génocides » et des « solutions finales » dont la seule évocation les révulse.

Pourtant, en refusant obstinément tout accommodement encore concevable, en ne comptant, pour réduire une population où sont infiltrés ses ennemis, que sur la faim, la soif et les bombes, M. Begin use de méthodes qui disqualifient l'exigence morale dont il se réclame. Il fait de la raison d'Etat, entendue à sa manière, le seul critère de l'action et la justification de l'injustifiable.

AU JOUR LE JOUR

LOUCHE

Il faudra bientôt créer à « Sciences-Po » *une chaire d'ophtalmologie politique.*

Sous le septennat précédent, l'Elysée regardait « la France au fond des yeux ». *Aujourd'hui, le gouvernement lance une campagne publicitaire sur sa politique économique avec ce slogan :* « Les yeux ouverts ».

S'il est certain qu'on a parfois tort de les fermer, il est vrai aussi que cette insistance à nous fixer, ou à nous éblouir, finit par être indiscrète et fatigante pour les yeux. C'est louche.

BRUNO FRAPPAT.

● BAGDAD

Je souhaite une trêve avec l'Iran lors du sommet des non-alignés

nous déclare le président Saddam Hussein

A près d'un mois de l'ouverture à Bagdad de la conférence au sommet des non-alignés, la poursuite de la guerre du Golfe a amené le général Erchad, chef du gouvernement du Bangladesh, à adresser des messages à MM. Fidel Castro, président en exercice du mouvement, et Saddam Hussein, leur demandant de reconsidérer la convocation de ces assises.

Le message de Dacca a également été transmis à Téhéran, où l'imam Khomeiny vient de répéter que « la guerre n'est pas finie, [l'Iran] ayant l'intention de libérer l'Irak des corrupteurs et des usurpateurs ».

Alors que le front irako-iranien est stabilisé depuis dix jours, le président Saddam Hussein, dans les déclarations qu'il a faites à notre envoyé spécial, paraît pour sa part décidé à maintenir, à la date prévue, la réunion des chefs d'Etat non-alignés dans sa capitale et suggère à cette occasion une « trêve » avec l'Iran.

De notre envoyé spécial

Bagdad. — Les objectifs du sommet des non-alignés prévu début septembre à Bagdad, le conflit irako-iranien et le déséquilibre Nord-Sud, tels sont les principaux thèmes abordés par le président Saddam Hussein, mardi 27 juillet, dans la première déclaration faite au *Monde* depuis son élection à la tête de l'Etat, en juillet 1979.

M. Hussein exprime d'abord le souhait de rencontrer M. Mitterrand :

« Nos relations avec la France sont confiantes, mais nous voudrions les approfondir encore. Je n'ai pas encore eu l'occasion de rencontrer M. Mitterrand. En raison de la guerre je ne suis pas sorti d'Irak depuis deux ans, et M. Mitterrand trouvera peut-être difficile de venir à Bagdad actuellement. Il serait néanmoins nécessaire que nous nous rencontrions dès que l'occasion se présentera.

— *Monsieur le président, l'Irak a consenti un gigantesque effort financier pour préparer Bagdad à accueillir le septième sommet des non-alignés, du 6 au 10 septembre. Ne craignez-vous pas que l'actuelle offensive iranienne vise à décourager les pays membres de participer à cette réunion ?*

— Vous êtes à Bagdad et vous avez constaté que tout est calme. Que faire si l'armée iranienne continue à courir à sa perte alors que nous lui avons déjà fait subir d'importantes destructions ? Quant au récent raid sur Bagdad effectué par deux avions, nous avons abattu le premier et nous pensons que le second s'est écrasé peu après avoir refranchi la frontière iranienne. Sans doute a-t-il été touché et a-t-il explosé en l'air.

PAUL BALTA.

(*Lire la suite page 7.*)

Le projet de loi sur les transports

- Davantage de rigueur dans le choix des investissements
- Nouveau statut pour la S.N.C.F.

(Lire page 26 l'article de JAMES SARAZIN.)

LE PARTI SOCIALISTE ET LA CRISE

Des occasions perdues à la rigueur retrouvée

Le gouvernement commence, ce mercredi 28 juillet, dans la presse écrite nationale et régionale, sur le thème « les yeux ouverts », une campagne publicitaire d'explication dont l'objectif est de « restituer » son action « dans son ambition et dans sa volonté de contenir l'inflation », d'expliquer « les raisons du blocage des prix et des revenus », et de « sensibiliser les Français sur les moyens de sortir de ce blocage ».

Cette campagne répond aux souhaits des partis de la majorité. Elle se poursuivra, par l'intermédiaire de tous les principaux moyens de communication, jusqu'au début novembre. Le gouvernement espère ainsi restaurer un « climat de confiance » au moment où sa politique suscite un désenchantement de plus en plus perceptible parmi ses propres partisans.

par J.-M. QUATREPOINT

Qu'il semble loin cet été 1981 où la France avait pour ses socialistes les yeux de Chimène ! Encore tout esbaudis de leur victoire du 10 mai et du triomphe des législatives, les nouvelles équipes découvraient, mi-effrayées, mi-fascinées, les mille et une facettes du pouvoir d'Etat sous la Vᵉ République. La plus grande agitation régnait dans tous les ministères, où les néophytes socialistes s'initiaient aux mécanismes et aux rouages de la République.

La même fébrilité règne en cet été 1982 dans la plupart des grands ministères. La « réunionite » sévit plus que jamais. Mais, cette fois, l'euphorie a fait place à l'inquiétude. Au-delà des propos de circonstances, des discours officiels dans les assemblées parlementaires, bon nombre de responsables reconnaissent qu'un certain nombre d'erreurs ont bel et bien été commises. Erreurs de forme certes, et elles furent nombreuses. Mais aussi, erreurs de fond, pour lesquelles chacun, du chef de l'Etat au militant de base, porte sa part de responsabilité.

La première, ô combien lourde de conséquences remonte au moment même de la passation des pouvoirs. « *Il fallait sortir du serpent monétaire européen le 21 mai ou, au plus tard, le 23 juin, après les législatives. D'au moins 15 %* », constatent aujourd'hui avec regret bien des socialistes. « *Nous aurions eu ainsi un ballon d'oxygène. A chaque nouveau septennat, on a remis les compteurs à zéro. Pourquoi ne l'aurions-nous pas fait ?* »

(*Lire la suite page 24.*)

POINT

25 % de candidat(e)s

En limitant à 75 % le pourcentage maximum de candidats du même sexe admis à figurer sur une liste lors des élections municipales, les députés ont passé outre les arguments d'inconstitutionnalité que peut soulever l'instauration d'un quota « sexiste » dans la loi. Le premier pas ayant été franchi le 20 novembre 1980 par l'adoption d'un quota minimum de 20 % de femmes, les députés ne pouvaient guère se déjuger.

En disposant que le nouveau pourcentage de 25 % doit être respecté « au sein de chaque groupe entier de douze candidats dans l'ordre de présentation des listes » — pour annihiler la tentation de reléguer les candidates en fin de liste, — les députés entendent accélérer l'évolution, constatée depuis la libération, vers une présence accrue des femmes dans les conseils municipaux.

Souhait que nul homme candidat n'omet de mentionner dans ses engagements électoraux — M. Mitterrand, notamment, — la participation des femmes à la vie politique locale ne sera plus seulement un vœu pieux, mais une obligation.

Le vent du féminisme souffle périodiquement sur la scène politique. Au nom de l'adaptation de la loi aux mœurs, il a fait progresser, en la libéralisant, la législation sur l'avortement, le divorce, la contraception. Cette fois, il ne s'agit pas de libéraliser, mais d'attendre de la loi qu'elle bouscule les habitudes.

Un quart au moins de conseillères municipales dans toutes les communes de plus de trois mille cinq cents habitants : pourquoi pas demain, dans les autres ? Pourquoi pas, demain, la même proportion dans les assemblées départementales, régionales, parlementaires ? Dans les instances des partis ? Au gouvernement ?

Pourquoi pas aussi ne pas le faire sans que le législateur intervienne ? En imposant plus de responsabilités aux femmes, les hommes responsables se doivent aussi de leur donner les moyens de les exercer. Mais cela, il est vrai, coûte plus cher que d'instaurer des quotas par des lois.

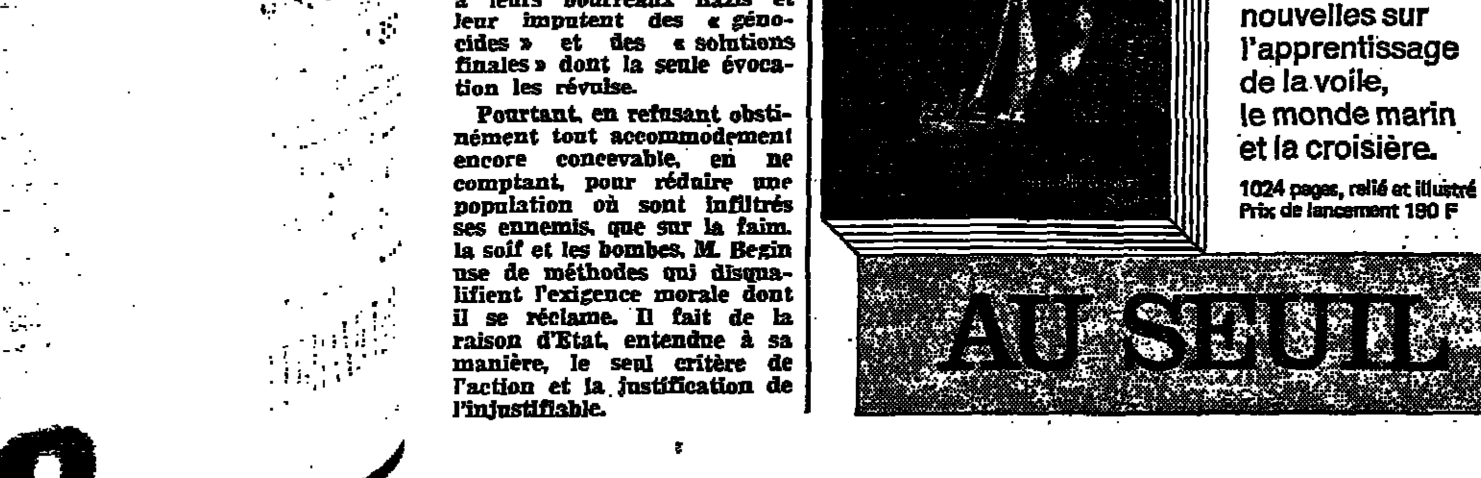
(Lire page 8.)

Dans « le Monde des arts et des spectacles »

SOUTINE

- La rage de l'expression, par A. FERMIGIER
- Portrait de Madeleine Castaing, par F.-M. BANIER

(*Lire page 11.*)



L'ARIOSTE PRÉSENTÉ PAR CALVINO

Roland fou d'amour

C'est une sorte d'événement que la publication, par les Editions Flammarion, d'une traduction du *Roland furieux.*

L'Arioste, en effet, était devenu un auteur absolument introuvable en français, depuis des dizaines d'années et peut-être davantage, comme le constatèrent, entre autres, ceux qui eurent le privilège de voir, en 1970, l'adaptation inoubliable qu'en donna Luca Ronconi dans les défuntes Halles de Baltard et qui en cherchèrent le texte à cette occasion.

Qui sait encore ici ce que c'est que le *Roland furieux ?* On a vite fait de répondre : l'un des textes majeurs de la Renaissance italienne.

Il conviendrait de préciser que c'est un vaste poème chevaleresque, publié au cours du premier tiers du seizième siècle, une épopée où l'Arioste reprend à son compte la tradition des chansons de geste française, telle qu'elle avait été peu à peu acclimatée en Italie du Nord, grâce à des poètes populaires qui en racontaient les épisodes de ville en ville.

Mais c'est à Ferrare, la petite et puissante capitale des ducs d'Este, que cette tradition connut le plus grand succès.

MARIO FUSCO.

(*Lire la suite page 19.*)

TENEZ-VOUS UN JOURNAL INTIME ?

Poursuivant son enquête commencée le 8 juillet, « le Monde des livres » publiera demain les réponses de

JOSÉ CABANIS, CHRISTINE DE RIVOYRE, JEAN D'ORMESSON.

Le Monde

idées

Le désenchantement

Après l'état de grâce, c'est un peu maintenant le désenchantement. Roger-Gérard Schwartzenberg invite la majorité à veiller à rassembler le pays. Encore faut-il, selon Pierre Marcilhacy, que les forces morales et sociales reprennent les premières places aux forces financières. Guy Carcassonne s'inquiète de la recrudescence d'attitudes antirépublicaines. José Bidegain et Jacques Moreau demandent au gouvernement de ne pas dissimuler la durée de l'effort de mobilisation nécessaire.

Échec au rêve

par PIERRE MARCILHACY (*)

IL y a beaucoup d'explications à l'immense espoir que fit naître le renversement de majorité de mai-juin 1981. La seule sur laquelle tout le monde peut se mettre d'accord est qu'elle procédait d'abord *de la lassitude et même du dégoût* des partis, castes, clans ou hommes qui dirigeaient les affaires de la France depuis plus de vingt ans. Après cela, chacun peut émettre son opinion.

Je pense, pour ma part, qu'on attendait des nouvelles équipes un humanisme, un sens de l'égalité, une adaptation de notre pays à la fois aux projets fulgurants de notre époque, à l'heureuse extension des classes possédantes et aux impératifs de la guerre économique mondiale.

Il convenait de remodeler la France comme il m'est arrivé souvent *de l'écrire et cette opération* ne devait pas se faire seulement au niveau du chef-lieu de canton ou des collectivités locales mais à celui des structures de l'Etat, de l'organisation de notre société.

Cela, la gauche l'avait bien inscrit, mais en filigrane dans ses programmes. Cependant, car l'électoralisme déforme les meilleures intentions, les réalités économiques et sociales obligeaient à donner aux électeurs l'espoir que les grands courants *maléfiques issus de la* crise pouvaient être inversés par la puissance du verbe. Et la forme du rêve. Or les maux profonds du capitalisme, dont nul ne peut nier par ailleurs les effets dynamiques, se sont avérés rebelles à toute méthode Coué et la gauche s'est trouvée, se trouve, confrontée aux mêmes problèmes que la droite. Elle ne les résout pas mieux. Il serait injuste de dire qu'elle les résout moins bien. Il est vrai que les Français ont la mémoire courte.

La faute à quoi ? La faute à qui ?

D'abord à la crise, qui par un apparent paradoxe est née des excès et même de l'essoufflement, de *l'accroissement des richesses, de* l'accélération, dans les pays industrialisés, du processus production-consommation, du rôle exorbitant de l'argent, passé de son emploi d'intermédiaire à la situation contre nature d'objet de spéculation.

La faute aux hommes également, ceux de chez nous et ceux d'ailleurs, qui ont volontairement oublié qu'il n'est pas de pouvoir économique sans responsabilité corollaire et qui acceptent des indemnités de chômage comme jadis on donnait aux pauvres. Egalement à ceux qui n'ont, il faut le reconnaître, aucune raison d'investir dans le rêve ou même *l'espoir car ce dernier* est peu encouragé par les raisonnements à court terme. La faute aussi aux hommes du pouvoir qui n'ont *pas profité du temps très court qui* leur était accordé pour « socialiser » la société française et faire que demain ne ressemble pas à hier mais qui se sont attachés à des objectifs subalternes. La faute, enfin, au parti socialiste qui n'a pas dégagé les actes de foi sur lesquels *notre jeunesse pourrait avoir envie* de se battre et qui se laisse enfermer entre un parti communiste pour l'instant *dévalorisé et une droite* encore déconsidérée malgré les appels du pied pour le moins surpre*nant de ses chefs de file.*

Alors, le bilan de cette première année serait-il négatif ? Non. Pour deux raisons.

Il a d'abord redonné à tous les Français un goût qui semblait perdu de la liberté et fait passer un nouveau souffle sur l'immense domaine de l'*humanisme et de la culture.* Il a aussi permis la venue au premier plan d'hommes neufs qui se sont avérés tout aussi capables que leurs prédécesseurs de gérer les affaires nationales.

Enfin, notre politique étrangère existe et cela dans un contexte tumultueux. Elle existe pour le bien de la paix et non pour la gloire de quelques-uns. Elle semble aller de pair avec une patiente action du président de la République pour re*faire l'unité nationale que peuvent* exiger les prévisibles secousses de demain.

Au chef de l'Etat, je ferai obser*ver respectueusement en conclusion* qu'il n'y aura pas d'unité nationale possible en France tant que les forces morales et sociales de notre pays n'auront pas repris les premières places aux forces financières et matérielles qui les détiennent.

Et que c'est pour cela que nous l'avons élu.

(*) Avocat honoraire au Conseil d'Etat.

La conviction nécessaire

par JOSÉ BIDEGAIN et JACQUES MOREAU (*)

LE gouvernement invite l'ensemble des catégories et des groupes sociaux à prendre conscience de la situation économique et à faire les efforts indispensa*bles pour assurer ce passage difficile.* Encore faut-il que l'explication soit claire et la conviction partagée par tous.

Voici neuf ans, depuis 1973, qu'un nouveau type de développement s'impose à notre société. L'accumulation de difficultés économiques considérables provoquées par la désorganisation du système monétaire international, le renchérissement de l'énergie, la perte de l'avance technique dans nos pays, la vitalité de la compétition des nouvelles puissances, l'arrivée de demandeurs d'emploi de plus en plus nombreux, auraient dû inciter notre société à orienter différemment ses priorités. Aucun effort sérieux n'a *été, jusqu'ici, tenté* pour vivre autrement et instaurer la solidarité nécessaire pour sauvegarder les acquis essentiels de la période précédente. Il est certain que le pouvoir d'achat global de ceux qui ont un emploi n'a pu être maintenu en partie qu'au prix du chômage des autres...

La France découvre, aujourd'hui, l'existence de ces problèmes qu'il lui faut attaquer et résoudre à fond. Elle ne pourra le faire que dans la vérité et avec l'accord de toutes ses composantes socio-professionnelles. Ce qui pose à la fois une question de contenu et de méthode. Le contenu doit permettre le développement de notre société, la méthode doit se fonder sur un accroissement d'une authentique négociation et concertation.

L'actuelle politique tend à inverser la tendance prédominante. Elle *doit faciliter, à l'extérieur, la compé*titivité de notre pays et créer, à l'intérieur, la solidarité nécessaire au partage des difficultés nées de la crise, en particulier le chômage.

Mais, impossible de se méprendre, pour réussir, cette rigueur doit être générale (atteindre toutes les catégories), sélective (selon leurs *revenus et leur situation sociale*), ajustée (en fonction des objectifs de développement et de partage). Elle doit être patiemment négociée et non imposée.

Rigueur pour qui ? Pour tout le monde. Pour l'Etat, pour les collectivités, pour les institutions intermédiaires et pas seulement pour les entreprises, et pour les particuliers.

Les Français sont disposés à lui faire droit. Ils ont marqué depuis un an une grande patience, une compréhension remarquable, qui font croire en des réserves de solidarité supplémentaires. Mais on arrive à un moment crucial. Attention à ne pas lasser l'opinion en l'engageant sur de fausses pistes, bientôt abandonnées. Gare au danger latent que la société se détache de l'Etat ou se dresse contre lui.

Le plan en cours tente de remonter la pente. Il vient tard. Il sera difficile à tenir, car les handicaps se sont accumulés depuis ces dernières années. La nouvelle politique engagée depuis le début du septennat n'a pas encore produit ses effets structurels alors que certaines dépenses nécessaires alourdissent les charges de la nation, des entreprises et des particuliers. La confiance est parfois ébranlée, car les règles du jeu ne sont pas toujours claires.

Le plan gouvernemental est condamné à réussir. Dans le cas contraire, notre société se fragilisera encore davantage et on devra recourir à une politique de déflation qui engendrera une austérité inégalitaire. La France s'enfoncera dans la crise économique et, selon toute vraisemblance, sociale.

Le gouvernement doit parler le langage de la vérité et montrer aux Français la réalité telle qu'elle est. *La société française*, à la suite de ses gouvernants ou leaders d'opinion, a longtemps nié la profondeur et la nature internationale de la crise. La gauche a participé peu ou prou à cet aveuglement collectif. La France a les capacités technologiques, humaines, la volonté politique pour surmonter, dans le cadre européen, la crise présente. Cela appelle, de la part des dirigeants actuels, clarté, vérité, sérieux et cohérence dans les discours, les projets, les décisions. La première façon de se mobiliser, *et de mobiliser*, c'est d'être exemplaire à l'égard de la vérité et de la cohérence. Toute incohérence aujourd'hui, serait-ce dans le discours, est coupable.

Au moment où il engage une politique courageuse, que le gouvernement tienne un discours exemplaire. Et qu'il ne dissimule pas la durée, *longue, pendant laquelle nous allons* devoir nous mobiliser derrière lui. Ce n'est pas de quatre mois qu'il s'agit, mais à tout le moins de dix-huit, peut-être de trois ans, pendant lesquels toute l'action devra être centrée autour de quatre idées force, mises en œuvre avec une vraie conviction : compétitivité, partage, solidarité, cohérence. Alors notre société sera à la fois plus égalitaire et plus démocratique.

(*) Président et vice-président du Club Echange et Projets

Le langage de la fraternité

par ROGER-GÉRARD SCHWARTZENBERG (*)

IL y a quatre mois, c'étaient les cantonales et le recul de la gauche. A l'époque, dans la majorité même, on avait parlé d'avertissement. A juste titre. Cent vingt jours après, cet avertissement a-t-il été complètement entendu ? Toute la majorité en a-t-elle tiré toutes les conséquences nécessaires, au-delà des résolutions nouvelles qui ne durent parfois qu'un temps ?

Pourtant, qui ne le voit ? la gauche doit échapper au poids des habitudes et des routines d'appareil. Pour aborder les prochaines échéances avec succès. Pour faire que les municipales ne soient pas la répétition, la reproduction des cantonales.

Que s'est il *passé, en réalité*, en mars 1982 ? Certains électeurs de la majorité, ceux du centre gauche, ont alors estimé que son axe politique s'était déporté, décentré, par rapport aux campagnes électorales du printemps 1981. Ils souhaitaient obtenir un rééquilibrage de la majorité, qui remette son axe dans la ligne médiane, dans la voie moyenne commune à tous ceux qui ont voté pour elle en 1981. Bref, un « recentrage », qui replace le centre de gravité de la majorité au milieu du dispositif d'ensemble formé par ses trois familles.

Car la majorité ne l'a pas emporté en 1981 sur un simple dualisme P.C.-P.S. Elle s'est appuyée aussi sur une troisième composante – réformiste, pragmatique –, rassemblant ceux qui ont voté pour elle sans être des électeurs socialistes ou communistes. Cette troisième famille de la gauche croit à la société civile plus qu'à l'Etat. A la réforme plus qu'à la rupture. Aux faits plus *qu'aux dogmes.*

Très attentif aux réalités et aux possibilités économiques, ce troisième courant a toujours pensé qu'il fallait ne pas nier l'importance de la crise ou minimiser l'importance de nos difficultés. Il a souvent soutenu qu'il importait d'informer les Français des vrais problèmes pour les mobiliser sur les vrais enjeux. Sans tarder.

Ces derniers mois, il a exprimé à diverses reprises sa vive préoccupation face à l'évolution des prix, du commerce extérieur et du déficit public. En soulignant qu' « *un pays ne peut durablement dépenser plus qu'il ne gagne ni distribuer plus qu'il ne produit* » (1). En rappelant que le redressement économique est le socle du progrès social et la condition première du succès de la bataille pour l'emploi. Bref, en souhaitant une stratégie de l'effort, combinant rigueur économique et solidarité sociale.

Il reste à faire que les mesures nécessaires prises depuis juin marquent non pas une simple parenthèse mais la première étape d'un plan global de redressement. Celui-ci devrait comporter la mise en œuvre durable d'une véritable politique des revenus, fondée sur une discipline équitable et consentie de lutte contre l'inflation. Outre la maîtrise des dépenses sociales, il devrait s'accompagner du freinage des dépenses publiques par de vigoureuses économies budgétaires. Enfin, il devrait viser la relance par l'investissement, public et privé, notamment en stabilisant les charges des entreprises.

Il faut absolument réussir. Non seulement en raison des espoirs suscités. Mais aussi à cause de l'incapacité longuement démontrée de la majorité d'hier à combattre la crise.

Face à cette droite qui se mobilise, face aux problèmes économiques, la bataille des municipales sera difficile et disputée. La gauche a donc plus que jamais besoin de toutes ses forces et de toutes ses voix. A l'évidence, seule une gauche vraiment pluraliste, assumant pleinement la diversité de ses composantes, peut demeurer une gauche majoritaire en motivant l'ensemble de ses électeurs. Y compris ceux du centre gauche.

Les partis associés au gouvernement sont donc convenus de rechercher le plus possible la constitution de listes d'union de la gauche. Mais l'union, ce ne peut être un simple mot, un slogan ou une figure de rhétorique. L'union, ce doit être un équilibre des forces. Une réalité concrète, qui reflète et respecte l'équilibre général de la majorité et de ses trois familles.

Les listes communes devront être suffisamment représentatives des trois partis pour être suffisamment attractives pour l'ensemble des électeurs de la gauche. En somme, pour conserver la majorité, il faut savoir compter jusqu'à trois.

Majorité sociologique

La seconde leçon des cantonales – à ne pas oublier davantage, – c'est la nécessité de rassembler une large majorité sociologique sur une large synthèse. En incarnant une large union du peuple français. Comme au printemps 1981. Et non pas un certain repli sur soi-même, une certaine contraction sur ses bases habituelles. Comme en mars 1982.

Au premier tour des législatives, le 21 juin 1981, la gauche rassemblait 55,7 % des voix. Au premier tour des cantonales, le *21 mars 1982, c'est-à-dire neuf mois* après, elle n'en recueillait plus que 49,6 %. Soit six points de moins.

Dans l'intervalle, la gauche avait gouverné pour l'ensemble du pays. Cependant, elle avait pu paraître plus directement attentive aux catégories socio-professionnelles qui lui *sont traditionnellement* acquises qu'au monde rural et aux classes moyennes. Cette impression n'a que partiellement changé aux yeux des agriculteurs, pâtissant des montants compensatoires monétaires, ou des artisans, commerçants et P.M.E.-P.M.I., atteints en même temps par le 1 % de T.V.A. supplémentaire et par le blocage des prix. Il en va sans doute de même pour les nouvelles *classes moyennes salariées* et notamment pour les cadres, pris sous les feux croisés de la pression fiscale sans qu'on reconnaisse assez leur rôle particulier dans l'entreprise.

Or les sociétés modernes se définissent par la montée des classes moyennes. Surtout dans le secteur *tertiaire des services, qui* tend à employer la majorité de la population active. Désormais, le nombre des « cols bleus » diminue par rapport à celui des « cols blancs ».

La gauche doit s'adapter à cette évolution. Elle doit élargir sa base sociale traditionnelle pour s'adjoindre durablement ces « couches nouvelles », qui contribuent à former un vaste bloc central au sein de notre société.

Ne confondons donc pas les objectifs : c'est la gauche qu'il faut renforcer, non la droite. En veillant à ne pas rejeter vers elle ceux qui ressentent diverses déceptions catégorielles. Ne *laissons* pas l'opposition utiliser une « tactique de l'artichaut », en détachant, comme feuille par feuille, tel ou tel élément de l'électorat majoritaire de 1981 : ici les P.M.I., là les cadres, etc.

Certes, une politique cohérente ne peut être l'addition de mesures catégorielles. Certes, il faut s'interdire toute gestion corporatiste des revendications sociales. Car, au-dessus des intérêts particuliers, même très respectables, il y a l'intérêt général dont l'Etat a la charge.

Mais, sans renoncer à la nécessaire rigueur, le gouvernement doit maintenir une concertation à contenu réel avec l'ensemble des partenaires sociaux. En se montrant également accessible aux préoccupations de tous et ouvert au dialogue avec tous.

Pour réussir, l'effort entrepris requiert un large consensus national. Et non pas le combat d'une fraction de la France contre l'autre. C'est une raison supplémentaire pour éviter, de part et d'autre, les propos excessifs ou les violences verbales qui risqueraient de dégrader le débat *public en une parodie de guerre ci*vile oratoire.

La majorité et l'opposition doivent s'écouter l'une l'autre. Certes dans la divergence. Mais aussi dans la tolérance et le respect mutuel. En se rappelant que les adversaires politiques ne sont pas des ennemis et *qu'ils appartiennent fondamentale*ment à la même communauté nationale.

Face à la crise qui ébranle le monde, la majorité doit veiller à rassembler les forces du pays. En tenant le nécessaire langage de l'unité nationale. Celui du rassemblement et de la solidarité de tous les Français.

Aux plus grandes heures de son histoire, la gauche s'est toujours identifiée à la fraternité. Elle est toujours apparue ouverte et généreuse, main tendue et espoir partagé. C'est cela qui a commencé de nouveau le 10 mai 1981. Et c'est cela qui doit se poursuivre.

(*) Président du Mouvement des radicaux de gauche.

(1) Déclaration des parlementaires radicaux de gauche du 3 juin 1982 (*le Figaro* du 5 juin 1982).

Ne pas chatouiller les démons endormis

par GUY CARCASSONNE (*)

« *INSOLITE et choquant* » (1), « *la Ve République devient le régime non des partis mais du parti* » (2), « *l'État cesse d'être l'État pour devenir un État socialiste* » (3). Le séminaire que les socialistes ont réuni à Maisons-Laffitte a suscité de biens curieux commentaires dont tous ne sont sans doute pas exempts d'inquiétantes arrière-pensées.

1) Si l'on excepte la part habituelle que se disputent la polémique et l'incompréhension, reste l'image d'un parti glouton, avide, ayant dévoré tous les sommets de l'État, de les diriger au plus vite pour en absorber davantage, tendant sur la société une toile tissée de son seul fil.

L'amnésie sélective, qui fait oublier de fâcheux précédents connus en d'autres temps sous les mêmes cieux, pourrait faire sourire. C'est un argument, il n'est pas suffisant ; les socialistes ont été portés au pouvoir pour faire autrement et mieux que leurs prédécesseurs. Plus sûre est donc la réflexion sur le rôle d'un parti au pouvoir.

La Constitution en son article 4 énonce que « *les partis et groupements politiques concourent à l'expression du suffrage* ». Il s'agit naturellement du suffrage passé, en veillant au respect des engagements, comme des suffrages à venir, en proposant, mobilisant, convaincant.

D'autre part, du président de la République au plus subalterne des responsables politiques de l'appareil d'État, nul n'est fils de personne, issu de nulle part. C'est à un groupe parlementaire majoritaire que le gouvernement doit d'exister ; c'est au parti que le groupe parlementaire doit d'être *majoritaire. Et si la part* du charisme pose en termes différents le problème du chef de l'État, comment oublier qu'il doit autant au parti que le parti lui doit ?

Cela ne signifie nullement que le pouvoir soit la monnaie dans laquelle se paie cette reconnaissance. Plus simplement, François Mitterrand et le parti socialiste ont ensemble conquis le pouvoir en 1981, ils l'ont ensemble exercé depuis et continueront de le faire, pour *tous, mais selon les idées qui sont* les leurs, aussi longtemps que le suffrage universel ne désavouera pas clairement (et dans les seules formes prévues à cet effet) ou l'un ou l'autre.

Il n'y a rien là qui choque et c'est plutôt le contraire qui heurterait la démocratie. Comment qualifier ceux qui, élus, oublieraient sur quoi et pour quoi ils l'ont été ?

Des relations suivies entre gouvernement et parti sont donc à la fois justifiées et utiles. Elles visent à assurer la cohérence entre programme *et réalisations, à permettre à l'exé*cutif de prendre la température d'une opinion publique dont les militants sont des porte-parole au moins aussi autorisés que n'importe quel éditorialiste, à donner vie à des propositions nouvelles.

Ce sont là rappels de son bon sens que la crainte de la banalité inciterait *à taire si l'évidence* n'était aussi souvent méconnue, et d'une façon qu'on ne peut croire innocente.

2) *C'est en effet le débat de légi*timité qui apparaît en filigrane. Ce qui choque n'est pas l'existence de rapports étroits entre un parti et le gouvernement – cela doit trop à la tradition pour qu'on s'en offusque, – mais bien que ce parti et ce gouvernement soient socialistes.

Parfois, la présence de la gauche au pouvoir est perçue comme un accident historique, une parenthèse – peut-être plus surprenante encore que réellement désagréable – qui prive *momentanément* l'Etat de ses dirigeants naturels. C'est là un état d'esprit répandu chez certains hauts fonctionnaires qui verraient dans une éventuelle victoire de la droite moins la satisfaction d'un souhait politique que, plus simplement, le retour « à la normale ».

Pour d'autres, le refus est plus raisonné, plus profond, plus dangereux. Que la droite occupe le pouvoir, ils s'interrogent sur sa qualité ; que ce soit la gauche, ils s'interrogent sur sa *légitimité*, puis en affirment l'absence et multiplient alors les formules troublantes, incidentes assassines, déclarations vengeresses.

Chacun dans son style, polémiste riche en excès, haut fonctionnaire empruntant les froides apparences de la raison technique, journaliste, celles de la modération parfois teintée de faux regrets (ah, si les socialistes étaient différents...), l'attaque se développe largement, brutalement (les socialistes usurpent le pouvoir) ou subtilement (formellement, le pouvoir est légitime, mais...). *Un* ancien ministre dit du pouvoir qu'il n'est plus que légal et annonce le temps des aventures (4). Un autre en appelle à l'esprit de la résistance (les nazis ne se disaient-ils pas socialistes ?), assimile le civisme à la « collaboration », ce qui, pour les fonctionnaires, par exemple, revient à prôner implicitement *le refus d'obéissance (5). L'un rou*vre et conclut le procès de Riom (ce que les magistrats de Vichy eux-mêmes n'avaient osé faire) en déclarant les socialistes responsables de la défaite de 1940 (6). L'autre se demande si le chef de l'Etat quitterait un pouvoir dans lequel il ne serait pas confirmé (7) le suspectant ainsi de tentations putschistes...

Ce n'est pas cultiver une quelconque paranoïa politique que s'inquiéter de la constance et de la récente recrudescence d'attitudes antirépublicaines trop souvent susceptibles de rencontrer un dangereux écho dans certaines couches ou certains corps sociaux. Peu importe que ces mises en cause répétées puissent paraître concertées ; peu importe que leurs auteurs aient ou non consciemment en perspective de provoquer à la violence. Il est, en France notamment, des démons endormis que l'on ne chatouille pas impunément, fût-ce avec une plume.

(*) *Maître-assistant* à l'université de Paris-X, membre du parti socialiste.

(1) Communiqué de M. Gantier, député U.D.F. de Paris.

(2) Paul Guilbert, *le Quotidien de Paris*, 20 juillet.

(3) Jean-Claude Vajou, *le Quotidien de Paris*, 20 juillet.

(4) Michel Debré, *Figaro Magazine*, 9 avril.

(5) Alain Peyrefitte, *le Figaro*, 24 mars.

(6) G. Kaspereit, R.P.R., débat à l'Assemblée nationale le 20 juillet.

(7) Jean-Claude Vajou, *le Quotidien de Paris*, 20 juillet.

Le Monde

étranger

AFRIQUE

Angola

M. Jean-Pierre Cot a signé un accord de coopération avec le gouvernement de Luanda

Luanda (A.F.P.). — Un accord de coopération dans les domaines économique, social et scientifique, a été signé, lundi 26 juillet, à Luanda par le ministre délégué à la coopération et au développement, M. Jean-Pierre Cot, et par le secrétaire d'Etat angolais à la coopération, M. Pinto Joao.

Les télécommunications, la formation technologique et la recherche seront les secteurs prioritaires de cette coopération dont les orientations ont été définies à l'issue d'une visite officielle de trois jours de M. Cot.

Dans un premier temps, une commission d'experts français se rendra en septembre à Luanda, afin d'étudier les projets soumis par les Angolais et une commission mixte franco-angolaise se réunira avant la fin de l'année. M. Cot a toutefois indiqué que la coopération entre les deux Etats va doubler son effort dans le domaine de l'assistance technique ainsi que les concours de la Caisse centrale de coopération (C.C.C.E.). Pour l'instant, seuls deux coopérants français travaillent en Angola.

La signature d'un accord général de coopération avec le gouvernement de Luanda confirme le rapprochement franco-angolais annoncé en janvier 1981, par la visite de M. Jean François-Poncet, alors ministre des affaires étrangères.

Poursuivant la politique d'ouverture sur les pays lusophones amorcée sous le septennat de M. Giscard d'Estaing, Paris entend aussi développer ses relations avec les Etats de la « ligne de Front », pour, selon M. Jean-Pierre Cot, les *« soulager de l'impérialisme sud-africain dans les domaines technique, militaire et économique »*. Un accord-cadre de coopération a été signé en décembre dernier avec le Mozambique.

Deuxième partenaire commercial de l'Angola derrière le Portugal, la France a vu ses exportations croître de 130 % en 1981 par rapport à 1980. Mais M. Cot a marqué cependant les limites actuelles de cette coopération en déclarant : *« Sur le plan politique, la voie prise par l'Angola après la solution de la question namibienne et les inflexions de son régime sont des facteurs essentiels pour déterminer la nature de notre coopération. (...) »*.

Faut-il entendre par là que la coopération qui s'amorce pourrait être remise en cause par les choix politiques de Luanda ? Une telle conception ne manquera sans doute pas de faire réfléchir les dirigeants de régimes aussi différents que le Mozambique ou le Zaïre, le Congo ou le Sénégal.

L'aspect le plus important de la visite de M. Cot demeure cependant la discussion politique à un moment où le règlement de la question namibienne paraît s'amorcer.

« La France a un rôle important à jouer au sein du groupe de contact » (France, U.S.A., Canada, Grande-Bretagne, République fédérale d'Allemagne) a affirmé lundi M. Lopo de Nascimento, ministre angolais du plan et du commerce extérieur. *« Nous estimons que son rôle a été jusqu'à présent positif et je crois que la France a été un porte-parole de l'Angola auprès des Etats-Unis »*.

M. Jean-Pierre Cot a été plus loin, en disant notamment : *« La France peut jouer sur le problème cubain un certain rôle dans la mesure où elle a suscité une certaine confiance. Si on le lui demande, elle sera prête à accepter d'établir des formules de garanties qui pourraient se révéler nécessaires dans le cadre d'une évolution diplomatique. »*

L'ouverture faite par le général Walters, qui déclarait récemment que le retrait des troupes cubaines d'Angola est principalement l'affaire des gouvernements angolais et cubain (*le Monde* du 24 juillet) n'a, semble-t-il, pas convaincu les Angolais, qui ont rejeté, samedi, dans un communiqué de la présidence de la République, la *« proposition américaine »*.

M. Fidel Castro, lundi 20 juillet, a réaffirmé pour sa part que les troupes cubaines ne quitteraient pas l'Angola tant que toutes les menaces pesant sur le régime n'auraient pas été levées.

Luanda n'a toutefois pas exclu la poursuite de contacts avec Washington, dans lesquels la France pourrait jouer un certain rôle. — F. C.

● *Le gouvernement cubain* a décidé de renvoyer chez eux environ deux mille étudiants angolais à la suite de bagarres qui auraient fait cinq morts, a affirmé mardi 27 juillet le *Wall Street Journal*, citant des sources proches de la C.I.A. Le journal précise que ces incidents, dont ont ignore l'origine, se sont déroulés le mois dernier sur l'île de la Jeunesse où Cuba accueille des étudiants de pays « amis ». — *(A.F.P.)*

● LE PRESIDENT MITTERRAND se rendra au Congo pour une visite d'une journée, après la conférence franco-africaine de Kinshasa qui doit se tenir avant la fin de l'année, a déclaré jeudi, à Brazzaville, M. Guy Penne, conseiller aux affaires africaines. — *(A.F.P.)*

● M. QUETT MASIRE, président du Botswana, se rendra en visite officielle en France au mois de septembre prochain. Cette visite sera la première d'un chef d'Etat du Botswana en France depuis l'indépendance de ce pays en 1966. — *(A.F.P.)*

LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE L'O.U.A. A TRIPOLI

Le problème du Sahara sera discuté par les chefs d'État

déclare le porte-parole de la délégation libyenne

De notre envoyé spécial

Tripoli. — Le suspense continue dans la capitale libyenne. Après deux jours d'intenses consultations consacrées à la recherche du quorum indispensable à la tenue du conseil des ministres des affaires étrangères, l'Organisation de l'unité africaine devrait vivre, ce mercredi 28 juillet, une journée décisive. Tous les chefs de délégation présents à Tripoli étaient conviés par le secrétariat général à une réunion qualifiée d'« informelle ».

Celle-ci pourrait permettre d'accomplir un pointage sans équivoque des pays disposés à participer aux travaux du conseil. Si le *quorum* des deux tiers — soit trente-quatre membres — est atteint, le conseil pourrait s'ouvrir l'après-midi même. La délégation de la République arabe sahraouie démocratique siégera à cette réunion. Compte tenu de son caractère informel, la présence du Polisario devrait être plus facilement acceptée par ses adversaires. Tel est du moins l'espoir des promoteurs de cette initiative et bien sûr de la Libye, soucieuse au premier chef de débloquer la crise.

Anticipant un peu sur le résultat de la réunion, les autorités de Tripoli affichent leur confiance. Au cours d'une conférence de presse, M. Ali Triki, porte-parole de la délégation libyenne, a affirmé mardi que le *« quorum était atteint »*, tout en refusant de fournir le moindre détail sur sa composition. *« Le conseil commencera mercredi »*, a-t-il ajouté. Pour ce qui concerne une éventuelle participation des Sahraouis à la conférence des chefs d'Etat, M. Triki a assuré qu'un *« compromis avait été trouvé »* — sans en préciser la nature — et qu'un *« arrangement permettrait à tous les Etats membres »* d'y participer.

Il semble donc que la proposition nigériane préconisant la non-participation de la R.A.S.D. à la conférence au sommet fasse peu à peu son chemin. M. Triki a d'ailleurs souligné que le *« problème du Sahara sera discuté par les chefs d'Etat »*, laissant entendre qu'il ressort de leur seule compétence.

Pour le colonel Kadhafi, l'objectif essentiel est d'attirer à Tripoli le plus grand nombre de chefs d'Etat. Pratiquant la tactique du salami, les Libyens s'attachent d'abord à régler cette affaire du quorum — en rassurant au maximum les délégations présentes à Tripoli quoique hostiles à l'admission. Ils espèrent que l'obtention du quorum produira un effet d'entraînement auprès des indécis.

M. Archie Mogwe, ministre des affaires étrangères du Botswana et président du conseil ministériel, avait d'ailleurs reconnu mardi que plusieurs pays hostiles au Polisario étaient fermement conviés, au nom de l'unité africaine, à *« reconsidérer leur position »*. Selon une liste qui circulait parmi les délégations mardi, le quorum pourrait être atteint d'extrême justesse, trente-quatre pays acceptant de participer au conseil.

D'autre part, deux délégations tchadiennes sont présentes à Tripoli. La première, invitée par le secrétariat général, est conduite par M. Idriss Miskine, ministre des affaires étrangères de N'Djamena. La seconde regroupe des collaborateurs du président déchu, M. Goukouni Oueddeï. A cet égard, M. Triki a affirmé que son gouvernement était *« entièrement neutre »*. *« Ce n'est pas, a-t-il dit, à nous de choisir qui doit siéger à l'O.U.A. C'est la tâche du secrétariat. »*

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

LA VISITE DE M. SAVARY AU MAROC

Paris est prêt à favoriser l'amélioration qualitative de l'enseignement du français

De notre correspondant

Rabat. — M. Savary, ministre de l'éducation nationale, a tenu mardi 27 juillet une conférence de presse à l'issue de son séjour officiel à Rabat, effectué sur l'invitation de son collègue marocain, M. Laraki (*le Monde* daté 25-26 juillet).

Quant à la coopération culturelle, deux points ressortent du communiqué et des commentaires du ministre : *« Continuité et adaptation »*. A la première de ces rubriques, on doit mentionner le souci exprimé par M. Laraki *« de préserver la situation privilégiée de la langue française, qui permet à ce pays une ouverture sur le monde moderne ainsi que sur les techniques nouvelles. Le renforcement qualitatif de l'enseignement du franais dans les établissements primaires et secondaires marocains est le complément du processus d'arabisation. »*

Le ministre français a souligné pour sa part *« la volonté politique »* qui habite les deux parties et la détermination du gouvernement français *« de répondre entièrement aux préoccupations marocaines concernant l'amélioration qualitative de l'enseignement de la langue française »*.

Le deuxième maître mot de la coopération culturelle est *« adaptation »*. M. Laraki a cité parmi les nouvelles priorités *« la formation de maîtres à tous les niveaux et plus spécialement celle des enseignants-chercheurs marocains dans le troisième cycle de l'enseignement supérieur, des enseignants des écoles supérieures de technologie, ainsi que des professeurs de l'enseignement technique »*. Parmi les problèmes évoqué encore à Rabat, le communiqué commun mentionne notamment le recrutement des coopérants. M. Savary a signalé qu'ils devaient être informés en temps voulu de leur mission nouvelle mais ne devait plus faire défection ensuite. Il ne semble pas, en revanche, que le point, capital pour le Maroc des maîtres auxiliaires français — Paris a récemment décidé de ne plus laisser partir en coopération que des enseignants titulaires — ait été abordé au fond par les deux ministres. Mais M. Jacques Thibou, directeur des relations culturelles au Quai d'Orsay, en visite à Rabat quelques jours avant M. Savary, aurait fourni quelques apaisements sur ce point à ses interlocuteurs marocains.

ROLAND DELCOUR.

● *A l'invitation du parti nationaliste de l'Istiqlal*, représenté au gouvernement, M. Roger-Gérard Schwartzenberg, président du Mouvement des radicaux de gauche, vient de séjourner au Maroc. Au cours d'une rencontre avec la presse, mardi 27 juillet, M. Schwartzenberg a déclaré que son parti approuvait tout à fait la proposition du roi Hassan II de tenir un référendum dans les provinces sahraouies, mais qu'il ne fallait pas en préjuger les résultats. — *(Corresp.)*

République Sud-Africaine

Les suites de la tentative de coup d'État aux Seychelles

Quarante-deux des quarante-trois mercenaires sont reconnus coupables

De notre correspondant

Johannesburg. — Le gouvernement sud-africain est innocent. Le Service national d'intelligence (NIS, anciennement BOSS) est fautif et quarante-deux mercenaires sont coupables. Telles sont les principales conclusions tirées par le juge Neville James au tribunal de Pietermaritzburg (Natal) où les quarante-trois mercenaires auteurs du coup d'Etat manqué contre les Seychelles en 1981 attendaient mardi 27 juillet leur jugement.

Le « colonel » Michaël Hoare (soixante-deux ans), qui dirigea la malheureuse expédition contre Victoria (*le Monde* du 27 novembre 1981) *« ne prétend pas avoir eu des contacts directs avec le premier ministre ou les membres de son cabinet. Toute allégation concernant leur implication dans cette affaire relève donc de la rumeur »*, a indiqué le juge. De son côté, l'incident est donc clos. Du même coup, faute de preuves, le gouvernement du Kenya et la C.I.A. américaine qui, selon l'ancien « affreux » du Congo, Michaël Hoare, ont participé ou soutenu la dangereuse aventure des Seychelles sont innocentés. En revanche, le Service national d'intelligence, employeur avéré de Martin Dolinchek, l'un des mercenaires sud-africains, fait prisonnier aux Seychelles et condamné à vingt ans de prison *« ne pouvait pas méconnaître les projets »* des soldats de fortune. Lors du procès de Victoria à l'issue duquel quatre mercenaires restés sur place furent condamnés à mort, Martin Dolinchek avait clairement laissé entendre que son service avait également fourni les armes de l'équipée. Sur ce point, le juge sud-africain n'apporte pas de lumière mais suggère une demi-innocence : *« Même si le NIS n'a pas soutenu directement l'opération, il serait naïf de prétendre qu'il l'ignorait. »*

La motivation des quarante-trois mercenaires jugés à Pietermaritzburg relève plus, selon leur chef, du noble idéalisme. *« Nous sommes des croisés de l'anticommunisme ! Nous voulions rétablir la démocratie aux Seychelles »*, a proclamé Michaël Hoare tout au long du procès. *« Cela n'a rien à voir avec votre culpabilité »*, a répliqué le juge. Coupables, quarante-deux des quarante-trois hommes entassés dans le box des accusés le sont. Seul un Américain, Charles Duke, grièvement blessé dès l'arrivée du groupe à l'aéroport de Mahé, le 25 novembre, a été acquitté des quatre chefs d'inculpation retenus contre le commando :

1) Saisie illégale d'un avion (un Boeing-707 d'Air India saisi à Mahé par les pirates et détourné sur Durban) ; 2) Atteinte à la sécurité de l'appareil et de ses passagers ; 3) Atteinte à la sécurité et à l'ordre de l'aéroport de Durban ; 4) port illégal d'armes de guerre en territoire sud-africain.

Responsables de l'opération, le « colonel » Hoare et l'un de ses plus proches lieutenants, M. Peter Duffy, ont été déclarés coupables au titre des trois premiers chefs. Six de leurs hommes sont coupables des deux premiers et les trente-quatre autres de l'inculpation initiale seulement. La charge de détention illégale d'armes n'a été finalement retenue contre personne. Il est vrai que le commando, parvenu en catastrophe à Durban, n'avait pas cherché à résister et s'était rendu aux autorités sud-africaines.

Les sentences seront prononcées avant la fin de cette semaine. La peine de prison minimum prévue pour piraterie aérienne en Afrique du Sud est de cinq ans.

PATRICE CLAUDE.

AMÉRIQUES

BIEN QU'ÉTANT PRÉSENTS EN ARGENTINE

Les techniciens français n'auraient pas participé aux ultimes réglages des missiles «Exocet» pendant la guerre des Malouines

Correspondance

Buenos-Aires. — *« L'article publié par le* Sunday Times *contient certaines vérités, mais aussi beaucoup d'inexactitudes et d'omissions »*, nous a déclaré un haut responsable de la marine. Selon cet officier supérieur, le journal britannique dit vrai lorsqu'il signale l'aide apportée par les techniciens français pour la mise au point définitive des cinq Super-Etendard fabriqués par la société Dassault. En revanche, affirme notre interlocuteur, ce sont des spécialistes argentins qui ont procédé aux ultimes réglages des missiles Exocet AM-39 produits par l'Aérospatiale. Il est possible, à partir des informations recueillies auprès de diverses sources généralement bien informées (1), de reconstituer les faits.

Le 15 novembre 1981, une équipe composée de six techniciens de chez Dassault, d'un technicien de la SNECMA (pour les réacteurs), d'un technicien de Thomson-CSF (pour le système radar) et d'un informaticien, arrive en Argentine. Deux jours plus tard, les cinq premiers Super-Etendard et les cinq premiers AM-39 commandés par l'Aéronavale argentine (2) sont débarqués à Puerto-Belgrano, situé près de Bahia-Blanca, à environ 700 kilomètres au sud de la capitale et rejoignent immédiatement la base d'Espora à 15 kilomètres de Puerto-Belgrano.

Entre novembre 1981 et le 2 avril 1982, jour de la « reconquête » des Malouines, les techniciens français, conformément au contrat passé avec la marine argentine, vont aider leurs homologues argentins à mettre au point les Super-Etendard et leur système d'armement, de façon à les rendre opérationnels avant leur utilisation à partir du porte-avions *25-de-Mayo*, prévue dans le courant du mois de mai. Plusieurs essais d'accrochage des Exocet sur les Super-Etendard sont effectués. Il est prévu que des spécialistes de l'Aérospatiale voyagent en Argentine pour former les techniciens argentins aux opérations de réglage des missiles en vue d'obtenir la précision de tir maximale. Certes, un représentant de cette société se trouve bien à Buenos-Aires depuis 1980, mais en qualité d'« observateur », sa mission consistant à recueillir le maximum d'informations sur l'ensemble de la « famille » Exocet utilisée par les forces armées argentines.

Survient le coup de force de la junte, la France décrète aussitôt l'embargo sur les livraisons de matériel militaire à destination de l'Argentine. Aucun technicien français ne va pourtant quitter Bahia-Blanca durant la durée du conflit. En revanche, les experts de l'Aérospatiale, qui devaient se rendre à Buenos-Aires aux environs du 4 avril, sont contraints d'annuler leur voyage. Les cinq Super-Etendard et les cinq missiles, dans leurs emballages, quittent la base d'Espora les 19 et 20 avril pour Rio-Grande dans l'extrême sud du pays.

L'équipe de M. Hervé Colin a-t-elle aidé l'armée argentine entre le 2 et le 19 avril ? Les officiers consultés répondent : *« Ils ne se sont pas mis en grève... »*, mais précisent : *« Après un stage de neuf mois en France et quatre mois passés au contact des techniciens français, notre unité était en mesure de se débrouiller toute seule. »*

Toujours est-il qu'à la mi-avril, pilotes, avions et missiles se trouvent à Rio-Grande, tandis que les experts français sont restés à Bahia-Blanca. Il faut alors procéder à la phase d'« alignement » des Exocet, afin que ces derniers aient le maximum de chances d'atteindre leur objectif. Le missile AM-39 peut être tiré à une distance de 70 kilomètres avec 95 % de probabilités de faire mouche. Les ingénieurs argentins qui se livrent à cette délicate opération de réglage préfèrent ne pas courir de risques : les Exocet seront lancés à environ 40 kilomètres.

Les résultats sont connus : un escorteur, le *Sheffield*, et un navire porte-conteneurs, l'*Atlantic Conveyor*, sont coulés (quatre AM-39 auraient été utilisés au cours de ces deux opérations, le cinquième ayant été tiré contre l'*Invincible*). Comme preuve de l'habileté des spécialistes argentins, on rappelle dans les milieux militaires que des missiles mer-mer MM-38 ont été prélevés sur des bateaux et montés à la hâte sur des rampes de lancement installées aux Malouines, opération jugée impossible par les experts français. L'un d'eux a fait mouche et endommagé le destroyer britannique *Glamorgan*.

Certains de nos interlocuteurs n'ont pas manqué de souligner que rares ont été les pays de la Communauté qui ont respecté strictement l'embargo contre l'Argentine. L'Allemagne, soutiennent-ils, a continué d'envoyer, via le Brésil, les moteurs et le système d'optique qui équipent les chars Tam montés en Argentine. L'Italie, de son côté, a considéré que l'embargo ne portait pas sur les contrats en cours et a livré des munitions aux forces armées argentines durant le conflit des Malouines. Quant aux Pays-Bas, ils n'ont pas interrompu, après le 2 avril, la fourniture de matériel électronique destiné aux six sous-marins argentins actuellement en construction en Allemagne.

JACQUES DESPRÈS.

(1) Nous n'avons malheureusement pas pu consulter M. Hervé Colin, responsable de l'équipe d'assistance technique de la firme Dassault, qui se trouve en vacances

(2) L'Argentine a commandé au total quatorze Super-Etendard et une dizaine de missiles Exocet AM-39 Elle est un des premiers clients de la France pour cette catégorie de missiles et possède une centaine d'Exocet MM-38, MM-40 et AM-39.

Le gouvernement français affirme qu'il a totalement observé sa solidarité avec la Grande-Bretagne

Le gouvernement français a catégoriquement démenti mardi 27 juillet les informations publiées le 25 juillet par l'hebdomadaire britannique *Sunday Times*, au sujet d'une assistance apportée à l'Argentine par les techniciens français pour le montage des missiles Exocet-AM-39 sur les avions Super-Etendard.

Un communiqué, publié conjointement par les ministères de la défense et des relations extérieures, fait état des résultats de l'enquête ordonnée par le ministre de la défense, *M. Charles Hernu*, et affirme que *« le gouvernement français a pleinement rempli les obligations que lui imposait son entière solidarité avec son allié britannique »*.

Le communiqué indique qu'il résulte de l'enquête qu'*« aucune livraison de matériels militaires n'a été effectuée vers l'Argentyine depuis le 7 avril »* et rappelle que *« cet embargo s'est également étendu à l'assistance technique militaire et que cette décision avait été signifiée à l'ensemble des sociétés concernées »*.

Le communiqué précise que l'équipe d'assistance technique, mise en place en Argentine en novembre 1981 au terme du contrat de vente des Super-Etendard conclu en 1979, *« a effectué normalement son travail jusqu'au début des hostilités, notamment pour la vérification des circuits de bord des avions et cela en prévision de la venue de techniciens de la S.N.I.A.S. (société aérospatiale) fixée avant le conflit des Malouines pour le 10 avril »*.

« L'envoi de cette mission destinée à assurer non seulement le montage mais également le réglage et la mise au point des missiles Execet-AM-39 sur les Super-Etendard avait été annulée dès le 7 avril. »

D'autre part, un porte-parole de la société Marcel Dassault a également démenti, le mardi 27 juillet, les informations du *Sunday Times*.

Selon ce porte-parole, les techniciens sont restés dans la province de Buenos-Aires pendant le conflit et n'ont pu fournir aucune assistance, car les Super-Etendard étaient basés beaucoup plus au sud, en Patagonie.

« Les Anglais prennent les Argentins pour des sous-développés en perdant de vue qu'ils possèdent une industrie aéronautique et des ingénieurs tout à fait capables d'accoupler les Super-Etendard et les missiles antinavires Exocet-AM-39, livrés par la France l'an dernier », a affirmé le eprésentant de Dassault.

États-Unis

Washington reconduit son aide économique et militaire au gouvernement du Salvador

De notre correspondante

Washington. — Le secrétaire d'Etat, M. George Shultz, a signé, mardi 27 juillet, avec vingt-quatre heures d'avance, le document certifiant que le gouvernement du Salvador poursuit ses efforts pour faire respecter les droits de l'homme et parachever la réforme agraire. Ce document, long de quarante-huit pages, permettra à l'administration Reagan d'obtenir l'accord du Congrès pour les 81 millions de dollars d'aide militaire et les 104 millions de dollars d'aide économique qu'il destine cette année au gouvernement salvadorien

Aux termes d'un vote l'année dernière par le Congrès, le gouvernement américain doit renouveler tous les six mois cette note de bonne conduite

Signalant qu'il reste beaucoup à faire dans les domaines précités, le secrétaire d'Etat indique qu'il y a eu, cependant, des *« signes tangibles de progrès »* et félicite les Salvadoriens pour avoir réussi à organiser leurs premières élections libres depuis plus de cinquante ans, avoir traduit en jugement cent neuf membres des forces armées au cours des six derniers mois et distribué, cette année, des titres de propriétés à onze mille deux cent trente-huit paysans Le rapport évoque aussi une réduction substantielle du nombre des assassinats politiques.

La nouvelle de la reconduction de l'aide au Salvador a provoqué de vives protestations des éléments libéraux du Congrès, qui soulignent que les forces de sécurité salvadoriennes continuent à se rendre coupables de nombreuses violations des droits de l'homme et que le gouvernement réactionnaire issu des dernières élections sabote la réforme agraire. Selon le *Washington Post*, l'ambassadeur américain au Salvador, M. Deane Hinton, serait récemment intervenu auprès du président Magana pour que soit mis fin aux tortures pratiquées par les forces de sécurité. Le *New York Times rapporte* que le nombre des assassinats politiques aurait diminué de moitié depuis un an, mais se monterait encore à quatre cents ou cinq cents par mois. Plus de cinq cents prisonniers politiques resteraient détenus.

Les informations qui se multiplient sur un regain d'activité de la guérilla salvadorienne surprennent et inquiètent l'opinion américaine, mal préparée à admettre que les élections du printemps dernier n'ont peut-être pas été la panacée annoncée. Le piétinement de l'enquête sur l'assassinat des quatre missionnaires américaines continue à nourrir des doutes sur la bonne foi des gouvernants de San-Salvador.

NICOLE BERNHEIM.

AMÉRIQUES

Le tiers-monde brésilien

III. – Violence au quotidien

De notre envoyé spécial CHARLES VANHECKE

La concentration de la propriété agricole, au Brésil, a provoqué un exode rural massif et un afflux de sans-emploi et de sans-abri vers les villes. Les *favelas* ont augmenté de façon vertigineuse dans les périphéries urbaines, au point qu'on peut parler désormais d'une « civilisation du bidonville » (*le Monde* des 27 et 28 juillet).

Sao-Paulo. – Les pauvres, c'est bien connu, se volent et se tuent entre eux. A Jardin-Veloso, l'une des banlieues pauvres de Sao-Paulo – elles portent souvent des noms de jardins, – beaucoup de fenêtres ont des barreaux et beaucoup de baraques un chien. L'autre jour, le curé de la paroisse a demandé à ses fidèles combien avaient déjà été agressés. Sur quelque deux cents personnes présentes dans l'église, dix peut-être n'ont pas levé la main. Le prêtre lui-même a été dévalisé à plusieurs reprises. Ici, dit-il, mieux vaut ne pas se promener avec son portefeuille et sa montre. Conseil entendu : on vide ses poches avant de sortir de chez lui.

La semaine dernière, deux adolescents jouaient avec leurs perroquets. L'un, pour s'amuser, a pris le perroquet de l'autre. L'autre l'a tué. Un visiteur raconte n'avoir vu, dans le bidonville tout proche, que des scènes de violence : des parents qui battaient leurs enfants avec un ceinturon ou leur immobilisaient, du pied, la tête sur le sol.

« *Il ne se passe pas de semaine sans qu'il y ait un mort*, dit un habitant de Jardin-Veloso. *Et quand la police vient, c'est pour tuer, pas pour rétablir l'ordre.* »

Les exactions de la police

Même son de cloche à Brasilandia – autre *favela* – où la police montée, dit-on, débarque parfois en pleine nuit, sans raison, « pour faire peur ». Dans le bidonville de Jaguaré, une femme raconte comment son garçon de quinze ans a eu, récemment, le crâne fracturé d'un coup de matraque. Il avait été surpris à jouer au billard dans un café. La police l'a « tabassé » pour « *apprendre à ses parents à l'élever* ».

« *Les policiers considèrent le* favelado *comme un marginal*, nous dit-on. *Ou comme un animal.* »

Quand la chasse est donnée à des délinquants – ou supposés tels – alors, pas de quartier. La presse a relevé que, dans les huit premiers jours de l'année, la police militaire de Sao-Paulo avait déjà tué seize personnes, après en avoir « exécuté » plus de trois cents l'an passé.

Ce n'est pas seulement aux yeux de la police que les *favelados* passent pour des hors-la-loi. « *A l'usine, ils donnent rarement leur véritable adresse*, dit un prêtre de Brasilandia, *de peur de perdre leur emploi. A l'école, l'enfant de la* favela *fait bande à part.* »

La clochardisation des villes a beau se généraliser, le regard posé sur les « clochards » n'a pas changé. La *baixada fluminense* (c'est-à-dire la banlieue industrielle de Rio) évoque dans tout le pays une sorte de dépotoir, de repoussoir. C'est l'endroit, en effet, où l'Escadron de la mort abandonne ses cadavres. Où la pègre et la police se partagent les mêmes butins. Où les indices de criminalité, de toxicomanie, battent bien des records.

Et pourtant... où commence, où finit la violence ? La corruption, elle aussi, est une forme de violence, surtout lorsqu'elle s'exerce contre les plus démunis. L'évêque de Nova-Iguaçu, Mgr Hypolito, nous dit que, dans son diocèse, elle s'est généralisée : impossible d'obtenir un papier de la mairie sans donner un pourboire. La police rançonne, « *en toute impunité* », les automobilistes, au besoin en inventant des délits.

Ou bien elle se laisse soudoyer par les sociétés immobilières pour expulser de leurs logements ceux qui ne peuvent pas payer, car les remboursements des prêts augmentent plus vite que les salaires.

Beaucoup de chefs d'entreprise continuent de se conduire avec leurs employés comme à l'époque où la « paix sociale » reposait sur la plus dure des répressions. Quand vient le moment de rajuster les salaires (ceux-ci sont relevés tous les six mois en fonction de l'inflation), ils licencient une partie de leur personnel et embauchent, aux anciens tarifs, de nouveaux employés.

« *Nous vivons dans un système dont l'autoritarisme déteint sur tout le monde*, dit Dom Adriano Hypolito. *Chacun, chez nous, se sent autoritaire...* »

Syndicats contrôlés

Les élections syndicales sont manipulées dans les villes comme à la campagne. A Sao-Paulo, Waldemar Rossi en sait quelque chose. Militant ouvrier connu, plusieurs fois arrêté, torturé, il appartient depuis 1965, c'est-à-dire depuis les débuts du régime militaire, à l'opposition syndicale. En juillet 1981, il a formé une liste contre le président de la fédération des métallurgistes paulistes, Joaquim dos Santos Andrade. Il s'attaquait à forte partie. Avec ses 450 000 adhérents, la fédération est le syndicat le plus important d'Amérique latine. Depuis dix-huit ans, le pouvoir et le patronat se sont toujours efforcés de la « contôler ». Ils y ont réussi en maintenant à sa présidence, depuis 1965, un homme à eux.

Joaquim dos Santos a battu sans peine Waldemar Rossi. Il a bénéficié, pendant la campagne électorale, de tous les appuis officiels. Lui-même et ses compagnons ont élaboré les listes d'électeurs, formé la majorité des bureaux de vote, comme la loi le leur permettait, autrement dit désigné les gens chargés de transporter les urnes... En 1978, l'opposition syndicale avait découvert, dans un bureau, un fraude portant sur 3 000 bulletins.

« *Nous avons réclamé*, dit Waldemar Rossi. *Mais le ministère du travail n'accepte jamais nos réclamations.* »

Waldemar Rossi a consacré sa vie de militant à essayer de former, dans les entreprises, « *des représentations directes de travailleurs, pour négocier avec la direction* ». En dix-huit ans, il a été licencié dix-neuf fois. Il a dû travailler dans des firmes de plus en plus petites. Aujourd'hui, il est chômeur.

Pourtant, il ne désespère pas. Il y a trois ans, 500 entreprises de la métallurgie se sont mises en grève à Sao-Paulo. Or un tel mouvement était difficile à organiser étant donnée la dispersion de l'industrie (il y a 13 000 entreprises). La situation était différente à Sao-Bernardo, le fief de « Lula » (1) : là-bas, si un syndicalisme authentique a surgi, si des grèves importantes se sont succédé depuis plusieurs années, c'est surtout parce que les unités de production sont plus grandes (on y trouve tous les géants de l'automobile), donc l'organisation ouvrière plus aisée.

Comment désespérer, en effet ? Partout, le Brésil se réveille. Même les *favelados* commencent à se manifester. Des prêtres, des militants révolutionnaires, animent les « mouvements de défense » qui s'ébauchent ici et là dans les bidonvilles. Mouvements d'entraide pour construire une baraque, ou la réparer, pour solliciter de la mairie une maison en dur, revendiquer l'eau et l'électricité quand elles manquent.

« *C'est la nécessité qui oblige les habitants de la* favela *à s'associer*, dit le prêtre de Brasilandia. *C'est à la périphérie de la société que naît le besoin de socialisation.* »

Ailleurs, ce sont des associations de quartier qui naissent, souvent avec la participation des communautés de base de l'Eglise. « *Nova-Ignaçu compte à elle seule cinquante-quatre associations*, dit une militante de quartier. *La plupart ne datent que de quelques années. Elles servent, entre autres, à lutter contre les expulsions.* »

Même les Noirs relèvent la tête

Travailleurs agricoles, ouvriers de l'industrie, habitants de bidonvilles, locataires... Même les Noirs relèvent la tête. Les Noirs pris longtemps au piège de la tolérance raciale, mais qui restent, près d'un siècle après l'abolition de l'esclavage, à l'échelon le plus bas de la société.

Lors de chaque recensement, les enquêteurs demandent aux Brésiliens de décliner leur couleur. En 1976, sur 105 millions d'habitants, 59 millions se sont reconnus comme Blancs, et 41 millions comme « nègres » (terme qui recouvre, au Brésil, les Noirs et les « gris », c'est-à-dire les métis). Le revenu moyen des Blancs était alors de plus du double de celui des « nègres » ; 60 % des travailleurs de couleur avaient un revenu inférieur ou égal au salaire minimal, contre 38 % pour des Blancs ; 4 % avaient un revenu supérieur à cinq salaires minimaux, contre 14 % des Blancs.

Si les « nègres » ne protestent pas, ne défilent pas dans la rue, du moins certains d'entre eux revendiquent leur race, et c'est déjà un progrès. Ils ont créé des magazines (*Sinba*, *Crioulo*, *Mulherio*) où ils débattent de leurs problèmes, célèbrent les luttes passées (la fuite dans la forêt, le marronnage) et affirment, quand ils ne les glorifient pas, leurs différences...

Images du Brésil d'aujourd'hui : le paysan qui écrit dans la paume de sa main le numéro de l'article du code civil autorisant chaque Brésilien à se défendre s'il est attaqué ou spolié. Et qui, à l'arrivée des policiers, ouvre sa main.

L'enfant de la *favela* qui répond à l'appel de l'Eglise et vient, devant la cathédrale de Sao-Paulo, avec une pancarte. Des milliers d'enfants, et des centaines de pancartes, où s'écrit en grosses lettres la vie des *favelas* : le toit qui s'écroule, les murs de papier journal, le froid qu'il fait parfois à Sao-Paulo, et, bien sûr, la faim...

FIN

(1) Luis Inacio Da Silva, dit « Lula », dirigeant syndical devenu le président du Parti des travailleurs.

La hiérarchie des revenus : de 1 à 225

Au Brésil, le revenu moyen des catégories « supérieures » est 225 fois plus élevé que celui des catégories « inférieures ». Sont classés dans la première catégorie ceux qui gagnent 20 salaires minimum et plus, et dans la seconde ceux qui gagnent moins du quart d'un tel salaire. Ces chiffres datent de 1978 : par rapport à ceux de 1970, ils montrent une forte concentration du revenu, puisque la différence, alors, était de 1 à 178.

Le salaire minimum n'a pratiquement pas varié en termes réels pendant cette période, alors que le revenu par habitant a augmenté de 62 %. De l'aveu général, il s'agit d'un salaire de misère : actuellement, l'équivalent de 600 francs par mois, alors que le coût de la vie au Brésil n'est inférieur que de 20 à 30 % à celui de la France.

En 1978, 34 % des travailleurs continuaient de gagner l'équivalent ou moins d'un tel salaire. Comme il y en avait 55 % huit ans plus tôt, on peut considérer qu'il y a eu un progrès. D'autres indicateurs montrent que, pour une partie de la société, l'évolution a été favorable : la proportion des femmes au travail est passée de 19 % à 33 %, de 1970 à 1978, et celle des familles de sept personnes et plus est tombée de 24 % à 19 %.

Mais ce qui frappe le plus, c'est l'écart grandissant entre les riches et les pauvres. En 1970, les 456 000 Brésiliens les plus riches avaient un revenu global légèrement inférieur à celui des 15 700 000 Brésiliens les plus pauvres. En 1978, le revenu global des 500 000 personnes les plus riches était *le double* de celui des 15 millions les plus pauvres. En outre, à cette époque, 12 % de la population active n'avaient aucun revenu monétaire.

Les statistiques montrent que ce sont les privilégiés (ceux qui gagnent plus de 10 salaires minimum, soit 3,6 % de la population active) qui ont bénéficié de la croissance. Si l'industrialisation a provoqué un élargissement des classes moyennes, leur participation aux fruits de la croissance est loin d'avoir augmenté dans les mêmes proportions.

Les moyennes nationales recouvrent de grandes disparités d'une région à une autre : en 1978, 40 % des familles du Nord-Est avaient un revenu inférieur ou égal au salaire minimum, contre 5 % seulement dans l'Etat de Sao-Paulo. On trouvait le même écart au sommet de la hiérarchie des revevus.

L'espérance de vie des habitants les plus pauvres de Recife était alors de quarante-six ans, et celle des Paulistes les plus riches de soixante-sept ans.

● Source : Institut brésilien d'analyses sociales et économiques (IBASE), Rio-de-Janeiro.

LES DEUX CONFLITS DU

REFLÉTANT UN MALAISE GRANDISSANT DANS L'ARMÉE

Le cas de conscience du colonel Geva prend la tournure d'une affaire d'État

De notre correspondant

Jérusalem. — Il avait tout pour devenir l'un de ces héros tant appréciés de la légende militaire d'Israël, l'un de ces jeunes chefs modèles qui ont souvent su allier jusqu'au paradoxe l'audace et l'ambition à une certaine modestie, le patriotisme à l'indépendance d'esprit, reflétant ainsi aux yeux d'un peuple de soldats-citoyens une image non conformiste qui fait sa fierté. Mais — peut-être à cause de ce trait de caractère national — le nom du colonel Eli Geva restera vraisemblablement dans l'histoire du pays comme celui d'un anti-héros, qui aura troublé la conscience d'Israël ou qui, *tout au moins*, y aura grandement contribué, car le malaise existait déjà et ne cesse de se développer, ainsi que le prouve cette affaire à tous points de vue sans précédent.

En pleine guerre, le colonel Eli Geva va devoir quitter l'armée. L'état-major a fait savoir *le 27 juillet* que cette sanction était désormais décidée et allait prendre effet très prochainement. Le colonel Geva, actuellement en permission, est cet officier supérieur qui a contraint l'état-major à annoncer publiquement *le 23 juillet* qu'il avait demandé à être relevé de ses fonctions pour des motifs de *« conscience »* (*le Monde* du 27 juillet). Jamais les autorités militaires israéliennes n'en avaient été réduites à un tel aveu. Si elles l'ont fait, quoi qu'il leur en coûte en pareille circonstances, c'est que le colonel Geva n'est pas n'importe qui.

Un spécialiste des chars

Ce brillant sujet ne s'était jusqu'à présent attiré que des louanges de la part de ses supérieurs. Sa réputation était bien établie au sein de l'armée, car, dans cette institution où l'on a opurtant l'habitude des promotions rapides, il avait fait un début de carrière fulgurant. Fils d'un général lui-même estimé, il avait été, à vingt-sept ans, le plus jeune colonel des forces israéliennes, considéré comme un remarquable spécialiste des chars (il avait participé à la mise au point du nouveau tank Merkava). Il a été le premier à Tyr, le premier à Beyrouth. Il commandait, à trente et un ans, une brigade blindée, l'une des unités les plus prestigieuses et qui, aux portes de la capitale libanaise, constitue l'une des pièces maîtresses du dispositif mis en place pour le siège du bastion de l'O.L.P.

Il était, selon les experts, le digne représentant de la nouvelle génération d'officiers qui avaient retenu les pénibles leçons de la guerre du Kippour, afin de ne pas être *« trop sûrs d'eux »* et de ne pas hésiter à *« se remettre en question »*. Cette volonté de lucidité pourrait être à l'origine de l'objection de conscience du colonel Geva, et si elle est largement répandue parmi les jeunes cadres de l'armée, on comprend que l'état-major puisse maintenant se faire du souci. Comme beaucoup d'autres dans une armée qui, dans le passé, a toujours eu le mérite de tolérer dans ses rangs de futurs dirigeants de mouvements pacifistes, le colonel Geva ne cachait pas ses opinions politiques. Il y a cinq ans, dans une interview accordée au journal *Haaretz*, il se définissait comme une *« colombe dure »*, en précisant que cela signifiait qu'il était à la fois partisan de *« faire le premier pas »* pour obtenir la paix avec les Arabes en prenant même le « risque » de concessions importantes, et prêt à se montrer intraitable si la guerre devenait inévitable. Il ajoutait qu'il souhaitait qu'Israël ne prenne jamais l'initiative d'un conflit. En dépit de ces dispositions, il a bénéficié jusqu'au bout de la confiance de ses supérieurs qui lui promettaient le plus bel avenir.

Voilà pourquoi ceux-ci ont pris de surprenantes précautions lorsque le colonel Geva leur a déclaré qu'il ne pouvait plus assumer ses responsabilités. En raison de sa notoriété et de sa représentativité, ils ont, avant de prendre leur décision, tenu à consulter les pairs et les subordonnés du colonel Geva. La plupart auraient critiqué le choix de ce dernier, mais tous auraient fait part de leur admiration pour le personnage. Le geste du colonel a pour le moins perturbé son entourage, et l'état-major a été obligé de l'admettre dans le texte même du communiqué publié le 25 juillet : *« L'action* (du colonel Geva) *a causé une vive inquiétude parmi les soldats placés sous son commandement et parmi ses collègues officiers. »*

L'aspect révélateur de cette phrase n'a échappé à personne en Israël, même si le mot inquiétude est sujet à des interprétations diverses. Il est évident que le colonel jouissait d'une grande influence sur son entourage. D'autre part, on a appris que son cas avait depuis fait l'objet de débats au plus haut niveau au sein de l'ensemble de l'appareil militaire israélien. C'est la raison pour laquelle l'état-major a préféré révéler lui-même l'événement afin de tenter de dissiper les rumeurs.

Les autorités ont eu bien des égards pour le colonel Geva, puisqu'il a pu expliquer sa conduite non seulement devant le chef d'état-major, le général Rafael Eytan, mais encore devant le ministre de la défense, M. Ariel Sharon, et le premier ministre, M. Manahem Begin. Selon des informations recueillies par la presse israélienne, il leur a dit qu'il n'avait pas mis en cause le bien-fondé de l'opération *« Paix pour la Galilée » à son début*, mais qu'une fois arrivé devant Beyrouth, il avait jugé qu'il n'aurait pas le courage d'effronter les questions des familles des soldats qui pourraient être tués lors d'un assaut contre Beyrouth-Ouest, parce qu'il pense qu'une telle intervention ne serait pas justifiée et serait trop coûteuse en vies humaines.

« Un exemple d'honnêteté »

Le cas de conscience du colonel Geva prend la tournure d'une « affaire d'État » particulièrement grave au moment où le gouvernement vient d'ordonner le bombardement intensif de Beyrouth-Ouest et où il hésite encore à faire investir ce secteur pour mettre fin à la résistance palestinienne (*il était prévu que l'unité dirigée par le colonel Geva soit le fer de lance de cette opération*). C'est, pour le cabinet de M. Begin, un nouveau coup dur, après la vague de contestations que soulève cette guerre dans une fraction de l'opinion publique. Pour la première fois durant le conflit lui-même, des soldats ont participé à un mouvement de protestation et à des manifestations de rues. Des militaires ont adressé des pétitions pour dénoncer les objectifs du gouvernement. Tous les jours sur le front, des discussions ont lieu dans les unités avec l'approbation de l'état-major, qui préfère *l'existence de pareilles « soupapes de sécurité »*. C'est l'un des mérites de l'armée israélienne, mais ce pourrait être aussi sa faiblesse ainsi que le laissent penser les multiples réactions provoquées dans les milieux politiques par la démarche du colonel Geva. Il ressort de la plupart de celles-ci — qu'elles soient « pour » ou « contre » — que les Israéliens redoutent que le colonel Geva ne fasse des émules. Certaines des réactions sont, en effet, admiratives. Telle celle du général Elad Peled, qui a déclaré qu'un bon officier doit l'être *« aussi bien sur le plan moral que sur le plan professionnel »*. Il affirme que le colonel Geva est un « exemple » pour l'honnêteté dont il a fait preuve vis-à-vis de ses supérieurs. Rares sont les condamnations pures et simples.

La plupart des personnalités ayant autrefois servi dans l'armée, comme le secrétaire général du parti travailliste, le général Haim Bar Lev (ancien chef d'état-major), soulignent qu'un officier ne peut choisir ses missions, mais remarquent que le geste du colonel Geva est le signe d'un malaise profondément ressenti par un nombre considérable d'Israéliens. Les éditoriaux de la presse traduisent sensiblement la même opinion en indiquant que l'action du colonel Geva, si elle demeure très critiquable, n'en doit pas moins faire réfléchir les membres du gouvernement parce qu'elle constitue un « avertissement ».

Un officier qui nous a déclaré ne pas partager l'avis du colonel Geva *nous a toutefois confié que le comportement* de ce dernier *« aurait immanquablement de lourdes conséquences non pas tant parce qu'il va renforcer le camp de ceux qui sont opposés à cette guerre et sont encore aujourd'hui une minorité, mais parce qu'il va semer le doute chez ceux qui soutiennent plus ou moins la politique gouvernementale et qui sont la majorité des Israéliens... »*

FRANCIS CORNU.

Après leur entrevue avec M. Begin

Des parlementaires américains expliquent leur « immense pessimisme »

Les membres de la délégation parlementaire américaine, qui avaient recueilli le 25 juillet, le *« document Arafat »*, ont exprimé leur *« immense pessimisme »* après les entretiens qu'ils ont eus le mardi 27 juillet avec MM. Shamir et Begin, respectivement ministre des affaires étrangères et premier ministre d'Israël.

M. Paul McCloskey a rapporté notamment que le chef du gouvernement l'avait assuré qu'il n'accepterait de dialogue avec l'O.L.P. *« en aucune circonstance, même si Yasser Arafat devait reconnaître le droit à l'existence de l'Etat d'Israël et les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité, et même encore s'il se déclarait prêt à quitter le Liban. »* M. Paul McCloskey a ajouté que son pessimisme découlait de la *« certitude de M. Begin, d'une part, de son bon droit, d'autre part, qu'Israël a le droit de détruire Beyrouth même s'il tue dix Libanais et cinq civils palestiniens pour chaque combattant palestinien »*.

Le sénateur Paul Tsongas a qualifié d'*« affligeante »* la conversation avec M. Begin. Sans un esprit de compromis de part et d'autre, a-t-il déclaré, *« je pense que nous allons être témoins d'un carnage à Beyrouth-Ouest »*.

M. Yasser Arafat a adressé mardi soir quatre *« messages importants et urgents »* à MM. Léonid Brejnev, Fidel Castro, François Mitterrand et au roi Fahd d'Arabie Saoudite. Dans son message, le président de l'O.L.P. insiste sur l'ampleur des pertes humaines parmi la population civile, dues à la pousuite, pour la sixième journée consécutive, des bombardements israéliens par air, terre et mer. M. Arafat *« demande aux quatre dirigeants d'œuvrer d'urgence pour mettre un terme à la guerre d'extermination que mène Israël contre les civils désarmés de Beyrouth Ouest*, indique l'agence palestinienne Wafa.

Réagissant pour la première fois au refus américain de prendre en considération le *« document Arafat »*, le porte-parole officiel de l'O.L.P. M. Mahmoud Labadi a déploré mardi que Washington *« n'ait pas saisi le rameau d'olivier tendu par M. Yasser Arafat »*.

Sur le même sujet, M. Claude Cheysson a écarté mardi l'hypothèse que le *« document Arafat »* soit *« un coup de bluff »*. Le ministre français des relations extérieures a précisé : *« Nous avons eu des conversations très poussées avec l'O.L.P. Si nous ne les avions pas eues d'ailleurs, nous n'aurions pas pris toutes les dispositions que nous avons prises par la suite. »*

Aux Nations unies, les représentants de la France et de l'Egypte ont communiqué mardi aux membres du Conseil de sécurité un projet de résolution visant à régler, d'une manière conmomittante, les conflits libanais et palestinien. Les deux gouvernements proposent que les négociations se déroulent selon trois axes : les dispositions de la résolution 242, l'affirmation des *« droits nationaux légitimes du peuple palestinien »*, et la reconnaissance réciproque d'Israël et de l'O.L.P. Le texte de ce projet a été soumis pour examen et serait éventuellement amendé pour être ensuite soumis à un vote au Conseil de sécurité.

A Moscou, l'agence Tass a accusé Israël et les Etats-Unis d'être hostiles à un règlement des conflits du Proche-Orient par des moyens pacifiques. Dénonçant le *« pharisaïsme de certains milieux à Washington et Tel-Aviv »*, l'agence de presse soviétique affirme que les deux capitales estiment *« que les résolutions du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 242, devraient être exécutés par tous, mais certainement pas par Israël et les Etats-Unis »*.

La presse soviétique n'ayant pas jusqu'à présent mentionné l'existence du *« document Arafat »*, l'agence Tass se contente d'écrire que *« l'attitude du président de l'O.L.P. a soulevé l'hystérie dtant à Tel-Aviv qu'à Washington »*. — (A.F.P., A.P., Reuter.)

● *Le bureau de l'O.L.P. à Paris* annonce que les obsèques de Fadl Dani, directeur adjoint du bureau de l'O.L.P., assassiné le 23 juillet dernier, auront lieu le jeudi 29 juillet. Le rassemblement se fera devant l'entrée principale du cimetière du Père Lachaise à 15 heures 30.

LE P.C.F. SE FÉLICITE DES « IMPORTANTES INITIATIVES » DE M. ARAFAT

Une délégation de parlementaires communistes conduite par M. André Lajoinie, président du groupe à l'Assemblée nationale, devait être reçue ce mercredi 28 juillet en fin de matinée, à l'ambassade d'Israël à Paris, a annoncé le bureau de presse du P.C.F. Elle entend y *« évoquer les graves problèmes posés par l'évolution récente de la situation à Beyrouth et au Moyen-Orient »*.

Ce même mercredi, *l'Humanité* publie une déclaration du bureau politique du P.C.F., qui estime que *« les importantes initiatives de l'O.L.P. et de son président Yasser Arafat témoignent qu'une solution politique est possible et que le sang peut cesser de couler »*. *« Les dirigeants israéliens et américains y répondent par une brutale fin de non-recevoir »*, ajoute-t-il. Le P.C.F. dénonce le *« comportement odieux »* d'Israël et les *« bombardements sauvages contre Beyrouth »*. Il appelle à l'*« intensification sous toutes ses formes de la solidarité matérielle et politique avec les peuples palestinien et libanais »*. Enfin, le P.C.F. *« se félicite des démarches du gouvernement français et des prises de position de personnalités politiques et milieux divers du monde entier, y compris en Israël et aux Etats-Unis »*.

● *Un Palestinien aveugle de vingt-cinq ans*, M. Ahmed Badian habitant Jérusalem-Est, a été condamné, le lundi 26 juillet, à vingt ans de prison ferme par le tribunal militaire de Lod, pour avoir constitué un réseau du « Fath » accusé de plusieurs attentats. M. Badian avait perdu la vue en 1979 lors de l'explosion d'une bombe qu'il tentait de placer sous un véhicule à Jérusalem. — (A.F.P.)

● *Le ministre israélien des finances, M. Yoram Aridor*, a évalué à 30 milliards de shekels (1,2 milliard de dollars) le coût de six semaines de guerre au Liban, tout en soulignant qu'il s'agissait *« d'un premier bilan approximatif »*. Le ministre a présenté un projet de loi prévoyant de nouvelles impositions, fiscales et emprunts forcés, pour couvrir cette dépense qui déjà atteint un dixième du budget national d'Israël pour l'année 1982-1983. — (A.F.P.)

« Douze heures de démence »

(Suite de la première page.)

Les premiers raids ont débuté vers 1 heure du matin et se sont succédé avec une régularité de métronome et presque sans interruption jusque tard dans la nuit, allumant de nombreux incendies dans les quartiers sud de la capitale recouverts d'une épaisse fumée noire.

Les journalistes étrangers ont pu constater *de visu* la redoutable efficacité de ces pilonnages *« ponctuels »* et se rendre compte qu'ils n'étaient pas dirigés contre des objectifs strictement militaires mais plutôt contre des quartiers résidentiels densément habités qui avaient, jusque-là, été relativement épargnés.

Rue d'Australie, près de la faculté des sciences sociales, située dans le quartier naguère touristique de Rauché, un immeuble de dix étages, habité par des réfugiés du Sud, a été littéralement coupé en deux par une bombe, dont la puissance est estimée par les experts à environ 250 kilos.

Il a fallu près de cinq heures de travaux aux sauveteurs pour pouvoir dégager les cadavres et les blessés enfouis sous les décombres de l'immeuble qui avait pris l'aspect d'un château de cartes dont l'un des côtés se serait effondré. Le souffle de l'explosion *a fait voler littéralement* le réservoir en béton d'une quinzaine de tonnes qui se trouvait sur le toit et qui, en tombant au pied de l'amoncellement de décombres, a rendu plus difficiles les travaux de déblaiement.

Il a également détruit en partie un immeuble attenant et provoqué de nombreux incendies dans le voisinage immédiat notamment dans une habitation de luxe où se trouvaient les résidences des ambassadeurs de Yougoslavie et de Suisse. Le premier ministre libanais, M. Wazzan, qui habite à proximité, a dû se réfugier dans l'abri de son immeuble.

Il faut noter qu'aucun Palestinien n'habite cet ensemble résidentiel occupé par les habitants chiites qui avaient fui les quartiers du sud de Beyrouth durement touchés par les bombardements des cinquante derniers jours, après avoir, auparavant dû quitter le Sud-Liban pilonné également depuis un an par l'aviation israélienne. *« Où pouvons-nous aller maintenant ? »*, déclaraient, hébétés, les rescapés.

La stratégie de la terreur exercée par Jérusalem ne semble pas très efficace. Les victimes innocentes de ces raids ne s'en prennent jamais aux Palestiniens, contrairement à ce que sembleraient souhaiter les stratèges de Tel-Aviv, mais plutôt à la *« barbarie délibérée des Israéliens »*. Certains expliquent le déchaînement destructeur de la journée de mardi par le souci de Jérusalem de *« réchauffer »* le *« front de Beyrouth »* avant l'arrivée de M. Habib, l'émissaire spécial de M. Reagan, attendu ce mercredi dans la capitale libanaise.

Ce dernier devrait cependant s'atteler d'abord à la tâche difficile d'alléger un tant soit peu la formidable pression exercée par la machine de guerre israélienne sur la population civile de Beyrouth-Ouest toujours privée, pour la troisième journée consécutive, d'eau et d'électricité.

Les démarches effectuées à ce sujet par le chef de l'Etat auprès de M. Robert Dillon n'ont pas pu aboutir. Apparemment, l'ambassadeur des Etats-Unis n'a pu infléchir la détermination des Israéliens, qui occupent toujours la centrale électrique de la Quarantaine, à Beyrouth-Ouest, ainsi que le bâtiment du réservoir d'eau situé à Achrafieh. La pénurie d'eau ajoutée aux chaleurs torrides de juillet et d'août ainsi que l'amoncellement des ordures, qui pourrissent dans les rues faute de pouvoir être enlevées par les caminos-bennes qui manquent de mazout, accroissent dangereusement les risques d'épidémie.

Les souffrances de la population de Beyrouth-Ouest ne justifient pas pour autant les opérations de représailles palestiniennes lancées mardi contre le secteur chrétien de Beyrouth-Ouest, et qui ont fait trois morts. Six fusées du type Grad se sont écrasées dans la baie de Jounieh, semant la panique parmi les baigneurs (1).

M. Bechir Gemayel a affirmé qu'il ne riposseraient pas aux bombardements palestiniens et que les pertes subies devraient être considérées comme *« notre participation aux souffrances de nos frères dans les régions de l'ouest »*.

Une façon comme une autre de répliquer aux propos du représentant américain M. McCloskey qui, lors de son récent séjour à Beyrouth-Ouest, avait affirmé à la presse que M. Bechir Gemayel était *« indifférent »* au sort de Beyrouth-Ouest. Certains, ici, affirment que Cheikh Bechir serait plus convaincant s'il exerçait le peu d'influence qu'il possède auprès des Israéliens pour obtenir au moins le rétablissement de l'eau et de l'électricité à Beyrouth-Ouest.

JEAN GUEYRAS.

(1) Un navire du comité international de la Croix-Rouge a été touché par des obus. Il y a eu un mort et plusieurs blessés parmi l'équipage.

Une délégation de juristes français n'a pas été autorisée à visiter les camps où sont détenus neuf mille Libanais et Palestiniens

Près de neuf mille Palestiniens et Libanais arrêtés par les Israéliens au Liban depuis le 6 juin sont internés dans deux centres, l'un situé dans l'hôpital de Shmuel-Harofeh, à proximité de Tel-Aviv, et l'autre à Medigo, près d'Affoulah. Il existerait aussi un autre camp près de Saïda. C'est ce qu'a indiqué un groupe de juristes français de retour d'une mission d'enquête en Israël, dans une conférence de presse donnée mardi 27 juillet par le Centre d'information sur les prisonniers, déportés, disparus palestiniens et libanais à Paris (1). La mission qui a séjourné du 18 au 25 juillet en Israël était composée de M. Geraud de la Pradelle, professeur de droit à Paris-Nanterre, de trois avocats, M[es] Antoine Comte, Maurice Butin et Marie-France Schmidlin, ainsi que du docteur Gianni Tognani, de Milan.

Les membres de la délégation ont déclaré qu'ils s'étaient heurtés au refus des autorités israéliennes de visiter les camps de détention et que celles-ci leur avaient signifié leur intention de ne pas appliquer la troisième Convention de Genève, faisant valoir que *« l'O.L.P., organisation terroriste, n'était pas partie à la présente convention »* relative au *« statut de prisonnier de guerre »*.

Or les combattants palestiniens, pour Israël, sont des *« terroristes »* et ce pays considère qu'il n'y a ni *« conflit armé »* ni *« occupation »* du Liban mais simplement *« intervention pour restaurer l'autorité de l'administration libanaise »*.

Le chiffre de neuf mille prisonniers a été fourni à la délégation de source officielle israélienne. Mais, a précisé un de ses membres, *« le ministère de la défense n'a jamais répondu à notre demande de visiter le camp d'Al-Ansar, le seul officiellement reconnu »*.

Bien que ne se considérant pas lié par les convention de Genève, a expliqué M. Gérand de la Pradelle, le gouvernement israélien *« s'est déclaré disposé à appliquer* de facto, *c'est-à-dire en quelque sorte librement, les principes humanitaires qu'elles contiennent »*. Enfin, selon les témoignages recueillis par la commission, il apparaît que la quasi-totalité des prisonniers ont été arrêtés à la suite de rafles et non pas pendant les combats.

(1) 5, rue Dupont-des-Loges, 75007 Paris, tél. : 555-10-23.

Levée de boucliers des artistes égyptiens contre les « visées israéliennes »

Le Caire (A.F.P.). — *« Nous n'oublierons pas et nous ne pardonnerons pas »* : ce cri de Youssef Chahine, l'un des plus grands cinéastes arabes, illustre bien l'état d'esprit d'un grand nombre d'artistes égyptiens face aux événements du Liban. Pratiquement muets, pour la plupart, depuis les accords de Camp David et la signature du traité de paix avec Israël, les acteurs, réalisateurs, hommes de théâtre, écrivains, musiciens et peintres égyptiens sont unanimes aujourd'hui à condamner le comportement d'Israël au Liban.

Fait nouveau, des acteurs aussi célèbres et populaires que Adel Imam, Souad Hosni, Nour El Cherif, Nadia Loufti, Mohsena Tewfik, des cinéastes comme Ali Badrakhan, Youssef Chahine, Salah Abou Seif, des écrivains comme Latifa Al Zayyat, Afaf Mourad, un peintre comme Inji Efflatoun, se sont retrouvés le 1[er] juillet dernier, avec deux cent cinquante de leurs collègues, au siège de l'Union générale des syndicats d'artistes pour étudier le meilleur moyen de soutenir la lutte du peuple palestinien et de s'opposer aux *« visées israéliennes »*.

Afin de rassurer les plus hésitants, le président de l'Union, M. Saadeddine Wahba, a promis que tout serait fait pour *« protéger les artistes qui seraient éventuellement inquiétés par l'Etat pour refus de collaborer avec Israël »*. *« Comment un artiste égyptien*, a-t-il dit, *pourrait-il s'exprimer pleinement s'il n'a pas de liens de sympathie avec son public, s'il considère celui-ci comme son ennemi ? »*

Acteur comique qui vient de tenir la vedette d'un feuilleton télévisé à la gloire des services de renseignement égyptiens face au Mossad israélien, Adel Imam, coqueluche de millions d'Egyptiens, n'a pas hésité à dénoncer *« la complicité des moyens d'information sous contrôle gouvernemental »*. *« Nous devons trouver des moyens de faire parvenir à l'homme de la rue notre condamnation totale de l'agression sioniste »*, a-t-il affirmé, avant de suggérer l'organisation d'une marche silencieuse de tous les artistes. *« Les simples gens ont certainement plus confiance en nous »*, a-t-il ajouté.

Devant le refus des autorités de les laisser manifester dans la rue — par crainte de débordements ou de provocations, — l'Union des artistes a opté pour d'autres formes de soutien au peuple palestinien. Des cassettes sont en cours d'enregistrement, de grands noms du théâtre ou du cinéma, comme Mahmoud Darwiche ou Samih Qassem prêtant leur voix aux textes de poètes palestiniens. Des affiches sont également en cours d'impression. Une délégation d'artistes songe toujours à se rendre à Beyrouth, mais se demande comment y parvenir. Une Semaine du cinéma palestinien, précédée d'une conférence de presse, aura lieu dans la première quinzaine du mois d'août au Caire.

Certes, quelques-uns des plus grands noms de la littérature, comme Naguib Mahfouz ou Tewik El Hakim, ne se sont pas joints au mouvement, encore que ce dernier ait confié récemment qu'il n'avait *« plus rien à dire »*. Il n'en reste pas moins que c'est la première fois dans l'histoire moderne de l'Egypte que des centaines d'artistes appartenant à presque toutes les disciplines se retrouvent en tant quel tels au coude à coude pour affirmer *« leur appartenance au monde arabe »* à l'heure où Israël tente d'éliminer l'Organisation de libération de la Palestine.

PROCHE-ORIENT

LA GUERRE DU GOLFE

Un entretien avec M. Saddam Hussein

(Suite de la première page.)

— Combien de chefs d'Etat ont-ils déjà répondu à votre invitation ?

— Je ne sais pas le chiffre exact. Mais les délégations porteuses des invitations sont rentrées avec des réponses encourageantes, en particulier des principaux pays, c'est-à-dire des fondateurs du mouvement des non-alignés. [N.D.L.R. : l'Inde, l'Egypte et la Yougoslavie].

— Prévoyez-vous une nouvelle offensive iranienne ?

— Evidemment, puisque la guerre se poursuit et que la volonté expansionniste de l'Iran, qui s'était manifestée avant septembre 1980, ne s'est pas démentie.

— Mais c'est vous qui aviez attaqué...

— Nous n'avions pas d'autre solution pour protéger nos villes qui, elles, avaient été attaquées. La suite a prouvé que nous avions raison d'agir comme nous l'avons fait. Lorsque nous avons annoncé le retrait de nos troupes, le 20 juin de cette année, et que ce retrait est devenu effectif le 30, l'Iran a renouvelé ses menaces à tous les niveaux. Khomeiny et ses ministres ont proclamé qu'il fallait libérer l'Irak et en faire un Etat islamique. En fait, cela revenait à vouloir transformer notre pays en une province de l'Iran, sous prétexte que l'islam abolit les frontières. Ce n'est qu'après l'échec de l'offensive contre Bassorah qu'ils ont commencé à réduire quelque peu leurs exigences.

La situation à Bassorah

— Téhéran vous reproche d'avoir maintenu des troupes dans quelques secteurs stratégiques, notamment à Qasr-E-Chirin et à Mehran. Qu'en est-il ?

— Je ne veux pas entrer dans les détails mais il est possible, en raison de la configuration du terrain, et pour ne pas se trouver à découvert, que les forces de l'un ou l'autre camp débordent de 1 ou 2 kilomètres dans le *no man's land*. D'ailleurs, les forces iraniennes sont à l'intérieur de notre territoire sur une profondeur de 2 à 3 kilomètres dans un secteur de la région de Bassorah.

» Les Iraniens ont déclaré aussi qu'ils voulaient occuper une bande de terrain pour protéger leurs villes. Cela aurait paru logique si l'Irak n'avait décidé de retirer ses troupes et n'avait offert de conclure la paix. L'important, c'est que nous avons proposé, preuve de notre sincérité, l'installation d'une force internationale le long des frontières. En outre, le Conseil de sécurité a adopté des décisions — cessez-le-feu et retrait des forces sur les frontières internationales — et proposé d'envoyer des observateurs pour en contrôler l'application. L'Irak a immédiatement accepté. L'Iran a refusé.

— Quelle solution proposez-vous ? Demandez-vous la révision de l'accord d'Alger de 1975 comme base de négociations ?

— L'Irak n'a pas avancé une formule. En revanche il a suggéré l'application de quelques principes : respect réciproque des souveraineté, respect du droit des deux parties à choisir leur régime sans ingérence extérieure, ouverture de négociations sans chercher à imposer de solution par la force. Or, vous connaissez la suite. Téhéran a demandé la démission de Saddam Hussein et une indemnisation. C'est ridicule. Ce ne sont pas des bases sérieuses de discussion mais des rêves sans fondement.

» Nous nous sommes adressés aux pays islamiques, aux non-alignés et aux organisations internationales. Nous avons proposé que les deux parties s'entendent pour désigner une instance internationale qui procédera à une enquête et dira qui est l'agresseur. C'est alors que l'on pourra parler d'indemnisation.

» En fait, Téhéran a fait un mauvais calcul. Après la bataille qui lui a permis de réoccuper Mohammara (Khorramchahr), l'Irak n'avait pas perdu militairement, pas plus que les Iraniens n'avaient gagné militairement, mais ils ont pensé qu'ils pourraient enlever facilement Bassorah et renverser Saddam. Voyant qu'ils avaient échoué, ils ont renoncé à deux de leurs conditions : la démission de Saddam et la condamnation internationale de l'Irak.

— Y a-t-il des médiations en cours et ont-elles une chance d'aboutir à une solution ou tout au moins à une trêve avant le sommet ?

— L'Algérie a annoncé qu'elle était prête à entreprendre une médiation. Nous y sommes favorables. Pour ce qui est de la trêve, je vous signale qu'elle est prévue par les lois internationales là où se tiennent des conférences internationales.

— Quelles seront les grandes lignes d'action de la politique étrangère de l'Irak pendant les trois années où vous assurerez en principe la présidence des non-alignés ?

— Notre politique étrangère sera au service des décisions prises par le sommet. Nous lutterons pour accroître les relations et la coopération entre les non-alignés. Nous estimons qu'il faut aussi trouver un système économique international qui favorise le transfert des techniques afin d'accroître le développement et prévenir les guerres locales. Il conviendra aussi de convaincre les pays industrialisés et les pays non industrialisés riches, en particulier les producteurs de pétrole, de coopérer pour alléger le fardeau des pays du tiers-monde, dû notamment à l'inflation venant du monde industrialisé, à l'augmentation des prix du pétrole et au retard psychologique résultant généralement de la colonisation. Si des mesures efficaces ne sont pas prises pour favoriser le développement technique, économique et culturel des pays pauvres, si la solidarité ne se manifeste pas, le fossé demeurera entre le Nord et le Sud et, en raison de ce déséquilibre, il y aura des pays « satellites » dépendant des plus puissants. »

PAUL BALTA.

U.R.S.S.

La marche des pacifistes scandinaves

La bonne volonté transformée en farce sinistre

De notre correspondant

Moscou. — Les pacifistes scandinaves ont marché à la baguette : arrivées dans l'enthousiasme à Vyborg (frontière soviéto-finlandaise) le 17 juillet, quelque trois cent cinquante Danoises, Suédoises, Norvégiennes et Finlandaises ont traversé la Russie blanche avec l'impression frustrante de n'avoir pu communier un seul instant avec le peuple soviétique dans cette première entreprise pacifiste Est-Ouest. De l'accueil municipal au pèlerinage, du défilé programmé à la visite touristique, les pacifistes occidentaux ont été littéralement pris en charge par les autorités et limités dans leurs « débordements » par une milice vigilante : *« Nous aurions aimé marcher plus longtemps dans les rues de Moscou*, confie une militante danoise, *mais les autorités soviétiques nous en ont empêchées, évoquant des problèmes de circulation ; en tout cas, je peux vous dire que nous en avons plus qu'assez de visiter des musées. »*

Partis de Stockholm le 13 juillet, les participants à la Marche pour la paix et le désarmement 82 ont été soumis dès leur arrivée en territoire soviétique à un ballet bien réglé de cérémonies, meetings et réceptions officielles qui ne leur a guère laissé le temps d'apprécier l'écho populaire de leur initiative ou la chaleur de l'accueil évoquée par l'agence soviétique Tass.

Entre Vyborg et Minsk, en passant par Léningrad, Kalinine, Moscou et Smolensk — quelque 1 500 kilomètres — les marcheurs se sont vu parcimonieusement accorder quelques tronçons d'avenues fortement quadrillées par la police, pour manifester leur enthousiasme pacifiste et brandir des banderoles proclamant *« Non à la guerre ! », « Pas d'armes nucléaires ni à l'Est ni à l'Ouest ! »*

A Moscou, où, en trois jours, les hôtes scandinaves ont pu, entre de multiples visites en autocars, fouler 4 kilomètres d'asphalte, la presse s'est bien gardée d'annoncer les itinéraires et les heures des manifestations, sans doute pour éviter les ralliements « spontanés ». Samedi 24 juillet, dans al célèbre rue Gorki, la présence de la première femme cosmonaute, Valentina Terechkova, à la tête du cortège, n'a pas réussi à sortir les badauds de leur indifférence.

Et c'est en arrivant à Vienne, jeudi, que ceux et celles qui ont répondu à l'appel du Mouvement scandinave des femmes pour la paix et reçu la bénédiction de divers comités soviétiques pour la paix, apprendront que leur entreprise a pris, pour certains, l'allure d'une sinistre farce.

Le 19 juillet dernier, deux Soviétiques, Youri Medvekov et Youri Khronopoulo, membres d'un mouvement pacifiste indépendant du pouvoir, étaient arrêtés et condamnés à quinze jours de prison pour houliganisme. Un troisième membre de l'organisation, Valéry Godyak, les rejoignait dans leur cellule quelques jours plus tard, tandis que deux autres, Victor Blok et Guennadi Kronik, étaient éloignés de Moscou. Constitué le 4 juin, le mouvement qui s'était pourtant fixé l'objectif louable d'établir la confiance entre les Etats-Unis et l'U.R.S.S. était aussitôt décrété *« illégal et provocateur »*.

(Intérim.)

Espagne

L'état-major de l'U.C.D. est remanié en prévision d'éventuelles élections anticipées

De notre correspondant

Madrid. — Le parti du gouvernement espagnol, affaibli et divisé, s'est donné mardi 27 juillet une direction renforcée sous la férule de son nouveau président, M. Landelino Lavilla, pour tenter de « remonter le courant » avant les prochaines élections. Fort des pleins pouvoirs obtenus en remplaçant M. Calvo Sotelo à la tête de l'Union du centre démocratique (U.C.D.) il y a quinze jours, M. Lavilla a imposé au premier ministre un remaniement du gouvernement.

Il a en effet nommé trois ministres à des postes-clés au sein du secrétariat du parti. Deux d'entre eux, M. Rodolfo Martin Villa, premier vice-premier ministre, et M. Jaime Lamo, ministre adjoint au premier ministre, ne seront pas remplacés dans l'immédiat. A l'inverse du troisième, M. Rafaël Arias Salgado, dont le portefeuille de l'administration régionale a été attribué à M. Luis Cossullvola. Il s'agit-là d'un secteur difficile au moment où le Sénat s'apprête à voter la loi harmonisant le projet d'autonomie régionale qui a provoqué une levée de boucliers en Catalogne et au Pays basque.

L'U.C.D. va élaborer rapidement un programme politique et livrer bataille pour conserver à l'Espagne un parti du centre nécessaire à son équilibre politique en éliminant la polarisation, a dit M. Lavilla. Ce dernier n'a pas exclu que les élections, les troisièmes depuis la mort du général Franco, puissent avoir lieu avant le terme normal de la législature, en avril prochain.

Le parti socialiste, de son côté, fort de son succès aux élections régionales d'Andalousie en mai dernier, avait réclamé des élections anticipées. Pour M. Felipe Gonzalez, le gouvernement de M. Calvo Sotelo, dont la maigre majorité parlementaire a fondu comme neige au soleil espagnol, aura du mal à passer l'automne.

Après la formation du parti démocrate-chrétien, qui a attiré une vingtaine de transfuges parlementaires de l'U.C.D., et celle d'un parti libéral qui espère en séduire d'autres, le monde politique espagnol attend maintenant de voir si M. Adolfo Suarez va fonder sa propre formation.

M. Lavilla a confirmé que l'ancien premier ministre lui avait fait part de son intention de quitter, après n'avoir pu en reconquérir la direction, cette U.C.D. qu'il avait fondée en 1977. Mais M. Suarez, en vacances sur la Costa del Sol, évite soigneusement toutes les réunions de l'U.C.D. et garde pour l'instant le silence.

(Intérim.)

● RECTIFICATIF. — Dans la bibliographie intitulée « Une difficile ambassade à Rome (*le Monde* du 28 juillet), une interversion de lignes a rendu un passage incompréhensible. Il fallait lire : « M. Armand Bérard représentait la France du général de Gaulle. »

MADRID VEND A L'ÉGYPTE HUIT BATIMENTS DE GUERRE ET SIX CENTS BLINDÉS

Madrid (A.F.P.). — Les entreprises espagnoles Banzan et Enasa ont annoncé mardi 27 juillet, la signature de nouveaux contrats pour la vente à l'Égypte de huit bateaux de guerre — deux corvettes et six patrouilleurs — ainsi que de six cents véhicules blindés B.M.R., qui s'ajoutent à un marché concernant trois mille camions tout terrain, annoncé la semaine précédente.

Le montant de ces contrats considérés comme la plus importante vente de matériel militaire espagnol à l'étranger, s'élève à 1,4 milliard de dollars.

Les huit bâtiments de guerre devront être livrés par Bazan d'ici trois ans. Les deux corvettes du type Descubierta peuvent notamment être équipées de lance-missiles Exocet, Harpoon et Sea Sparrow. Les patrouilleurs du type Cormoran qui atteignent la vitesse de trente-deux nœuds, peuvent également être munis de missiles Exocet.

Pour enasa, il s'agit de son second contrat avec Le Caire, après la signature l'an passé d'un contrat pour la vente de sept mille camions et de cinq cents autobus qui sont actuellement en cours de livraison.

D'autre part, l'entreprise Bazan qui dépend de l'Institut national de l'industrie (INI), comme Enasa, indique qu'elle mène actuellement des négociations avec les Philippines et la Thaïlande ainsi qu'avec plusieurs pays d'Amérique latine pour la vente de corvettes Descubierta et de patrouilleurs Cormoran.

EUROPE

M. Mitterrand ajourne « sine die » sa visite en Roumanie

Contrairement à ce qui avait été indiqué officiellement, et confirmé par M. Mitterrand lui-même au cours de sa conférence de presse de juin, le voyage du président de la République à Bucarest en septembre prochain n'aura pas lieu. Il ne s'agit officiellement que d'un « report », motivé par la surcharge du calendrier des déplacements du chef de l'Etat. Ceux-ci doivent, en effet, sitôt achevée la trêve estivale, reprendre de plus belle dès la rentrée, avec, notamment, les voyages en Grèce et en Inde. Mais la décision présidentielle — que M. Mitterrand aurait prise il y a quelques jours seulement, dans sa propriété de Latche — ressemble fort à une annulation pure et simple, d'autant plus qu'aucune autre date n'a été envisagée.

C'est M. Michel Jobert, ministre du commerce extérieur, actuellement en Roumanie pour la réunion de la commission mixte franco-roumaine, qui a été chargé d'annoncer cette annulation. Celle-ci avait été différée le plus possible. Si l'on estimait, au Quai d'Orsay comme à l'Elysée, qu'un tel voyage présidentiel ne serait guère envisageable tant qu'aucun élément positif n'interviendrait dans l'« affaire Tanase », il semble qu'on ait voulu croire jusqu'au bout que Bucarest ferait à temps le geste nécessaire.

D'autant plus que l'on savait, à Paris, combien le gouvernement roumain tenait à une visite qui lui aurait rendu un peu de cette honorabilité internationale qui paraît aujourd'hui compromise. Tout particulièrement par l'enlèvement, en plein Paris, le 20 mai dernier, de l'écrivain d'origine roumaine. Tout semble indiquer que les services secrets de Bucarest, très actifs en Europe occidentale contre les milieux dissidents (on s'en était rendu compte, en particulier, à l'occasion d'attentats contre des journalistes de Radio Free Europe à Munich), soient à l'origine de la disparition de l'écrivain. Ce dernier avait publié peu auparavant un article remarqué dans *Actuel* sur les mœurs de la « cour » de M. Ceausescu, « *roi communiste* ».

Le fait que M. Mitterrand ait renoncé à ce voyage indique-t-il que l'on ait désormais abandonné, à l'Elysée, l'espoir que le célèbre dissident soit retrouvé sain et sauf ? Ce n'est pourtant pas certain : une seconde hypothèse serait que Paris tente ainsi une dernière pression sur Bucarest pour obtenir la remise en liberté de M. Tanase, s'il est toujours vivant, et dans un état physique tel que les services secrets roumains puissent arranger sa « réapparition ».

L'affaire Tanase n'est cependant pas le seul point du contentieux franco-roumain. Plusieurs centaines d'enfants adoptés par des Français à la suite de démarches d'avocats roumains seraient actuellement retenus à Bucarest. D'autres cas humanitaires douloureux, comme ceux de familles séparées, sont signalés. Plusieurs incidents ont en outre été ressentis avec un grand agacement du côté français, comme le passage à tabac, en février dernier, de l'envoyé spécial du *Matin* à Bucarest, Bernard Poulet, par des « inconnus en civil » qui lui ont dérobé toutes ses notes de reportage. D'une manière plus générale, la tranquille impudence avec laquelle les services roumains agissent en France comme en Europe occidentale commence à irriter singulièrement les autorités françaises. De ce point de vue, l'affaire Tanase n'est pas seulement un problème de droits de l'homme — dont l'Elysée ne fait pas un préalable en soi pour tout dialogue avec l'Est, et pour cause — mais aussi un affront à la souveraineté française puisque l'enlèvement a eu lieu à Paris.

Le discrédit du régime Ceausescu et la situation financière catastrophique de la Roumanie ont pu achever de dissuader M. Mitterrand de poursuivre à Bucarest la « grande politique à l'Est » dont on lui prête l'ambition, et qu'il avait inaugurée au début de ce mois en Hongrgie.

BERNARD BRIGOULEIX.

A TRAVERS LE MONDE

Cambodge

● M. SON SANN, premier ministre du gouvernement de coalition et président du F.N.L.P.K. (Front national de libération du peuple khmer), a été reçu mardi 27 juillet par le premier secrétaire du P.S., M. Lionel Jospin, par M. Bernard Pons, secrétaire général du R.P.R. et par des représentants de l'U.D.F. et du M.R.G.

Chine

● UN VICE-MINISTRE DE L'INDUSTRIE CHIMIQUE, M. Yang Yibang, a été révoqué pour corruption et incompétence, a annoncé, mardi 27 juillet, *le Quotidien du peuple*. Le journal indique que le vice-ministre avait notamment accepté divers cadeaux de ses relations occidentales, qu'il avait souscrit d'importants emprunts auprès d'une firme plus ou moins fictive de Hongkong et qu'il avait été responsable de fortes pertes pour l'économis nationale. M. Yang n'a toutefois pas été exclu du P.C. chinois mais soumis à une période probatoire de deux ans et muté à d'autres fonctions. — *(Reuter.)*

Costa-Rica

● TROIS DIPLOMATES NICARAGUAYENS, accusés d'être impliqués dans un attentat à la bombe, ont reçu l'ordre de quitter le Costa-Rica dès que possible, a annoncé, mardi 27 juillet, le ministère des affaires étrangères. L'un des trois hommes avait été arrêté en relation avec l'attentat, qui avait détruit, le 3 juillet, les bureaux des lignes aériennes honduriennes. Il avait été relâché lorsque les autorités avaient appris qu'il jouissait de l'immunité diplomatique. — *(Reuter.)*

Grande-Bretagne

● UN GRAND MAGASIN DE LONDRES a été gravement endommagé par un incendie, vraisemblablement d'origine criminelle, mardi 27 juillet, avant son heure d'ouverture. Deux des quelque cent pompiers qui luttaient contre le sinistre ont été blessés, mais il n'y a pas d'autres victimes. La responsabilité de cette action n'avait pas été revendiquée ce mercredi matin. — *(A.P.)*

Malaisie

● SURSIS A EXECUTION POUR CINQ CONDAMNES A MORT EN MALAISIE. — Cinq détenus, qui devaient être pendus ce mercredi 28 et vendredi 30 juillet, ont vu leur mardi. MM. Heng Kan Chong, Lim Kwang Yeow, Chiow Thiam Guan, Liew Weng Seng et Tan Chay Wa avaient été condamnés à mort en vertu d'un texte qui prévoit l'application pour détention d'armes ou de munitions. Le gouvernement malaisien a reçu des appels à la clémence de la part, entre autres, des pays de la C.E.E. Une délégation de juristes français, britanniques, japonais et américains est attendue à Kuala-Lumpur du au 6 août.

Nicaragua

● LE GOUVERNEMENT DU NICARAGUA A PROROGE, mardi 27 juillet, pour six mois, l'état d'urgence national en vigueur depuis mars dernier, et annonce un rationnement du carburant. En annonçant le décret de prorogation, un membre de la junte de gouvernement, M. S. Ramirez, a indiqué qu'au cours des derniers jours vingt-trois « contre-révolutionnaires » avaient trouvé la mort dans des affrontements avec l'armée sandiniste au nord et à l'ouest du pays. Par ailleurs, M. Ramirez a dénoncé les manœuvres menées conjointement au Honduras par les armées hondurienne et américaine comme « *une atteinte à la souveraineté du Nicaragua* ». — (A.F.P.)

Vietnam

● M. NGUYEN CO THACH EST ARRIVE EN MALAISIE dimanche 25 juillet pour une visite de trois jours. Auparavant, le ministre vietnamien s'était rendu à Singapour et en Birmanie, pour discuter des récentes prépositions de Hanoï sur le Cambodge. Au même moment, selon l'envoyé de l'A.F.P. à Ho-Chi-Minh-Ville, on n'a constaté dans cette ville aucun signe du retrait partiel de soldats vietnamiens du Cambodge ; selon lui, aucun observateur n'a été témoin de la manifestation « enthousiaste » de la population qui, selon l'agence de presse vietnamienne, a accueilli mercredi les militaires de retour du Cambodge. Il n'a enfin pas été autorisé à se rendre sur la route Phnom-Penh - Ho-Chi-Minh-Ville, que devaient emprunter les convois militaires. — *(A.F.P.)*

● LE F.M.I. A REFUSE UN PRET DE 150 MILLIONS DE DOLLARS AU VIETNAM. — Ce crédit, sous forme de droits de tirage spéciaux (D.T.S.), ne pourra être accordé au Vietnam que s'il restructure son économie, indiquait-on samedi 24 juillet à Bangkok, de source diplomatique. Le Vietnam avait déjà obtenu 80 millions de dollars du F.M.I. et, en février, une délégation du Fonds avait visité Hanoï. — *(A.F.P.)*

politique

Les entretiens du premier ministre avec les parlementaires de la majorité

Un groupe de travail va « formaliser » les rapports de concertation entre le gouvernement et les députés socialistes

Les conclusions du séminaire, qui avait réuni le 16 juillet, à Maisons-Laffitte, les membres socialistes du gouvernement et les principaux dirigeants du P.S., ne resteront pas lettre morte. M. Pierre Mauroy l'a confirmé aux trente-huit membres du groupe socialiste à l'Assemblée nationale qu'il a reçus mardi 27 juillet à l'hôtel Matignon. Le premier ministre a notamment donné son accord à la constitution d'un groupe de travail « pour formaliser, selon l'expression de M. Pierre Joxe, président du groupe parlementaire, les conditions de la collaboration entre le gouvernement et le parti socialiste ».

D'autre part, M. Mauroy a présenté le programme prévisionnel du gouvernement pour la session parlementaire d'automne, ainsi que le contenu de la campagne officielle d'explication sur le blocage des prix et des revenus, qui a commencé mercredi 28 juillet dans la presse écrite et se poursuivra jusqu'au début novembre par l'intermédiaire des médias. Cette campagne a pour objectif de « restituer l'action du gouvernement dans son ambition et dans sa volonté de contenir l'inflation, d'expliquer les raisons du blocage, ainsi que de sensibiliser les Français sur les moyens de sortir de ce blocage », indique-t-on dans l'entourage du chef du gouvernement.

Les échanges de vues entre M. Mauroy et les membres du bureau du groupe socialiste ont duré plus de deux heures et ils se sont déroulées, selon le communiqué diffusé par l'hôtel Matignon à l'issue de cette rencontre, « *dans un climat de confiance et de coopération* ». Ce texte souligne d'ailleurs que le groupe socialiste de l'Assemblée nationale « *constitue un noyau homogène de soutien de la politique du changement* » et que « *sa solidarité est totale pour appuyer et relayer la politique du gouvernement et du président de la République* ».

Peut-on en attendre moins de la part du groupe socialiste ? L'hôtel Matignon a estimé que si cela va sans dire cela va encore mieux en le disant...

M. Pierre Joxe a présenté au premier ministre dix-sept « *remarques* » sur les relations entre le gouvernement et le groupe socialiste. La constitution d'un groupe de travail *ad hoc* donne satisfaction au président du groupe parlementaire qui n'avait pas ménagé ses critiques, il y a quelques semaines, sur les méthodes de travail du gouvernement.

Le premier ministre et ses hôtes ont longuement discuté du programme économique et social, les parlementaires insistant sur les réactions recueillies dans leurs circonscriptions à propos des dernières décisions gouvernementales. En quittant l'hôtel Matignon M. Joxe a relevé une amélioration de la concertation entre le groupe socialiste et le gouvernement. D'autres rencontres seront organisées entre M. Mauroy et le groupe socialiste, à l'occasion notamment des journées parlementaires que celui-ci doit tenir les 16 et 17 septembre à Toulouse.

La session parlementaire d'automne

Tel qu'il a été présenté aux députés socialistes par M. Mauroy, le calendrier prévisionnel du programme législatif du gouvernement jusqu'à la fin de l'année propose qu'une trentaine de projets ou de propositions de loi soient soumis au Parlement à la session d'automne, tout au cours de la session extraordinaire, qui débutera certainement le 21 septembre, que durant la session ordinaire qui commencera le 2 octobre. Le premier ministre et les deux groupes parlementaires de la majorité sont convenus, au cours des entretiens de l'hôtel Matignon, de faire adopter ces différents textes avant la fin de l'année, quitte à prolonger la session ordinaire par une nouvelle session extraordinaire jusqu'au 31 décembre.

Au cours de la session extraordinaire d'automne le Parlement sera saisi de plusieurs projets de loi déjà examinés en première lecture lors de la session de printemps ainsi que du projet de loi relatif au financement de l'assurance-chômage. La session ordinaire sera consacrée, outre l'examen du projet de loi de finances pour 1983, à la poursuite de la discussion des textes relatifs à la réforme de la loi électorale municipale, à l'abrogation de la loi dite « sécurité et liberté », à la suppression du secteur privé dans les hôpitaux publics, ainsi qu'à l'ouverture de la discussion des projets relatifs aux retenues pour absence de service fait dans la fonction publique, à la démocratisation du secteur public et au transfert du secteur public au secteur privé (art. 34 de la loi de décentralisation), au transfert des compétences de l'Etat aux collectivités locales, au statut de Paris et de Marseille, au statut des autres grandes villes et éventuellement à celui des villes nouvelles, au statut des élus locaux et au cumul des mandats électifs, à la réforme des études médicales.

L'« acceptation » de l'opposition

MM. Jean-Claude Gaudin et Claude Labbé, respectivement présidents des groupes U.D.F. et R.P.R. de l'Assemblée nationale, ont fait savoir à l'hôtel Matignon, mardi 27 juillet, après s'être concertés, qu'ils acceptent le principe d'une rencontre avec le premier ministre mais en précisant que, celle-ci ne pourra pas avoir lieu dans l'immédiat. Tous deux préfèrent que le rendez-vous soit fixé au mois de septembre au moment de la reprise des travaux du Parlement.

M. Gaudin a déclaré : « *Une concertation sur l'ordre du jour des travaux parlementaires se justifierait davantage en début de session qu'en fin de session.*

» *Ensuite, et cela constitue l'élément d'appréciation essentiel, cette invitation est lancée au moment même où, face à une crise de confiance majeure de l'opinion publique, le gouvernement organise une offensive sans précédent contre l'opposition, accusée « de vouloir mettre à mal les institutions » et de ne pas assumer son rôle.*

» *Le groupe U.D.F. estime donc que la rencontre souhaitée par M. Mauroy ne pourra avoir utilement lieu qu'après une préparation sérieuse et dans un climat auquel le gouvernement devra rendre sa sérénité.* »

M. Claude Labbé, pour sa part, a souligné, après la réunion hebdomadaire du groupe R.P.R. : « *Nous n'allons pas bondir à Matignon, d'autant que le gouvernement est incapable aujourd'hui de nous dire quelles seront les grandes lignes du prochain budget. Il est étonnant que le gouvernement propose une concertation à l'opposition et qualifie celle-ci en même temps de « factieuse ». Les déclarations récentes de MM. Mauroy et Bérégovoy à des hebdomadaires* (le Monde *du 27 juillet*) *sont stupéfiantes et scandaleuses.*

» *Nous dénonçons de la manière la plus forte la campagne que nous sentons monter sur l'idée qu'on pourrait associer l'opposition légitime à un groupe de factieux.* »

Une campagne d'explication publicitaire

La campagne d'explication du gouvernement sur la portée du blocage des prix et des revenus a commencé par la publication, mercredi 28 juillet, dans la plupart des quotidiens nationaux et régionaux (1), d'une page de publicité intitulée : « Les yeux ouverts ». Un autre encart publicitaire doit être publié par les mêmes organes au début août.

A la radio, cette campagne commencera le 5 août, et à la télévision, sur TF 1 et Antenne 2, le 9 août, à raison de trois messages différents par semaine sur les antennes de la radio nationale et sur celles des stations périphériques, et d'un message différent chaque semaine à la télévision. Cette campagne s'achèvera le 8 novembre. Sa réalisation a été confiée à l'agence Havas, et son coût est estimé à environ 10 millions de francs.

(1) Quelques quotidiens ont refusé de publier l'encart publicitaire proposé par le service d'information et de diffusion du premier ministre. C'est le cas, en particulier, du *Figaro*, qui dénonce, à la « une », dans son numéro du 28 juillet, ce « *recours à la publicité* », ainsi que celui du *Méridional*, quotidien de la région marseillaise.

La réforme électorale à l'Assemblée nationale

- *La loi s'appliquera aux villes de plus de 3 500 habitants*
- *Les femmes bénéficieront d'un quota de 25 % sur les listes municipales*

Il y aura donc obligatoirement 25 % de femmes sur les listes de candidats aux élections municipales, dans les communes de plus de trois mille cinq cents habitants. Ce vote, qui résulte d'une proposition du groupe socialiste, apporte une première satisfaction au long combat mené par Mme Halimi (app. P.S.). La promesse faite par M. Mitterrand est donc tenue. L'initiative prise, en janvier 1979, par Mme Monique Pelletier, alors ministre délégué de la famille et à la condition féminine, qui instituait un quota de 20 % de femmes dans les villes de plus de deux mille cinq cents habitants, a, cette fois, toutes chances d'aboutir. En novembre 1980, le projet de loi, qui avait fait l'objet d'une seule lecture devant l'Assemblée nationale, était resté en panne, pour cause de campagne présidentielle. Le réformisme féministe du précédent septennat s'était manifesté un peu tard...

En près de deux ans, les femmes n'auront perdu que 5 % de représentativité : le 20 novembre 1980, les députés avaient, en effet, adopté un sous-amendement du groupe socialiste fixant le seuil à 30 %. Mais le gouvernement avait obtenu, après une seconde délibération, sa suppression. L'institution de ce quota peut être considérée comme une heureuse décision : en 1977, les femmes ne représentaient que 8,40 % des conseillers municipaux, contre 3,1 % en 1947. A ce rythme, il aurait fallu attendre près d'un siècle pour qu'il y ait autant d'élues que d'élus.

1980-1982 : les arguments des partisans et des adversaires de cette mesure sont strictement identiques. Les premiers invoquent la nécessité de donner aux femmes la place qui leur revient dans la société, et notamment dans la gestion des intérêts collectifs ; il y a déséquilibre, il faut donc le rompre parce que l'équilibre ne se réalisera pas naturellement. Les seconds se fondent sur le principe de l'égalité de tous les citoyens devant la loi, principe garanti à la fois par l'article 2 de la Constitution et par l'article 6 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, et dénoncent une « discrimination », voire une « ségrégation ». Les premiers oublient un peu vite de s'interroger sur les raisons pour lesquelles les femmes ne peuvent pas prendre et obtenir des responsabilités. Outre les timides propositions que leur font les états-majors politiques — la palme du « féminisme » revient au parti communiste, — n'y a-t-il pas lieu de répondre d'abord par des mesures d'aide appropriées à « l'inégalité naturelle » que constitue, pour les femmes, le fait de porter et d'élever des enfants ? Les crèches et autres systèmes de garde, le travail à temps partiel, les horaires variables, l'aménagement du temps de travail, sont des réponses aussi valables que l'institution de quotas. Mais qui, évidemment, coûtent plus cher à l'Etat. On peut, c'est vrai, estimer que les deux démarches doivent être concomittantes.

Les adversaires de cette décision, de leur côté, font semblant d'ignorer que la loi multiplie les atteintes au principe d'égalité. Toute mesure qui accorde des avantages à telle ou telle catégorie sociale spécifique peut apparaître comme méconnaissant le principe. Le mécanisme de progressivité de l'impôt en est un exemple.

Il n'empêche : on créé une sorte de précédent. Si les « hommes » (au sens général du terme) doivent être égaux devant la loi, certains (les femmes) ne peuvent pas l'être plus que d'autres. Les arguments ou les arguties juridiques sont de peu de poids — même s'ils apparaissent plus tard fondés — en face d'un problème qui, selon certains, relève de l'éthique. Des quotas ? Fort bien. Pourquoi ne pas imposer une représentativité des handicapés ou des jeunes ? On n'ose multiplier les exemples...

Le Conseil constitutionnel, s'il est saisi, apportera une réponse quant à la constitutionnalité de cette mesure. Mais on croit savoir qu'il sera difficile de trouver soixante députés ou soixante sénateurs pour déposer un recours devant la haute juridiction. Et pour cause : chacun sait que le poids de l'électorat féminin est déterminant dans n'importe quelle élection. Qui prendra le risque de mécontenter un électorat présumé favorable à l'institution de ce quota ? Dès lors, il serait de la responsabilité du président de la République, ou du président du Sénat, ou du président de l'Assemblée nationale, ou du premier ministre, de saisir les juges constitutionnels. Parce qu'il faut — au moins — que leur réponse soit connue.

M. Defferre, au cours du débat, a pris toutes les garanties pour limiter les effets d'une décision d'inconstitutionnalité. C'est la prudence même. Mais s'en remettre à la « sagesse » de l'Assemblée, ce n'est pas toujours, de la part d'un gouvernement, une preuve de courage politique.

LAURENT ZECCHINI.

Mardi 27 juillet, l'Assemblée nationale commence la discussion des articles du projet de loi modifiant le code électoral et le code des communes et relatif à l'élection des conseillers municipaux et aux conditions d'inscription des Français établis hors de France sur les listes électorales (*le Monde* des 13, 27 et 28 juillet).

L'article premier s'articule avec les articles 9, 11 et 15 du projet. Les deux premiers modifient le code des communes afin d'augmenter le nombre des conseillers municipaux, d'une part dans les communes de plus de 500 habitants, d'autre part dans la ville de Lyon. L'article 15 renvoie à une loi ultérieure la détermination du régime électoral de Paris et de Marseille. L'article premier tend à assimiler Lyon à la situation dérogatoire dont jouit Paris en ce qui concerne le nombre des conseillers municipaux. En réponse aux demandes des députés de l'opposition, M. Defferre, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, indique qu'un projet spécifique concernant le statut des grandes villes sera déposé au Parlement, mais que la loi électorale, c'est-à-dire le mode de scrutin, s'appliquera à toutes les villes.

M. Noir (R.P.R., Rhône) insiste sur la situation de Lyon. Il indique que dans le sixième arrondissement de cette ville — « *le plus favorable à l'opposition* » — il y a un siège pour 4 233 électeurs inscrits contre un siège pour 3 113 électeurs dans le neuvième arrondissement, soit une différence de 1 120 électeurs par siège. Il s'agit, selon lui, d'une « *véritable manipulation.* »

M. Defferre répond que les calculs du gouvernement ont été effectués en fonction du nombre d'habitants. Les gouvernements précédents, souligne-t-il, avaient fait les leurs « *de façon à avantager les secteurs de droite* ». Si l'augmentation est plus importante dans tel secteur que dans tel autre, ajoute-t-il, « *c'est pour effacer une injustice, une malhonnêteté* ».

● **Le seuil de 3 500 habitants**

L'article 3 fixe à 5 000 habitants le nouveau seuil de population en deçà duquel demeurera applicable le scrutin majoritaire qui, actuellement, concerne toutes les communes de 30 000 habitants au plus.

L'opposition proteste contre la disparition, dans ces communes, du panachage et souligne que l'abaissement de ce seuil va essentiellement profiter au parti communiste.

L'Assemblée repousse tout d'abord un amendement du groupe R.P.R. visant à supprimer l'article 3, puis elle examine un autre amendement du R.P.R. instituant la représentation proportionnelle pour l'élection dans les communes de 9 000 habitants et plus ; ce qui reprend exactement les termes de la quarante-septième des cent dix propositions de M. Mitterrand, alors candidat à la présidence de la République.

M. Poperen (P.S., Rhône), rapporteur de la commission des lois, qualifie de « *mémorable* » une séance au cours de laquelle M. Foyer (R.P.R., Maine-et-Loire) — qui est un farouche partisan du scrutin majoritaire — se prononce en faveur de la proportionnelle. Pour M. Defferre, c'est « *l'hommage du vice à la vertu* ».

M. Millon (U.D.F., Ain) se prononce contre cet amendement, indiquant : « *Pour la première fois, nous voyons le groupe socialiste renier une des propositions du candidat François Mitterrand.* » Il ajoute : « *Nous préférons le panachage fait par les citoyens au panachage fait par les appareils politiques.* » Cet amendement est ensuite mis aux voix par scrutin public (1), à la demande du R.P.R. Il est repoussé par 326 voix contre 0 sur 327 votants et 327 suffrages exprimés (les groupes socialiste et communiste se sont prononcés contre et les groupes R.P.R. et U.D.F. n'ont pas pris part au scrutin).

Les députés repoussent ensuite plusieurs amendements de l'opposition tendant à modifier le seuil à partir duquel s'appliquera le nouveau mode de scrutin, et proposent successivement 30 000, 20 000, 15 000, 9 000 et 7 500 habitants. M. Poperen défend un amendement de la commission instituant un seuil de 3 500 habitants. Il indique que la majorité du groupe et du parti socialistes était favorable à un seuil de 1 500 habitants, alors que les communistes se prononçaient en faveur de 2 500 habitants. Tenant compte à la fois du point de vue des radicaux de gauche et du cas des petites communes rurales où les liens personnels qui unissent leurs habitants peuvent justifier un mode de scrutin particulier, la commission, indique-t-il, a tranché en faveur du seuil de 3 500. M. Poperen précise qu'il y a 821 communes comptant de 2 500 à 3 499 habitants et 593 de 3 500 à 4 999 habitants.

M. Baylet (app. P.S., Tarn-et-Garonne) se prononce contre l'amendement, expliquant que le *mouvement des radicaux de* gauche, qui était favorable au seuil de 9 000 habitants, s'est rallié à celui de 5 000. Le seuil de 3 500, souligne-t-il, « *risque d'affecter la stabilité de l'institution communale et d'entraver son bon fonctionnement* ». Par scrutin public, un amendement déposé par MM. Millon et d'Aubert (U.D.F., Mayenne) fixant le seuil à 9 000 habitants, est repoussé par 337 voix contre 157 sur 485 votants et 484 suffrages exprimés.

M. d'Aubert — dans le brouhaha qui se poursuit depuis le début du débat — estime que le gouvernement « *a simplement accepté le résultat d'une négociation entre socialistes et communistes* ». Critiquant « *une discussion de marchands de tapis* », il lance : « *Qui gouverne vraiment ? Ce sont les groupes socialiste et communiste !* » L'amendement de la commission — 3 500 habitants — est adopté par 314 voix contre 171 sur 485 votants et 485 suffrages exprimés. (Ont voté contre, outre l'opposition : MM. Alfonsi, Baylet, Alain Bonnet, Mme Chaigneau, MM. Defontaine, Duprat, Duraffour, Maurice Faure, Hory, Julien, Luisi, Rigal et Zuccarelli, tous membres du Mouvement des radicaux de gauche).

Après l'article 3, l'Assemblée, avec l'accord du gouvernement et de la commission, adopte un amendement de M. Grussenmeyer (R.P.R., Bas-Rhin) stipulant : « *L'élection des membres du conseil municipal a lieu au scrutin de liste. Nul ne peut être candidat sur plus d'une liste.* » Cette disposition est applicable à toutes les communes.

L'article 4 regroupe les dispositions spéciales applicables aux communes de 3 500 habitants et plus, en modifiant plusieurs articles du code électoral. L'article L. 260 de ce code, modifié par un amendement de M. Aubert (R.P.R., Alpes-Maritimes), prévoit que les conseillers municipaux sont élus au scrutin de liste à deux tours avec dépôt de liste comportant autant de candidats que de sièges à pourvoir, sans adjonction ou suppression de nom et sans modification de l'ordre de présentation.

● **Quota de femmes**

M. Alain Richard (P.S., Val-d'Oise) défend un amendement du groupe socialiste ainsi rédigé : « *Les listes de candidats ne peuvent comporter plus de 75 % de personnes de même sexe. Cette proportion s'apprécie au sein de l'ensemble de la liste.* »

M. Defferre déclare que, du point de vue du gouvernement, c'est aux formations politiques de prendre des initiatives pour favoriser la présentation de candidates sur les listes. Le ministre de l'intérieur souhaite que la proposition du groupe socialiste prenne la forme d'un article additionnel, « *de façon que, si le Conseil constitutionnel venait à l'annuler, cela n'entraîne pas l'annulation de la loi* ».

Un large débat s'engage sur cette disposition. Les députés socialistes et communistes réitèrent les arguments en faveur de l'instauration d'un tel quota. M. Brocard (U.D.F., Savoie) parle de son côté de « *ségrégation* », ainsi que M. Foyer, pour qui cette disposition institue « *une règle discriminatoire* » dont le but est « *un objectif politique, publicitaire et électoral* ». Au nom du groupe U.D.F., M. Clément s'y déclare favorable.

Après avoir repoussé un sous-amendement de M. Noir, substituant le chiffre de 70 % à celui de 75 %, l'Assemblée adopte un sous-amendement présenté par M. Richard prévoyant que la proportion de femmes s'apprécie non seulement au sein de l'ensemble de la liste, mais aussi « *au sein de chaque groupe entier de douze candidats dans l'ordre de présentation de la liste* ». Cette disposition répond au souci d'assurer effectivement des sièges aux candidates.

L'amendement du groupe socialiste est adopté par 476 voix contre 4 sur 483 votants et 480 suffrages exprimés. Les groupes socialistes et communistes se sont prononcés pour. 81 députés R.P.R. sur 88 se sont prononcés pour. MM. Couve de Murville, Foyer et Messmer ont voté contre ; MM. Charles, Debré et Labbé se sont abstenus volontairement ; M. Sauvaigo était excusé. 59 députés U.D.F. ont voté pour (sur 63). M. Brocard a voté contre ; MM. Madelin et Millon, ainsi que Mme Moreau, n'ont pas participé au scrutin).

La séance est levée, mercredi 28 juillet, à 1 h 35, la suite du débat étant renvoyée à 9 h 30.

(1) A la différence d'un vote à main levée, le scrutin public fait apparaître le vote de chacun des députés. Il présente plusieurs avantages : 1) en cas de supériorité numérique des représentants de l'opposition présents dans l'hémicycle sur ceux de la majorité, il permet au gouvernement de faire adopter ses amendements ou ceux qu'il accepte. C'est là une utilisation assez fréquente ; 2) le scrutin public, qui peut aussi être demandé par le président de chacun des groupes — ou par le député qu'il a mandaté à cet effet, — répond à des préoccupations politiques et électorales évidentes : en assurant une certaine publicité à tel ou tel vote, un groupe politique peut se targuer de la position qu'il a adoptée à l'Assemblée nationale, ou dénoncer celle de ses adversaires.

LA GUERRE DES SEXES CONTINUE

Les députés, tous sexes confondus, ont, en définitive, aux petites heures du 28 juillet, sauvé l'honneur du « machisme » : grâce à eux, les hommes auront désormais 25 % de places réservées sur les listes de candidats aux élections municipales. N'est-ce pas ainsi que l'on peut lire l'article voté par quatre cent soixante-seize députés, se croyant devenus subitement féministes, et qui dispose que « *les listes de candidats ne peuvent comporter que 75 % de personnes du même sexe* » ? Les féministes ont donc encore une bataille à livrer : contre cette nouvelle limitation sexiste de leur quota.

ANDRÉ PASSERON.

Textes définitivement adoptés

● **Libertés des travailleurs**

L'Assemblée nationale a adopté, mardi 27 juillet, en troisième et dernière lecture, le projet de loi relatif aux libertés des travailleurs dans l'entreprise. Les députés se sont prononcés sur le texte qu'ils ont adopté en deuxième lecture (*le Monde* du 24 juillet), sans le modifier.

● **Carte orange**

L'Assemblée a ensuite adopté, en quatrième lecture, le projet de loi relatif la participation des employeurs au financement des transports publics urbains. Les députés se sont prononcés sur le texte qu'ils ont accepté en troisième lecture (*le Monde* daté 25-26 juillet). Afin de réparer un oubli, le gouvernement déposera, dès la prochaine session, un projet de loi tendant à reporter, du 1er octobre au 1er novembre 1982, la suppression de la prime de transport de 23 F (article 7). Ce report figure dans le texte adopté en ce qui concerne la date à partir de laquelle l'employeur acquittera 40 % du prix des titres d'abonnement.

● **Répression de l'homosexualité**

L'Assemblée a enfin adopté, en quatrième et dernière lecture, la proposition de loi tendant à abroger le deuxième alinéa de l'article 331 du code pénal (répression de l'homosexualité).

[Dans ses éditions du 23 juillet, « le Monde » a, un peu rapidement, fait état de l'adoption définitive de ce texte alors qu'il s'agissait de la troisième lecture.]

Au cours de la discussion, mardi 27 juillet, M. Foyer (R.P.R., Maine-et-Loire), a estimé que le produit de l'amende — de 60 F à 20 000 F — prévue par l'article 331 constitue une des ressources prises en compte dans les recettes du budget de l'Etat. La suppression de cet article, a-t-il expliqué, équivaut à une diminution des ressources publiques, diminution interdite par l'article 40 de la Constitution, lorsqu'elle émane d'un membre du Parlement. Se fondant sur l'article 92 du règlement de l'Assemblée nationale — qui prévoit, lorsqu'un député oppose l'article 40, que la « *procédure législative est suspendue en l'état jusqu'à la décision du bureau de la commission des finances* » — l'ancien garde des sceaux a demandé que le bureau de cette commission se réunisse pour statuer sur l'irrecevabilité. Le président de séance, M. Jean-Pierre Michel (P.S.), passant outre, a mis aux voix le texte, qui a été adopté. S'insurgeant contre une violation du règlement, M. Aubert (R.P.R.), a demandé et obtenu une suspension de séance de vingt-cinq minutes.

[N.D.L.R. : L'application de l'article 92 obligeait effectivement le président de séance à suspendre les travaux.]

POLITIQUE

La Corse dans l'isoloir

II. — Comment changer l'économie ?

De notre correspondant DOMINIQUE ANTONI

Vote dans l'île de Beauté, le dimanche 8 août, pour l'élection des soixante et un membres de la première assemblée de Corse. A Piedicroce, en Haute-Corse (« le Monde » du 28 juillet), le statut particulier est accueilli avec circonspection. Mais tout ne passe-t-il pas d'abord par un profond changement des rouages de l'économie ?

Bastia. — La situation tient-elle à un paradoxe ? Au moment où la Corse accède à une certaine autonomie politique, son économie reste toujours aussi tributaire de l'extérieur. Pis : pour réduire cette dépendance, on lance un appel pressant à Paris. Et dans le cadre de la loi sur les compétences du statut particulier de la région Corse, l'Assemblée nationale adopte un amendement de la commission des lois et du groupe communiste créant auprès du premier ministre un comité de coordination pour le développement industriel de la Corse regroupant les entreprises publiques et les sociétés nationales concernées. L'Etat, toujours l'Etat !

On s'en débarrasse d'un côté et voilà qu'il réapparait de l'autre. « *Pas du tout,* répond-on volontiers dans les partis de gauche de l'île, *il s'agit ni plus ni moins de transformer en profondeur notre mode de développement. Pour conduire cette mutation, nous demandons à l'Etat de nous aider. Si celle-ci réussit, alors seulement les relations de dépendance, les liens d'assistance apparaîtront obsolètes.* »

Pour l'heure, on est loin de cette situation idéale. En décembre 1981, la publication d'un essai de comptabilité économique régionale, le premier du genre (1), permettait de mieux cerner la faiblesse productive de la Corse. Le PIB régional s'élevait pour 1978 à 4,5 milliards de francs (la moitié de la moyenne nationale par habitant). Les exportations hors Corse représentaient 0,6 milliard couvrant seulement 13 % des importations elles-mêmes sensiblement égales en ordre de grandeur au PIB. La balance commerciale accusait un déficit de 3,3 milliards de francs. Seule la balance touristique enregistrait un solde positif de 1 milliard. Au total, le déficit des opérations courantes s'élevait à un peu plus de 2 milliards de francs financés au deux tiers par les apports de l'Etat et de la Sécurité sociale.

La préfecture de région vient précisément de publier un Livre blanc sur les dépenses publiques de l'île. Cette analyse des « *flux financiers entre la Corse et l'Etat* », si souvent réclamée par les autonomistes, fait apparaître l'importance de la « solidarité nationale ». En 1980, l'Etat a recouvré 1 milliard d'impôts directs de l'île. Il en a reversé 3 au titre des aides au développement, des subventions aux collectivités locales, du financement des dépenses sociales, du secteur parapublic (2). Pour bon nombre de nationalistes, cet effort représente simplement une « *dette de réparation envers le peuple corse* ». « *La Corse est riche. Ce sont les colonisateurs qui l'ont appauvrie et qui ont ensuite persuadé ses habitants qu'ils ne pourraient pas vivre sans les secours extérieurs* », explique l'argumentaire électoral de l'Union du peuple corse.

« Zone franche ? »

La Corse riche ? Peut-être. Mais c'est bien l'une des constantes du discours économique insulaire que d'avoir entretenu la confusion entre l'inventaire du potentiel des richesses naturelles et l'exploitation réelle qui en est faite. Hiatus d'autant plus éloquent que lorsque la mise en valeur agricole a commencé il y a vingt-cinq ans, elle a échappé dans un premier temps aux « gardiens de l'inventaire » : les Corses eux-mêmes.

Le débat, aujourd'hui, a changé de sens. Il s'agit moins d'opposer un développement qui profiterait aux allogènes et un autre aux Corses que de choisir entre une « Corse de la consommation (favorisant les intermédiaires, le tertiaire, la continuité territoriale non sélective) et une « Corse de la production » tournée vers le secondaire, l'aide directe aux producteurs, la formation professionnelle mieux adaptée aux besoins.

Ce clivage est sensible dans la campagne des régionales où le débat économique a pris une place importante. M. Jean-Paul de Rocca-Serra, député, maire (R.P.R.) de Porto-Vecchio, qui conduisit la liste de « l'opposition nationale », propose dans son manifeste « *la création d'une zone de franchise douanière qui attirerait dans l'île une activité commerciale intense et diversifiée en direction de tous les pays méditerranéens* ». Cette proposition défendue à maintes reprises par M. Pierre-Paul Giacomi, ancien député (R.P.R.) de Bastia, a vivement fait réagir Mme Marie-Claire Scamaroni, pourtant proche du R.P.R. « *En fait de liberté, c'est en Corse la libération de tous les phantasmes* ». « *Ne faisons pas de l'île le paradis de la contrebande* », a répliqué la sœur de Godefroy Scamaroni, héros de la France libre. Une liste marginale, celle de l'Union pour la défense de l'économie corse (UDEC), conduite par M. Simon Cruciani, industriel, s'attache à défendre exclusivement les intérêts des artisans et des P.M.E.

La gauche a bondi devant l'évocation d'une « zone franche ». M. Dominique Bucchini, maire de Sartène, député au Parlement des Communautés eupropéennes, qui conduit la liste communiste, a dénoncé ce projet qui vise, selon lui, à faire de l'île « *un paradis en tout genre* ». Que faire du statut fiscal particulier dont bénéficie déjà la Corse et qui représente une enveloppe de plus de 300 millions de francs de réfactions diverses sur les droits de mutation et sur la T.V.A. non perçus par l'Etat ? Socialistes et radicaux de gauche de Corse du Sud veulent remodeler le système actuel qui favorise déjà la consommation, entraîne l'exonération partielle des grosses fortunes immobilières, mais ne stimule guère les investissements productifs.

Les élus régionaux sauront-ils s'attaquer à un problème aussi délicat ? Le débat autour du statut fiscal sera un test. La gauche mise aussi sur un développement moins tributaire du tertiaire, plus autocentré à partir de productions agro-alimentaires par exemple. Elle souhaite en outre la constitution d'un véritable pôle industriel. C'est l'« objectif prioritaire » du P.C.F. qui y voit la meilleure façon de « *satisfaire relativement rapidement les besoins d'emplois de la Corse, d'entraîner durablement les autres secteurs d'activité, d'établir des relations économiques plus équilibrées à l'intérieur de l'île, entre la Corse et l'ensemble de la communauté nationale* ».

« *Pour produire français, il faut aussi produire corse* » affirme le programme communiste. Cette volonté s'est matérialisée à travers une proposition de loi déposée par le groupe parlementaire du P.C. visant à conférer aux sociétés nationalisées « *une mission territoriale en faveur de la Corse* ». Celles-ci seraient conduites à consacrer à l'île 1 % du volume global de leurs investissements. Le groupe socialiste lors du vote du statut particulier n'a pas retenu cette obligation mais il a accepté la création du comité de coordination pour le développement industriel de la Corse.

Orientations industrielles

Dans l'île, si un consensus existe entre les deux partis de gauche pour favoriser un programme d'industrialisation, on note cependant des divergences sur le choix des actions à entreprendre. Le P.C. souhaite par exemple la construction d'une cimenterie près de Corte qui permettrait de produire plus de 200 000 tonnes de ciment (la consommation annuelle de l'île est actuellement totalement importée). Il préconise aussi la réouverture de la mine d'amiante de Canari dans le Cap-Corse fermée depuis 1965. A la fédération de Haute-Corse du P.S., on se montre sceptique sur ce projet. « *Nous ne pensons pas qu'il faille miser sur des orientations industrielles aussi classiques. Résoudraient-elles vraiment le problème de l'emploi ?* » s'interroge-t-on au P.S. Pour la cimenterie, l'automatisation des installations est la règle, pour la mine d'amiante, les jeunes Corses accepteront-ils ce genre de travail !

Le risque existe en effet de créer un volant d'emplois industriels qui n'attireraient pas les jeunes Corses. C'est déjà le cas de l'agriculture où 48 % des emplois sont détenus par des étrangers, en majorité des Maghrebins et dans le bâtiment et les travaux publics (57 %). Le niveau médiocre des rémunérations et les conditions de travail difficiles expliquent que les Corses, comme ailleurs les continentaux, soient sous-représentés dans ce secteur d'activité. L'industrialisation de la Corse à travers notamment l'engagement des entreprises nationales ne pourra se faire sans une réflexion sur le genre d'emplois créés et sur la formation professionnelle correspondante. Il est déjà symptomatique qu'avec plus de huit mille demandeurs d'emploi — près de 10 % de la population active, — la Corse connaisse une progression plus forte du chômage que la moyenne nationale.

L'économie corse n'échappe cependant pas à un autre paradoxe. Globalement on la sait fragile, dépendante, et, malgré cela, un certain nombre d'indices comme l'achat de voitures, la consommation de biens d'équipement ou la progression de l'épargne, donnent l'impression que les insulaires ne sont pas excessivement affectés par la crise ; qu'ils « rebondissent » sur elle. L'existence d'une « économie souterraine » que M. Alain Vienot, chef du service régional de l'INSEE qualifie de « *très importante et difficilement cernable* » n'y est pas étrangère.

Comment en effet qualifier les flux d'autoconsommation importants en Corse comme dans d'autres régions rurales à travers sa projection des jardins ruraux ou de la charcuterie traditionnelle ? Comment comptabiliser le supplément de ressources le plus souvent non déclarées que représente la location de studios, de bungalows ou de villas d'été ? Mais l'économie souterraine se nourrit aussi de toutes les dissimulations de revenu qui sont autant de « victoires » sur l'Etat, cet empêcheur de s'enrichir en rond.

On raconte à Bastia que plusieurs propriétaires des 159 coffres fracturés au Crédit lyonnais *durant le dernier week-end pascal* ont traîné les pieds pendant plusieurs jours avant d'accepter de dresser l'inventaire de leur coffre de peur que le fisc ne s'intéresse de trop près à eux. La Corse bat, avec la Seine-Saint-Denis et la Guyane, le record des impôts impayés : 15 % en 1980 alors que la moyenne nationale s'établit à 5 %.

Travail au noir

Le travail au noir est aussi un élément important de l'économie corse. Les sous-déclarations de salaire sont fréquentes dans les petites entreprises, un « ajustement » s'effectuant de la main à la main. Mais c'est le secteur du B.T.P. qui est le plus perméable à ces pratiques. La note de conjoncture de la Banque de France qui vient de paraître révèle que « *les récentes mesures prises pour régulariser la situation des travailleurs étrangers dans l'île ont pesé lourdement sur les charges de personnel : cette régularisation a touché dans le secteur du B.T.P. près de trois mille cinq cents ouvriers pour l'essentiel d'origine maghrébine, soit à peu près la moitié des effectifs de la branche* ». Au total, ce sont cinq mille deux cent soixante douze travailleurs immigrés qui ont régularisé leur situation au premier trimestre 1982, soit un travailleur pour quarante-trois habitants (3).

Ces données sont-elles assez importantes pour parler d'économie parallèle ? Il s'agit plutôt de pratiques supplétives qui compensent les contraintes locales comme l'étroitesse du marché ou la faiblesse de l'environnement économique lui-même. A telle enseigne, par exemple, que le tourisme et le manque d'emplois permanent ont forgé autour des stations balnéaires un mode de vie différent, et accepté comme tel. « *Ici,* explique un jeune notaire de Balagne, *en travaillant un peu plus de huit heures par jour pendant trois mois on gagne assez d'argent pour vivre toute l'année.* » Après la « saison », on se met en chômage et l'on vit d'expédients. Et quand on est jeune, il existe toujours un « gilet de sécurité » : la famille au sens large, oncles et tantes et grands-parents : ce sont eux qui bénéficient des pensions et de l'aide sociale (4). Ils aident à faire la « soudure » aux moments difficiles. C'est cela la solidarité familiale.

Tous ces phénomènes entament-ils les chances véritables d'un renouveau économique ? Comment réformer un système assoupi dans l'assistance, et sous l'influence du « tout tourisme », cette « drogue dure » ? Les bonnes intentions des nouveaux acteurs politiques qui sortiront vaille que vaille des urnes du 8 août seront-elles suffisantes pour transformer le cours des choses, tant il est vrai — et ils ne se privent pas de le dire — que rien ne changera en Corse si l'économie ne change pas ?

(1) Marius Zghilone : Eléments de comptabilité économique pour la Corse, 1978. *Les dossiers d'économie corse*. INSEE, novembre 1981.

(2) Les dépenses publiques en Corse : juillet 1982.

(3) La moyenne nationale est d'un travailleur pour neuf cents habitants.

(4) En 1980, l'Etat a distribué en Corse 882 millions de francs au titre des pensions et 142 millions de francs d'aide sociale.

Prochain article :
COMMENT S'Y RETROUVER ?

LA SITUATION DANS LES DOM-TOM

M. Emmanuelli adresse une double mise en garde à l'opposition

Outre-mer, le gouvernement est actuellement confronté à deux mouvements contestataires organisés par l'opposition. En Nouvelle-Calédonie, cette opposition prend de plus en plus la forme d'une révolte, ouverte et violente, contre la politique réformatrice engagée en recourant à la procédure des ordonnances.

Dans les quatre départements d'outre-mer concernés par l'avant-projet de loi relatif à l'adaptation aux DOM de la loi de régionalisation du 2 mars 1982 (Guadeloupe, Martinique, Guyane, la Réunion), l'opposition des élus majoritaires au sein des assemblées locales — celles-ci devant disparaître lors de l'institution d'une assemblée unique — tend à s'exprimer par une attitude d'obstruction systématique.

Commentant cette situation, le secrétaire d'Etat aux DOM-TOM, M. Henri Emmanuelli, a lancé, mardi 27 juillet, une double mise en garde. Il a notamment souligné que l'opposition, si prompte, en métropole, à donner des leçons de démocratie à la majorité, soutient activement, en Nouvelle-Calédonie, les extrémistes portés à la manière forte. Le fait est que dans ce territoire austral l'opposition locale, majoritaire dans la région de Nouméa, et soutenue par le R.P.R., paraît avoir opté pour une stratégie de déstabilisation des nouvelles autorités locales, qui ne s'embarrasse pas de scrupules quant au choix des moyens.

A. R.

Interrogé sur les incidents survenus à Nouméa le jeudi 22 juillet, au cours desquels un groupe de jeunes gens masqués avait fait irruption, en cours de séance, au siège de l'Assemblée territoriale (législatif local) et molesté un élu indépendantiste (*le Monde* du 23 juillet) M. Emmanuelli a déclaré, à l'occasion d'une conférence de presse : « *Un commando bien organisé et porteur de certains instruments que le juge d'instruction semble assimiler à des armes, a envahi l'Assemblée territoriale en bénéficiant, semble-t-il, de complicités intérieures, et peut-être même de la part de certains élus. (...) Non seulement l'assaut était organisé mais, de surcroît, il n'était que le premier élément d'un mouvement plus vaste qui visait à faire prendre d'assaut l'Assemblée par un grand nombre de manifestants. Il ne pense pas que dans une démocratie ce soit en allant matraquer des élus qu'on fasse preuve de beaucoup de responsabilité.*

» *J'ai été extrêmement choqué par la diatribe du maire de Nouméa, M. Laroque* [app. R.P.R.] *qui, après ces incidents, s'est permis de féliciter publiquement les* « hommes courageux » *qui ont mené cette opération. Alors, comme je vois à longueur de semaine M. Laroque, qui était à côté de M. Lafleur* [député R.P.R. de Nouvelle-Calédonie qui s'est démis de son mandat, au début du mois, « *pour donner la parole au peuple* (*le Monde* du 8 juillet)] *me donner des leçons de démocratie et parle de dictature à propos du gouvernement je m'interroge.*

» *Je souhaite qu'ils* [MM. Lafleur et Laroque] *nous disent d'une maniêe tès publique, ainsi que leurs amis à Paris — je pense à M. Pons* (secrétaire général du R.P.R.) *s'ils sont contre les actions de commando ou s'ils sont pour. Je trouve paradoxal que ceux qui accusent le gouvernement d'encourager le laxisme en métropole, soient aussi ceux qui applaudissent à deux mains lorsque des commandos armés font irruption en pleine assemblée délibérante.* »

A Nouméa, cinq personnes ont déjà été jugées à la suite des incidents du 22 juillet. Deux d'entre-elles ont été condamnées à vingt jours de prison fermes. En outre, vingt-deux personnes ont été inculpées de violences et voies de fait avec préméditation sur la personne de conseillers territoriaux. Dix-huit ont été placées en détention et quatre en liberté provisoire. A la suite d'une contre-manifestation organisée, ce jour-là, par le PALIKA (Parti de libération kanaque, indépendantiste), neuf personnes ont été inclupées de dégradation volontaire de véhicules et de vitrines.

L'Assemblée teritoriale, qui poursuit l'examen des ordonnances arrêtées par le gouvernement, a donné, mardi 27 juillet, à la majorité de ses membres, un avis défavorable aux textes prévoyant la création d'un office de développement et d'un office culturel. Les conseillers centristes de la Fédération pour une nouvelle société calédonienne (F.N.S.C.), qui ont conclu un accord avec les indépendantistes, ont, en effet, décidé de voter contre les projets du gouvernement quand ceux-ci relèvent en principe des compétences de l'assemblée et de s'abstenir quand ils relèvent des compétences de l'Etat.

M. Emmanuelli s'est déclaré favorable à certains amendements à condition que les projets du gouvernement n'en soient pas dénaturés.

La querelle de la décentralisation

D'autre part, le secrétaire d'Etat aux DOM-TOM a mis en garde les présidents des conseils généraux des départements d'outre-mer contre un éventuel refus de soumettre aux assemblées locales l'avant-projet de loi relatif à la création, dans chacun des DOM, en 1983, d'une assemblée unique élue au scrutin proportionnel (*le Monde* du 15 juillet). Dans un télégramme adressé au président du conseil général de la Guadeloupe, Mme Lucette Michaux-Chevry (mod.), M. Emmanuelli indique notamment, à propos de l' « avis » demandé par le gouvernement, conformément à la Constitution : « *Exiger que le texte en soit au stade du projet de loi au sens strict, c'est-à-dire déjà délibéré et accepté en conseil des ministres, conférerait à cet avis une portée juridique qu'il ne peut avoir. Il introduirait les assemblées départementales dans la procédure législative entre le conseil des ministres et le Parlement, ce qui serait inconstitutionnel.*

» *J'attire solennellement votre attention sur la responsabilité particulièrement grave que vous pourriez encourir devant l'opinion publique guadeloupéenne si, arguant de raisons juridiques totalement infondées, vous refusiez de soumettre au conseil général un texte qui a reçu l'aval du président de la République, du premier ministre et du gouvernement.* »

● *L'élection législative partielle* rendue nécessaire, dans la deuxième circonscription de la Polynésie française, par l'accession de M. Gaston Flosse (R.P.R.) aux fonctions de vice-président du conseil de gouvernement du territoire, décision qui a obligé celui-ci à se démettre de son mandat de député, les deux charges étant incompatibles (*le Monde* du 18 juin), aura lieu le 29 août.

DÉFENSE

Le parti communiste approuve la réforme du règlement militaire

M. Louis Baillot (P.C.F.), membre de l'Assemblée des Communautés européennes, approuve, dans le numéro du 28 juillet de *l'Humanité* l'ensemble des mesures prises par M. Hernu, ministre de la défense, pour libéraliser et démocratiser les règlements militaires.

« Il est incontestable, écrit-il, que cet ensemble de mesures témoigne de la volonté du gouvernement de changer le contenu du service militaire, alors qu'à plusieurs reprises il a affirmé qu'il n'est pas dans ses intentions immédiates d'en réduire la durée, maintenue à douze mois.

» Les critiques nombreuses et justifiées des appelés et des jeunes concernant leur passage aux armées les conduisaient souvent à mettre en cause l'utilité du service militaire et du même coup celle de la défense nationale elle-même.

» Ces critiques ont été entendues et, en agissant comme il l'a fait le gouvernement renforce l'esprit de défense. (...) Le 29 mai dernier, au cours d'une renconte avec le ministre de la défense nationale, les dirigeants de la Jeunesse communiste, avec Pierre Zarka, ont fait connaître leurs revendications dont certaines se trouvent satisfaites par les décisions ministérielles.

» La coopération qui s'est amorcée entre le ministre de la défense nationale et le Mouvement de la jeunesse communiste comme avec le parti lui-même, dans un domaine où jusqu'ici les portes étaient hermétiquement closes, apporte la preuve qu'après le 10 mai quelque chose a effectivement changé en France. »

Le Monde

ARTS ET SPECTACLES

S O U T I N E — *Une exposition à Londres*

La rage de l'expression

par ANDRÉ FERMIGIER

« *IL pourrait être allemand, pour son expressionnisme cruel. D'ailleurs le plus doux des hommes et qui ne peint que d'après nature, comme M. Chardin* », ainsi parlait de Soutine un critique des années 30. Soutine en effet ne peignit jamais que d'après nature, et il révérait Chardin au point de reprendre dans une toile célèbre la non moins célèbre *Raie* du musée du Louvre. Mais il n'avait rien d'allemand, et de l'expressionnisme allemand il ne savait probablement rien.

Sa violence ou sa cruauté viennent de plus loin, de ses origines peut-être, de la misère de sa jeunesse, d'une sorte de ressentiment, de dissentiment morbide qui est le principe constant de son art, tel qu'on peut l'apercevoir à l'exposition que présente pour l'été la Hayward Gallery de Londres.

Soutine est né en 1893 dans un village de la Russie blanche, dont la population était en majorité juive et la culture étroitement, exclusivement, religieuse. Son père était ravaudeur de vêtements, et lui-même est l'avant- dernier-né d'une famille de onze enfants : un enfant mal-aimé, semble-t-il (la pauvreté est telle qu'on n'a pas le temps d'aimer), et qui, dessinateur précoce, entre très vite en conflit avec l'orthodoxie d'un milieu où toute représentation de la réalité était considérée comme sacrilège.

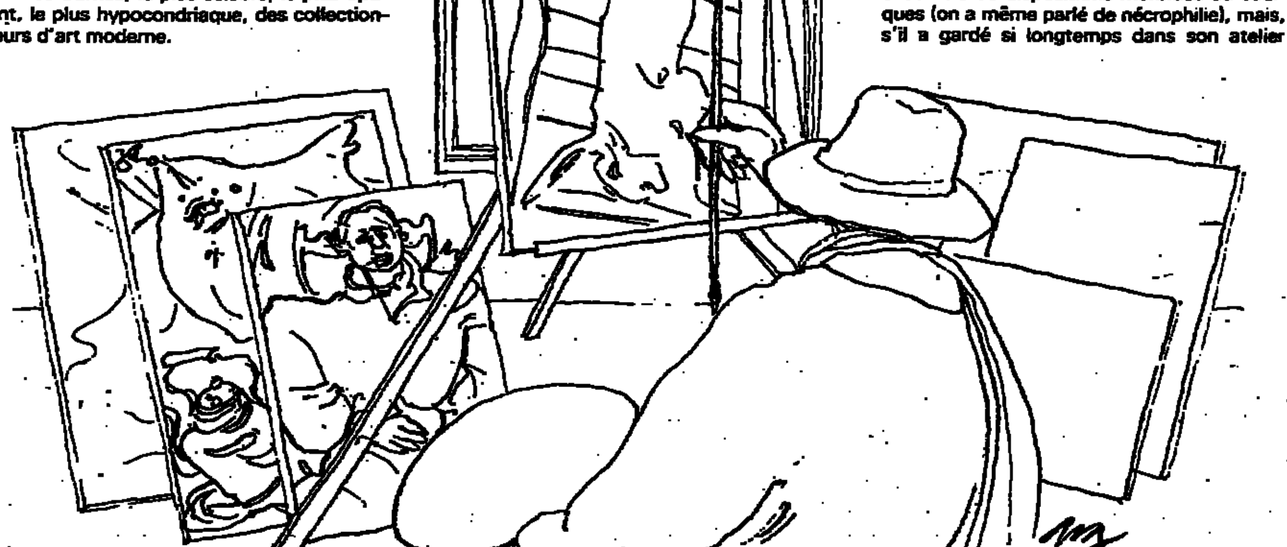
Une tristesse morbide

En 1909, il part pour Minsk, et l'année suivante il suit les cours de l'École des beaux-arts de Vilna. « *C'était*, écrira son compatriote Kikoïne, *l'un des plus brillants élèves de l'école. Ses sujets d'esquisse relevaient toujours d'une espèce de tristesse morbide (enterrements de juifs, abandons, misères, souffrances), exécutés d'après nature. Maintes fois, j'ai posé pour lui, étendu sur le sol, recouvert d'un drap blanc et entouré de bougies.* »

En 1913, les bougies éteintes, les deux amis arrivent à Paris. Soutine s'installe, comme il peut, à la Ruche, où il connaîtra bientôt Henri Laurens, Chagall, Zadkine, Kisling, Archipenko. Il fréquente les cafés de Montparnasse, suit quelque temps l'enseignement de Cormon à l'École des beaux-arts, ne quitte pas le Louvre, où il découvre en particulier Rembrandt, connaît des jours, des mois, des années, de dénuement absolu.

Un seul réconfort : l'amitié de Modigliani, que lui a fait connaître Lipchitz, près duquel il habitera, cité Falguière, et qui le présentera à son marchand, Léopold Zborowski. En 1919, il s'installe à Céret, où, sauf quelques séjours à Cagnes, il vivra pendant trois ans, peignant des natures mortes et surtout des paysages qu'il reniera, détruira quelques années plus tard avec une rage, une frénésie, d'autant plus mystérieuses qu'ils ne paraissent pas tellement différents de ceux de ses dernières années.

En 1922, il revient à Paris, et l'on n'aurait peut-être jamais plus entendu parler de Soutine si n'était survenu quelques mois plus tard l'événement qui allait changer le cours de son existence matérielle : la rencontre d'Alfred Barnes, le plus célèbre, le plus opulent, le plus hypocondriaque, des collectionneurs d'art moderne.



Découvrant une toile de Soutine chez Paul Guillaume, Barnes achète la quasi-totalité de sa production, et son prestige est tel que les amateurs, mondains ou non, lui emboîteront très vite le pas et que, même pendant la crise, Soutine n'aura plus aucun problème de vente. Du jour au lendemain, le plus pauvre des juifs errants est devenu une sorte de vedette qui s'habille chez les tailleurs anglais, possède une automobile et un chauffeur, remplit Montparnasse de la rumeur de cette fortune inespérée.

Montparnasse en sera d'ailleurs pour ses frais : Soutine non seulement ne cherchera pas à venir en aide à ses compagnons des mauvais jours, mais il cessera complètement de les voir, la destruction des toiles de Céret relevant peut-être, comme le suggère David Sylvester, du même désir de rompre avec un passé d'accablant souvenir. Cela dit, qui n'éclaire pas le personnage d'une lumière trop sympathique, l'aisance ne modifiera pas la manière de Soutine (ni son comportement psychologique), et l'on n'imagine guère natures mortes plus cruelles (animaux plumés et suspendus la série des *Dindes*, des *Lièvres*, le fameux *Bœuf écorché*, inspiré de Rembrandt), paysages plus angoissés et désespérés que ceux peints entre 1925 et 1930.

Le paysage, la nature morte, mais aussi la figure, et c'est la série des enfants de chœur, des grooms, des valets de chambre, des pâtissiers, dont les rouges éclatants stabilisent en un paroxysme d'agressivité la vision en général plus convulsive et fragmentée de Soutine. Cette série est assez mal représentée à Londres mais on y verra quelques portraits de grande qualité : celui du sculpteur Miestchaninoff, d'un *Enfant en bleu*, d'une *Petite Fille en rouge*, celui surtout d'une jeune servante peinte avec une émotion et une délicatesse exquises.

Toutes ces figures sont exécutées à partir de modèles précis, choisis par Soutine, suppliés par lui de tenir la pose presque indéfiniment, et l'on sait quel acharnement il mit à trouver la jeune paysanne qui lui permettrait (malgré les protestations du mari) de rendre hommage à la *Femme au bain* de Rembrandt. Il n'y a pas de réalisme plus fanatique, plus obsessionnel, que celui de Soutine : son goût de bêtes mortes, de la chair en décomposition, est sans doute lié à un ensemble de dispositions morbides ou sadiques (on a même parlé de nécrophilie), mais, s'il a gardé si longtemps dans son atelier une carcasse de bœuf, jusqu'à empoisonner le voisinage de sa puanteur, c'est qu'il s'agissait de peindre ce bœuf-là, d'aller jusqu'au bout de l'exploration d'un motif immuable.

Un tel réalisme fait de Soutine le contemporain des maîtres du dix-neuvième siècle, de Cézanne au début de sa carrière, puis de Corot et de Courbet, qu'il admirait par-dessus tout : un contemporain de Courbet (il y en aura d'autres), un préimpressionniste, comme on a dit, un étranger dans le climat artistique de son époque. Même s'il nous paraît tel, Soutine, de toute la force de son tempérament, a refusé d'être un peintre « moderne » : il détestait Picasso comme tout ce qui relevait du néocubisme institutionnel ou décoratif de l'entre-deux-guerres et, c'est à son corps défendant que certains critiques ont voulu faire de lui, dans les années 30, un des maîtres de l'expressionnisme français.

La vérité de Soutine est celle du motif, saisi dans sa globalité, torturé, ramassé, étranglé, surtout dans les paysages de la fin de sa vie, pour que rien n'en soit perdu sur la toile et jusqu'à ce qu'il se précipite vers nous en cataclysme, tremblement de terre et formidable chahut de formes pantelantes et chancelantes d'avoir subi un tel traitement d'appropriation, de manducation saturnienne. Souvenir peut-être des faims anciennes, Soutine mange littéralement ce qu'il voit, avec d'effrayantes tomates en guirlande autour de ses poulets morts, et quelquefois, si l'on ose dire, en le dirigeant assez mal : ce n'est pas aux sarcasmes de l'expressionnisme qu'il faut penser ici, mais, pour reprendre le titre d'un recueil de Francis Ponge, à une véritable rage de l'expression.

Si l'on se rappelle l'épicurisme plus ou moins résigné et rétrospectif de ces années-là (les années de Derain), on comprend le succès rapide, durable, de ce festin cannibale, de cette peinture de sentiment à la fois sauvage, fruste et étonnamment raffinée : Soutine était un excellent praticien, de travail très minutieux, et personne avec plus de soin que lui ne préparait sa palette, ne choisissait ses couleurs, ses brosses et ses pinceaux, qu'il n'utilisait qu'une fois.

Plus chair que la chair

Pourtant, on est peut-être allé trop loin. Même en tenant compte du fait que l'exposition de Londres est mal équilibrée (il y a trop de paysages, pas assez de figures) et que n'y figurent pas certains tableaux essentiels, on a parfois l'impression d'un combat avec l'ange qui tourne court ou se répète, d'une bouillie où l'organique et l'amorphe dangereusement se côtoient, avec des facilités à la Vlaminck.

Et comment ne pas sourire de ces lignes qu'Elie Faure consacrait à l'œuvre d'un « *des plus puissants génies symphoniques qui furent jamais* » : « *Le mystère de la grande peinture y éclate, chair qui est plus que la chair, nerfs qui sont plus les nerfs que les nerfs, bien qu'ils soient peints avec des fleuves de rubis, du soufre en feu, des lacs d'émeraude écrasés avec des saphirs... Qu'un bœuf ouvert rutile comme les trésors de Golconde, que l'embrasement des tropiques y roule en torrents dans la pourriture prochaine et que cela soit de la viande ensanglantée, là est l'esprit.* » ? Il faut ajouter qu'après avoir lu l'ouvrage d'Elie Faure Soutine ne lui adressa pratiquement plus la parole.

Madeleine Castaing entre le peintre et Proust

par FRANÇOIS-MARIE BANIER

Madeleine Castaing a bouleversé la décoration en apportant à son métier la fantaisie, la poésie, le charme. Sans avoir créé un meuble, elle a créé un style. Amie des peintres de Montparnasse, elle choisit Soutine. Il peindra chez elle la majeure partie de son œuvre.

SOUTINE disait d'elle : « *Madeleine Castaing a le génie des maisons et le génie des jardins* . » Elle dit de lui : « *Soutine est passé par-dessus les impressionnistes, il rejoint le Greco, Goya, Van Gogh. Je n'ose pas dire Rembrandt. Rembrandt, c'est comme Shakespeare. Quand Soutine se mettait à peindre, il entrait dans un état second, proche de la folie. Tout le monde devait s'éloigner. Lui s'en allait avec son chevalet, sa toile, ses pinceaux. C'était très vite fait. En deux après-midi. Mécontent, il déchirait la toile. Ensuite venaient les remords, puis il recollait les morceaux et repeignait sur la toile rapiécée. Satisfait, il s'emparait de sa toile, montait dans sa chambre et s'enfermait pour cacher le tableau. Une demi-heure après il nous appelait, mon mari et moi. C'est ce que j'appelle la cérémonie du premier regard. S'il ne sentait pas immédiatement dans nos yeux l'admiration la plus absolue, il prenait la bouteille d'essence, un chiffon et il effaçait sa toile. S'il avait bien travaillé, il était heureux et nous demandait de le conduire à la gare du Nord. Il partait pour Amsterdam passer la journée devant* la Fiancée juive, *l'expression même de la tendresse humaine, disait-il* . »

Soutine, son chapeau sur les yeux, son menton dans la main, regarde Madeleine Castaing. Pourquoi a-t-elle ouvert une boutique ? Nous sommes à la veille de la guerre, elle deviendra la décoratrice la plus célèbre du siècle, si célèbre que même devant un décor ou un meuble qui ne lui doivent rien on s'exclame : c'est du Madeleine Castaing !

« Bâtir une cathédrale »

Décoratrice, elle a horreur de ce mot. Il fait apprêté, figé, artificiel. Elle, c'est la vie qu'elle apporte. Entre autres choses. On ne dira pas son âge, mais dès 1922 Picasso reconnaît en Madeleine l'une des plus jolies femmes de Paris ; et c'est à ce compliment que cette coquette invétérée tient le plus alors qu'elle a réussi trois ou plutôt quatre choses dont chacune justifierait une vie entière. « *En fait, ma plus grande réussite*, dit-elle, *c'est Marcellin, mon mari. Un amour... Garder, construire un amour, c'est bâtir une cathédrale. Ce qu'il faut déployer comme trésor d'inventions, de malices, de tendresses, de retenues, d'abandons pour captiver un homme ! Cinquante-deux ans de passion... Tout ce que j'ai fait à côté n'existe pas.* » Pourtant, en même temps, il y avait Soutine, le sauvage Soutine qu'ils connurent à Montparnasse.

Tous les soirs, les Castaing allaient à la Rotonde. Un jour, un peintre assez connu à l'époque, Pierre Brune, dit à Marcellin Castaing, critique d'art à *Floréal* : « *Vous devriez acheter une toile à Soutine, il n'a pas mangé depuis deux jours.* » Le peintre arrivera en retard au rendez-vous. Marcellin Castaing, pressé, lui donnera un acompte, Soutine, vexé, lui jettera l'argent au visage. Pendant cinq ans, ils seront fâchés à mort. Et pendant ces cinq ans, les Castaing courront les galeries pour acheter les meilleures toiles. Enfin Madeleine l'apprivoisera, il peindra chez eux pendant dix-huit ans. Les jaloux diront : « *Ils l'ont accaparé.* » Elle répondra : « *Il n'était accaparé, possédé, que par son génie. C'est un immense génie. Les gens ne savent pas voir, mais c'est très difficile de voir la peinture.* »

On se moquait d'elle quand, à la publication de *Du côté de chez Swann*, elle déclara soudain que Proust était l'un des plus grands écrivains de tous les temps. Quand elle apprit sa mort, elle éclata en sanglots, et elle reçut une gifle de son mari : il ne lisait que Balzac. Plus tard, elle ne se trompera pas non plus pour Céline, comme elle ne se trompe jamais dans son métier quand elle découvre et place un meuble ou un objet. Et son style, c'est ça : la découverte, le rapprochement, inattendus d'un certain meuble anglais, ou russe, avec un autre meuble de n'importe quelle autre époque. Son style : une liberté de ton, de l'imagination, le mépris des conventions. Une atmosphère qui rappelle un peu le dix-neuvième siècle et immanquablement l'enfance.



ANNE DAY

Chez elle, à l'angle des rues Jacob et Bonaparte, on n'entre pas dans une boutique, mais chez quelqu'un. C'est habité. Le goût étant, comme les secrets, ce qui voyage le plus vite, Madeleine Castaing a fait école. Beaucoup de boutiques, maintenant, ressemblent à des maisons. Mais dans son art, aucun effet. La magicienne s'amuse autrement. D'abord avec son personnage, il ne passse pas inaperçu.

Le masculin de personnage lui convient ; il y a quelque chose de viril en elle. La voix d'abord, et la force de son amour pour la vie peut-être. Son portrait est accroché au Metropolitan de New-York, mais il ne ressemble ni à un Soutine ni à son modèle qui n'a jamais l'air d'une dame en visite un peu effacée. « *J'ai posé pour plusieurs peintres, mais je n'ai jamais vu ça : dès qu'il se mit au travail, il n'était plus avec moi. Il s'approchait, s'approchait, il me regardait sous le nez, c'était très impressionnant.* » Il faut le savoir : la tête de Madeleine Castaing, c'est elle qui l'a composée. Dans son métier, elle qui ne laisse rien au hasard — ou bien elle l'organise — pourquoi montrerait-elle au monde une autre figure que celle qu'elle a décidée ? Ainsi, tous les matins, elle dessine sur son visage un autre visage. Avec un crayon rouge elle s'invente une autre bouche. Moins longue, plus haute, celle-là, et pour son regard perçant, précis, pour l'adoucir, pour lui donner une vie supplémentaire, elle pose ses faux cils de façon volontairement irrégulière, regard de pâquerettes courbées par le vent.

La rencontre de Charlot et de Fellini

Autrefois, elle portait des chapeaux ; elle les a remplacés par une perruque courte acajou. Ce que l'on ignore, c'est qu'elle garde en dessous ses vrais cheveux. Un chemisier rouge ou rose fuchsia, une veste de corsaire, des fuseaux noirs, des bottines, une démarche de patineuse, des mines effarouchées de collégienne, elle fait irrésistiblement penser à Charlot qui aurait rencontré Fellini mais son air convenable, son autorité, sa lucidité, vous empêchent de sourire devant cette fantaisie. Picasso avait raison : elle est jolie, bien que ce ne soit pas le mot qui vient à l'esprit devant quelqu'un qui fait à ce point sensation. Pas une ride. Ni autour de la bouche ni autour des yeux. Oui, là, il y a un truc, elle en rit elle-même. Le truc est en caoutchouc : sous le menton passe un élastique. Aucune femme n'y avait jamais pensé. On croit que l'élastique tient la perruque ? Il est bien plus malin : il fixe sous la perruque un petit bonnet bourré de papier que personne ne voit.

(Suite page 13.)

LES PHOTOS DE DAVID HOCKNEY

Mise en place d'un héros pictural

IL fallait, sans doute, que les photos, enfin dévoilées, au bout de dix ou quinze ans d'un usage intime, au sortir de cette obscurité se révèlent d'une intensité picturale, puisque les peintures, connues, étaient déjà d'une intensité photographique (David Hockney est peut-être *le peintre qui a flirté le plus loin* avec la photographie sans tomber dans l'hyperréalisme). Les photos ne sont pas la clef qui permet d'accéder à l'œuvre, et d'ailleurs cette exposition conçue à Beaubourg par Alain Sayag n'a rien de pédagogique. Elle laisse les peintures à l'extérieur, dans la familiarité ou le souvenir qu'en a chacun, elle ne cherche pas à tisser des liens entre photos et peintures, à passer des unes aux autres comme du bout d'une baguette fléchée, puisque ces liens seraient si évidents, ils relèveraient du calque ou du coloriage, d'une transcription soucieuse, quasiment « pantographique ». Ou le visiteur connaît bien Hockney, et il fait lui-même ces va-et-vient mentalement, ou il n'a jamais vu une peinture de Hockney, et il a le plaisir de découvrir un photographe, peut-être pas formidablement original (il vient après *Duane Michals ou Robert Heinecken* et se réclame de l'un puis de l'autre), discret mais sincère.

Pénétrer l'enceinte interdite

Ce serait comme si après avoir visité une jolie bâtisse séduisante (la peinture de Hockney), mais dont les sous-sols restaient fermés, en laissant imaginer des cabinets de Barbe-Bleue, des salles d'orgie, des rivières sulfureuses, on nous invitait tout à coup à pénétrer cette enceinte interdite : non seulement les fondations de la maison se révèlent aussi charmantes et aussi peu mystérieuses que les pièces d'habitation, mais aussi elles portent sur leurs pilônes, excessivement détaillés par l'architecte, tous les plans des différentes chambres, et même des croquis du décorateur, qui savait déjà comment il allait les occuper, des miniatures de lits et de salles de bains.

David Hockney commence à prendre des photos à la fin des années 60, à Londres, à Paris, de simples portraits d'amis. Il a déjà fait quelques huiles : celles marquées par l'Egypte, *Un grand cortège de dignitaires dans le style semi-égyptien, le Deuxième Mariage* (mais, lors de son premier voyage en Egypte, il n'a pas d'appareil photo, il dessine), ou les premiers nus sous la douche, mais ces peintures ont un caractère naïf, ce sont plutôt des dessins peints, elles ne sont pas encore empreintes de cet art de la pose et du cadre, qui sont des ressorts proprement photographiques, et qui vont former, transcrits dans la peinture, le style et la notoriété de Hockney.

On peut dater le décrochage, il se situe en 1968, et à un moment où Hockney abandonne généralement l'huile pour l'acrylique, qui donne aux peintures les couleurs vives, très légèrement décalées de la réalité, des Polaroïd. Ainsi, l'exposition le révèle, tous les grands portraits fameux de cette époque *(Christopher Isherwood et Don Bachardy, Mr and Mrs Clark and Percy, Shirley Goldfarb et Gregory Mazurofsky)* ont d'abord été des photographies dont ils se sont extraits scrupuleusement, comme des ombres coloriées. D'ailleurs, les photos d'origine étaient souvent en noir et blanc, pour laisser place libre à la recomposition des couleurs : plus qu'un repère d'exactitude dans les dimensions et dans le naturel posé, la photo est une sorte de gamme sur laquelle pourra travailler le peintre, comme le musicien sur sa portée, ou comme sur une grille de mots croisés aux cases blanches.

Le ménage de la réalité

Si l'on s'amuse à comparer photos et peintures, on se trouve en face d'un jeu des erreurs : qu'est-ce qui a bougé, qu'est-ce qui a disparu ? Généralement, le peintre met un peu d'ordre dans ce que le photographe devait supporter de désordre dans la réalité, il range, il déblaie, il chasse hors du cadre le superflu, il fait le ménage chez ses modèles qui ne sont pas spécialement « design » dans leurs mœurs. Mais, à part cela, le peintre s'en tient aux contours fixés par le photographe. Une fois ces données posées, le coloriste peut intervenir, splendidement, solitairement. On sent bien que si la photo est pour Hockney une pratique privée, celle de la peinture l'est encore plus, elle doit se produire dans une solitude encore plus grande, et là se trouve peut-être toute la « raison » de la photo : le peintre se fait photographe, momentanément, pour pouvoir ensuite être totalement, royalement seul avec ses modèles.

La photo sans modèle d'une fenêtre du pavillon de Flore qui donne sur les jardins du Louvre, en 1974, n'est que la trame d'une interprétation (au sens musical) d'impressionnisme : *Contre-jour in the french style.* Mais c'est dans un de ses tableaux les plus célèbres, *Portrait d'un artiste*, collage de deux photos prises dans des lieux différents, qu'on peut le mieux saisir le procédé du peintre-photographe : le photographe ne fait prendre la pose à ses modèles que dans l'idée d'un tableau (d'ailleurs prises comme photos, ces esquisses de peintures sont bizarrement statiques, douteusement picturales).

En avril 1972 (car les photos, comme les pages du journal intime, sont toutes datées), dans une piscine du Nid de Duc, un jeune homme, John St Clair, se baigne la tête sous l'eau en donnant lieu à de jolis effets de chair suspendue dans la transparence aqueuse. Un autre homme le surplombe, Maurice McDermott, mais qui, rétrospectivement, dans la peinture, ne servira que de mannequin, d'homme de paille, comme une doublure de cinéma, du héros principal de l'œuvre de Hockney, Peter Schlesinger, qui entre en scène en 1967 pour en disparaître en 1978, la présence de McDermott n'est pas particulièrement érotique, le tableau n'est pas encore idéal, et en faisant poser quelque temps plus tard, à Londres, Peter Schlesinger dans une attitude en tout point semblable à celle de Mc Dermott escamoté, le peintre fait subir à la réalité un tour de passe-passe, la photographie n'est qu'une ficelle de la prestidigitation.

Il n'est pas du tout indifférent de noter que le début de cette pratique photographique, chez Hockney, coïncide avec sa rencontre avec Peter Schlesinger (et n'est-ce pas là une des essences les plus fortes de la photographie, témoigner d'un amour ?), qui va devenir ce héros pictural, ce personnage de roman, ou cet « accompagnateur » de journal de voyage, des palaces de Venise à ceux de Vienne et de Barcelone ou en passant par Bayreuth et Louxor, comme l'amant imaginaire d'un Barnabooth contemporain. Toujours de petit format, et légendes à la plume, situées et datées comme chez l'amateur, les photos de Hockney deviennent des vignettes-souvenirs. En figeant les endroits qui sont ou qui vont devenir à la mode, il établit une sorte de topographie du luxe, et d'un bon goût. En allant photographier une plaque de rue Marcel-Proust à Cabourg, il s'adonne avec délice à un pèlerinage des nostalgies.

La photo dénombre les instants de jouissance, les taches de soleil, les corps sous la douche, une chemise délaissée, un fauteuil tout juste quitté qui devait être bien confortable, les objets de la toilette quotidienne. Les quelques auto-portraits, pris dans la solitude de l'atelier, recensent les outils du travail, touffes de pinceaux, des coupures de journaux, photos Polaroïd, publicités de sous-vêtements. Repères idéals dans le parcours de l'admirateur : l'intimité de l'artiste doit devenir une familiarité dans cette admiration.

Si l'on veut suivre, au-dessous ou au-dessus de celle du peintre, l'évolution ou les évolutions du photographe, on remarquera que les *snapshots* de rue pris en californie en 1980 ont l'aridité des Friedlander, et que les photos d'un voyage en Chine l'année passée singent les photos des amateurs des années 50 : à l'encontre des progrès de l'industrie, Hockney retourne à une sophistication primaire. Les photos les plus récentes, prises en 1982 dans sa villa californienne, démontrent une mauvaise manie : à la façon d'Heinecken, Hockney raccole des Polaroïd d'une même pièce éclatée par le cadre photographique restreint, comme la facette d'un œil d'insecte, et recoud les morceaux du puzzle. La photo rejoint la peinture en temps qu'exemplaire unique qui peut facilement acquérir un numérotage et une cote dans un catalogue marchand. Travail liquidé en un jour, reflet d'un ennui et d'un farniente. Il pleut dans la piscine de Los Angeles, le nouvel ami s'appelle David Grave : qu'est devenu Peter Schlesinger ?

HERVÉ GUIBERT.

★ Salle d'animation du Centre Georges-Pompidou - Jusqu'au 12 septembre – Catalogue relié aux Éditions Herscher : 140 F.

l'art de Paris

A Paris, l'art crée de la beauté qui meurt et demeure ni tout à fait une autre ni tout à fait la même, art du détail qui change tout, un coin de bleu aux paupières, une frange sur l'œil, un rien de luxe pour le rêve. On farde, on coiffe, on coordonne. Victoire des artisans du *look* sur la monotonie.

Artisans de l'apparence

MELKA CREANTON, COORDINATRICE

Melka Creanton est coordinatrice, métier difficile à cerner comme tout ce qui relève de la création. Elle écarte le mot : la création, elle y participe, c'est tout. Elle est l'œil. Son œil décèle le détail malencontreux ou celui qui manque. Elle travaille avec les stylistes pendant les défilés, et aux dernières étapes de la collection, quand se décide à quel moment se fait tel « passage » – passage d'un groupe de vêtements en variations autour d'une forme. – de combien d'éléments il doit se composer pour transmettre le thème clairement mais sans saturer – rien n'est pire qu'une impression répétitive : quel sera son temps, s'il doit être agressif, gai, nostalgique ?

La vision de la coordinatrice englobe chaque composante et leur ensemble, précède celle des acheteurs et des journalistes. Elle doit être plongée jusqu'à la racine des cheveux dans le bain de la mode, comme Obélix dans le chaudron de potion magique. Melka Creanton a un annuaire dans la tête. Elle a été mannequin. C'est en faisant des photos qu'elle s'est découvert le talent d'assembler des choses qui a priori *ne sont pas faites pour aller ensemble.*

Fantaisie, improvisation. Rien n'est préparé, l'inspiration vient sur le tas. « Trouvez moi une paire de gants », *dit Melka en contemplant ses mains nues.* « Il me faut des souliers blancs », *dit-elle devant les jambes d'un mannequin en collants noirs. Audace : faire confiance à ses envies. Juste une envie qui peut devenir une mode si elle correspond à ce que « la rue » cherche sans savoir. Flair :* « Rien de sorcier – *paraît-il,* quand on vit dans le milieu. Je fais ce métier parce que je suis versatile. Je me lasse vite, donc je trouve avant les autres. »

Melka continue à faire des photos, comme journaliste. Elle place des célébrités dans le décor qu'elles préfèrent et dans celui qu'elle imagine pour elles, jeu de reflets infidèles. Elle donne du chic à la petite robe, avec une ceinture hors de prix et le bracelet de vos rêves. Avec une cravate rayonne, elle donne la touche marrante au chemisier super luxe et le rend accessible enfin, accessible aux désirs. Elle trouve le coussin qui rehausse le rouge un peu triste du pull-over... Elle fait des photos et des films publicitaires, (« Ce qui me fait vivre, *confie-t-elle,* mais pas forcément pour vendre un produit. Pour donner des images aux rêves. »)

LINDA MASSON, MAQUILLEUSE

Linda Masson est Américaine, elle a le teint clair et le sourire charmant de la jeunesse nourrie au lait enrichi et à la morale chrétienne dans les comédies des années 40. Elle habite l'île, un atelier frais dans une cour pavée, comme les Américaines à Paris des années 30. Elle se raconte avec simplicité, et on s'aperçoit qu'elle n'a plus les vingt-cinq ans qu'elle paraît. Elle semble sans maquillage. Comme elle est maquilleuse, ce doit être le summum de son art. N'importe, on se sent toute grise.

Linda Masson travaille pour la mode, sur des mannequins. Elle redessine leurs traits pour qu'ils deviennent la synthèse « d'une ambiance, d'un thème, en accord avec le créateur ». *Quelque fois, ça peut aller loin.* « Carrément le masque blanc avec des rayures transversales. » *La force première du visage n'est pas vraiment importante – dans le cas du mannequin. Pour les photos, il y a les photogéniques et celles qui ne le sont pas.* « On ne peut pas accomplir de miracles. On peut gommer les rides d'expression, adoucir un angle ou le souligner, tricher avec la lumière. Mais si la peau n'est pas souple, saine, soignée, il n'y a rien à faire. »

Linda Masson est venue au maquillage en passant par les Beaux-Arts et parce qu'elle aime la beauté. Les femmes qui lui demandent de les rajeunir la désolent. « La question n'est pas là, qu'est-ce que ça peut faire. » *Elle préfère mettre en valeur certaines irrégularités, la fragilité d'une courbe, la couleur d'un iris. Faire de la perfection avec ce qui n'est qu'humain, changeant. Il suffit parfois d'une trace de bleu au coin de la paupière, d'un point rose au-dessus de la pommette. Maquiller, ce n'est pas cacher les défauts, c'est modeler une beauté sur de la matière vivante, périssable.*

Ce n'est pas figer dans une éternité illusoire les traits de la vie, comme les momies aux yeux peints entourés de kohl, qui ont seulement transmis les masques de la mort.

ROMAIN, COIFFEUR

Romain coiffe chez Patrick Alès. Au salon, quand il coupe, on dirait qu'il cisaille. En réalité, il construit une masse légère qui se place en dégradés gracieux. Il plonge ses mains dans les cheveux, ébouriffe, bouscule, laisse le brushing à son assistant. Il reviendra pour le coup de peigne. Au salon, il flirte avec la fantaisie, mais l'ensemble reste sage, la cliente n'a pas toujours envie d'attirer les regards effarés. Sa créativité, Romain l'exerce en coiffant les collections. Là, rien n'est impossible. Il y a toujours une astuce, des subterfuges pour torturer la nature, le temps d'une photo ou d'un défilé.

Sans voir les robes – elles arrivent au dernier moment d'Italie, – Romain propose cinq ou six coiffures et en discute avec le créateur dont il connaît déjà les goûts. Il sait par exemple que Montana veut pour toutes les filles le même chignon tiré. Chez d'autres, comme chez Jean-Paul Gaultier, chacune doit avoir son image, c'est à lui de l'inventer.

« Quelquefois, *dit-il,* on se plante, on reprend du déjà-fait sans s'en rendre compte. Si c'est grave ? Oui, pour soi-même.

» Les idées, elles viennent de la vie de tous les jours. D'un livre, d'une musique, de l'atmosphère, de l'air du temps qu'on respire ensemble, c'est pourquoi la création se fait à Paris. Même à Londres, peu à peu mon inspiration se ralentit.

» Les idées... Quand je débutais elles venaient moins facilement, c'est comme une chaîne qu'on tire. L'une entraîne l'autre. Quand j'ai fait la coiffe en boyaux de crin, d'abord j'ai vu la matière. J'ai enroulé normalement les cheveux par-dessus. En étudiant le problème – c'était pour Montana – je les ai entrés à l'intérieur. C'est à ce moment-là que j'ai pu penser à fabriquer des suites, à les disposer en pétales autour de la tête, sur un seul côté... La mode est un défi aux conditions de vie. Seulement on doit rester en contact avec la vie. »

COLETTE GODARD.

EXPOSITIONS

Expositions

Centre Pompidou

Entrée principale rue Saint-Martin (277-12-33). Informations téléphoniques : 277-11-12.

Sauf mardi, de 12 h à 20 h ; sam. et dim., de 10 h à 22 h. Entrée libre le dimanche et le mercredi.

Animation gratuite, sauf mardi et dimanche, à 16 h et 19 h ; le samedi, à 11 h, entrée du musée (troisième étage) ; lundi et jeudi, 17 h, galeries contemporaines.

HOMMAGE A GEORGES BRAQUE. – Jusqu'au 27 septembre.

CLAUDE VIALLAT. Galeries contemporaines et forum. – Jusqu'au 20 septembre.

YVES TANGUY. Rétrospective 1925-1955. – Jusqu'au 27 septembre.

CHOIX DES ACQUISITIONS RÉCENTES. Parcours des collections permanentes. – Jusqu'au 11 octobre.

CONTRASTES. Acquisitions du cabinet d'art graphique. – Jusqu'au 6 septembre.

WYNDHAM LEWIS. – Salle animation. Entrée libre. Jusqu'au 6 septembre.

JEAN RENOIR. – Carrefour des régions, jusqu'au 13 septembre.

DAVID HOCKNEY, photographe. – Jusqu'au 12 septembre.

PHOTOGRAPHIE. Acquisitions récentes. – Jusqu'au 26 septembre.

NANTES ET LYON. Au fil des fleuves en France. – Carrefour des régions. Jusqu'au 12 septembre.

C.C.I.

PECHES MARITIMES : traditions et innovations. – Jusqu'au 19 septembre.

ENVIRONNEMENT QUOTIDIEN EN CHINE. – Jusqu'au 20 septembre.

GÉNÉRATIONS INFOGRAPHIQUES. Images du futur. – Jusqu'au 6 septembre.

B.P.I.

VACANCES EN FRANCE 1860-1982. – Jusqu'au 4 octobre.

IMAGES DE PINOCCHIO. – Salle d'actualité. Jusqu'au 30 août.

Musées

LE PORTRAIT EN ITALIE au siècle de Tiepolo. – Petit Palais, 1, avenue Winston-Churchill (265-12-73). Sauf lundi de 10 h à 17 h 30. Entrée : 14 F. Jusqu'au 5 septembre.

NAISSANCE DE L'ECRITURE. Cunéiformes et hiéroglyphes. – Grand Palais, entrée avenue du *Général-Eisenhower* (voir ci-dessus). Jusqu'au 9 août.

J.-H. LARTIGUE : Paysages. – Grand Palais, entrée avenue W.-Churchill (256-37-11). Sauf lundi et mardi, de 12 h à 19 h. Entrée : 8 F. Jusqu'au 19 septembre.

L'INVENTAIRE GÉNÉRAL EN PROVENCE. Grand Palais (Porte D). – Sauf sam. et dim., de 10 h à 18 h. Jusqu'au 25 octobre.

LA PIOCHE ET L'AIGUILLE. Grand Palais (espace 404). – Sauf mardi, de 10 à 18 h. Jusqu'au 25 octobre.

LE XV[e] SIECLE FLORENTIN AU LOUVRE. – Musée du Louvre, pavillon de Flore, entrée porte Jaujard (260-39-26). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h. Entrée : 11 F (gratuite le mercredi et le dimanche). Jusqu'au 6 septembre.

REVOIR DELACROIX. – Musée du Louvre, entrée porte Jaujard (voir ci-dessus). Jusqu'au 22 septembre. – Musée national E. Delacroix, 6, place Furstenberg. Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h 15. Jusqu'au 23 septembre.

POL BURY. – Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson (723-61-27). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 30 ; mercredi, jusqu'à 20 h 30. Entrée : *10 F (gratuite le dimanche). Jusqu'au* 17 octobre.

JOAN MITCHELL. Choix de peintures 1970-1982. **UNE EXPÉRIENCE MUSÉOGRAPHIQUE** : Echange entre artistes 1931-1982 Pologne-U.S.A. – ARC au Musée d'art moderne de la ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 6 septembre.

DELICES DES ILES, du groupe Julie. – Musée des enfants au Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 12, avenue de New-York. Sauf lundi, de 10 h à 17 h. Jusqu'au 29 août (Animations pour les groupes, sur rendez-vous au 723-61-27).

PRÉSENTATION TEMPORAIRE D'ŒUVRES APPARTENANT AUX COLLECTIONS NATIONALES. Nouvelles acquisitions du musée d'Orsay ; Visages de l'homme : Exposition de moulages et sculptures à l'intention des non-voyants ; Picasso, l'atelier du sculpteur ; Saulcy et la terre sainte. – Musée d'art et d'essai, palais de Tokyo, 13, avenue du Président-Wilson (723-36-53). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée : 7 F ; le dimanche, 3,50 F.

SURA DJI. Visages et racines du Zaïre. – Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (260-32-14). Sauf mardi, de 13 h à 19 h. Sam. et dim., de 11 h à 18 h. Jusqu'au 30 août.

PARIS POSTERS. – Musée de l'affiche, 18, rue de Paradis (246-13-09). sauf mardi, de 12 h à 18 h. Jusqu'au 12 septembre.

LE DESSIN D'ANIMATION FRANÇAIS : un siècle de création. – Musée-galerie de la Seita, 12, rue Surcouf (555-91-50). Sauf dim. et jours fériés, de 11 h à 18 h. Jusqu'au 15 octobre.

BACCHANALES ET CHEVRE-PIEDS. – Musée Bourdelle, 16, rue A.-Bourdelle (548-67-27). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 27 septembre.

MUSICIENNES DU SILENCE. – Musée Hébert, 85, rue du Cherche-Midi (222-23-82). Sauf mardi, de 14 h à 18 h. Entrée : 8 F (le dim. : 4 F ; gratuite le mercredi). Jusqu'au 4 octobre.

GRAVURES ET PHOTOGRAPHIES, les débuts des procédés photomécaniques 1827-1857. – Bibliothèque nationale, Galerie de photographie, 4, rue Louvois (261-82-83). Sauf le dimanche, de 12 h à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 13 août.

LA CLÉ, LE SCEAU, LA BALANCE DANS LA BYZANCE MÉDIÉVALE. – Bibliothèque Nationale, 58, rue Richelieu (261-82-83). Tous les jours, de 12 h à 18 h. Jusqu'au 12 septembre.

LES PEINTRES INDÉPENDANTS DE MONTMARTRE (1920-1940). – Musée de Montmartre, 12, rue Cortot (606-61-11). De 14 h 30 à 17 h 30. Entrée : 8 F. *Jusqu'au 30 octobre.*

CHYPRE. Les travaux et les jours. – Musée de l'homme, Palais de Chaillot, (553-70-60). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée libre. Jusqu'au 31 août.

LES PREMIERS HABITANTS DE L'EUROPE. – Musée de l'homme (voir ci-dessus). Entrée : 10 F. Jusqu'au 30 avril 1983.

PATRIMOINE ET PROTECTION. – Musée des monuments français, palais de Chaillot, (727-35-74). Sauf mardi, de 10 h à 17 h. Jusqu'au 15 septembre.

LA MODE DU CHALE CACHEMIRE EN FRANCE. – Musée de la mode et du costume, 10, avenue Pierre-I[er]-de-Serbie (720-85-46). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 10 octobre.

PIAUBERT A LA MONNAIE DE PARIS. – Hôtel de la Monnaie, 11, quai de Conti (329-12-48). Sauf dimanches et jours fériés, de 11 h à 17 h. Jusqu'au 30 septembre.

DE LA PLACE LOUIS XV A LA PLACE DE LA CONCORDE. Jusqu'au 14 août ; **CHAHINE,** Paris, estampes. Jusqu'au 1[er] août. – Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (272-21-13). Sauf lundi et jours fériés, de 10 h à 17 h 40.

LE MUSÉE IMAGINAIRE DE TINTIN. – Musée en herbe, Jardin d'acclimatation, bois de Boulogne (747-47-66), de 11 h à 18 h. Jusqu'au 31 août.

LA SYMPHONIE, DE GABRIEL COULIBEUF. – Orangerie des Jardins du Luxembourg, 19, rue de Vaugirard. Jusqu'au 8 août.

Centres culturels

LA LITHOGRAPHIE DES ORIGINES A NOS JOURS : Cent trente lithographies 1816-1982. – Fondation nationale des arts graphiques et plastiques, 11, rue Berryer (755-90-55). Sauf mardi, de 12 h à 19 h. Jusqu'au 30 août.

LA VILLA LAURENTINE ET L'INVENTION DE LA VILLA ROMAINE, jusqu'au 11 septembre. – **KISHO KUROKAWA.** Une architecture de symbiose. Jusqu'au 18 septembre. Institut français d'architecture, 6, rue de Tournon (633-90-36). Sauf dim. et lundi, de 12 h 30 à 19 h.

PICASSO. – Centre culturel du Marais, 28, rue des Francs-Bourgeois (272-57-28). Jusqu'au 25 octobre.

PIERRE-JOSEPH REDOUTÉ. Le Raphaël des fleurs, 1759-1840. – Centre culturel de la communauté française de Belgique, 127-129, rue Saint-Martin (271-26-16). Sauf lundi, de 11 h à 19 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 3 octobre.

L'ART ET L'OISEAU. – Le Louvre des antiquaires, 2, place du Palais-Royal (297-27-00). Sauf dim. et lundi, de 11 h à 19 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 10 octobre.

SAKIC : La ville du diable. – Centre culturel de Yougoslavie, 123, rue Saint-Martin (272-50-50). Sauf lundi, de 11 h à 19 h. Jusqu'à fin août.

ARTISTES BOURSIERS DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS (CROUS). FIAP, 30, rue Canabis (589-89-15). Jusqu'à fin septembre.

J.-C. ELLEHAMMER, inventeur danois. – Maison du Danemark, 142, avenue des Champs-Élysées. De 12 h à 19 h. Dim. et fêtes, de 15 h à 19 h. Jusqu'au 15 août.

LE LOUVRE ET SON QUARTIER : 800 ans d'histoire architecturale. – Mairie annexe du 1[er] arrondissement, 4, place du Louvre. Sauf lundi, de 11 h 30 à 18 h. *Jusqu'au 23 septembre.*

CHAILLOT-PASSY-AUTEUIL. Promenade historique dans le XVI[e] arrondissement. – Trianon de Bagatelle (bois de Boulogne). Sauf lundi, de 11 h à 17 h 30. Jusqu'au 15 août.

L'ÉCOLE PUBLIQUE A CENT ANS. – I.N.R.P., 29, rue d'Ulm. Sauf sam. et dim., de 9 h à 18 h. Jusqu'au 30 septembre.

Galeries

JANE AYREL, sculptures. – **VICKI,** tapisseries. – Galerie Ovale, hôtel Sheraton (niveau A), 19, rue du Commandant-Mouchotte. Jusqu'au 31 août.

BALMES, CHACON, GAMARRA, HERNANDO, E. PIGNON ERNEST. HOMMAGE A KRASNO. – Aux Anysetiers du roy, 61, rue Saint-Louis-en-l'Ile (354-02-70). Jusqu'au 20 septembre.

LES JOLIES VACANCES. Affiches anciennes. – L'imagerie, 9, rue Dante (325-18-66). Jusqu'au 18 septembre.

ÉMILE AUBRY, 1880-1964. – Galerie A.-Blondel, 4, rue Aubry-le Boucher (278-66-67). Jusqu'au 20 octobre.

TOMISLAV. Œuvres récentes. – Galerie d'art international, 12, rue Jean-Ferrandi (548-84-28). Jusqu'au 1[er] septembre.

En région parisienne

BIÈVRES. Phot'Univers. – Musée français de la photographie, 78, rue de Paris (941-10-60). Tous les jours, de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Jusqu'au 10 septembre.

LA DÉFENSE. Collection internationale. – Esplanade de la Défense (329-38-83). Tous les jours, de 12 h à 19 h. Jusqu'au 1[er] septembre.

PONTOISE. Norbert Goeneutte. – Musée Pissarro, 17, rue du Château (031-06-75). Du mercredi au dimanche, de 14 h à 18 h. Jusqu'au 30 septembre. Claude Groberty. – Musée Tavet-Delacour, 4, rue Lemercier (031-93-00). Sauf mardi, de 10 h à 12 h, de 14 h à 18 h. Jusqu'au 30 septembre.

SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS. Rencontre internationale de sculpture. – Parc Pierre. Jusqu'au 30 septembre.

En province

Voir également *le Monde* des 1[er], 8 et 15 juillet.

AIX-EN-PROVENCE. Paul Cézanne. – Musée Granet, place Saint-*Jean-de-Malte (38-14-70). Jusqu'au* 31 août. – Jacques Gautier. Bijoux. Galerie A. Raynaud, 10, rue Gaston-de-Saporta. Jusqu'au 31 août. Opéra-théâtre. Un champ pour la peinture : Arroyo, Chambas, Zarcate, Pommeyrol. Galerie Regards, 2, rue Jaubert (21-65-43).

UNE EXPOSITION A L'INSTITUT D'ARCHITECTURE

La puissance et la grâce de Kurokawa

Pour l'été, l'Institut français d'architecture s'est assagi. En clôture d'une première saison, où les expositions se sont succédé à un rythme endiablé, il nous montre, au frais sur les murs chaulés et dans les caves de l'hôtel de Brancas, les œuvres nettes et claires, superbement mises en images, de Kisho Kurokawa, architecte au pays du Matin calme.

DES motos, des autos, des appareils photo... En architecture aussi les Japonais ont quelque chose à dire. Inscrits en nombre au concours de La Villette, invités dans les jurys (Kurokawa par exemple concourt à La Villette et juge à la Défense), ils s'intéressent à la France qui ambitionne d'enrichir la fin du siècle de quelques monuments culturels. Ils viennent et nous les connaissons à peine, à part Kenzo Tange, pape nippon du béton brut, qui a atteint l'âge des honneurs et des médailles.

Kurokawa est de la génération suivante (il a quarante-huit ans) et se classe parmi ceux que les excès simplistes du modernisme ont déçu. Les fils rebelles, fortement imprégnés des principes du fonctionnalisme mais convaincus qu'un espace peut et doit permettre plus d'un usage, contenir plus d'une signification. Au lieu de l'espace universel de Mies Van der Rohe, indéfini à force d'être infini, Kurokawa propose d'actualiser la manière japonaise traditionnelle qui prévoit plusieurs usages différents d'une même pièce : la salle à manger devient chambre si l'on sort des couvertures du coffre...

Le modèle occidental n'est plus dominant, assure l'architecte. Il est temps de chercher dans les traditions de l'Extrême-Orient des solutions qui pourraient servir ailleurs. A nos manies rationalistes (blanc ou noir, bien ou mal, dedans ou dehors, individu ou collectivité), il préfère des réconciliations ambiguës, des compromis virtuose : la coexistence des contraires, les espaces intermédiaires, les transitions, les contrastes fermes des éléments d'un ensemble que Kurokawa baptise « baroque ». Il voudrait bien être comme Louis Kahn, *« un esprit plein de grâce, mais une grâce sous pression en quête de tranquillité au milieu de la turbulence, et de continuité au milieu des contradictions »*.

les villes de la pollution en construisant des couvercles géants. Chacun dans sa capsule — les architectes français n'ayant pas peur des mots auraient dit cellule — dispose du confort, grâce à des équipements intégrés dans les murs. L'accrochage des cubes au hasard sur le mât devait donner l'impression de possibles changements, d'une souplesse qu'ici on nommait flexibilité, alors que rien n'est moins souple que l'architecture : on peut se déplacer dans un édifice, lui inventer de nouveaux usages, mais les murs ont de fâcheuses paresses et bougent peu, même quand le plan est supposé « souple ».

L'exposition d'Osaka en 1970 avait porté au pinacle les structures métalliques combinables à l'infini où l'on suspendrait des boîtes habitables équipées à l'avance. Nous n'aimons plus cela, même si quelques-uns ont rêvé un temps devenir robot, et Kurokawa lui-même (il n'avait que vingt-quatre ans lorsqu'il inventa le métabolisme) est aujourd'hui plus mûr, plus raisonnable, plus raffiné.

Mais il est surprenant de constater que la tour à capsules de Nagakin n'a été construite qu'en 1972, et, sur le même principe, les bureaux de Sony à Osaka, en 1976, où déjà on perçoit l'ironie et la ruse.

La tour Sony, c'est le strip-tease de la machine. Le tiers inférieur du bâtiment est déshabillé : d'un côté les boîtes métalliques à hublots et persiennes ; de l'autre, des escaliers mécaniques visibles derrière un mur transparent, les circulations mises à nu ; partout, le perfectionnisme électronique, des surfaces lisses, des montages pointilleux, des joints parfaits... comme pour aller dans la Lune.

La soigneuse asymétrie de la tour Sony laisse penser que Kurokawa avait déjà délaissé le métabolisme universel pour s'intéresser à l'ambiguïté : l'ouvert-fermé, le dedans-dehors, l'oblique et la faille. La suite le montre. Dès 1975, la banque Fukuoka est la première illustration monumentale de cette recherche : la façade vitrée de onze étages s'ouvre sous un gigantesque auvent, à trente mètres au-dessus d'une terrasse dallée qui prolonge la rue et joue, selon Kurokawa, le rôle du square dans les villes occidentales. Plus tard, on trouvera une sorte de passage couvert dans le siège de la Croix-Rouge japonaise (1977), par ailleurs bel objet imposant, presque académique et parfaitement symétrique. Assez ennuyeux en somme.

Au même moment, le Musée national d'ethnologie construit à Osaka sur l'emplacement de l'Expo 70 s'impose, malgré des espaces austères (grands patios fermés de murailles nues), comme une réussite magistrale : les matériaux ont été choisis pour leur caractère opposé et traités chacun selon ses vertus, comme on le verra aussi au centre culturel Ishikawa : céramiques lisses et grès rugueux, mat et brillant, ombre et lumière se répondent selon une géométrie rigoureuse.

Tandis que la production de Kurokawa hors du Japon semble hésiter entre la virtuosité démonstrative un peu gratuite (le concours de Berlin), un folklorisme assez plat (cet hôtel en Bulgarie avec paysage japonais au pied) et des réponses souvent balourdes aux commandes « pétrodollaresques », deux œuvres récentes retiennent particulièrement l'attention.

La première est un club privé, construit à Tokyo en 1980, traité comme une vaste demeure sur un mode très raffiné. Tout invite subtilement à entrer dans cet édifice pourtant clos : un portique posé de biais devant les rondeurs du mur carrelé de blanc ; des rappels infinis sur le motif du carré (les parois, la clôture, le claustra, le pavage) ; le mystère enfin de toute cette blancheur. Dans le hall, un escalier d'apparat se déhanche, légèrement suspendu devant une baie vitrée, tandis qu'une meurtrière de lumière marque sobrement l'entrée.

Le travail de l'architecte pour fignoler les espaces intermédiaires, créer des transitions douces, apprivoiser la lumière, est illustré à une autre échelle par le musée des Beaux-Arts de Saitama. Un grand bloc rectangulaire qui n'a pu discipliner tous ses angles : l'un deux s'échappe obliquement, comme s'il voulait quitter l'orthogonie. On le rattrape, mais il reste différent, transparent, et laisse entrer le paysage à travers un claustra monumental, rappel à l'ordre devant une façade vitrée, lisse et sinueuse comme un drapeau. Le contraste est riche, au-delà du clacissisme moderne. Baroque si l'on veut.

Toute cette délicatesse sophistiquée pourrait se déliter, partir en quenouille, si elle ne s'appuyait sur des matériaux épais, confortables, des proportions solides qui tiennent l'ensemble, le sauvent de la fragilité. Une grâce vigoureuse, musclée.

MICHÈLE CHAMPENOIS.

★ Exposition à l'Institut français d'architecture, 6, rue de Tournon, Paris-6ᵉ, du mardi au samedi, de 12 h 30 à 19 h, jusqu'au 18 septembre.

★ Kisho Kurokawa, *Architecture et design*, 128 pages très illustrées, avec deux textes de l'architecte. Editions du Moniteur, 138 F.

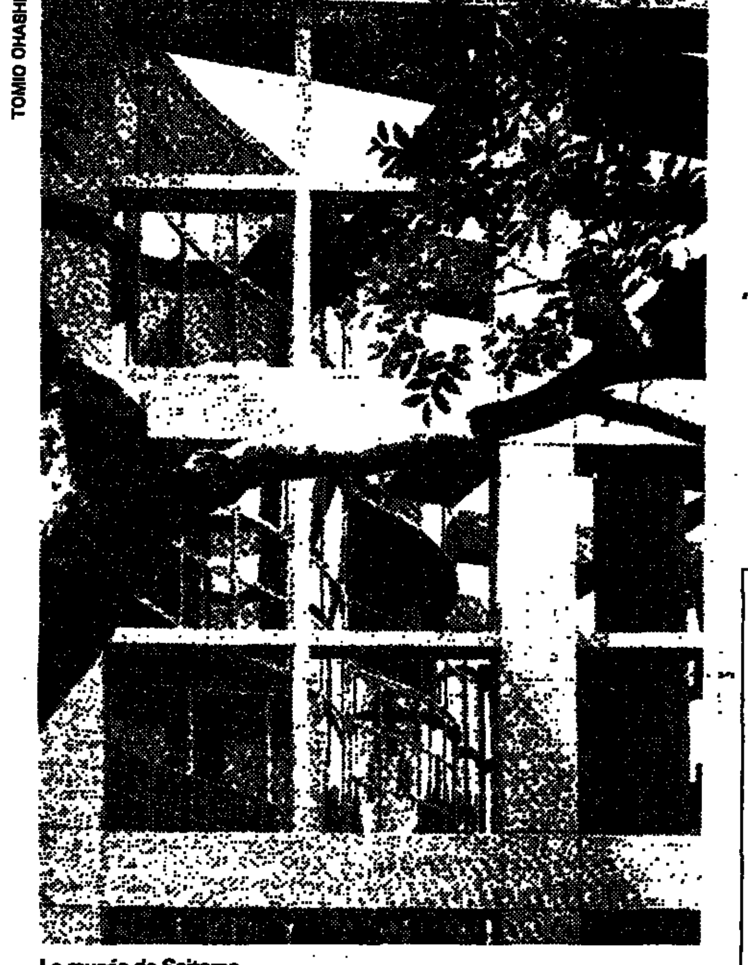
Un Léonard de l'ère informatique

Kurokawa s'explique beaucoup, théorise sur son œuvre et rédige parfois *a posteriori* un *« exposé des motifs »*. A son équipe de deux cent cinquante personnes, il impose des séminaires de travail à propos de l'œuvre d'un maître. Lui-même présente des exposés fignolés, sans craindre d'intimider son auditoire par des références parfois absconses. Ses textes (il a écrit plus de vingt livres) sont truffés de citations juxtaposées et mal assimilées, comme ferait un parvenu de la culture... qu'il n'est pas. Enfant, il a lu Ruskin dans la bibliothèque de son père, architecte à Nagoya. Et depuis, il a su concilier dans un emploi du temps très chargé (il se vante de dormir peu), l'étude, les voyages, les affaires et les mondanités, tout en organisant le travail autour de lui. Membre de la *jet society*, il se forge une silhouette d'artiste complet, sorte de Léonard de l'ère informatique dont l'IFA présente des témoignages : meubles, gravures, sculptures. Humble de sa personne, il déroule pourtant sans vergogne sa vie et son œuvre sur une longue banderole retraçant un curriculum détaillé. Contrastes...

Et il construit. Beaucoup. Au Japon, en Europe de l'Est, dans les pays arabes ; dans chaque édifice, une idée, une philosophie, dit l'auteur. D'une œuvre à l'autre, on le reconnaît à peine. La théorie des contrastes s'illustre, là aussi.

Comment s'étonner alors de voir côte à côte une toute récente « maison de thé » en bois, papier et bambou, parfaitement traditionnelle, et les « capsules » des années 70 qui ont fait connaître Kurokawa et ses amis, les métabolistes, au cercle des lecteurs de revues d'architecture. Ces cubes percés d'un œil en guise de fenêtre — les capsules, — accrochés sur un fût de béton, étaient-ils des objets futuristes provocants, derniers avatars du goût technologique ? où déjà des gadgets « postmodernes » ricanant, moquant le monde de H.G. Wells ?

Dans le désordre infernal des villes japonaises, les tours à capsule de Kurokawa font figure de totems : un objet qui attire l'attention et résume la civilisation machiniste. Image démodée déjà d'une époque où l'on imaginait de construire des cités sur et sous la mer ou d'abriter



TOMIO OHASHI

Le musée de Saitama.

Portrait de Madeleine Castaing

(Suite de la page 11.)

Non seulement la forme du crâne peut être transformée à loisir, plus douce, plus ronde, mais grâce à lui les deux centimètres que Madeleine croyait manquer en hauteur, elle les retrouve. Personne, ainsi, n'a plus le droit de la considérer comme une petite femme.

Autre vertu de l'élastique : il arrête le temps. Retenant sur ce visage étonnant la jeunesse éternelle, il rend inutile toute intervention chirurgicale. Alors on peut bien voir la ficelle ! D'ailleurs, Madeleine Castaing se moque de l'opinion des autres, surtout si elle va à l'encontre de ses sentiments, de son confort ou de ses jugements. Et puis... pas une ride. Elle peut donc sans rougir continuer à prendre ses attitudes de séductrice quand, pendant un silence, elle ne sait plus très bien où elle est. Dans quel souvenir ? Avec Erik Satie qui jouait pour elle ? Avec son amie Violette Leduc ? Avec Marcel Proust qu'elle relit à longueur de vie ? Tout à coup, elle s'aperçoit qu'on la regarde ; elle est presque gênée, comme si elle ne s'y attendait pas. Serait-on entré dans ses pensées les plus intimes ?

Plutôt que de combler le vide par un propos banal, elle prend la pose comme on la prenait autrefois chez le photographe, faisant ressortir une épaule, cachant un œil pour aguicher avec son trois-quarts, mettant en évidence ses mains blanches aux ongles longs, très rouges. Elle est la féminité même, et elle le sait. *« Blaise Cendrars voulait que je joue Madame Bovary. Il avait écrit le scénario avec mon mari. Pourtant, c'était le contraire de moi : je ne suis pas bovaryenne. »* Tout à coup elle se ravise : *« Dans le fond, je suis peut-être bovaryenne... On fait de ces découvertes ! Cendrars m'avait dit : « Vous serez la « Mary Pickford des Français. »*

La comédie, elle la joue presque toujours, mais sincèrement, surtout à ses clients quand ils veulent lui acheter quelque chose. *« Non*, dit-elle, *soyez gentils, laissez-moi cette lampe encore un peu. Elle va si bien ici ! Ça non plus... pas ces arbres* (des arbres bleus en céramique), *j'y tiens comme à la prunelle de mes yeux. Pas cette table non plus, j'ai la paire, on ne sépare pas une paire. Même si vous preniez les deux, c'est impossible, vous m'arracheriez le cœur. Enfin vous pouvez revenir la voir de temps en temps. »* Elle possédait des réserves remplies de meubles, ils se sont envolés, elle ne s'en est pas soucié : vendre, elle ne peut pas, mais qu'on la vole, ça fait partie de la vie.

En 1940, quand cette femme unique arrive dans le métier dont elle va changer le cours, elle trouve dans toutes les entrées une paire de consoles ou la table demi-lune d'un ennui fatal, et dans tous les salons la fameuse commode ventrue avec bronzes et sabots dorés ; on faisait du dix-huitième et ça n'y ressemblait guère. Les antiquaires ne pensaient qu'à une chose : à l'authenticité. Un meuble était bon ou il n'était pas. Leur culture n'allait pas plus loin. *« Ce que j'ai voulu, d'abord*, dit-elle, *c'était ressusciter des atmosphères créées par Balzac ou Stendhal. Mon inspiration vient beaucoup de la littérature. Et de la maison de mes grands-parents à Saint-Prest. Les meubles noirs, le verre d'absinthe, le gilet blanc de mon grand-père, un jardin touffu plus Combray que Combray, qui descendait jusqu'à un bras de l'Eure. »* On est saisi par la fraîcheur, la jeunesse de sa voix. *« Ce qu'il y a de plus difficile dans une maison, c'est la place des objets et des meubles. Ce qu'il faut surtout, c'est qu'il y ait du mystère. »* Elle compose ses intérieurs comme on compose un dialogue. Et elle a du culot, la diablesse ! Sur les murs de cette couleur crème qui la révulse, elle jette un vert, un bleu, un marron, un bleu ciel. A cette époque, on n'avait encore jamais vu ces tons, sauf autrefois, à Saint-Pétersbourg. Et pourtant elle n'y est jamais allée. Mais à quoi bon voyager quand on est Madeleine Castaing ? En bateau, à Venise, remontant le Grand Canal, on l'entendait murmurer : *« Palais Monteverdi, palais Gaudi, palais Médicis. »* On lui fit remarquer qu'elle inventait les noms. *« Je le sais*, répondit-elle, *je rends le parcours plus prestigieux. Je suis comme dans un labyrinthe. »* Elle a réponse à tout. Dites-lui, pour rire, qu'elle n'est pas intelligente elle rétorquera sans avoir l'air de se moquer de vous : *« Oui, c'est vrai, mais je n'aime pas ce qui est intelligent. Je suis très au-dessus de cela. La blonde... J'appelle la blonde cette phrase. Comprenne qui pourra... »*

Maurice Sachs, qui consacra aux Castaing un très joli chapitre dans *le Sabbat*, l'avait compris : cette femme qui pour son amour, Marcellin, s'était enfermée avec lui, à Lèves, dans sa maison près de Chartres, lui faisant renoncer à toute situation, évitant les intrus, n'ouvrant pas les lettres, travaillera toujours à son bonheur comme un artiste à son chef-d'œuvre. Son secret : porter *« sur peu de personnes ou peu d'œuvres la force accumulée des sentiments que le monde a coutume d'éparpiller »*. Pas de poste de radio ou de télévision chez elle, elle vit en marge. Un peintre, un écrivain, un mari, un seul ami.

Une égoïste ? Non, puisque le compliment qui a le plus touché cette créatrice c'est : *« Vous avez changé ma vie. »*

FRANÇOIS-MARIE BANIER.

SÉLECTION

CINÉMA

« Budapest ballade » d'Andras Jeles

Un jeune homme qui n'aime pas travailler traîne ses baskets dans Budapest en dépensant de l'argent qui ne lui appartient pas. Amertume et désenchantement — en noir *et* blanc — d'une génération qui ne se sent pas motivée par la société socialiste. Surprenante liberté de ton.

ET AUSSI : *Samson et Dalila*, de Cecil B. De Mille (épisode biblique en images baroques, érotisme d'Hedy Lamarr) ; *Dressé pour tuer*, de Samuel Fuller (un chien blanc tue des Noirs ; l'horreur du racisme) ; *Z* et *Missing*, de Costa-Cavras (méfaits des dictatures ; le talent d'un cinéaste politique et psychologique).

MUSIQUE

Festival estival

Le Festival estival de Paris réalise chaque année, avec un budget modeste, une programmation tenant du prodige. Cette semaine, à la musique de l'Inde (mercredi 28 juillet à 20 h 30 à la mairie du 5ᵉ arrondissement), succédera la musique ancienne avec le *Te Deum* de Lully et le *De Profundis* de Delalande, par la Grande Ecurie et la Chambre du Roy, les 29 et 30 juillet à Saint-Merri, puis la musique contemporaine avec la venue du Quatuor Arditi au Musée de Cluny le 2 août à 20 h 30 et le 4 août à 18 h 30.

EXPOSITION

Cézanne chez lui à Aix-en-Provence

Peintures, aquarelles et dessins du maître d'Aix au musée Granet. Des œuvres exposées dans la proximité des paysages où Cézanne a passé les dernières années de sa vie à peindre la montagne Sainte-Victoire, les sentiers de Bibémus, ceux de Rocher-Noir et le chemin des Lauwes.

Jusqu'au 1ᵉʳ septembre. — **Vasarely, passé et futur**, Fondation Vasarely, avenue Pagnol (20-01-09). Jusqu'au 15 septembre.

ANGERS. Raymond Cornilleau, 1887-1974. — Jusqu'au 19 septembre. — **Fil, papier, espace : œuvres récentes d'E. Baran.** Jusqu'à fin août. — Musée des Beaux-Arts, 10, rue du Musée (88-64-65). **En Egypte au temps de Flaubert : les premiers photographes 1839-1860.** — Musée Pincé, 32 bis, rue Lenepveu. Jusqu'au 27 août.

ANTIBES. A travers Picasso. Rétrospective Martial Raysse. — Musée Picasso, château Grimaldi (33-67-67). Jusqu'au 30 septembre.

AVIGNON. Rebeyrolle : les évasions manquées. Hospice Saint-Louis. Jusqu'au 10 septembre.

BEAULIEU-EN-ROUERGUE. Claude Georges. Rétrospective. Abbaye. Jusqu'en septembre.

BEAUVAIS. Vera Pagava : un parcours de 1932 à 1982. Musée départemental de l'Oise, ancien palais épiscopal (445-13-60). Jusqu'au 30 août.

BORDEAUX. Georges Braque en Europe. Musée des beaux-arts, 20, cours d'Albret (90-91-60). Jusqu'au 1ᵉʳ septembre. **Fragments et figures : Fanchier, Gauthier, Pécheur, Piffaretti, Reynier.** Entrepôt Lainé, rue Foy (44-88-31). Jusqu'au 28 août.

BRAUX-SAINTE-COHIÈRE (Marne). Vanarsky : le bois vivant - Sculpture animée contemporaine — Annie Poirel. Château (60-83-51). Jusqu'au 30 août.

BRETEUIL (Yvelines). Les contes de Perrault. Château (052-05-11). Jusqu'au 15 novembre.

CAGNES-SUR-MER. Festival international de peinture. Château-musée (20-87-29). Jusqu'au 30 septembre.

CAHORS. Regard sur les saints populaires. — Cathédrale et grenier du chapitre (35-12-30). Jusqu'au 19 septembre.

CALAIS. Wolf Vostel : pour mémoire. Tableaux et dessins, 1954-1982. Musée, 25, rue Richelieu (97-99-00). Jusqu'au 15 novembre.

CARPENTRAS. Abstractions actuelles (chapelle de la Charité). — **Naïfs haïtiens** (chapelle du collège), jusqu'au 12 août.

CASES-DE-PÈNE. Peintres espagnols : A. Saura, Equipo Cronica, J. Barjola, L. Gordillo. Château de Jau (92-38-72). Eté.

CHATEAUROUX. Celtes et gallo-romains en Berry. Les cordeliers (27-26-31). Jusqu'au 31 août.

CLUNY. Hajdu : sculptures, tapisseries et lavis. Salle des écuries de Saint-Hugues. Jusqu'au 13 septembre.

COLMAR. Pierre Bonnard : autour d'une acquisition. Musée d'Unterlinden (41-32-11). Jusqu'au 26 septembre.

COUTANCES. Albert Aymé : suite en jaune à la gloire de Van Gogh. Musée des beaux-arts (43-11-92). Jusqu'au 30 août.

DIEULEFIT. Charles Combe, 1828-1877. — Villa Morin, les promenades. Jusqu'au 8 août.

FONTAINE DE VAUCLUSE. Espace Krasno. — En permanence.

GORDES. Moines-paysans : l'économie cistercienne de 1112 à 1250. — Jusqu'au 30 septembre. — **Jan Dibbets : Saenredam-Senanque.** Jusqu'au 30 août. Abbaye de Sénanque (72-02-05).

GRENOBLE. André Farcy, un conservateur novateur - Franta : grand lavis. Musée, place de Verdun (54-09-82). Jusqu'au 11 octobre.

HONFLEUR. Paul-Elie Gernez (1888-1948). Musée Eugène-Boudin, place Erik-Satie (89-16-47). Jusqu'au 30 septembre — **Roland Oudot et le Salon des artistes honfleurais.** Grenier à sel. Eté.

LA VILLEDIEU (Ardèche). Francs-tireurs : Vaudrey, Peyron, Lallier, Nicolas. Hommage à Pleskiewick et à Bedarride. — Petit musée du Bizarré (37-83-28). Jusqu'à fin septembre.

LE BUGUE-SUR-VÉZÈRE (Dordogne). Tendances de la peinture contemporaine (06-95-72). Jusqu'au 10 août.

LE MANS. Cinquante créateurs contemporains. Abbaye de l'Epau (84-22-29). Jusqu'au 31 août.

LILLE. De Carpeaux à Matisse. La sculpture française de 1850 à 1914 dans les musées du Nord - Pas-de-Calais. Musée des beaux-arts, place de la République (54-17-64). Jusqu'au 15 septembre.

LUNAN-FIGEAC. Hoslasson : figuration-abstraction. Abbaye de Lunon. Jusqu'au 15 août.

LYON. Lyon au fil des fleuves. ELAC, Centre d'échanges de Perrache (842-27-39). Jusqu'au 15 septembre — **Trois siècles d'opéra.** Bibliothèque municipale de La Part-Dieu. Jusqu'au 25 septembre.

MARSEILLE. Kermarrec, Jaccard, Charvolen. Musée Cantini, 19, rue Grignan (54-77-75). Jusqu'au 1ᵉʳ septembre. — **Ex-voto napolitains du sanctuaire de la Madonna dell'Arco (XVIᵉ-XXᵉ siècle).** Chapelle de la Charité (90-26-14).

MEOUNES-LES-MONTRIEUX (Var). Les peintres naïfs. Le grenier de Méounes (48-93-25). Jusqu'au 30 septembre.

MORTEMART. Richesses d'art du plateau de Millevaches - Gaston Larrieu. Peintures. Château. Jusqu'au 31 août.

MOUILLERON-EN-PAREDS. Henri IV et Sully. Musée national des Deux-Victoires (00-32-49). Jusqu'au 4 octobre.

NANTES. Orients, visions du XIXᵉ siècle. Musée des beaux-arts, 10, rue Georges-Clemenceau (74-53-24). Jusqu'au 15 septembre - **Nantes au fil de l'eau.** Château des ducs de Bretagne (47-18-15). Jusqu'au 5 septembre.

NICE. Le temple, représentation de l'architecture sacrée. Musée message biblique Marc-Chagall (81-75-75). Jusqu'au 4 octobre. - **Cent dessins des musées d'Angers - Dessins de P. Klossowski.** Musée des beaux-arts Jules-Cheret, 33, avenue des Beaumettes (88-53-18). Jusqu'à fin septembre. **César.** ENAC, 24, avenue Jean-Médecin (62-37-11). Jusqu'au 5 septembre. - **Les nouveaux réalistes : œuvres de 1955-1965.** Galeries des Ponchettes, 77, quai des Etats-Unis (62-31-24) — **Œuvres récentes**, galerie d'art contemporain, 59, quai des Etats-Unis (62-37-11). Jusqu'au 5 septembre.

NIMES. Erro. Peintures. Musée des beaux-arts, rue Cité-Foulc (67-25-57). Jusqu'au 29 août.

QUIMPER. Bazaine. — Rétrospective. Musée (95-45-20). Jusqu'au 31 août.

RENNES. Patrick Raynaud. Musée des beaux-arts, 20, quai Emile-Zola (30-83-87). Jusqu'au 30 août.

ROUEN. Comment la préhistoire ? Muséum, 198, rue Beauvoisine. Jusqu'au 7 novembre.

SAINT-ÉTIENNE. Mythe, drame, tragédie. — Musée d'art et d'industrie (33-04-85). Jusqu'en septembre.

SAINT-MALO. Lamennais : la croix et la République. Musée du château (56-42-36). Jusqu'au 1ᵉʳ octobre.

SAINT-PAUL-DE-VENCE. L'univers d'Aimé et Marguerite Maeght. Fondation Maeght (32-81-63). Jusqu'au 3 octobre.

SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE. Naître de la terre : œuvres d'Abakanowicz, Alexandre, Haas, Jeanclos, etc. Galerie Noëlla Gest, 5, rue de la Commune (92-00-73). Jusqu'au 30 septembre.

SAINT-TROPEZ. Fleurs de Fantin-Latour à Marquet (France, 1865-1925). Musée de l'Annonciade (97-04-01). Jusqu'au 27 septembre.

TOULON. Sans titre : quatre années d'acquisition. Musée, 113, boulevard Leclerc (93-15-54). Jusqu'au 30 septembre.

TOULOUSE. Manolo Millares, peintures et dessins. Musée des Augustins, rue Alsace-Lorraine (22-29-22). Jusqu'au 30 août.

VILLARS. Collages de Prévert (exposition de la Bibliothèque nationale). Château de Puyguilhem (09-76-76). Jusqu'au 12 septembre.

RADIO-TÉLÉVISION

Semaine du 30 juillet au 5 août

Les programmes du mercredi 28 et du jeudi 29 juillet sont en page 16.

Vendredi 30 juillet

Un film

SNOBS
Film français de Jean-Pierre Mocky (1961), avec F. Blanche, E. Labourdette, V. Nordey, G. Hoffmann, M. Lonsdale, C. Mansard, H. Poirier.
A 2, 23 h 05.

★ *A propos de rivalités pour la succession du président d'une coopérative laitière, le jeu de massacre d'une société provinciale où snobisme rime avec arrivisme mais est, aussi, le synonyme de bêtise et d'hypocrisie. Mocky n'y allait pas de main morte et les ravages de son humour noir, de sa mise en scène incongrue, firent plutôt grincer des dents; à l'époque de la sortie, que susciter l'intérêt pour leur nouveauté. L'univers bouffon et critique du cinéaste, son style bien particulier, se sont rodés dans cette farce annonçant les meilleurs de ses films suivants.*

PREMIÈRE CHAINE : TF1

12 h 30 Feuilleton : La porteuse de pain.
13 h Journal.
13 h 35 Série : L'escadron volant.
16 h 45 Croque-vacances.
Feuilletons, dessins animés, bricolage, variétés.
18 h 25 Série : Les années d'illusion.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Encore des histoires.
20 h Journal.
20 h 35 Variétés : One man seul, Roger Pierre.
On les connaissait inséparables : Roger Pierre et Jean-Marc Thibault. Ils poursuivent leur carrière aujourd'hui chacun de son côté.
21 h 35 Téléfilm : Crime et châtiment.
D'après l'œuvre de Dostoïevski, réal. M. Darlow. Avec J. Hurt, D. Troughton, T. West...
Troisième partie : Porphyre, le juge d'instruction, de plus en plus persuadé de la culpabilité de Raskolnikov, commence à jouer avec lui au jeu du chat et de la souris.
22 h 25 Le monde tribal : Bec crochu du ciel.
Un documentaire réalisé par Michael Macintyre sur les Indiens du nord-ouest du Brésil.
22 h 55 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
12 h 15 La vérité est au fond de la marmite.
Navarin de mouton.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Série : Tonnerre.
14 h Aujourd'hui la vie.
Entre l'arbre et les Corses.
15 h 5 Série : Moi, Claude empereur
15 h 55 Sports : Football.
Les grands moments des demi-finales et de la finale du Mundial 82.
18 h Récré A 2.
Spectreman ; Balour et Balu ; Casper et ses amis.
18 h 30 Journal.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Dessins animés.
20 h Journal.
20 h 35 Téléfilm : Le Christ s'est arrêté à Eboli.
D'après le roman de Carlo Levi, réal. Francesco Rosi. Avec G.M. Volonte, L. Massari, P. Bonacelli, I. Papas, A. Cuny...
Carlo Levi a quitté Gagliano, mais ses pensées continuent d'aller vers le Sud. On le retrouve chez lui au milieu des tableaux qu'il avait peints là-bas. La fin de quatre épisodes, splendides en italien avant leur « saucissonnage » et leur doublage en français.
21 h 35 Apostrophes : La femme dans son miroir.
Magazine littéraire de B. Pivot. *Avec B. de Roselle* (la Mode), *M. Delbourg-Delphis* (le Chic et le Look ; Histoire de la mode féminine et des mœurs de 1850 à nos jours), *C. Fouquet et Y. Knibiehler* (la Beauté, pour quoi faire), *V. Drucker* (l'Ombre d'une autre), *P. Fournel* (les Grosses Rêveuses).
22 h 55 Journal.
23 h 5 Ciné-club (cinéma d'été, cinéma d'auteurs) : Snobs.
De Jean-Pierre Mocky.

Hassan Fathy, le modèle

IL NE SUFFIT PAS QUE DIEU SOIT AVEC LES PAUVRES
FR 3, 21 h 35

L'inconvénient de l'architecture, celle du vingtième siècle au moins, est de susciter des positions doctrinaires fermées auxquelles succèdent des retournements de doctrine tout aussi rigides. L'architecture moderne occidentale, exportée de manière imbécile et brutale dans le tiers-monde, est-elle pour autant stérile de progrès et désormais à bannir sous toutes ses formes et avec toutes ses techniques ? Si l'on peut redouter un certain manichéisme dans le film qu'ont tourné en Egypte le Libanais Borhan Alaoui et le Tunisien Lofthi Thabet, on ne peut, en revanche, que se réjouir de les voir partir sur les traces d'Hassan Fathy, de son architecture, de sa poésie, de son respect du paysage et des traditions. Né avec le siècle, Hassan Fathy, trop tardivement reconnu, est peut-être plus fort et plus doux à la fois que le synopsis de ce film présenté par l'INA ne le laisse penser. Mais il est au même carrefour de l'inquiétude et de la vigilance. — F. E.

TROISIÈME CHAINE : FR3

19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 40 Pour les jeunes.
Titres en poche : les monstres ; Vivre en Viking : objets familiers.
19 h 55 Dessin animé.
Il était une fois l'homme.
20 h Les jeux de l'été.
20 h 35 Le nouveau vendredi : Images afghanes.
Une émission de R. Pietri. Reportage : M. Elkama et J.-L. Normand.
Après avoir passé un mois en Afghanistan pour un reportage difficile, l'équipe du « Nouveau Vendredi » a été expulsée, le 24 mars, et son matériel saisi. Elle l'a récupéré trois mois plus tard mais, sur trente-sept bobines tournées, vingt-sept sont incomplètes ou coupées, dix manquantes, soit tous les films témoins de la présence soviétique en Afghanistan.
21 h 35 Téléfilm : Il ne suffit pas que Dieu soit avec les pauvres.
Une émission de B. Alaouie et L. Thabet. Prod. INA, UNESCO et Organisme général de cinéma (Le Caire).
(Lire notre sélection.)
22 h 30 Journal.
23 h Encyclopédie audiovisuelle du cinéma.
Une série de C.-J. Philippe (rediff.). N° 19 : Jean Renoir, la tendresse et le déchirement. *A travers* la Chienne, Boudu, la Partie de campagne, *le regard du cinéaste et le tableau d'une époque.*
23 h 30 Prélude à la nuit.
Les Quatre saisons *(hiver) de Vivaldi, par I. Stern et l'Orchestre philharmonique d'Israël. Dir. : P. Salinger.*

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Identités : Les vocations.
8 h, Les chemins de la connaissance : Le corps de la femme et ses légendes (l'hystérie) ; à 8 h 32, L'homme à travers l'anthropologie : une double approche.
8 h 50, Echec au hasard.
9 h 7, Matinée des arts du spectacle.
10 h 45, Le texte et la marge : Le rendez-vous impossible, avec Marina Grey.
11 h 2, Avignon : IMPRO (Du texte à la rue : le mariage).
12 h 5, Agora : Cet Orient proche et lointain, avec Jean Botero.
12 h 45, Panorama : Avec Jorge Semprun : Actualités de la province.
13 h 30, Avignon : La famille Pénouillard.
14 h, Sons : La Camargue.
14 h 5, Un livre, des voix : « L'ange affamé », de R. Vadim.
14 h 47, Les inconnus de l'histoire : Agostino Chigi.
16 h, Avignon.
18 h 30, Bonnes nouvelles grands comédiens : Nouvelles de J. Cayrol, lues par G. Tréjean.
19 h 30, Les grandes avenues de la science moderne : La Silicon Valley.
20 h, Relecture : Les poètes fantaisistes.
21 h 30, Black and blue : Le jazz en France et les régions.
22 h 30, Nuits magnétiques : La condition des voix (en direct d'Avignon).

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Musique du matin : Œuvres de Vivaldi, Mozart, Beethoven, Teleman, Busoni, Schumann, Schubert, Granados, Borodine.
8 h 7, Quotidien musique.
9 h 5, Le matin des musiciens.
12 h Concert : (en direct du cloître Saint-Sauveur) Musiques provençales traditionnelles par les Ensembles Bachas et Montjoia.
13 h 5, Histoires de jazzer.
13 h 35, Les compositeurs régionaux.
14 h Histoires de l'Opéra de Marseille : L'Opéra (1968-1982), œuvres de Donizetti, Strauss, Bellini, Verdi, Puccini, Saint-Saëns, Berlioz
16 h, Par les rues et les ruelles.
17 h, D'une oreille à l'autre.
17 h 40, Club de la presse.
18 h, Une heure avec...
19 h Microterroir.
19 h 25 Jazz.
20 h, D'une oreille à l'autre : Œuvres de Rimsky-Korsakoff.
20 h 20, Concert : (émis de Stuttgart), « Loqui », pour orchestre, de Reimann ; « Symphonie n° 4 », de Schumann ; Extraits de « Lear », de Reimann, par l'Orchestre symphonique de la radio de Stuttgart.
22 h 15 L'événement vu d'Aix.
22 h 30 Les grands hommes de Provence : Saint-John Perse.
24 h 30, Festival de Jazz de Juan-les-Pins : Ray Charles.

Samedi 31 juillet

PREMIÈRE CHAINE : TF1

12 h 30 Feuilleton : La porteuse de pain.
13 h Journal.
13 h 35 Série : L'escadron volant.
14 h 20 Accordéon, accordéons.
14 h 45 Cuisine : Les recettes de mon village.
15 h 5 Documentaire : Les grandes aventures de l'Himalaya.
Les femmes dans l'Himalaya, réal. D. Costelle. Avec M. Herzog.
15 h 55 Dessin animé.
16 h 20 Croque-vacances.
Feuilletons, dessins animés, bricolage, variétés.
17 h 40 Magazine auto-moto.
18 h 10 S.O.S. animaux perdus.
18 h 25 Série : Les années d'illusion.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Encore des histoires.
20 h Journal.
20 h 35 Série : Starsky et Hutch.
« Sauve qui peut », réal. R. Friedman.
Une alcoolique détourne un agresseur et devient la seule personne capable d'identifier un assassin notoire.
21 h 35 Variétés : Chantons français.
Réal. P. Desjardins — finale.
22 h 30 Magazine d'actualité : Sept sur sept.
De J.-L. Burgat, E. Gilbert et P.-L. Boulay.
23 h 20 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
11 h 45 Journal des sourds et des malentendants.
12 h 15 La vérité est au fond de la marmite.
Croissants et gâteaux mousseux.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Série : Wonder woman.
Formule 407.
14 h 25 Les carnets de l'aventure.
Une expédition chez les Indiens wayana dans la jungle de Surinam.
15 h 20 Les jeux du stade.
Canoë-kayak ; basket ; gymnastique.
18 h Récré A 2.
Casper et ses amis ; Buzzard et Vermisso ; Yao.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Dessins animés.
20 h Journal.
20 h 35 Feuilleton : Les rebelles.
D'après le roman de J.-P. Chabrol, réal. P. Badel. Avec G. Darrieu, R. Ibanez, C. Bouquet...
Troisième et dernier épisode d'un feuilleton qui se situe dans les années 1934-1936, au cœur d'un petit village cévenol. Politique, amours, les « premières vacances », la guerre d'Espagne.
22 h 10 Variétés : Elle court, elle court l'opérette.
De J.-C. Dauzonne, réalisation J. Guyon.
Des extraits de Mam'zelle Nitouche, le Petit Duc, Madame, Phi-Phi, Rêve de valse, *etc.*
22 h 55 Document : Deux Français à Bayreuth.
Pierre Boulez, directeur musical, et Patrice Chereau, metteur en scène, parlent de la tétralogie de Wagner, on y voit les répétitions de l'Or du Rhin, *de* la Walkyrie *et de* Siegfried.
23 h 25 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 40 Pour les jeunes.
Nono ; Epargnons l'énergie ; Ordinaquiz.
19 h 55 Dessin animé.
Il était une fois l'homme.
20 h Les jeux de l'été.
20 h 35 Cirque soviétique : Humour, virtuosité, sensation.
Réal. de R. Bahr et H. Neugebauer.
Pendant plus de deux mois, deux équipes de cameramen ont voyagé en Union soviétique à la recherche des numéros de cirque les plus étonnants : un grand reportage sur une tradition qui remonte à 1879, la réorganisation avec la révolution, les réformes concernant le dressage et quelques numéros.
21 h 35 On sort ce soir : Vittorio Gassman aux enchères.
(et à 23 h 40).
Nous nous sommes tant aimés, Parfum de femmes, les Monstres... *Le Festival d'Avignon rend hommage à ce grand comédien italien qui a tourné plus de quatre-vingts films et joué plus de cent pièces de théâtre, l'invitant à créer un « événement théâtral », à partir d'extraits de films et de pièces, qui sera retransmis en direct.*
23 h 10 Journal.
1 h 10 Prélude à la nuit.
Trio Jack Dieval.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Identités : Les vocations.
8 h, Les chemins de la connaissance : Regards sur la science (les fouilles archéologiques à Paris).
8 h 30, Comprendre aujourd'hui pour vivre demain : Professeurs et lycéens aujourd'hui.
9 h 7, *Matinée du monde contemporain.*
10 h 45, Démarches avec... Jean Ristat : la revue « Digraphe ».
11 h 2, Libre parcours jazz : Patrick Gros Quartet ; Dominique Gaumont Energy.
12 h 2, Sélection.
12 h 5, Le Pont des arts.
14 h, Sons : La Camargue.
14 h 5, En direct d'Avignon : Un bilan du Festival.
16 h 20, Musique.
17 h 30, Pour mémoire : L'autre scène, ou les vivants et les dieux (L'œuvre d'Henri Corbin).
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Radio - Canada présente : Dixième Rencontre internationale des écrivains (Ecrire l'an 2000).
20 h, Les lundis de l'histoire : L'Album d'Albert Camus, de J. Grenier, avec l'auteur, J. Roy et R. Quilliot (Redif.).
21 h 30, Les Anges, d'E. Janvier, par la compagnie J.-L. Jacopin (en direct d'Avignon).

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Samedi matin : Œuvres de Haydn, Carissimi, Marcello, Vieuxtemps, Le Roux, Grétry.
8 h 7, Avis de recherche : Œuvres de Galuppi, Bloch, Ravel, de Falla, Dinicu, Mouret, Couperin, Hahn, Bennet, Ligeti, Liszt, Schubert.
12 h, Concert : (en direct du cloître Saint - Sauveur). « Sonate en ut majeur » de Beethoven ; « Sonate » de Britten, par D. de Williencourt, violoncelle, D. Houora, piano.
13 h 5, Jazz
14 h, Atelier de musique.
15 h 40, Club de la presse.
16 h, Concerts : (en direct du cloître Saint-Louis), Œuvres de Schubert, Beethoven, Scriabine, Prokofiev, Brahms ; 18 h, (en direct du cloître Saint-Sauveur) Une heure avec.. œuvres de Berlioz, Gounod, Mozart, Schubert, Bellini, Rossini, Donizetti ; 19 h, (en direct du cloître Saint-Louis), Œuvres de Moussorgsky, Tchaïkovsky.
20 h, Concerts : « Sonates n°17 et n° 23 », de Beethoven ; 21 h 15, Œuvres de Chopin, Liszt, Murail, Mendelssohn ; 22 h 10, Œuvres de Mendelssohn, Liszt ; 23 h, M. Solal, M. Portal.
0 h 5, Musiques traditionnelles.

Dimanche 1er août

Deux films

LE GENTLEMAN D'EPSOM
Film français de Gilles Grangier (1962), avec J. Gabin, M. Robinson, L. de Funès, P. Frankeur, TF 1, 20 h 35.

★ *Gabin en grand bourgeois décavé, escroc des champs de courses. Dialogues d'Audiard taillés sur mesure. A voir pour les épisodes avec Madeleine Robinson (variations sentimentales) et Louis de Funès (l'art de plumer comme un pigeon un restaurateur qui ne supporte pas les émotions fortes).*

CLUB DE FEMMES
Film français de Jacques Deval (1936), avec D. Darrieux, B. Stockfeld, E. Argal, V. Tessier, J. Day, J. Astor, K. Kouprine, FR 3, 22 h 30.

★ *Début d'un cycle Danielle Darrieux où vont être présentés quelques films français, très rares, des années 30. Celui-ci, écrit et réalisé par un des plus célèbres auteurs de théâtre boulevardier, est une sorte d'étude sociale dans un foyer-abri pour jeunes filles pauvres ou isolées. Alternance de fantaisie et de drame, suite de sketches adroitement emmêlés où les actrices sont autant d'exemples typiques. Les conventions et les bons sentiments reflètent un certain esprit de ce temps-là. Un seul homme apparaît, au milieu de toutes ces femmes : Raymond Galle, l'amoureux de Danielle Darrieux.*

PREMIÈRE CHAINE : TF1

9 h 30 Source de vie.
10 h Présence protestante.
10 h 30 Le jour du Seigneur.
11 h Messe.
Célébrée avec la paroisse de Marmande (Lot-et-Garonne), prédicateur : Père André Lendger.
12 h L'aventure des plantes.
De J.-M. Pelt et J.-P. Cuny. (Redif.)
L'ère des grandes inventions : l'ovule et la graine.
12 h 30 La bonne conduite.
13 h Journal.
13 h 20 La clé est sous le paillasson. (et à 15 h 40).
13 h 20 Série : Spiderman.
15 h 30 Tiercé.
18 h 10 Série : Pour l'amour du risque.
19 h 30 Les animaux du monde.
Les miracles des Galapagos.
20 h Journal.
20 h 35 Cinéma : Le gentleman d'Epsom.
De Gilles Grangier.
22 h Gala de l'X.
Auréola de Haendel, trois préludes de Rachmaninov, *Esplanade* de J.S. Bach, avec l'Orchestre national de l'Opéra de Paris.
23 h Sports dimanche soir.
23 h 30 Journal.
23 h 55 A Bible ouverte.
Le livre de Job.

DEUXIÈME CHAINE : A2

11 h 40 Cours d'anglais.
12 h Platine 45.
12 h 45 Journal.
13 h 20 Série : Hunter.
14 h Document : Un monde différent.
La route du bonheur, réal. F. Rossif.
15 h 5 Feuilleton : Les amours de la Belle Epoque.
Le mariage de Chiffon.
16 h 5 Document : Le signe du cheval.
Le concours complet des Jeux olympiques.
16 h 25 Le Muppet show.
16 h 55 Série : Médecins de nuit.
Un trafic important compromis par une jambe cassée et un livre rouge.
17 h 55 La chasse aux trésors.
18 h 55 Stade 2.
20 h Journal.
20 h 35 Jeux sans frontières.
L'émission de Guy Lux et Claude Savarit se tient cette fois à Sibenik en Yougoslavie, sur le thème des contes.
21 h 40 Série documentaire : Les grands travaux du monde.
De J. Lebib et B. Soulier.
L'histoire du « transgabonais », le train qui traverse la jungle pour relier Libreville à Franceville.
22 h 50 Jazz : La grande parade.
New-York Jazz Repertory.
23 h 10 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

19 h 40 Spécial DOM-TOM.
20 h Pour les jeunes : Il était une fois l'homme.
1566 aux Pays-Bas : la révolte des gueux, l'assèchement des polders, les grands peintres.
20 h 35 L'homme et la musique : Yehudi Menuhin.
Réal. R. Bucking et J. Thomson. Première partie : Le frisson de la vie.
Cette série de huit émissions ne se veut pas une histoire complète de la musique, dit Yehudi Menuhin, elle propose plutôt de « s'arrêter sur certains aspects et certaines œuvres de personnalités marquantes des musiques de l'homme » et explique le rôle de la musique dans la société occidentale. Une série prestigieuse réalisée en coproduction avec la Canadian Broadcasting Corporation, la Mississippi Authority for educational TV et The Ontario Educational Communication Authority. La première partie aborde les sons de la nature, les rythmes primitifs, la physiologie de l'ouïe, les chants du travail.
21 h 35 Courts métrages français.
Jimmy Jazz, de L. Perrin.
Quelques personnages un peu déracinés en quête d'identité et d'émotions.
22 h Journal.
22 h 30 Cinéma de minuit (cycle Danielle Darrieux) : Club de femmes.
Film de J. Deval.
0 h 5 Prélude à la nuit.
Les Percussions de Strasbourg.

FRANCE-CULTURE

7 h 15, Horizon, magazine religieux (La pensée de l'équipement brésilien).
7 h 40, Chasseurs de son : En Suisse Romande, avec J.-C. Gigon et P. Godard.
8 h, Foi et tradition.
8 h 30, Protestantisme : Les femmes du désert et service religieux.
9 h 10, Ecoute Israël.
9 h 40, Divers aspects de la pensée contemporaine : Le Grand Orient de France.
10 h, Messe en l'église de Mortain (Manche), prédicateur : Père Pihan.
11 h, Avignon : *Bachelard, de la cave au grenier.*
12 h 5, Allegro : Un choix de textes humoristiques ; Les dimanches du dictionnaire.
12 h 45, Entretiens avec... Edith Butler.
14 h, Sons : La Camargue.
14 h 5, Coups défendus, de T. Stoppard. Avec J. Topart, A. Bedouet, J. Berger, etc.
16 h 5, Avignon.
17 h 30, Escales de l'esprit : La fortune de Gaspard, de la comtesse de Ségur (redif.).
18 h 30, Ma non troppo : Un choix de textes humoristiques, les Rolling Stones n'amassent pas mousse.
19 h 10, Le cinéma des cinéastes.
20 h, Albatros : Poésie des Caraïbes (Haïti, Guadeloupe, Martinique).
20 h 40, *Opéras français* : « le Roi d'Yvetot », de J. Ibert, livret de J. Limozin et A. de La Tourasse ; « le Poirier de misère », de M. Delannoy, livret de J. Limozin et A. de la Tourasse : « le Bourgeois de Falaise », de M. Thiriet, livret de J. Limozin et A. de la Tourasse, par l'Orchestre national de la radiodiffusion française.
23 h 15, Avignon : Découper en suivant le pointillé (rock-cinéma).

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Concert promenade : Œuvres de Milhaud, Rameau, Gauthier, Campra, J. Brahms, Berlioz, Leclair.
8 h 2, Les musiques du temple.
9 h 10 Magazine international.
11 h, Concert : (en direct du Mozarteum) « Festival de Salzbourg 82 » « Symphonie en fa majeur », « Concerto pour piano et orchestre », « Airs de concert », « Symphonie n° 28 », de Mozart, par l'orchestre du Mozarteum Direction G. Wimberger, Sol. K. Battle, soprano, I. Haebler, piano.
13 h, Les après-midi de l'orchestre : Répétition et exécution de la 36e Symphonie de Mozart, par l'orchestre Columbia. Dir B. Walter.
15 h, D'une oreille à l'autre.
17 h 20 Club de la presse.
17 h 50, Concert : en direct du Kleines Festpielhaus de Salzbourg. « Cosi fan tutte », de Mozart, par l'Orchestre philharmonique de Vienne et chœurs du Staatsoper de Vienne. Dir R. Muti. Sol. M. Marshall, A. Baltsa, K. Battle, F. Araiza...
20 h 35, D'une oreille à l'autre : Œuvres de Brahms, Mahler.
21 h 30, Concert : (en direct du cloître Saint-Louis) « Le tombeau de Couperin », de Ravel ; « Pelléas et Mélisande », de Fauré ; « Symphonie en ut majeur », de Bizet, par le nouvel orchestre philharmonique. Dir L. Garcia-Navarro.
23 h 30, Jazz.

● **Opéras français** (F.C., 20 h 40). — En achevant son opéra-comique *le Roi d'Yvetot* par un grand chœur final qui déclame sur le mode enthousiaste qu'« *il était une fois un roi d'Yvetot fort connu dans l'histoire* », sans doute Jacques Ibert espérait-il pour son œuvre un peu de la célébrité du fameux roi. Les choses ne se sont pourtant pas passées ainsi, puisque, malgré un certain succès à sa création, l'œuvre d'Ibert en est aujourd'hui à la phase du « repêchage » dans l'émission de Michel Croshot « Les opéras français méconnus ». Avec son goût du pittoresque, ses pastiches de l'orchestration wagnérienne, la musique d'Ibert, égayée par un livret héroï-comique — l'histoire bouffonne de Jeannot Ier et ses démêlés avec la République, — était pourtant parfaitement originale en 1929, et même hardie : elle utilisait aussi pour la première fois la technique cinématographique de la surimpression. A côté du *Roi d'Yvetot*, l'émission propose aussi deux opéras comparables par le goût des pirouettes musicales et des qualités burlesques similaires : *le Bourgeois de Falaise*, de Maurice Thiriet, et *le Poirier de misère*, de Marcel Delannoy. — T. Fr.

Lundi 2 août

Deux films

L'AUBERGE ROUGE
Film français de Claude Autant-Lara (1951), avec Fernandel, F. Rosay, J. Carette, M.-C. Olivia, G. Aslan.
TF 1, 20 h 35.

★★ *Le cas de conscience d'un moine cherchant à sauver des voyageurs descendus à l'auberge de Peyrebeilhe (en Ardèche), dont les propriétaires sont des assassins. Inspirée d'un fait divers criminel du dix-neuvième siècle, cette farce noire et macabre est une parodie de mélodrame, et une virulente satire sociale. La mise en scène burlesque s'accorde à la verve d'Autant-Lara, fustigeant les bourgeois et les représentants de l'Eglise catholique, pas plus sympathiques que la sanglante famille d'aubergistes. Les acteurs, à commencer par Fernandel dans un emploi insolite, sont dirigés avec maîtrise.*

LA GUEULE DE L'EMPLOI
Film français de Jacques Rouland (1974), avec J. Legras, J.-C. Massoulier, E. Buyle, D. Cowl, J. Carmet, M. Serrault, M. Presle.
FR 3, 20 h 35.

★ *Réussite, dans l'escroquerie, de deux comédiens ringards et sans emploi. Jacques Rouland a repris l'idée de son émission de télévision,* la Caméra invisible, *ajouté des situations de fiction aux exercices de caméra cachée, inventé un style nonchalant et drôle pour ce divertissement brillamment interprété.*

PREMIÈRE CHAINE : TF1

12 h 30 Feuilleton : La porteuse de pain.
13 h Journal.
13 h 35 Série : L'escadron volant.
16 h 50 Croque-vacances.
18 h 20 Série : Les années d'illusion.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Encore des histoires.
20 h Journal.
20 h 35 Cinéma : L'Auberge rouge.
De Claude Autant-Lara.
22 h 15 Portrait : Claude Autant-Lara.
Par P.-A. Boutang.
23 h 15 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

12 h 15 La vérité est au fond de la marmite.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Série : Tonnerre.
14 h Aujourd'hui la vie.
15 h Série : Moi, Claude, empereur.
15 h 50 Sports été.
18 h Récré A 2.
18 h 30 Journal.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Dessins animés.
20 h Journal.
20 h 35 Festival de Bayreuth : L'Or du Rhin. Opéra.
De Wagner (en liaison avec France-Musique), dir. P. Boulez, mise en scène P. Chereau. Avec D. McIntyre, M. Egel, S. Jerusalem, H. Zednik, H. Schwarz, C. Reppel, O. Wenkel, N. Sharp... *(Lire notre sélection.)*
23 h 5 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 40 Pour les jeunes.
19 h 55 Dessin animé.
20 h Les Jeux de l'été.
20 h 35 Cinéma (le rire du lundi) :
La gueule de l'emploi.
Film de Jacques Rouland.
22 h 5 Journal.
22 h 25 Musiclub.
Le Royal Ballet, avec M. Fonteyn et D. Blair, dans le Mariage d'Aurore, *acte III de* la Belle au bois dormant.

Au Festival de Bayreuth

L'OR DU RHIN
A 2 et F.M., 20 h 35.

L'interprétation de la Tétralogie de Wagner, mise en scène par Patrice Chéreau et dirigée par Pierre Boulez au Festival de Bayreuth en 1976 avait inquiété d'abord les puristes, puis enthousiasmé le public qui avait acclamé follement pendant deux heures la fin de la dernière représentation.

Les mises en scène passent, les œuvres restent, pense-t-on pour se consoler des errements auxquels donnent lieu tant de représentations d'opéras, et, cependant, lorsque le rideau s'est baissé pour la dernière fois sur le Ring du centenaire, il y a deux ans, on se réjouissait de le revoir plus tard à la télévision. Est-ce à dire que l'œil de la caméra rendra fidèlement la vision du spectateur ? Certes non, pas plus que la prise de son, avec l'amplification inévitable des bruits de plateau et les aléas d'un enregistrement réalisé dans les conditions du direct, ne saurait satisfaire un mélomane passablement difficile. Mais le témoignage conserve sa valeur et son éloquence : le sous-titrage, fatigant pour le connaisseur, facilitera l'approche du néophyte, enfin l'intelligence des cadrages, attentifs au rythme de la mise en scène, et les finesses de la direction d'acteurs que révèlent les gros plans sont à mettre à l'actif de cette réalisation. *L'Or du Rhin* est retransmis simultanément en stéréophonie sur France-Musique comme le sera trois autres lundis la suite du Ring. — G. C.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Mordechaï Schamz, de M. Cholodenko (et à 14 h, 19 h 25 et 23 h 50).
7 h 7, Matinales : Colportage ; Partir, c'est revivre un peu... ; Farniente, oui, ne rien faire, non !
8 h, Les Matinées du mois d'août : Cuisine et culture ; 8 h 32 : A la découverte du mystérieux univers des Archives (la France dans les archives de l'Europe).
10 h, En direct du car-studio de France-Culture à Paris, au parc Montsouris.
11 h 2, Evénement-musique.
12 h, Entretiens avec... le peintre Bazaine.
12 h 45 Panorama : invité, M. Imberty ; actualité des festivals.
13 h 30, Quelques nouvelles de Tchekhov : Fatalité, avec H. Bret, N. Borgeaud, D. Manuel, J. Bretonnière (rediff.).
14 h 5, Entretiens avec... Marcel Mihalovici, témoin de son temps.
15 h 5, Photographes-archives sonores : Entretien avec Lise Bing.
15 h 30, Salon du livre, enregistré au Festival de Nice : Etes-vous à la page ?
17 h, Contes traditionnels : Alors le cavalier rouge passa... ; Légende de la Tsarevna et des sept chevaliers.
17 h 30, Le congrès de Rio : Racines contre racines ou identité culturelle et dialogue.
18 h 30, Surdoués ou non ? par R. Georgin.
19 h 30, Entretiens avec... Boris Bajanov (l'ombre de Staline).
20 h, L'opérette c'est la fête, par J. Rouchouse.
21 h, Albert Cohen : Belle du Seigneur.
22 h 30, La criée aux contes : Rencontre des conteurs à Vannes.
23 h 30, Avignon : Suivez la piste (le labyrinthe).

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Musique légère de Radio-France : Œuvres de Lutereau, Pouly.
6 h 30, Musiques du matin : Œuvres de Salieri, Villa-Lobos, Guarnieri, Glière, Tartini, Massenet, Chopin.
8 h 7, Quotidien musique.
9 h 5, D'une oreille l'autre : Œuvres de Mozart, Boulez, Beethoven, Janacek, Schubert, Liszt, Schumann.
12 h, Histoire de chanter.
12 h 35, Jazz.
13 h, D'une oreille l'autre : Œuvres de Pergolèse, Sirat, Ravel.
14 h 4, Les archives de l'orchestre national : Œuvres de Chabrier, Debussy, Fauré, Balakirev.
16 h, Repères contemporains : Œuvres de Racot.
17 h 2, Les intégrales : Les quatuors de Haydn.
18 h, Concerts : Musiques traditionnelles.
19 h 38, Jazz annuaire.
20 h, D'une oreille l'autre : Œuvres de Dvorak, Torelli.
20 h 35, Le Ring du centenaire : (en simultané avec Antenne 2) L'anneau du Niebelung : l'or du Rhin, par les chœurs et orchestre du Festival de Bayreuth. Dir. P. Boulez. Sol. D. Intyre. *(Lire notre sélection.)*
23 h 10, La nuit sur France-Musique : Œuvres de Liszt, Fauré ;
0 h 05, Le tour du monde.

Mardi 3 août

Trois films

LES BRONZÉS
Film français de Patrice Leconte (1978), avec J. Balasko, M. Blanc, A.-M. Chazel, C. Clavier, G. Jugnot, T. Lhermitte, D. Lavanant.
A 2, 20 h 35.

★ *Satire cocasse du comportement de Français moyens dans un club de vacances organisées. Les débuts au cinéma de la troupe du café-théâtre* le Splendid, *qui avait déjà écrit et joué avec succès une pièce sur ce sujet. La réalisation de Patrice Leconte évite la vulgarité. Les comédiens et les comédiennes s'amusent autant que les spectateurs.*

LA FLÈCHE ET LE FLAMBEAU
Film américain de Jacques Tourneur (1950), avec B. Lancaster, V. Mayo, R. Douglas, A. Mac Mahon, F. Allenby.
FR 3, 20 h 50.

★ *L'Italie du douzième siècle et la lutte des paysans lombards contre la tyrannie germanique. Epoque médiévale bien reconstituée, scènes d'action et de combats menées sur un rythme rapide, notes d'humour. Burt Lancaster est un héros bondissant façon Robin des Bois, dans ce classique hollywoodien du film d'aventures historiques.*

LE GRAND PASSAGE
Film américain de King Vidor (1939), avec S. Tracy, R. Young, W. Brennan, R. Hussey, N. Pendleton.
FR 3, 22 h 55.

★★ *1759, expédition d'une unité d'élite d'éclaireurs anglais contre une tribu indienne. Adaptation de la première partie d'un long roman de Kenneth Roberts. Epopée lyrique et sauvage (l'attaque du village indien et le massacre) presque entièrement tournée en décors naturels. Une des œuvres majeures de King Vidor où l'on retrouve un personnage de héros orgueilleux et volontaire qui lui est cher. Utilisation assez étonnante du technicolor.*

PREMIÈRE CHAINE : TF1

12 h 30 Feuilleton : La porteuse de pain.
13 h Journal.
13 h 35 Série : L'escadron volant.
16 h 45 Croque-vacances.
Dessins animés, feuilletons, bricolage, variétés.
18 h 15 Série : Michel Strogoff.
D'après Jules Verne. Adaptation Cl. Desailly. (Rediff.)
Premier épisode. *Les tribus barbares de Sibérie déclenchent une révolte à l'est de l'empire du tsar qui décide d'envoyer le capitaine Michel Strogoff porter un message au grand-duc.*
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Encore des histoires.
20 h Journal.
20 h 35 Au théâtre ce soir : La foire aux sentiments.
De R. Ferdinand, mise en scène J. Kerchbron, réalisation P. Sabbagh. Avec G. Herauld, R. Van Hool, A. Medina.
Un client silencieux, puis curieusement bavard, sème la zizanie dans un petit hôtel d'une station balnéaire.
22 h 35 Avenir : Mode d'emploi.
Une nouvelle série proposée par l'ONISEP. La première émission, « Regarder autour de soi pour choisir un métier » est un panorama des sources d'information qui peuvent aider les jeunes à « trouver » leur avenir, et une enquête sur cette réalité difficile. Avec le concours des enfants de l'école primaire de Choisy-le-Roi, des élèves d'un LEP de Ménilmontant.
23 h 5 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
12 h 15 La vérité est au fond de la marmite.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Série : Tonnerre.
Tonnerre et la Homme.
14 h Aujourd'hui la vie.
Des adeptes pour de nouvelles croyances.
15 h 5 Série : Moi, Claude empereur
15 h 55 Sports.
18 h Récré A 2.
Les Quat'z'amis ; Buzzard et Vermisso ; Spectreman.
18 h 30 Journal.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Dessin animé.
20 h Journal.
20 h 35 Les dossiers de l'écran : Les Bronzés.
Film de Patrice Leconte.
22 h Débat : Les vacances des Français.
Avec MM. A. Henry, ministre du temps libre ; G. Trigano, P.-D.G. du Club Méditerranée ; P. Racine, président de l'Union nationale des associations de tourisme et de plein air ; J. Nicolle, maire du Mont-Saint-Michel ; M. Boyer, directeur du département tourisme, à Lyon ; J. Fincher, écrivain ; M. Jolivet ; le professeur R. Vilain, de l'hôpital Boucicaut, et Mlle M. Bay, de la Sofres.
22 h 40 Journal.
22 h 55 Cinéma : Le grand passage.
Film de King Vidor.
1 h Prélude à la nuit.
Ibert, Roussel, Honegger.

TROISIÈME CHAINE : FR3

19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 40 Pour les jeunes.
Contes des prés et des bois ; Atout jeunes été.
19 h 55 Dessin animé.
Il était une fois l'homme.
20 h Les jeux de l'été.
20 h 35 La dernière séance.
L'émission de Gérard Jourd'hui et Eddy Mitchell commence avec les actualités des années 50-60 et des dessins animés.
20 h 50 Cinéma : La flèche et le flambeau.
Film de Jacques Tourneur.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Mordechaï Schamz, de M. Cholodenko (et à 14 h, 19 h 25 et 23 h 50).
7 h 7, Matinales : colportage, dix jours pour apprendre, un mois pour savoir ; vivement la journée de trente-neuf heures.
8 h, Les matinées du mois d'août : cuisine et culture ; à 8 h 32, Actualités.
9 h 7, La France dans les archives de l'Europe : les huguenots en Hesse, de Gottingen à Karlshaffen, de J. Montalbetti ; à 10 h : En direct de l'hôtel des postes de la rue du Louvre, à Paris.
11 h 2, Avignon : les musiciens du Lubéron.
12 h, Entretiens avec... le peintre Bazaine.
12 h 45, Panorama, avec E. Le Roy-Ladurie.
13 h 30, Quelques nouvelles de Tchekhov : Nuit de Pâques (rediff.).
14 h 5, Marcel Mihalovici, témoin de son temps.
15 h 5, Photographes-archives sonores : entretien avec P. de Fenoyl.
15 h 30, A Memphis, il y a un homme d'une force prodigieuse, de J. Audureau (première partie). Avec J. Danno, F. Darbon, J.-L. Philippe, J. Cornet, etc.
17 h 30, Le congrès de Rio : Je regarde, tu écoutes, il écrit, ou le renouveau de la pédagogie.
18 h 30, Surdoués ou non : jeunes vocations.
19 h 30, Entretiens avec... Boris Bajanov (l'ombre de Staline).
20 h, L'opérette, c'est la fête, par J. Rouchouse.
21 h, Albert Cohen : Belle du Seigneur.
22 h 30, La criée aux contes : contes et rencontres à Vannes.
23 h 30 Avignon : Suivez la piste (Mother and the fool).

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Musiques du matin : Œuvres de Reznicek, Beethoven, Ippolitov-Ivanov, Scriabine, Suk, Chopin, Strauss.
8 h 7, Quotidien musique.
9 h 5, D'une oreille à l'autre : Œuvres de Mozart, Sibelius, Bartok, J. Brahms, Debussy.
12 h, Histoire de chanter.
12 h 35, Jazz.
13 h, D'une oreille à l'autre : Œuvres de Ivert, Gauthier de Marseille, Roussel, Bononcini.
14 h 4, Les archives de l'Orchestre national : Œuvres de Stravinsky, Dallapiccola, Satie, Boulez, Bartok, Duruflé.
16 h Repères contemporains.
17 h 2, Les intégrales : Les quatuors de Haydn.
18 h, Concerts : (donné le 8 novembre 1980) « La Khovantchina », de Moussorgski, « Concerto pour violon et orchestre », de Tchaïkovski, « Symphonie n° 9 », de Chostakovitch, par l'orchestre symphonique d'Etat de l'U.R.S.S. Dir. E. Svetlanov. Sol. V. Klimov, violon.
19 h 30, Jazz annuaire
20 h, D'une oreille à l'autre : Œuvres de Stravinsky, Origo, Mozart, Fauré.
20 h 30, Festival estival de Paris : (concert en direct de l'église Saint-Séverin) « Ave Sanctissima Maria », de Issac ; « Stabat mater dolorosa », de Da Palestrina ; « Psaume 116 », de Schütz ; « Komm, Jesu, Komm », de Jean-Sébastien Bach, par le Freiburger Vokalensemble. Dir. W Schafer.
21 h 45, La nuit sur France-Musique : Musiques de nuit ; 23 h 35, Jazz-club.

Mercredi 4 août

PREMIÈRE CHAINE : TF1

12 h 30 Feuilleton : La porteuse de pain.
13 h Journal.
13 h 35 Série : L'escadron volant.
16 h 50 Croque-vacances.
Dessins animés, variétés, bricolage, feuilletons...
18 h 20 Série : Michel Strogoff.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Encore des histoires.
19 h 53 Tirage de la loterie nationale
20 h Journal.
20 h 30 Tirage du loto.
20 h 35 Il était une fois la télé : Le Prussien.
Réal. J. L'Hote, avec E. Beauchamp, F. Lugagne, A. Adam, I. Huppert.
Une sombre histoire qui se passe en France en 1968, et qui met en jeu l'avarice des familles et des vieilles rancunes datant de 1914.
22 h Jazz.
De J.-C. Averty.
Jon Hendric et sa compagnie.
22 h 30 Le jeune cinéma français de court métrage.
Les Soleils d'or, de M. Assaf.
23 h 5 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
12 h 15 La vérité est au fond de la marmite.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Série : Tonnerre.
14 h Terre des bêtes.
Dauphins ; requins.
14 h 50 Série : Moi, Claude empereur
Empereur malgré lui.
15 h 50 Sports.
18 h Récré A 2.
Belour et Balu ; Yao.
18 h 30 Journal.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Dessin animé.
20 h Journal.
20 h 35 Variétés : Expressions noires.
Enregistrée à l'Olympia le 28 décembre dernier, cette émission permettra d'entendre le Camerounais Manu Dibongo, le chanteur Gospel Arbo, la chanteuse martiniquaise Joby Valente, le chanteur guadeloupéen Gérard Laviny et l'Africain Magic Combo, David Martial, les Hot Sauce et les Gibson's Brothers.
21 h 35 Téléfilm : Un homme nommé Intrépide.
D'après l'œuvre de W. Stevenson. Réal. P. Carter. Avec M. York, D. Niven, B. Hershey, G. Hunnicutt... (première partie).
1938. Winston Churchill, qui n'est pas encore premier ministre, fait venir dans son bureau un multimillionnaire, William Stephenson, pour lui demander d'organiser, à ses frais, un réseau d'espionnage.
23 h 5 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 40 Pour les jeunes.
Patchograf : le bateau Rotadao.
19 h 55 Dessin animé.
Il était une fois l'homme.
20 h Les jeux de l'été.
20 h 35 Téléfilm : Exoman.
D'après le roman de M. Caldin et H. Simon, réal. R. Irving. Avec D. Acroyd, A. Schedeen, A. Martinez... (rediffusion).
L'histoire d'une agression sur un jeune professeur de physique qui en reste paralysé, jusqu'à ce qu'il crée une combinaison qui lui permette de bouger et de se venger.
22 h 5 Journal.
22 h 35 Encyclopédie audiovisuelle du cinéma.
Une série de C.-J. Philippe (rediff.).
Les années 30 : Abel Gance.
Abel Gance a trouvé dans la parole et la musique le moyen d'accroître l'intensité de son lyrisme jusqu'aux limites extrêmes. Des films comme Un grand amour de Beethoven, la Fin du monde, J'accuse, *débouchent sur un cinéma hyper-romantique qui n'est pas sans rapport avec certaines aspirations très actuelles.*
23 h 5 Prélude à la nuit.
Ensemble de cuivres d'Aquitaine.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Mordechaï Schamz, de M. Cholodenko (et à 14 h, 19 h 25 et 23 h 50).
7 h 7, Matinales : colportage, la Hague... un pays secret.
8 h, Les matinées du mois d'août : cuisine et culture.
8 h 32, Actualités : Carnac.
9 h 7, La France dans les archives de l'Europe : à Leningrad, les révoltes populaires dans la France de Richelieu.
10 h, En direct du marché Saint-Quentin, à Paris.
11 h 2, Avignon : Récitations, de G. Aperghis.
12 h, Entretiens avec... le peintre Bazaine.
12 h 45, Panorama, le Liban.
13 h 30, Quelques nouvelles de Tchekhov : A la maison : Polinka.
14 h 5, Marcel Mihalovici, témoin de son temps.
15 h 5, Photographes - archives sonores : Entretien avec Césare Colombo.
15 h 30, Ecritures contemporaines : Alouettes Hwyl, de Y. de La Croix.
16 h 30, Musique enregistrée.
16 h 58, Contes traditionnels : Alors le cavalier rouge passa... : la Belle aux cheveux d'or.
17 h 30, Le congrès de Rio : l'alchimie lexicale ou comment une langue se renouvelle.
18 h 30, Surdoués ou non : Ecole internationale (Genève).
19 h 30, Entretiens avec... Boris Bajanov (l'ombre de Staline).
20 h, L'opérette, c'est la fête, par J. Rouchouse.
21 h, Albert Cohen : Belle du Seigneur.
22 h 30, La criée aux contes : contes, et rencontres à Vannes.
23 h 30, Avignon : Suivez la piste (Daphnis et Chloé).

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Musiques pittoresques et légères : Œuvres de Galpérine et Jmykov, Atwell, Astor, Luigini, Skainer, Léon et Towers, Coates.
6 h 30, Musiques du matin : Œuvres de Wagner, Liapunov, Gotovac, Debussy, de Falla.
8 h 7, Quotidien musique.
9 h 5, D'une oreille à l'autre : Œuvres de Vivaldi, Schubert, Mozart, Mahler, Henze, Ives.
12 h, Histoire de chanter.
12 h 35, Jazz.
13 h, D'une oreille à l'autre : Œuvres de Dowland, Halvorsen, Crusel, Blow.
14 h 4, Les archives de l'orchestre national : Œuvres de Weber, Ravel, Mozart, Guézec, Berg, Schoenberg, Stravinsky.
16 h, Repères contemporains : Œuvres de Cuniot, Maudot, Racot, Nono, Boulez, Dudebout.
17 h 2, Les intégrales : Les quatuors de Haydn.
18 h, Concert : (donné à l'Ircam, le 11 mars 1982) Œuvres de Dusapin, Geay, Huber, Carl, Taira, Donatoni, par l'Ensemble, 2e, 2m. Dir. F. Quattrochi. Sol. I. Jarsky, soprano, G. de Kerret, Haute-contre, A. Meunier Violoncelle.
19 h 30, Concert : (émis de la radio autrichienne) « Ballade pour piano », de Chopin ; « Sonate pour piano », de J. Brahms ; « Les tableaux d'une exposition », pour piano, de Moussorgski, par B.-L. Gelber, piano.
21 h, La nuit sur France-Musique : Musiques de nuit, œuvres de Offenbach, Atterberg, Borodine, Rimsky-Korsakov et Glazounov, R. Strauss, J. Brahms ; 0 h 5, Le tour du monde.

● **Récital Bruno Leonardo Gelber** (F.M., 19 h 30). — La prolifération des virtuoses et particulièrement des pianistes impose à chaque interprète, s'il veut se singulariser de ses collègues, de jouer sinon plus vite et plus fort, du moins d'être inventif, de ne pas s'en tenir aux stéréotypes de l'interprétation, en un mot de « faire bouger » la tradition. La renommée appartient à ceux-là. Elle appartient plus rarement aux artistes qui, comme Bruno Leonardo Gelber, travaillent dans le classicisme et ne « déconstruisent » pas le graphisme sonore. Avec un phrasé souple et lyrique, des sonorités vibrantes, des gestes chaleureux et sans dureté, les interprétations de Gelber renouent avec le romantisme traditionnel, mais, particulièrement chez Brahms et chez Chopin, elles ont aussi un style éblouissant, une vérité poignante. — T. Fr.

TÉLÉVISIONS FRANCOPHONES

VENDREDI 30 JUILLET

● R.T.L., 21 h : *les Colts des sept mercenaires,* film de P. Wendkos.
● T.M.C., 21 h : *la Route à deux.*
● R.T.B., 20 h 50 : *Rockers,* film de T. Bafaloukos.
● T.S.R., 20 h 50 : Histoire de la vie ; 21 h 55 : *Transes,* film de C. Klopfenstein.

SAMEDI 31 JUILLET

● R.T.L., 21 h : *les Parisiennes,* film de J. Poitrenaud.
● T.M.C., 21 h : *le Grand Jeu,* film de J. Feder.
● R.T.B., 20 h 35 : *les Prairies de l'honneur,* film de V. McLaglen.
● T.S.R., 20 h 50 : Si on chantait à Evolène.

DIMANCHE 1er AOUT

● R.T.L., 21 h : *la Meute,* film de Y. Butler.
● T.M.C., 21 h 5 : *George et Mildred,* film de P. Frazer-Jones.
● R.T.B., 20 h 5 : Variétés ; 21 h 10, Téléfilm : *Première neige.*
● T.S.R., 21 h 30 : Rencontres ; 22 h 35 : Jazz.

LUNDI 2 AOUT

● R.T.L., 21 h : *Evil Roy Slade,* film de J. Paris.
● T.M.C., 21 h : *Salut, voleurs,* film de F. Cassenti.
● R.T.B., 20 h 30 : *Niagara,* film de H. Hathaway.
● T.S.R., 21 h 35 : Rencontres ; 22 h 40 : *le Sacre du Printemps.*

MARDI 3 AOUT

● R.T.L., 21 h : *la Nuit de l'été,* film de J.-C. Brialy.
● T.M.C., 21 h : La chasse au trésor ; 22 h 5 : Télé-cinéma.
● R.T.B., 21 h, feuilleton : *Lucien Leuwen.*
● T.S.R., 21 h 35 : Rencontres ; 22 h 40 : Chubby Checker.

MERCREDI 4 AOUT

● R.T.L., 21 h : *Un shérif à New-York,* film de R. Hayberry.
● T.M.C., 21 h : *Les plus belles escroqueries du monde,* film de C. Chabrol.
● R.T.B., 20 h : La chasse au trésor ; 21 h, série : *Madame le juge.*
● T.S.R., 21 h 35 : Rencontres ; 22 h 40 : La juke-box de Charlotte.

JEUDI 5 AOUT

● R.T.L., 21 h : *le Fils de Caroline Chérie.*
● T.M.C., 21 h : *Parade,* film de J. Tati.
● R.T.B., 20 h 20 : *la Ronde,* film de R. Vadim.
● T.S.R., 21 h 35 : Lotte Lenya.

Jeudi 5 août

Un film

LE PACHA

Film français de Georges Lautner (1967), avec J. Gabin, D. Carel, J. Gaven, M. Garrel, F. Marten, A. Pousse.

FR 3, 20 h 30.

Gabin, commissaire justicier, fait fi de la légalité pour venir à bout d'une bande de truands. Violent règlement de comptes auquel on peut préférer les séries noires parodiques de Lautner, ici bien mal inspiré. Ce film est trop souvent passé à la télévision.

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 30 Feuilleton : La porteuse de pain.
13 h Journal.
13 h 30 Série : L'escadron volant.
16 h 45 Croque vacances.
Dessins animés, feuilletons, bricolage, variétés.
18 h 25 Série : Michel Strogoff.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Encore des histoires.
20 h Journal.
20 h 35 Le « policier » du jeudi : le Sage de Sauvenat
De Ch. Exbrayat et E. Tyborowski. Réalisation : J. Pignol, avec A. Badin, L. Barjon, J.-M. Bon.
(Lire notre sélection)
22 h Série documentaire : Espace de l'Islam.
La cité islamique, réalisation M. Arnaud.
22 h 55 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
12 h 15 La vérité est au fond de la marmite.
Couscous de poisson
12 h 45 Journal.
13 h 35 Série : Tonnerre.
14 h Aujourd'hui la vie.
La maternité : la mère seule.
15 h 5 Série : Moi, Claude, empereur.
Messaline.
15 h 55 Sports.
Natation ; Hippisme.
18 h Récré A 2.
Les quat'z'amis : Buzzard et Vermisso ; Kum-Kum.
18 h 30 Journal.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Dessin animé.
20 h Journal.
20 h 35 Le club des télévisions du monde : Au retour du marin.
Téléfilm anglais de l'I.T.V. D'après le roman de D. Garnett, réal. J. Gold.
Un ex-capitaine de la marine marchande épouse une princesse dahoméenne qu'il ramène dans son pays. Le couple rencontre des difficultés avec l'entourage. Une peinture de la société victorienne et de ses préjugés.
22 h 30 Variétés anglaise : Pop Proms.
Enregistrée en public, cette émission est consacrée aux grands succès des années 60. Sandie Show partage l'affiche avec Freddie and the Dreamers, Getty Marsden, the Searchers, Billy J. Kramer, Dave Berry...
23 h 20 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 40 Pour les jeunes.
Papiers, s'il vous plaît ; Clic, clac.
19 h 55 Dessin animé.
Il était une fois l'homme.
20 h Les jeux de l'été.
20 h 35 Le Pacha, de Georges Lautner.
21 h 55 Journal.
22 h 25 Encyclopédie audiovisuelle du cinéma.
Une série de C.-J. Philippe (Redif.) Jacques Prévert.
Un grand poète qui est aussi auteur de films. Drôle de drame, *de Carné :* L'affaire est dans le sac, *de Pierre Prévert* le Crime de M. Lange, *de Jean Renoir.*
22 h 55 Prélude à la nuit.
Régis Pasquier interprète Bach et Paganini.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Mordechaï Schamz : de M. Cholodenko (et à 14 h, 19 h 25 et 23 h 50).
7 h 7, Matinales, Colportage : Canal 16.
8 h, Les matinées du mois d'août : Cuisine et culture.
8 h 32, Actualités.
9 h 7, La France dans les archives de l'Europe : à Léningrad, Catherine II sous l'influence des encyclopédistes ; à 10 h, En direct.
11 h 2, Avignon : Lazare côté cour, avec G. Garcin, flûte.
12 h Entretiens avec... le peintre Bazaine.
12 h 45, Panorama : avec P. Reumaux.
13 h 30, Quelques nouvelles de Tchekhov : Impassibilité (Rediffusion).
14 h 5, Marcel Mihalovici, témoin de son temps.
15 h 5, Photographes-archives sonores : Entretien avec B. Basilico.
15 h 30, A Memphis il y a un homme d'une force prodigieuse (2e partie).
17 h 9, Musique enregistrée.
17 h 30, Le congrès de Rio : De la fidélité au viol ou la problématique des littératures francophones
18 h 30, Surdoués ou non : J.-C. Terrassier.
19 h 30, Entretiens avec... Boris Bajanov (l'ombre de Staline)
20 h, L'opérette c'est la fête, par J. Rouchouse.
21 h, Albert Cohen : Un vieil homme de dix ans blanc sur un rideau noir.
22 h 20, La criée aux contes : Contes et rencontres à Vannes.
23 h 30, Avignon : Suivez la piste (Susan Link).

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Musiques du matin : œuvres de Rossini, Mozart, Bruch, Suk, Massenet, Verdi.
8 h 7, Quotidien-Musique.
9 h 5, D'une oreille l'autre : œuvres de Schubert, Gesualdo, Mendelssohn, Haydn, Ravel.
12 h, Histoire de chanter.
12 h 35 D'une oreille l'autre : œuvres de Krieger, Britten, Monteverdi, Orogo, La Halle
13 h, D'une oreille l'autre : œuvres de Krieger, Britten, Monteverdi, Drogoz, La Halle.
14 h 4, Les archives de l'Orchestre national : œuvres de Brahms, Saint-Saëns, Debussy, Stravinsky.
16 h, Repères contemporains.
17 h 2, Les intégrales : les quatuors de Haydn.
18 h, Concert : Jazz.
19 h 15, Jazz-annuaire.
20 h, Actualités lyriques.
20 h 30, Concert « Béatrice et Bénédict », de Berlioz ; « Concerto pour piano et orchestre », de Mozart ; « Symphonie n° 4 », de Sibelius, par le Nouvel Orchestre philharmonique. Dir. D. Zinman. Sol. C. Zacharias, piano.
22 h, La nuit sur France-Musique : Musiques de nuit ; œuvres de Schubert, Schumann ; 23 h, Studio de recherche radiophonique, œuvres de Dhomont ; 0 h 5, Le tour de monde.

NOUVELLE STATION DÉCENTRALISÉE DE RADIO-FRANCE

Radio-Bretagne-Ouest veut faire oublier sa « maison mère »

De notre envoyée spéciale

Le 3 août, Radio-Bretagne-Ouest (R.B.O.) fera son entrée sur la bande F.M. La création de cette radio décentralisée de Radio-France à Quimper entraîne des reclassements au sein des radios de la région.

Quimper. — « *A partir du 3 août, nous prenons l'antenne de Roc'h Tredudon, dix-sept heures par jour.* » C'est bel et bien la place de Radio-Armorique (la radio régionale de FR 3) et de France-Inter que R.B.O. s'apprête à occuper dans le Finistère, une partie des Côtes-du-Nord (Guingamp et Lannion) et du Morbihan (Lorient et Pontivy). Radio semi-régionale, épousant la géographie d'un secteur à forte personnalité, la Basse-Bretagne bretonnante, R.B.O. utilisera la fréquence de France-Inter qui ne pourra plus être captée que sur les grandes ondes, et sur laquelle Radio-Armorique émettait environ trois heures par jour. Seuls, des décrochages nationaux sont prévus pour les informations du journal de France-Inter : 7 heures 30, 8 heures 30, 13 heures, 19 heures.

C'est une véritable priorité « régionale » qui est ainsi affirmée et reconnue. « *Nous avons voulu créer une grille de programmes adaptés à la Bretagne,* affirme M. René Abjean, directeur de la station. *Nous avons une personnalité dont il faut tenir compte.* » R.B.O. refuse de calquer ses programmes sur ceux de Radio-France, de faire de la station une « Breiz-culture », ou une « Breiz-musique ». La nouvelle équipe va tenter de séduire les auditeurs régionaux : l'audience de Radio-Armorique était de 3 % dans la zone que s'apprête à couvrir R.B.O., celle de France-Inter de 38 %.

Enfin, la radio quimpéroise aura désormais le monopole des émissions en langue bretonne. Le breton abandonnera ainsi le petit strapontin que lui accorde FR 3 au profit d'un bilinguisme plus large sur la nouvelle station, qui produira aussi des émissions bretonnes par Radio-Armorique.

Cette nouvelle organisation a nécessité des reclassements que les hésitations parisiennes n'ont pas toujours facilités. Le studio de Brest disparaît (informations locales en français et en breton à 7 heures 15 et 12 heures), et une partie du personnel de Radio-Armorique a été intégré à la station de Quimper. « *Les moyens dont nous dispositions étaient anormalement pauvres par rapport aux radios nationales,* affirme Anne-Marie, l'une des animatrices. *Aujourd'hui, nous avons la possibilité de faire un travail de qualité. C'est à nous de jouer.* »

Les radios libres, quant à elles, attendent avec inquiétude l'arrivée de la « nouvelle » plus puissante, plus riche, dotée de professionnels et capable d'en former. 1982 sera une nouvelle année sans vacances pour ses animateurs bénévoles qui attendent toujours l'autorisation d'émettre légalement ainsi que des ressources décentes. Pour Radio-Bretagne-Ouest, qui doit se *faire un prénom en faisant oublier sa* « maison mère » : Radio-France. Ce sera avant tout une année très studieuse.

MARIE-CHRISTINE ROBERT.

● *Le studio de la radio libre Radio-Soleil-Ménilmontant,* appelée à faire partie du regroupement de stations pour une fréquence immigrés Maghreb-Afrique, a été saccagé dans la nuit du 26 au 27 juillet. Le matériel (platine, magnétophones, table de mixage et disques) a été gravement endommagé. Les responsables de la station estiment *qu'il ne s'agit pas d'un simple acte* de vandalisme, mais d'une tentative délibérée pour faire taire la radio. M. Michel Charzat, député socialiste de Paris, a condamné cet « *acte d'intolérance* » contre « *une radio multicommunautaire qui a fait ses preuves* ». De son côté, la section Force ouvrière de la région parisienne a envoyé un télégramme à Radio-Soleil-Ménilmontant et qualifié de « *méthode relevant du nazisme* » la destruction de son matériel d'émission.

Sur les grandes ondes

● FRANCE-INTER. Dimanche 1er août, à 19 heures : La concierge est *dans le pédalo,* de Philippe Dana et Denis Parent (un tour de France humoristique des Français en vacances).

Du lundi 2 août au vendredi 6 août, à 15 heures : Pierre Chouinard, de Radio Canada, dans le cadre des échanges d'animateurs de la communauté radiophonique des programmes de langue française.

● EUROPE 1, 20 heures : Radio Libre en vacances, avec la discothèque d'Edmond Maire, le 2 août, de Jacques Perrin, le 3 août, de Christiane Rochefort, le 4 août.

PRESSE

IMPASSE A « L'UNION » DE REIMS

L'assemblée générale extraordinaire des associés de *l'Union* de Reims, réunie le 27 juillet, n'a pas apporté la modification des statuts prévue à l'ordre du jour. Il s'agissait du remplacement du conseil de gérance, constitué par six des douze associés, par un « *gérant unique* » (*le Monde* du 9 mars). Cette décision de gérance unique étant une des conditions émises par le CIRI (ex-CIASI, comité interministériel de restructuration industrielle) pour apporter son concours au redressement de l'entreprise, la situation est aujourd'hui dans l'impasse. Les associés de *l'Union* subordonnent le *changement de statut à l'obtention* d'une aide financière. Cependant que le CIRI n'interviendrait que si, en plus de la nomination d'un directeur, *l'Union* présentait un plan d'économies drastiques et la modernisation du matériel.

Or la situation financière du quotidien *rémois* paraît plus que délicate. la dette à l'URSSAF atteindrait 4,5 millions de francs. Si la paie du personnel — environ sept cents salariés — pour juillet a pu être faite et si celle d'août pourrait l'être, il semble qu'« *après ce soit l'incertitude certaine* », dit-on dans l'entourage du journal.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE-D.O.M.-T.O.M.			
273 F	442 F	611 F	780 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE			
533 F	962 F	1 391 F	1 820 F
ÉTRANGER (par messageries)			
I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS			
313 F	522 F	731 F	940 F
II. – SUISSE, TUNISIE			
386 F	667 F	949 F	1 230 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) ; nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

TOURISME

Les conseils de Bison fûté pour les départs et les retours de vacances

Bison fûté est inquiet : 10 millions de vacanciers vont prendre la route entre le 29 juillet et le 5 août ; 6 millions de Français et 400 000 étrangers partiront vers l'Atlantique et la Méditerranée, tandis que 3 millions de nos compatriotes s'en retourneront chez eux en compagnie de 500 000 touristes passant les frontières.

● **Ceux qui partent :**

Ce sont les automobilistes en provenance des régions situées au nord d'une ligne Saint-Malo - Genève qui seront les plus menacés par les embouteillages. Il faut éviter à tout prix de partir le samedi 31 juillet et le dimanche 1er août entre 0 heure et 12 heures. Un bon conseil : partir avant le vendredi 30 juillet à 12 heures ou après le lundi 2 août à 12 heures.

● **Ceux qui reviennent :**

Le vendredi 30 juillet sera le jour le plus difficile. De Béziers à partir de 9 heures jusqu'à Lyon, et ce jusqu'à 22 heures, les bouchons succéderont aux bouchons. De 10 à 19 heures, grosses difficultés prévues sur la R.N. 20, au sud de Limoges, sur la R.N. 7, à Moulins et à Nevers, sur la R.N. 23, entre Angers et Le Mans. Retour facile le jeudi 29 juillet et le lundi 2 août.

● **Pour tous les automobilistes :**

« *Vous partez ou vous revenez de vacances,* souligne Bison fûté, *vous ne partez pas en guerre.* » Alors, cinq conseils : maîtrisez-vous et restez en dessous de vos possibilités et de celles de votre véhicule, respectez — scrupuleusement — la réglementation, méfiez-vous des croisements et des dépassements, augmentez la distance entre vous et le véhicule qui vous précède par temps de pluie et, enfin, reposez-vous : la monotonie, la fatigue et la somnolence sont la *cause de 20 % des accidents.*

Derniers conseils : vérifiez la pression de vos pneus (20 % des accidents), prenez garde à la collision arrière et n'usez du stationnement sur les accotements et la bande d'arrêt d'urgence qu'avec précaution. Souvenez-vous, enfin, que lors des départs d'août 1981, il y a eu 4 053 accidents de la route, 258 tués et 5 935 blessés.

★ **Pour tous renseignements, téléphoner aux centres d'information routière : Paris (1) 858-33-33 (24 heures sur 24) ; Créteil, (1) 898-92-18 (de 7 h 30 à 20 h 30).**

Rappel des émissions

Mercredi 28 juillet

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Il était une fois la télé : Mort d'un guide.
Réal. J. Ertaud, avec P. Rousseau, V. Lanoux, G. Claisse, J. Allard... (Redif.)
Une histoire d'hommes : deux guides de haute montagne pris dans une tempête alors qu'ils entreprennent une première dans le massif du Mont-Blanc.
22 h 20 Le jeune cinéma français du court métrage.
« Le Sérac », de L. Chevallier et M.-H. Quinton ; « François Orgeas », de P. Pauquet.
22 h 50 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Le grand échiquier.
De J. Chancel. Autour de Jacques Lafitte, coureur automobile, des sportifs, des chanteurs : M. Sardou, J. Clerc, etc.
23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Téléfilm (hommage à Raymond Bussières) : « Esprits de famille ».
Une comédie de C. Caron ; réal. M. Pavaux. (Redif.)
Avec : R. Bussières, A. Poivre, B. Fossey, G. Poujouly, S. Corthay et I. de Funès.
Lucien Bichois, mort à soixante ans, retrouve dans l'au-delà son père Victor et sa mère Ernestine : un hommage à « Bubu » disparu au mois de mai dernier.
21 h 45 Journal.
22 h 15 Encyclopédie audiovisuelle du cinéma.
Une série de C.-J. Philippe. (Redif.).
N° 17 : Jean Vigo ou la fièvre de l'instant.
La fulgurante carrière d'un cinéaste maudit ; amour, révolte, sentiment de l'enfance avec « A propos de Nice » (1929) et « l'Atalante » (1934) de Jean Vigo.
22 h 40 Prélude à la nuit.
Les Quatre Saisons (l'Eté) de Vivaldi, par I. Stern et l'Orchestre philharmonique d'Israël, dir. : P. Salinger.

FRANCE-CULTURE

19 h 30, La science en marche : Promenade au jardin des sciences.
20 h, Avignon : Vanitas, création-musique de S. Sciarrino (Scala de Milan).
22 h 30, Nuits magnétiques : La condition des voix (en direct d'Avignon).

FRANCE-MUSIQUE

19 h 35, Jazz : La grande parade à Nice.
20 h 30, Concert (enregistré les 16 et 17 juillet, au Théâtre des Champs-Élysées, à Paris) : « le Roi Pasteur », opéra de Mozart, par le Nouvel Orchestre philharmonique, dir. : P. Bellugi, chef de chant M. Paubon. Avec J. Estournet (violon), M. Tatlow (clavecin), et P. Doghan, F. Destembert, H. Meens, D. Bryant et M. Vivian.
23 h, Les grands hommes de Provence : Pétrarque.

Jeudi 29 juillet

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 30 Feuilleton : Corsaires et flibustiers.
13 h Journal.
13 h 35 Série : L'escadron volant.
14 h 25 Objectif santé : Être visible sur la route.
16 h 55 Croque vacances.
Dessins animés, variétés, bricolage, feuilletons...
18 h 25 Série : Les années d'illusion.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Encore des histoires.
20 h Journal.
20 h 35 Le « policier » du jeudi : les Fugitifs.
Réal. F. Charles, avec B. Menez, E. Maaz, C. Gensac.
Jacques-Henri Levroux (Bernard Menez), jeune fonctionnaire, trouve sur son canapé une jeune femme avec un poignard entre les seins. Mais la femme sauvagement assassinée est heureusement vivante : affaire à suivre.
22 h Série documentaire : Espace de l'islam.
De Michèle Arnaud et Nadjmud Dine Bamate.
L'art classique, réal. M. Arnaud.
Architecture et sculpture des mosquées et des écoles coraniques, enluminures et calligraphie des textes sacrés, le troisième épisode de cette belle série est une invitation au voyage.
22 h 55 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
12 h 15 La vérité est au fond de la marmite.
Maquereaux.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Série : Tonnerre.
Tonnerre et la médecine.
14 h Aujourd'hui la vie.
La maternité.
15 h 5 Série : Moi, Claude, empereur.
La déesse.
15 h 55 Sports.
Football : rétrospective de la Coupe du monde.
18 h Récré A 2.
Kum-Kum ; Buzzard et Vermisso ; Casper et ses amis.
18 h 30 Journal.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Dessin animé.
20 h Journal.
20 h 35 Club des télévisions du monde : L'Ogre de Barbarie.
Téléfilm de la S.S.R. (télévision suisse), réal. P. Matteuzzi.
Avec A. Prucnal, B. Fresson, M. Vlady...
Un petit village suisse pendant la dernière guerre vu par une fillette de douze ans devenue résistante malgré elle, œuvre parfois touchante mais d'une lenteur désespérante.
22 h 35 Variétés : Il aime le music-hall.
Avec P. Arbel : la musique populaire suisse.
23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

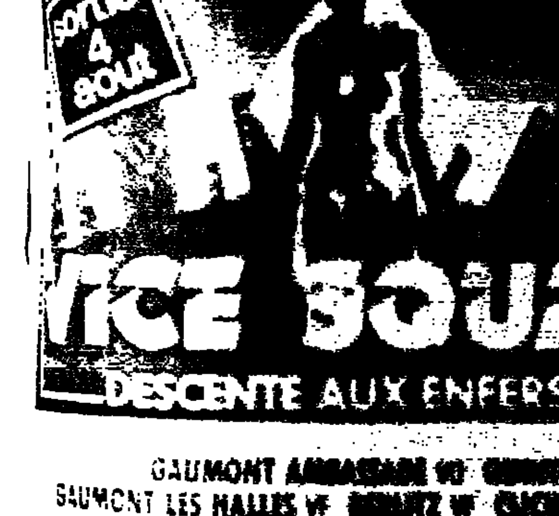
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 40 Pour les jeunes.
Papiers, s'il vous plaît ; Clic, clac.
19 h 55 Dessin animé.
Il était une fois l'homme.
20 h Les jeux de l'été.
20 h 35 Cinéma sans visa : Angel.
Film thaïlandais de C. Chalerm Yukol (1972), avec V. Umarin (v.o. sous-titrée).
Une naïve villageoise quitte sa famille pour rejoindre à Bangkok un homme dont elle s'est éprise. Celui-ci la livre à un réseau de prostitution. Elle se fait une place dans cet enfer puis cherche à y échapper.
Malgré les outrances du scénario, une réalisation maladroite et des scènes de violence façon karaté, ce film, réalisé pour montrer l'horreur d'un fléau social, ne peut laisser indifférent.
22 h 20 Débat : La prostitution en Thaïlande.
Avec S. Crossman, journaliste, ancienne correspondante du Monde *à Los Angeles ; Patrick Sabatier, journaliste à* Libération *; Jacques Maillot, directeur d'une agence de voyages, et Pierre Marchand, responsable de l'association Partage avec les enfants du tiers-monde.*
23 h 5 Journal.
23 h 40 Encyclopédie audiovisuelle du cinéma.
Une série de C.-J. Philippe (redif.).
N° 18 : Les années 30.
Le cinéma après la crise de 1929 a froid dans le dos : avec A nous la liberté, *de René Clair,* La vie est à nous, *de Jean Renoir, etc.*
0 h 10 Prélude à la nuit.
Les Quatre Saisons (l'Automne), de Vivaldi, par I. Stern et l'Orchestre philharmonique d'Israël, dir. P. Salinger.

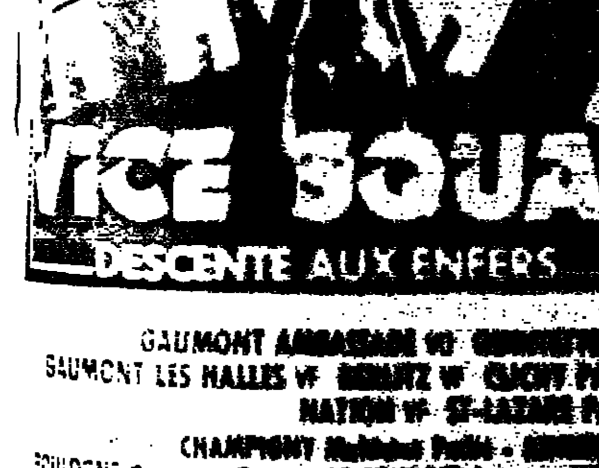
FRANCE-CULTURE

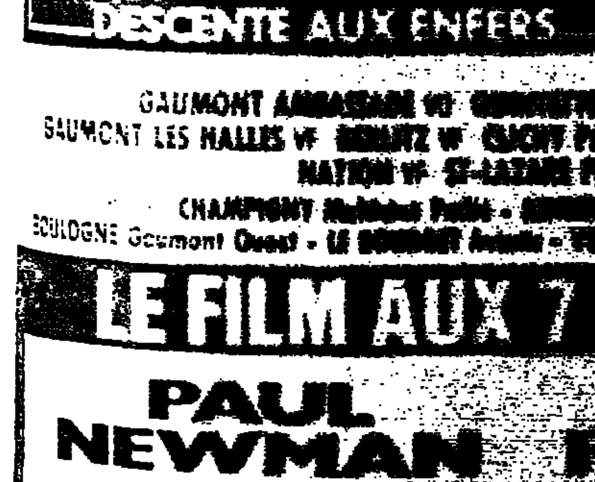
7 h 2, Identités : Les vocations.
8 h, Les chemins de la connaissance : Le corps de la femme et ses légendes (l'hystérie) ; à 8 h 32, L'homme à travers l'anthropologie : Personne et individu ; à 8 h 50, La colombe et la baleine.
9 h 7, Matinée de la littérature.
10 h 45, Questions en zigzag : « La Chambre », avec Jean Hougron.
11 h 2, Avignon : IMPRO (Ligue d'improvisation du Québec).
12 h 5, Agora : Cet Orient proche et lointain, avec J. Botero.
12 h 45, Panorama : avec M. Ragon ; Actualités de la province.
13 h 30, Avignon : La famille Fenouillard.
14 h, Sons :
14 h 5, Un livre, des voix : « Le petit train de la brousse », de P. de Baleine.
14 h 47, Départementale : à Antibes.
15 h, Le monde au singulier.
15 h 30, La radio sur la place : A travers Picasso.
16 h 30, Le rendez-vous de 16 h 30.
17 h, Roue libre : Trois ans en Asie.
17 h 32, Avignon : Suivez la piste (Lulu ; Sganarelle).
18 h 30, Bonnes nouvelles, grands comédiens : « Le rayon de justice » de M. Cassan lu par l'auteur.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Les progrès de la biologie et de la médecine : La tuberculose.
20 h, Nouveau répertoire dramatique : Même les oiseaux ne peuvent pas toujours planer, de L. Atlan (2e partie).
22 h 10, Musique enregistrée.
22 h 30, Nuits magnétiques : La condition des voix (en direct d'Avignon).

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Musiques du matin : œuvres de Beethoven, Hummel, Grieg, Chopin, Mozart, Schubert, Rivier.
8 h 7, Quotidien-Musique : Histoire du centre Acanthes.
9 h 2, Le matin des musiciens, musiques judéo-provençales : Saladin, Grossi ; la Provence de Darius Milhaud.
12 h, Concert (en direct du cloître Saint-Sauveur) : récital de piano Pierre Barbizet (œuvres de Beethoven, Chabrier, Ravel).
13 h 5, Histoire de jazzer : histoire brumeuse.
13 h 35, Les compositeurs régionaux.
14 h, Histoire de l'Opéra de Marseille, l'Opéra 1949-1968 ; œuvres de Delibes, Gounod, Wagner, Beethoven, Leoncavallo, Bizet, Rossini, Ponchielli.
15 h, D'une oreille l'autre (et à 17 h et 20 h).
16 h, Par les rues et les ruelles : à Aix-en-Provence.
17 h 40, Club de la presse.
18 h, Une heure avec... Erland Hagegard (Schumann).
19 h, Microterroir.
19 h 25, Jazz : la grande parade, à Nice.
20 h, D'une oreille l'autre : Bruckner.
21 h 30, Concert (en direct du cloître Saint-Louis) : « Hercules », oratorio de Haendel, par l'English Baroque Soloists Monteverdi Choir, dir. J. E. Gardiner. Avec J. Smith, S. Walker, C. Denley, A. Rolf-Johnson, J. Tomlinson.
23 h 30, Les musiciens du Lubéron.









LE MONDE DES ARTS ET DES SPECTACLES

THEATRE

(Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.)

Les salles subventionnées et municipales

OPERA (742-57-50) : Relâche.

COMÉDIE-FRANÇAISE (296-10-20), les 28 et 30, 20 h 30 : Dom Juan (dernières) ; les 29 et 31, à 20 h 30 : les Femmes savantes (dernières).

CHAILLOT (727-81-15). Relâche.

ODÉON (325-70-32), Relâche.

T.E.P. (797-96-06), Relâche.

THÉATRE DE LA VILLE (274-22-77). Relâché.

THÉATRE MUSICAL DE PARIS (261-19-83). Relâche.

CARRÉ SILVIA MONFORT (531-28-34). Relâche.

Les autres salles

ASTELLE-THEATRE (202-34-31), ven., sam., 20 h 30 : les Bonnes (dern.).

BOUFFES PARISIENS, (296-60-24) (D. soir, L.), 21 h, mat. dim. 15 h : Diable d'homme.

COMÉDIE CAUMARTIN, (742-43-41) (Mer., D. soir), 21 h, mat. dim. 15 h 30 : Reviens dormir à l'Élysée.

COMÉDIE DE PARIS (281-00-11) (D.), 22 h : les Amours de Jacques le Fataliste.

ESPACE-GAITÉ (327-95-94), 20 h 30 : Pas de quartier pour Malvina (dern. le 3).

ESPACE-MARAIS (271-10-19), (D., L.), 20 h 30 : la Mouette ; (D. soir, L.), 22 h 30, mat. dim. 18 h : la Tour mystérieuse ; le Philosophe soi-disant.

FONTAINE (874-74-40) (D.), 20 h 30 : Si jamais je te pince, j'invite le colonel.

GAITÉ-MONTPARNASSE (322-16-18). (D.), 20 h 15 : l'Île de Tulipatan.

HUCHETTE (326-38-99) (D.), 20 h 15 : la Cantatrice chauve ; 21 h 30 : la Leçon ; 22 h 30 : Okame.

LUCERNAIRE (544-57-34) (D.). I. 20 h 15, Sylvie Joly (dern. le 31) ; 22 h 15 : Arlequin poli par l'amour. – II. 18 h 30 : Eon ; 20 h 30 : Tchoufa. – Petite salle, 18 h 30, J., V., S. : Parlons français ; 21 h : le Fétichiste ; 22 h 15 : Dialogues de sourdes.

MADELEINE (265-07-09) (D., L.), 20 h 45 ; mat. sam. 15 h : l'Alouette.

MATHURINS (265-90-00), (D.) 21 h : Emballage perdu.

MONTPARNASSE (320-89-90), 21 h : la Cagnotte (dern. le 31).

NOUVEAUTÉS (770-52-76) (J., D. soir). 20 h 30, mat. dim., 15 h : Folle Amanda.

POTINIÈRE (261-44-16) (D. soir, L.), 20 h 30, mat. dim. à 15 h : Une fille drôlement gonflée.

THÉATRE D'EDGAR (322-11-02) (D.), 20 h 30 : les Babe cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.

VARIÉTÉS (233-09-92) (D. soir, L.), 20 h 30, mat. dim., 15 h 30 : Lorsque l'enfant paraît.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (296-29-35) (D), 20 h 30 : Tohu Bahut ; 22 h : le Président ; 23 h 30 : Vous descendez à la prochaine ?

BLANCS MANTEAUX (887-15-84), (D.) I : 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulou ; 22 h 30 + sam. 24 h : Des bulles dans l'encrier. – II : 20 h 15 : Pas une pour rattraper l'autre ; 21 h 30 : Qui a tué Betty Grandt ? ; 22 h 30 : Comment ça va Zanni ?

CAFÉ DE LA GARE (278-52-51) (L., Mar.), 20 h 30 : Camaïeu d'amour ; 22 h 30 : Qu'est-ce qu'il y a dedans ?

CAFÉ D'EDGAR (322-11-02) (D.), I. 20 h 30 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 45 : Mangeuses d'hommes. II. 20 h 30 : Chantons sous la psy ; 21 h 45 : L'amour, c'est comme un bateau blanc.

FANAL (233-91-17), (D.), 21 h 15 : les Grandes Sartreuses (dern. le 31).

LA GAGEURE (367-62-45) (D., L.), 21 h : la Garçonne ; 22 h 30 : Un cœur sous une soutane.

LE PETIT CASINO (278-36-50) (D.), I : 21 h : Douby... be good ; 22 h 30 : les Bas de Hurlevent.

POINT VIRGULE (278-67-03) (D.), 20 h 15 : le Petit Prince ; 21 h 30 : Tranches de vie.

LE TINTAMARRE (887-33-82) (D. soir, L.), 20 h 30 : Phèdre ; J., V., S., 22 h 30 : l'Apprenti fou ; Sam., 16 h : la Timbale.

THÉATRE DE DIX HEURES (606-07-48) (D.), 20 h 30 : le Pain de ménage ; le Défunt ; 21 h 30 : J.-Cl. Annoux (dern. le 31) ; à partir du 2 : Les huîtres ont des bérets ; 22 h 30 : Cerise.

VIEILLE GRILLE (707-60-93) (D. et L.) I. 22 h 30 : B. Fontaine et Areski. II. 22 h : C. Zarcate.

MUSIQUE

Les concerts

MERCREDI 28 JUILLET

SAINTE-CHAPELLE, 21 h : Ensemble d'archets français, dir : J.-F. Gonzales (Vivaldi, Haendel, Rameau...).

ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE-DU-MONT, 21 h : Orchestre de chambre de Heidelberg (Vivaldi, Bach, Pachelbel, Telemann).

JEUDI 29 JUILLET

LUCERNAIRE, 19 h 45 : R. Grisjean-Nakaoki, J. Kano (Chopin, Brahms, Debussy, Haydn).

VENDREDI 30 JUILLET

ÉGLISE SAINT-JULIEN-LE-PAUVRE, 19 h et 21 h : Arts Antiqua de Paris (musique élisabéthaine).

LUCERNAIRE, 19 h 45 (voir le 29).

SAINTE-CHAPELLE, 21 h (voir le 28).

SAMEDI 31 JUILLET

ÉGLISE SAINT-MERRI, 21 h : P. Matot, J.-P. Rorive (Lully, Couperin, Albinoni).

SAINTE-CHAPELLE, 21 h (voir le 28).

LUCERNAIRE, 19 h 45 (voir le 29).

DIMANCHE 1er AOUT

NOTRE-DAME, 17 h 45 : F. Balta.

CHAPELLE SAINT-LOUIS DE LA SALPÊTRIÈRE, 16 h 30 : J.-P. Rorive, J.-P. Delaille (Bach, Gervaise, Albinoni...).

LUNDI 2 AOUT

ÉGLISE SAINT-JULIEN-LE-PAUVRE, 19 h et 21 h (voir le 30).

Jazz, pop, rock, folk

CAVEAU DE LA HUCHETTE (326-65-05), 21 h 30 : M. Aldin Quartet (dern. le 31) ; à partir du 1er : G. Mighty Flea Connors Quintet.

CHAPELLE DES LOMBARDS (357-24-24), 21 h, le 28 : M'Bamina ; le 29 : Los Salseros ; les 30, 31 : Roots of Exile One.

CLOITRE DES LOMBARDS (233-54-09), 22 h, les 28, 29, 22 h 30, les 30, 31 : Los Salseros.

CONNETABLE (277-41-40) (D., L., Mar.), 22 h : Paris Summer Jazz Quintet.

L'ÉCUME (542-71-16), 20 h 30 : F. Ef ; 22 h : K. Teresson, D. Fernandez Ande ; J. Liard, E. Mancinimeny.

ESPACE-GAITÉ (327-95-94), 22 h, le 28 : M. Devillers ; le 29 : M. Solal ; le 30 : G. Daly, J. Lorieau ; le 31 : M. Delakian ; le 1er : Fusion Jazz Quartet ; le 2 : Sonny Grey ; le 3 : F. Sylvestre, J. Vidal.

GIBUS (700-78-88), 22 h, le 29 : Mojo Filter ; les 30, 31 : Terrace Scope.

NEW MORNING (523-51-41), 21 h 30, les 28, 29, 30 : J. Giuffre Quartet.

PETIT JOURNAL (326-28-59), 21 h 30, mer. : Orpheon Celesta ; jeu. : Swing Combo ; ven. : Swing et Six.

PETIT OPPORTUN (236-01-36), 20 h 30 : Betina (dern. le 1er) ; à partir du 2 : Sphère.

THÉATRE NOIR (797-85-14), 20 h 30, les 30, 31 : A. Dano et Mandingue Ka.

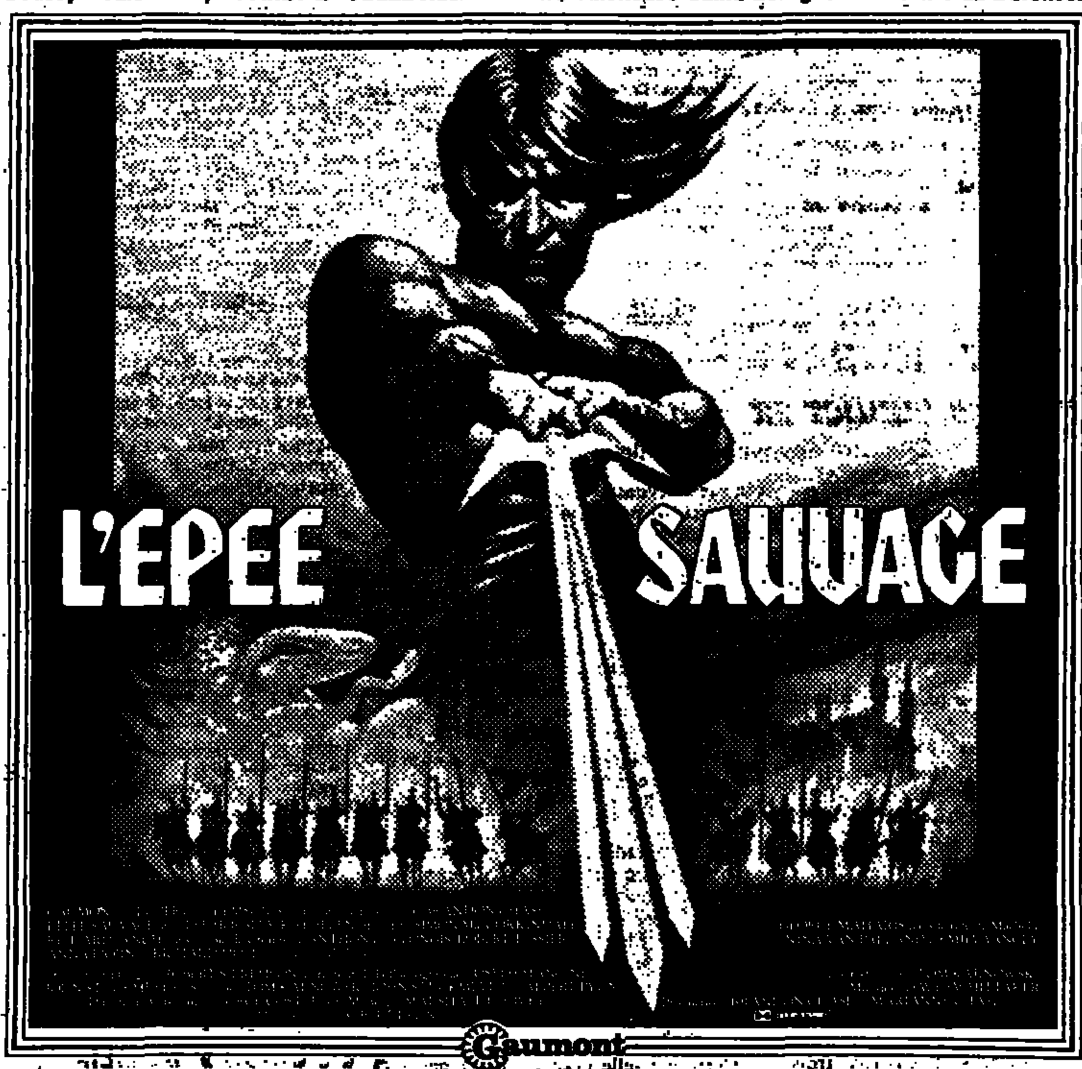
Le music-hall

COMÉDIE DE PARIS (281-00-11) (D.), 20 h 30 : Brel, je persiste et signe...

La danse

Mairie annexe du IVe (278-60-56), les 30, 31, 1er, à 21 h : les Ballets historiques du Marais.





FESTIVALS

A Paris

XVIIe FESTIVAL ESTIVAL DE PARIS (225-22-55)

MERCREDI 28

Musée de Cluny, 18 h 30 : Quatuor Parennin (Schubert, Fauré, Bartok).

Mairie du Ve arrondissement, 20 h 30 : A. Parikh, S. et N. Khan, P. Parikh (musique de l'Inde).

JEUDI 29

Eglise Saint-Merri, 20 h 30 : La grande écurie et la chambre du Roy et les Chœurs de la cathédrale de Worcester, dir. : J.-Cl. Malgoire (Lully, Delalande).

VENDREDI 30

Eglise Saint-Merri, 20 h 30 : voir le 29.

Station Auber/RER, 16 h 30 : Trio d'anches Ozi (Pleyel, Verdi, Haydn...).

SAMEDI 31

Bateaux-mouches, pont de l'Alma, 15 h 30 : A.-L. Savin.

Musée Carnavalet, 18 h 30 : M. Nakai, S. Koide (Fauré, Debussy, Dutilleux, Messiaen).

LUNDI 2

Mairie du Ve arrondissement, 18 H 30 : S. Dugas (Mozart).

Musée de Cluny, 18 h 30 : A. Ponce, L. Garcisanz (Casterède, Dyens, Ibarrondo) ; 20 h 30 : The Arditti String Quartet (Stravinsky, Nono, Ferneyhough, Boulez).

MARDI 3

Eglise Saint-Séverin, 18 h 30 et 20 h 30 : Freiburger Vokalensemble, dir. : W. Schafer (Isaac, Palestrina, Schütz, Bach).

Théâtre de la Maison Internationale, 18 h 30 : J. Hinojosa, V. Pattie, J. Cardoso.

JUILLET MUSICAL DE L'ESCALIER D'OR (523-15-10)

MERCREDI 28

19 h : S. McCraven, T. Qjadir Kibwe, S. Debriano ; 21 h : Th. Paraskivesco (Beethoven, Schubert, Debussy).

JEUDI 29

19 h : Trio d'anches Ozi (Mozart, Pleyel, Messiaen).

21 h : L. Xavier (musique martiniquaise).

VENDREDI 30

21 h : Cyril jazz band.

SAMEDI 31

19 h : J. Lee Wilson.

21 h : Trio Cl. Barthelemy.

XIVe FESTIVAL DE SCEAUX (660-07-79)

Orangerie, le 30, 21 h : Duo Gagnepair (Beethoven, Schumann, Martinu) ; le 31, 17 h 30 : Duo Trehard-Horreaux (Bach, Tisné, Albeniz...) ; le 1er, 17 h 30 D. Wayenberg (Franck, Schumann, Rachmaninoff, Stravinsky).

RENCONTRES DU CARREAU DU TEMPLE (274-46-42)

Carreau du Temple, les 31, 1er, et 2, 16 h l'Acrobate-pâtissier ; les 28, 29, 21 h 30 l'Herbe rouge.

Square du Temple, 18 h 30 : le Sicilien 20 h : Arlequin poli par l'amour.

MUSIQUE A LA DÉFENSE (979-00-15)

Fontaine Agam, les 30, 31, 21 h 30 : l'Oiseau de feu, Stravinsky (Ballet d'eau).

En province

AQUITAINE

CLAIRAC : Semaine musicale en Agenais (53) 88-50-18 ; Église du Mas-d'Agenais, le 3 à 21 h 15 : Ensemble Fitzwilliam (Corelli, Scarlatti, Telemann) ; Église du Prayssas. Le 4 à 21 h 15 : M. Bereau, E. Jaeger ; L. Hester, C. Wolff (Beethoven, Bartok).

LANQUAIS : Que Yo (53) 61-05-35 ; Grange dîmière de Lanquais, à 21 h : le 28 : O. Robert ; le 31 : Fusako Kondo.

AUVERGNE

Festival artistique en Haute-Loire (71) 00.24.98.

CRAPONNE-SUR-ARZON : le 31 à 20 h 30, Nuit des Saltimbanques.

LE PUY-EN-VELAY : Centre Pierre-Cardinal, le 30 à 20 h 30, Animation culturelle.

YSSINGEAUX : Foyer rural, le 31 à 20 h 30, Spectacle animation.

BRETAGNE

LANESTER : IIe Festival international du Pont du Bonhomme (97) 21-51-51 ; Cimetière des bateaux, les 28, 29, 30, 31, 1, 2, 3, 4 à 22 h, Dom Juan.

QUIMPER : IVe Semaines musicales (95-61-45), Orangerie du château de Lanniron. Le 3 à 21 h : Ensemble instrumental de Basse-Bretagne (Mozart, Haydn).)

CENTRE

ISSOUDUN : Premier Festival du château de Valençay (54) 00-10-66. Cour d'honneur du château, 21 h 45 : le 29, École compagnie du ballet de Paris ; le 30, Orchestre baroque aquitain ; les 31 et 3, groupe chorégraphique Gisèle Houry et le T.N.D.J.

TOURS : Semaines musicales de Tours (47) 20-52-36. Salle des tanneurs, le 28 à 21 h : S. Richter et Quatuor Borodine (Dvorak).

CHAMPAGNE-ARDENNES

BRAUX-SAINTE-COHIERE : XIIe Festival d'été 82 (26) 60-83-51. Château. Le 31 à 21 h : J. Herbillon et J.-L. Delahaut.

LANGUEDOC-ROUSSILLON

AIGUES-MORTES : XVIIIe Festival d'Aigues-Mortes (66) 51.81.86. Théâtre des Remparts, 21 h 45, le 30 : l'Histoire du soldat ; les 1 et 3 : Don Quichotte ; le 2 : George Dandin.

CARCASSONNE : Festival de la Cité (47-58-06). Grand Théâtre, le 29 à 21 h 30 : Jeanne au bûcher.

Eté musical en Languedoc : (68) 32-31-60.

BEDARIEUX : Maison des arts. Le 4, Duo classique harpe et clavecin.

LE VIGAN : Festival du Vigan (66) 91-19-06. Église Saint-pierre, le 2 à 21 h 30, Ensemble instrumental de Grenoble, dir. R. Boutry (Mozart, Beethoven).

PRADES : XXXIe Festival Pablo-Casals (68) 96-33-07. Abbatiale de Saint-Michel de Cuxa, 21 h. Le 28 : Ensemble instrumental de Grenoble (Bach, Bellini) ; le 3 : Quatuor Allegri (Haydn, Ravel, Beethoven) ; le 4 : J. Chambon, G. Dangain, J.-P. Laroque, P. del Vescovo, P. Bianconi (Mozart, Beethoven).

SÈTE : Festival de le mer (67) 74-66-97. Décanale Saint-Louis, le 3 à 21 h 30 : Grande Écurie et la Chambre du roy, les Sacqueboutiers de Toulouse, Ensemble vocal de Montpellier, dir. J. Malgoire (Monteverdi).

VILLEVIEILLE : Soirées musicales au château de Villevieille (66) 80-03-24 ; les 31 et 1er à 18 h : Quatuor Viotti.

7e FESTIVAL MÉDITERRANÉEN (42) 86-82-14

CAP-D'AGDE. — Palais des Congrès, le 3 : Ensemble Pro Arte de Munich, direct. : K. Kedel (Telemann).

PERPIGNAN. — Palais des rois de Majorque le 28 : R. Raimondi et l'Orchestre philharmonique des pays de la Loire, direct. M. Soustrot (Mozart, Verdi).

MIDI-PYRÉNÉES

ALBI. — IXe Festival de musique (63) 54-22-30 ; Palais de la Berbie, 21 h 15 : le 28 : Ensemble orchestral de Paris, dir. J.-P. Wallez. Le 29 : Ensemble orchestral de Paris (Mozart, Prokofiev). Le 30 : G. Janowitz (Haydn, Mozart, Schubert) ; le 2, I. Drenekivov (Clementi, Liszt, Schumann) ; le 3, Ensemble vocal et instrumental G. Dufay, direct. : A. Debois ; le 4, M. Baquet.

COMMINGES. — VIIe Festival (61) 90-00-38 Saint-Gaudens, 21 h 30 : le 30, Orchestre du Capitole de Toulouse (Mozart, Gounod), le 2, R. Falcinelli, (Bach).

GOURDON. — VIe Rencontres estivales de Gourdon-en-Quercy (65) 41-06-40 à 21 h : le 31, Orchestre des rencontres ; le 1er, Trio Pellerin ; le 3, Illapu ; le 4, Ensemble vocal Lucien Lesage.

FESTIVAL DU QUERCY BLANC. — (65) 31-83-12.

LAUZERTE. — Eglise Saint-Barthélemy, le 4 à 21 h 30 : J. Vandeville et D. Fournize (Couperin, Marais, Marin).

22e SESSION DE MUSIQUE DE SAINT-CERE. — (65) 38-11-85.

ASSIER. — Eglise Saint-Pierre, le 4 à 21 h : Orchestre à cordes L. Massot.

MARTEL : Eglise Saint-Maur, le 4 à 21 h : Orchestre de la jeunesse des Flandres, direct. E. Maes.

SAINT-CERE : Eglise Ste-Sperie, le 31 à 21 h : D. Ledoux et J. Devaud ; château de Montal, 21 h : le 1er : concert symphonique et choral, direct. L. Massot ; le 3 : E. Andouy et P. Westenholz.

SOUILLAC. — Hôtel de ville, le 3 à 21 h : NCPS, direct. : H. Bond.

VAYRAC. — Eglise, le 2 à 21 h : L. Bond-Perry et C. Charles.

TOULOUSE. — Musique d'été (82) 23-32-00 ; Salle capitulaire du cloître des Jacobins, 21 h : le 28 : Orchestre de chambre de Prague, direct. O. Stejskal (Haendel, Bach, Mozart) ; le 30 : Ensemble vocal Alix Bourbon, direct. A. Bourbon (Bach) ; le 3 : C. de Buchy, C. Grenne, M. Stilz, (Mozart, Ravel). Cathédrale Saint-Etienne, le 29 à 21 h : C. Pages.

NORD-PAS-DE-CALAIS
Festival de la Côte d'Opale (21) 30-40-33 : 21 h.

BERCK. — Salle des Sports, le 29 : Stocks ; Little Bob Story.

BOULOGNE. — Cathédrale, le 30 : O. Latry.

CAIAIS. — Théâtre, le 28 : Stocks ; Little Bob Story.

CUCQ. — Salle de la mairie, le 28 : Théâtre de la Pie rouge.

ÉTAPLES. — Cinéma Pax, le 3 : les Colombaioni.

HARDELOT. — Country-club, le 31 : orchestre des 7 contrebassistes.

WIMEREUX. — Salle des fêtes, mairie, le 4, les Colombaioni.

PAYS DE LA LOIRE

SABLÉ-SUR-SARTHE. — Festival Eté 82 (43) 95-04-17, centre culturel, le 30 à 21 h : « Les Octaves », la chanson de Brel.

PROVENCE ALPES-COTE D'AZUR

AIX-EN-PROVENCE. — La danse à Aix (42) 26-23-38 : Place de la Mairie, les 28 et 30 à 10 h, le 29 à 17 h, Passe-Dames. — Place des Chapeliers, les 28 et 29 à 11 h, Forum. — Cour du cinéma Le Rex, le 28 à 19 h, A. Degroat-V. Serry ; le 29 à 19 h, Ze'eva Cohen. — École normale d'institutrices, les 28 et 29 à 21 h 45, North Carolina Dance Theater. — Terrain aéroclub des Milles, le 30 à 19 h, Danse Théâtre Susan Buirge.

Festival international d'art lyrique et de musique (42) 23-37-81 : Cloître Saint-Sauveur, 18 h, le 28, une heure avec J. Blegen ; le 29, une heure avec E. Hagegard ; le 31, une heure avec A.-M. Rodde. — Théâtre de l'Archevêché, 21 h 15, les 28, 30, 2, les Boréades. — les 31 et 3, la Flûte enchantée. — Place des Quatre-Dauphins, le 29 à 21 h 15, le Turc en Italie. — Cloître Saint-Louis, 21 h 30, le 29, English Baroque Soloists et Monteverdi Choir, dir. J.E. Gardiner (Haendel) ; le 1er, Nouvel Orchestre Philharmonique, dir. E. Krivine (Ravel, Fauré). — Cathédrale Saint-Sauveur, le 1er à 18 h, English Baroque Soloists et Monteverdi Choir, dir. J.E. Gardiner (Haydn).

ANTIBES. — XVe Été musical d'Antibes (93) 33-95-64 : Place du Château, le 3 à 21 h 15, F. Duchable.

ARLES. — Festival d'Arles (90) 96-39-18 : Cour de l'Archevêché, le 28 à 19 h 15, Centre international de danse ; les 28 et 30 à 21 h 45, Mika Kurosawa ; les 29 et 30 à 19 h 15, Groupe Squarto. — Théâtre antique, le 29 et 30 à 21 h 45, Andrew de Groat and Dancers.

AVIGNON. — Festival d'Avignon 82 (90) 86-24-43 : Cour d'honneur du Palais des Papes, le 3 à 21 h 30, Richard II ; les 2 et 4 à 21 h 30, la Nuit des rois ; les 30 et 31 à 21 h 30, Gassman aux enchères. — Théâtre municipal, les 28, 29, 30, 31, 1er et 2 à 21 h 30, Marionnettes de Jusaburo. — Cloître des Carmes, les 1er, 2, 3 et 4 à 21 h 30, le Labyrinthe. — Cloître des Célestins, les 28, 29 et 31 à 22 h, Lou ; les 3 et 4 à 21 h 30, Daphnis et Chloé. — Cour de la faculté des sciences, les 28, 2 et 3 à 22 h, Sganarelle ; les 29, 30, 31 et 1er à 22 h, Lulu. — Salle Benoît-XII, les 28, 29, 30, 31 et 1er à 21 h 30, Fragments d'un discours amoureux ; les 3 et 4 à 21 h 30, Solos. — Cloître du Palais-Vieux, les 28, 29, 30, 31 et 1er à 19 h, Obadia-Bouvier ; les 3 et 4 à 19 h, Trio de M. Petrucciani. — Église Saint-Agricol, les 28, 29 et 30 à 19 h, David Hykes and the Harmonic Choir. — Condition des soies, les 28, 29, 30 et 31 à 16 h et 19 h, Ecritures contemporaines ; les 2, 3 et 4 à 19 h, Récitations. — Chapelle des Pénitents blancs, les 28, 29, 30, 31 et 1er à 21 h 30, les Anges ; les 3 et 4 à 21 h 30, la Mère et le Fou. — Villeneuve-lez-Avignon, Cloître du Cimetière, les 28, 29, 30 et 31 à 22 h, Dairakuda Kan. — Annexe du lycée Mistral, les 28, 30 et 31 à 19 h, Matches d'improvisation. — Métropole des Doms, les 28 et 4 à 18 h, A l'orgue doré ; le 30 à 18 h, Étoile.

CARPENTRAS. — Festival 82 (90) 63-00-78 : Théâtre du Plein-Air, 21 h 30, le 29, M. Portal ; le 2, D. Varsano. — Cour de la Charité, 21 h 30, les 30 et 31, l'École des femmes ; les 2 et 3, Théâtre Recherche ; les 3 et 4, Negro Spirituals.

CHATEAUVALLON. — IIIe Festival international de danse (94) 24-11-76 : Amphithéâtre, les 28, 29, 30 et 31 à 22 h, Martha Graham. — Théâtre couvert, le 28 à 19 h, R. Chopinot.

COTIGNAC. — Festival du Théâtre de la Falaise 1982 (94) 04-61-87 : le 29, Chœurs et ensemble instrumental du Festival de Fréjus, dir. J. Sourisse (Purcell, Schutz, Gabrieli).

FRÉJUS. — V^es Rencontres musicales et chorégraphiques (94) 51-20-36 : Cathédrale, 21 h 30, le 28, Canta u Populu Corsu ; le 30, Chœurs de la session d'été de Fréjus, dir. J. Sourisse (Gabrieli, Purcell, Schutz).

MARTIGUES. — VIIe Festival populaire de Martigues (42) 42-19-29 : Place Mirabeau, 21 h 30, le 28, Ballet Dominique Bagouet ; le 29, Maria Carta et Brenda Wootton ; le 30, Théâtre Existence de la Martinique ; le 31, J. Loussier ; le 1er, Théâtre de la Chenille ; le 3, Théâtre de Haute-Provence ; le 4, Ballet Antonio Gades. — Conservatoire, 21 h 30, les 28 et 29, Théâtre de l'Oiseau-Mouche ; les 30, 31 et 1er, M. de Maulne ; le 2, P. Garnier ; le 3, Compagnie Joby Bernabé ; le 4, G. Patris, C. Lanet. — Bout de la nuit, 24 h, le 28, G. Parking ; le 29, Jeanpico ; le 30, Théâtre à bâtir ; le 31, Alyce ; le 1er, Atelier chanson de la M.J.C. ; le 2, B. Garcia ; le 3, Théâtre de la Fiera ; le 4, Norbert et N. Corsino.

ORANGE. — Chorégraphie 82 (90) 34-24-24 : Place de l'Hôtel-de-Ville, le 30 à 21 h 45, Orfeon Pamplones, dir. J.-A. Huarte. — Cour Saint-Louis, le 31 à 18 h, B. Hendricks. — Théâtre antique, le 31 à 21 h 45, Orchestre philharmonique de Lille, dir. J.-C. Casadesus (Verdi).

SAINTE-BAUME. — IVe Semaine de la chanson (42) 04-50-19 : Centre international, 21 h, le 28, Melaine Favennec ; le 30, France Léa ; le 31, A. Ionatos ; le 1er, M. Benin ; le 3, C. Boulanger.

SALON-DE-PROVENCE. — Festival de Salon-de-Provence 82 (90) 91-30-63 : Château de l'Emperi, 21 h 30, le 28, Ballet de S. Golovine ; les 29, 30 et 4, la Voix humaine ; les 1er et 2, la Dame d'Ancorne.

SAUSSET-LES-PINS. — Semaine musicale de la côte bleue, 45-16-34 : Salle des arts et de la culture, 21 h 30, le 28, les Musiciens de Provence ; le 29, N. Yepes (Scarlatti, Bach, Sanz) ; le 31, Y. Boukoff et P. Fontanarosa (Brahms, Debussy).

SISTERON. — XXVIIes Nuits de la Citadelle (92) 61-06-00 : Cloître Saint-Dominique, 21 h 30, le 31, Victoria de Los Angeles ; le 4, I. Gitlis (Franck).

VAISON-LA-ROMAINE. — 30e Festival de Vaison-la-Romaine (90) 36-24-79 : Théâtre antique, 21 h 30, les 29 et 30, P. Bortoluzzi ; les 3 et 4, le Mariage forcé, le Malade imaginaire. — Théâtre des fouilles, 21 h 30, le 28, A. Ionatos ; le 2, P. Amoyal et D. Hovora.

VALBONNE. — Soirées Sophia Antipolis (93) 33-10-10 : Théâtre de la Garrigue, 21 h 30, le 28, B. Hendricks (Bellini, Rossini, Verdi) ; les 31 et 1er, Phèdre.

VILLEFRANCHE-SUR-MER. — Nuits de la Citadelle, 55-45-12 : le 28 à 21 h, Ballet Ygrouchi.

RHONE-ALPES

SAINT-DONAT. — Festival international J.-S. Bach (75) 45-10-29 : Collégiale, 21 h, le 29, Orchestre de chambre international de Toulouse (Haendel, Vivaldi, Mozart) ; le 30, Ensemble J.-P. Rameau (Bach, Vivaldi) ; le 31, M.-C. Alain (Bach, Böhm) ; le 4, C. Larde et H. Dreyfus (Bach).

SALLANCHES. — Festival 82 (50) 58-04-25 : Place Saint-Jacques, les 28 et 29 à 17 h, M. Saury, Old Star, J.-L. Muller, J. Wood, Therace Group, Trio H. Chaix, R. Stewart's. — Salle Léon-Curral, 20 h 45, le 28, Steckar Tubapack, Art Blackey and Jazz Messengers ; le 29, P. Verbecke, Koko Taylor.

CINEMA

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

MERCREDI 28 JUILLET

15 h : le Président Haudecœur, de J. Dreville ; 19 h : Saint-Louis Blues, de J. Cromwel ; 21 h : l'Ange bleu, de J.V. Sternberg.

JEUDI 29 JUILLET

15 h : l'Atlantide, de J. Feyder ; 19 h : la Complainte du sentier, de S. Ray ; 21 h : La porte s'ouvre, de J. Mankiewicz.

VENDREDI 30 JUILLET

15 h : Dans les rues, de V. Trivas ; 19 h : l'Esprit du vent, de R. Liddle ; 21 h 15 : le Malin, de J. Huston.

SAMEDI 31 JUILLET

15 h : Juliette ou la clé des songes, de M. Carné ; 17 h : Aparajito, de S. Ray ; 19 h : la Femme qui pleure, de J. Doillon ; 21 h : Léo le dernier, de J. Borman.

DIMANCHE 1er AOUT

15 h : la Comédie du bonheur, de M. L'Herbier ; 17 h : le Monde d'Apu, de S. Ray ; 19 h : la Victoire en chantant, de J.-J. Annaud ; 21 h : le Coup de grâce, de V. Schloendorf.

LUNDI 2 AOUT

21 h : Family rock, de J. Pinheiro, en avant-première, en présence de l'auteur.

MARDI 3 AOUT

15 h : l'Auberge rouge, de J. Epstein ; 19 h : L'Académie Morlock présente : Son nom de Venise dans Calcutta, de M. Duras ; 21 h : Faces, de J. Cassavetes.

BEAUBOURG (278-35-57)

MERCREDI 28 JUILLET

15 h : le Cabinet des figures de cire, de P. Leni ; 17 h : le Poète, de B. Barnet ; 19 h : Charlie Chan à Monte-Carlo, de E. Forde.

JEUDI 29 JUILLET

15 h : Genuine, de R. Wiene ; 17 h : Anouchka, de B. Barnet ; 19 h : Appelez Nord 777, de H. Hathaway.

VENDREDI 30 JUILLET

15 h : Hôtel du Nord, de M. Carné ; 16 h : Alenka, de B. Barnet ; 19 h : les Bas-Fonds de Frisco, de J. Dassin.

SAMEDI 31 JUILLET

15 h : Cœur d'or, poings d'acier, de H. Hawks ; 17 h : Rebecca, de A. Hitchcock ; 19 h : Règlement de comptes, de F. Lang ; 21 h : l'Implacable, de R. Parrish.

DIMANCHE 1er AOUT

15 h : Fantôme, de F.W. Murnau ; 17 h : l'Audience, de M. Ferreri ; 19 h : Plus dure sera la chute, de M. Robson ; 21 h : A deux pas de l'enfer, de J. Cagney.

LUNDI 2 AOUT

15 h : l'Or des mers, de J. Epstein ; 17 h : la Vie privée de Don Juan, de A. Korda ; 19 h : le Cambrioleur, de P. Wendkos.

MARDI 3 AOUT

Relâche.

Les exclusivités

AMERICAN TOUR OF THE ROLLING STONES 1981 (A., v.o.) : Vidéostone, 5e (325-60-34).

LES ANNEES DE PLOMB (All., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38).

L'ANTIGANG (A., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

APHRODITE (Fr.) (*) : Marignan, 1er (359-92-82) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Français, 9e (770-33-88) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

AU-DELA DE CETTE LIMITE, VOTRE TICKET N'EST PLUS VALABLE (A., v.f.) (*) : Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.o.) : George V, 8e (562-41-46) ; v.f. : 3 Haussmann, 9e (770-47-55).

BANDITS, BANDITS... (Ang., v.o.) : Cluny Ecoles, 5e (354-20-12).

LE BEAU MARIAGE (Fr.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38).

BREL (Fr.) : Paramount Opéra, 9e (742-56-31).

BUDAPEST BALLADE (Hong., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77). H. sp.

CALIGULA ET MESSALINE (Fr.) (**) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Rio Opéra, 2e (742-82-54) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

ÇA VA FAIRE MAL (Fr.) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

LA CHÈVRE (Fr.) : Français, 9e (770-33-88) ; Astros, 17e (607-60-20).

LE CHOC (Fr.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).

CINQ ET LA PEAU (Fr.) (*) : Studio Gît-le-Cœur, 5e (326-80-25).

LE DERNIER VOL DE L'ARCHE DE NOÉ (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).

LA DERNIÈRE VAGUE (Aust., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70). H. sp.

DIVA (Fr.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Vendome, 2e (742-97-52) ; Panthéon, 5e (354-15-04) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

DRESSÉ POUR TUER (A., v.o.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Elysées, 8e (720-76-23) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

L'ÉTAT DE BONHEUR PERMANENT (Fr.) : J. Cocteau, 5e (354-47-62). H. sp.

LE FANTOME DE MILBURN (A., v.f.) (*) : Impérial, 2e (742-72-52).

LES FANTOMES DU CHAPELIER (Fr.) : Colisée, 8e (359-29-46) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

FITZCARRALDO (All., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08).

GEORGIA (A., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12) ; U.G.C. Marbeuf 8e (225-18-45).

LA GUERRE DU FEU (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

HAMMETT (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; V.f. : Impérial, 2e (742-72-52).

L'INDISCRÉTION (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Magic, 14e (544-25-02) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Secrétan, 19e (241-77-99) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

INVITATION AU VOYAGE (Fr.) : 14-Juillet Parnasse, 16e (326-58-00).

LES FILMS NOUVEAUX

L'ÉPÉE SAUVAGE (*). Film américain d'Albert Puyn, v.o. : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; v.f. : Français, 9e (770-33-88) ; Hollywood Boulevard, 9e (770-10-41) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, (320-12-06) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

LEÇONS TRÈS PARTICULIÈRES (*). Film américain d'Alan Myerson : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Champs-Élysées, 8e (720-76-23). — V.f. : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Opéra, 2e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

MON CURÉ CHEZ LES NUDISTES. Film français de Robert Thomas : Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (742-46-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

PARASITE (*). Film américain de Charles Band, V.o. : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Ermitage, 8e (359-15-71). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Magic Convention, 15e (828-20-64).

LETTRES D'AMOUR EN SOMALIE (Fr.) : Olympic, 14e (542-67-42).

LA MAISON DU LAC (A., V.o.) : U.G.C. Biarritz, 8e (723-69-23) ; V.F. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).

LA MAITRESSE DU LIEUTENANT FRANÇAIS (A., v.o.) : Épée de Bois, 5e (337-57-47) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14).

LES MAITRES DU TEMPS (Fr.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; Saint-Ambroise, 11e (700-89-16). H. Sp.

MISSING (PORTÉ DISPARU) (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : Bretagne, 6e (222-57-97) ; Caméo, 2e (246-66-44) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24).

ET DES SPECTACLES

MOURIR A 30 ANS (Fr.) : 14-Juillet Racine, 6e (633-43-71) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

LA NUIT DE VARENNES (Fr.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) ; H. Sp. Calypso, 17e (380-30-11).

PARSIFAL (All., v.o.) : Pagode, 7e (705-12-15).

LA PASSANTE DU SANS-SOUCI (Fr.) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Jean-Cocteau, 5e (354-47-62) H. sp. ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount Mercury, 8e (562-75-90) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24).

PASSION (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86) ; Studio-Alpha, 5e (354-39-47).

PINK FLOYD THE WALL (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont Champs-Élysées, 8e (359-04-67) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Montparnasse-Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50).

PIXOTE, LA LOI DU PLUS FAIBLE (Brés., v.o.) (*) : Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69).

POUR CENT BRIQUES, T'AS PLUS RIEN (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

QU'EST-CE QUI FAIT COURIR DAVID ? (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Biarritz, 8e (723-69-23).

REDS (A., v.o.) (*) : George V, 8e (562-41-46).

LE RETOUR DE MARTIN GUERRE (Fr.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Parnassien, 14e (329-83-11).

LES RISQUES DE L'AVENTURE (A., v.o.) : U.G.C. Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : U.G.C. Caméo, 9e (246-66-44) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

ROX ET ROUKY (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).

LE SECRET DE VÉRONICA VOSS (All., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Champs-Élysées, 6e (359-12-15) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; v.f. : Caméo, 9e (246-66-44) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02).

LE SOLDAT (A. v.o.) (*) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Tourelles, 20e (364-51-98).

LES SOUS-DOUÉS EN VACANCES (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70).

THE FRENCH (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).

LE TOMBEUR, LE FRIMEUR ET L'EMMERDEUSE (A.) (*) : v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33).

LE TROUPEAU (Turc, v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (326-56-00).

LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Publicis Matignon, 8e (359-31-97).

L'USURE DU TEMPS (SHOOT THE MOON) (A. v.o.) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76).

Y-A-T-IL UN FRANÇAIS DANS LA SALLE ? (Fr.) (*) : Saint-Michel, 5e (326-79-17).

Les grandes reprises

APOCALYPSE NOW (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Olympic, 14e (542-67-42).

ALICE AU PAYS DES MERVEILLES (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85) ; Napoléon, 17e (380-41-46).

L'ARNAQUE (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e, (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; P.L.M. St-Jacques, 14e (589-68-42). V.f. : Berlitz 2e (742-60-33) ; St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

AU-DELA DU BIEN ET DU MAL (All., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99).

AUTANT EN EMPORTE LE VENT (A., v.f.) : 3 Haussmann, 9e (770-47-55).

LA BANDE A DONALD (A., v.f.) : Royale, 8e (265-82-66).

BANANAS (A., v.o.) : Cinoche, 6e (633-10-82).

LA BELLE AU BOIS DORMANT (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85) ; Napoléon, 17e (380-41-46).

BEN HUR (A., v.o.) : Biarritz, 8e (723-69-23). V.f. : Maxéville, 9e (770-72-86).

LE BON, LA BRUTE ET LE TRUAND (It.) (V. ang.) V.f. : Montparnos, 14e (327-52-37).

CABARET (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Action-Christine, 6e (325-47-46) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

LA CARAPATE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ;

CERTAINS L'AIMENT CHAUD (A., v.o.) : Action-Ecoles, 5e (325-72-07) ; Mac-Mahon, 17e (380-24-81).

LES CHARIOTS DE FEU (A., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).

CRIA CUERVOS (Esp., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).

LE CRIME ÉTAIT PRESQUE PARFAIT (A., v.o.), Action Christine, 6e (325-47-46).

DARK VICTORY (A., v.o.), Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).

DELIVRANCE (A., v.o.), (*) Studio Logos, 5e (354-26-42).

DON GIOVANNI (Fr.-All.), Calypso, 17e (380-30-11).

EMMANUELLE (F.) (**) : Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

L'EMPIRE DES SENS (Jap. v.o.) (**) : Forum, 1er (297-53-74) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). V.f. : Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Lumière, 9e (246-49-07).

LES ENFANTS DU PARADIS (F.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).

L'ENFER EST LUI (A., v.o.) : Olympic-Balzac, 8e (561-10-60).

EXCALIBUR (Angl., v.f.) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).

L'EXORCISTE (A., v.o.) (**) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; V.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

LE FANFARON (It., v.o.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83).

FELLINI-ROMA (It., v.o.) : Champo, 5e (354-51-60).

LA FIÈVRE DANS LE SANG (A., v.o.), Action Christine, 6e (325-47-46).

FRANKENSTEIN JR. (A., v.f.) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).

FRENZY (A., v.o.) (*) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Epée de Bois, 5e (337-57-47). V.f. : Paramount Opéra, 2e (742-56-31).

LA GUERRE DES ÉTOILES (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82). V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33).

LE GUÉPARD (It., v.o.) : Ranelagh, 16e (288-64-44). H. Sp.

HELLZAPOPPIN (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36).

LA HONTE DE LA JUNGLE (F., Belg.) (**), Saint-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; George V, 8e (562-41-46), Lumière, 9e (246-49-07) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

HOTEL DES AMÉRIQUES (F.), Forum, 1er (297-53-74).

IL ÉTAIT UNE FOIS DANS L'OUEST (It., v.o.), Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Haussmann, 9e (770-47-55) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

L'IMPORTANT, C'EST D'AIMER (F.), Cinéma Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81), Olympic, 14e (542-67-42) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

LES INDOMPTABLES (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).

L'INTROUVABLE (A., v.o.) : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77).

LE LAURÉAT (A., v.o.) : Saint-Germain Village, 5e (633-63-20).

LAWRENCE D'ARABIE (A., v.o.) : Ranelagh, 16e (288-64-44). H. Sp.

LOVE STORY (A., v.o.) : Publicis St-Germain, 6e (222-72-80) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83). V.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention-St-Charles, 15e (579-33-00).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.o.) (**) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; V.f. ; Capri, 2e (508-11-69).

LES MISFITS (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46) ; Action République, 11e (805-51-33).

LA MORT AUX TROUSSES (A., v.o.) : Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60).

NEW-YORK, NEW-YORK (A., v.o.) : St-Germain Huchette, 5e (633-63-20).

ON L'APPELLE TRINITA (It., v.f.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; UCG Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

ON CONTINUE A L'APPELER TRINITA (It., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82). V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnasse-Pathé, 14e (320-12-06) ; Wepler, 18e (522-46-01).

OPÉRATION TONNERRE (A., v.o.) : Olympic-Halles, 3e (278-34-15) ; Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; Marignan, 8e (359-92-82). V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Hollywood Boulevard, 9e (770-10-41) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Gaumont Gambetta, 2e (636-10-96).

PAPILLON (A., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71). V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ;

PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) : (*) Cinoches, 6e (633-10-82).

LE PRINCE DE NEW-YORK (A., v.o.) : Cinéma Présent, 19e (203-02-55).

LES RAISINS DE LA COLÈRE (A., v.o.) : Studio Contrescarpe, 5e (325-78-37).

RENCONTRES DU IIIe TYPE ÉDITION SPÉCIALE (A., v.o.) : St-Séverin, 5e (354-50-91).

SAMSON ET DALILA (A., v.o.) : Paramount City, 8e (562-45-76). V.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

LE SHERIF EST EN PRISON (A., v.f.) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).

SOUPÇONS (A. v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).

LE TROUPEAU (Turc, v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).

VACANCES ROMAINES (It., v.o.) : Champo, 5e (354-51-60).

LES VALSEUSES (F.) (*) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22).

LE VIEUX FUSIL (Fr) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

VIRIDIANA (Mex., v.o.) : A.-Bazin, 13e (337-74-39).

Z (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Noctambules, 5e (354-42-34) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Lumière, 9e (246-49-07).

Les festivals

CYCLE FASSBINDER (v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36), t.l.j. sf dim., 12 h : Gibier de passage ; t.l.j. sf dim. 12 h + V. 0 h 30 : Despair ; t.l.j. sf dim. 12 h + V. 24 h : l'Année des treize lunes.

BUSTER KEATON Rivoli-Cinéma, 1er (272-63-32), 16 h : le Mécano de la « Général » ; 17 h 30 : Steamboat Bill Junior.

L'ÉTÉ DES CHEFS-D'ŒUVRE (v.o.) : Rivoli-Beaubourg, 4e (272-63-32), 18 h 45 : Cendre et diamants ; 20 h 40 : la Nuit des forains ; 22 h 15 : le Charme discret de la bourgeoisie.

CARY GRANT (v.o.) : Nickel Ecoles, 5e (325-72-07), mer., sam., : Soupçons ; jeu. : Honeymoon ; ven., lun. : l'Impossible M. Bébé ; dim. : Sylvia Scarlett ; mar. : Mon épouse favorite.

LA VILLE, LIEU DU DRAME (v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12), sam., dim., mer. : la Femme en ciment ; sam., dim., jeu. : Chinatown ; sam., dim., ven. : la Fugue ; sam., dim., lun. : The Big Fix ; sam., dim., mar. : Gumshoe.

EISENSTEIN : Cosmos, 6e (544-28-80), en alternance : la Ligne générale ; Alexandre Newsky ; le Cuirassé Potemkine ; la Grève ; Que Viva Mexico ; Octobre ; Ivan le Terrible.

HUMPHREY BOGART (v.o.) : Action Lafayette, 9e (878-80-50), mer. : Key Largo ; jeu. : les Anges aux figures sales ; ven. : le Grand Sommeil ; sam. : les Passagers de la nuit ; dim. : Echec à la gestapo ; lun. : Across to Pacific ; mar. : La mort n'était pas au rendez-vous.

FRITZ LANG (v.o.) : Action-Lafayette, 9e (878-80-50), mer., jeu. : Furie ; ven., sam. : M. le Maudit ; dim., lun. : Cape et poignard ; mar. : les Contrebandiers de Moonfleet.

LUIS BUNUEL (la carrière de Serge Silberman) (v.o.) : Denfert, 14e (321-41-01), en alternance : Cet obscur objet du désir ; l'Age d'or ; le Journal d'une femme de chambre ; le Fantôme de la liberté ; l'Age d'or.

CARLOS SAURA (v.o.) : Espace-Gaîté, 14e (327-95-94), en alternance : Sreas es tres tres ; Vivre vite ; Doux moments du passé.

UNE HISTOIRE DU CINÉMA AMÉRICAIN (v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42) ; mer., jeu. : la Dernière Séance ; ven. : la Garçonnière ; sam. : Gloria ; dim. : Arsenic et vieilles dentelles ; lun., mar. : les Gens de la pluie.

IL ÉTAIT UNE FOIS LE WESTERN (v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42) ; mer., jeu. : les Proies ; ven. : Missouri Breaks ; dim. ; Règlements de comptes à OK Corral ; lun., mar. : les Joyeux Débuts de Butch Cassidy et le Kid.

CROISIÈRE POUR LE COURT-MÉTRAGE : La Péniche des arts, 16e (527-77-35) ; en alternance : le Chien mélomane ; la Plat du jour ; la Demoiselle et le violoncelliste ; le Pays beau ; les Trois Inventeurs ; Santa Irène ; Harlem nocturne ; Que vivent les amateurs ; Play Back ; Toto.

Les séances spéciales

A LA RECHERCHE DE Mr. GOODBAR (A., v.o.) : Boîte à Films, 17e (622-44-21), 20 h 10.

AMERICAN GIGOLO : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 18 h, + sam., 0 h 25.

AMERICAN GRAFFITI (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 16 h + vend., 0 h 10.

CITIZEN KANE (A., v.o.) : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77), 12 h et 24 h.

CÉLINE ET JULIE VONT EN BATEAU (Fr.) : St-Ambroise, 11e (700-89-16), + mar. 21 h 15.

LA CHEVAUCHÉE FANTASTIQUE (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56), S., D., 16 h 15.

DELIVRANCE (A., v.o.) (*) : Calypso, 17e (380-30-11), V., S., 0 h 15.

DERSOU OUZALA (Sov., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (532-91-68), jeu., 21 h 30., mer., mar., 17 h., ven., 17 h 15, sam., 21 h 15, lun., 21 h.,

DODES CADEN (Jap., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (532-91-68) jeu., 17 h., sam., 18 h 45, mar., 19 h 15.

ET DIEU CRÉA LA FEMME (Fr.) : Templiers, 3e (272-94-56), S., D., 18 h.

MA FEMME EST UNE SORCIÈRE (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56), 22 h 15.

MON ONCLE (Fr.) : Templiers, 3e (272-94-56), S., D., 18 h 15.

THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW (A., v.o.) (**) : Studio Galande, 5e (354-72-71), 22 h 40 + 0 h 30.

TOMMY (A., v.o.) : St-Ambroise, 11e (700-89-16), mar., 15 h 30.

LES YEUX DE LAURA MARS (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56), 22 h.

ZABRISKIE POINT (A., v.o.) : Boîte à Films, 17e (622-44-21), 18 h 10.

LETTRES

Roland fou d'amour

(Suite de la première page.)

Cette tradition donna progressivement naissance à des textes littéraires de plus en plus élaborés, notamment le *Morgante* de Pulci, puis le *Roland amoureux* de Boiardo. C'est ce dernier qui eut l'idée de montrer, pour la première fois, l'invincible paladin défait par l'amour, ce qui lui permit de relancer l'intérêt du récit. Mais la mort empêcha Boiardo d'achever son poème. Tout naturellement, l'Arioste décida d'exploiter cette veine, et il entreprit de poursuivre le récit de Boiardo. Mais s'il feignit de se considérer comme un simple continuateur de son modèle, l'Arioste en réalité renouvela complètement le genre et il porta le poème chevaleresque traditionnel à un point de perfection qui fait de lui l'un des plus grands poètes italiens.

Le Roland de l'Arioste n'est pas seulement amoureux ; il devient littéralement fou d'amour, ce qui est une manière d'introduire une distance par rapport au monde de la chevalerie qu'il incarne. D'autre part, l'Arioste raconte avec une allégresse et une liberté jusque-là inconnues une multitude d'aventures parallèles qu'il entrelace et domine avec une aisance souveraine, dans un cadre qui reste celui, traditionnel, de la guerre des chrétiens contre les sarrasins.

Dans ce monde divisé entre bons et méchants, dont l'opposition fait continuellement rebondir l'action, il introduit d'innombrables intrigues amoureuses qui rapprochent ceux qui devraient se haïr et se combattre, au premier rang desquels on trouve Roland, amoureux jusqu'au délire d'Angélique, fille du roi du Cathay. Mais Angélique est ce que Proust appelait un *« être de fuite »*, et elle met son génie à échapper aux soupirants que sa beauté a émus — jusqu'à ce qu'elle tombe amoureuse d'un obscur chevalier, Médor. C'est la découverte de son infortune qui fait perdre la tête à Roland ; il ne reprendra ses esprits que parce qu'un autre paladin, l'astucieux Astolphe, arrivé sur la Lune grâce au miraculeux hippogriffe, y retrouve une fiole contenant la raison du héros fou.

L'inépuisable et stupéfiante liberté d'invention de l'Arioste, sa fantaisie souriante et sereine font de la lecture du *Roland furieux* l'une des plus captivantes qui soient.

Calvino, intercesseur d'un immortel chef-d'œuvre

Le poème dans son ensemble comporte près de quatre mille vers, ce qui n'était pas un obstacle dans la mesure où un très grand nombre de ses personnages étaient plus ou moins familiers à son public. Il n'en est plus ainsi de nos jours, même en Italie. C'est la raison pour laquelle Italo Calvino a entrepris d'en donner une édition abrégée, précédée d'une introduction, et dont les divers épisodes sont raccordés entre eux par des textes de liaison. Hérésie ! diront les spécialistes en fronçant le sourcil : faire un choix d'un grand classique ! Mais peut-être est-ce, au contraire, la meilleure manière de prendre contact avec cet immense chef-d'œuvre dont la masse, à elle seule, pourrait décourager le lecteur non prévenu.

En outre, il existe entre Calvino et l'Arioste une relation tout à fait privilégiée : dès ses premiers livres, ceux que lui inspire la Résistance, Calvino laisse apparaître une fantaisie, une gratuité et une poésie qui doivent beaucoup aux souvenirs du *Roland furieux*.

Le plaisir et l'intérêt de lire un grand poète du passé présenté par un grand écrivain de notre temps sont doublés quand l'*« intercesseur »* est lui-même concerné au plus haut point par l'auteur dont il parle. Les textes de liaison de Calvino, sans se risquer aux jeux dangereux du pastiche (impossible au reste dans ce cas, car la prose ne saurait singer les vers), sont profondément pénétrés de l'esprit et du ton de l'Arioste et contribuent très efficacement à conduire le lecteur dans ce labyrinthe que parcourent des héros dont seul le nom nous est resté familier, souvent du reste par l'intermédiaire des peintres ou des musiciens que le *Roland furieux* n'a cessé d'inspirer : Roger et Angélique, Renaud et Guenièvre, et Alcine, et Bradamante, sans parler de Sacripant, de Rodomont ou de Médor, passés dans la langue commune sans que nul ne se souvienne d'où ils sont venus.

Mais la traduction, dira-t-on, est en prose, et si elle rend le rythme caractéristique des strophes de l'Arioste, elle n'est assurément pas toujours à la hauteur de la poésie lumineuse et robuste de l'original. Elle a, du moins, le mérite d'en rendre la lecture *possible*. Souhaitons qu'elle permette une redécouverte de l'un des grands monuments de la littérature italienne de la Renaissance, scandaleusement oublié depuis trop longtemps.

MARIO FUSCO.

★ **ROLAND FURIEUX de l'Arioste. Traduit de l'italien par C. Hippeau, présenté et raconté par I. Calvino. Coll. « Garnier-Flammarion », 316 pages.**

UNESCO

A la conférence sur la culture

UN VIF INCIDENT OPPOSE M. LANG A LA DÉLÉGATION DES ÉTATS-UNIS

A l'occasion de la deuxième conférence mondiale sur les politiques culturelles, organisée par l'UNESCO, à Mexico, M. Jack Lang, ministre français de la culture, a lancé, mardi 27 juillet, un appel à *« une croisade mondiale contre l'impérialisme financier et intellectuel »*, l'assimilant à une forme d'agression qui *« s'approprie des consciences au lieu de territoires... et constitue une forme d'ingérence dans les affaires intérieures »* des pays.

Le chef de la mission américaine, Mme Gerard, a répondu brièvement, au cours de son intervention, aux accusations de M. Lang en déclarant : *« Ma délégation n'écoutera pas, sans défendre les principes auxquels nous croyons si profondément, des attaques contre nos propres valeurs, que ces attaques soient formulées en termes idéologiques ou au moyen de clichés éculés. » « Nous ne sommes pas venus à Mexico pour nous quereller*, a-t-elle ajouté, *et nous espérons qu'il en sera de même pour les autres délégations. »*

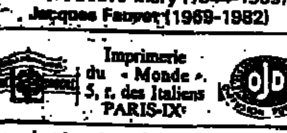
M. Weinstein, adjoint de Mme Gerard, a lancé un défi à M. Lang, lui proposant, au cours d'une conférence de presse, un « duel public » pour débattre des divergences de vues entre les deux délégations. M. Lang n'a pas commenté cette proposition.

Si elle illustre une nouvelle fois la détérioration des relations franco-américaines, la déclaration de M. Lang est dans le droit fil des précédentes prises de position du ministre français, qui avait refusé de se rendre, en septembre 1981, au Festival du film américain de Deauville, afin de ne pas apporter le soutien du gouvernement à « une industrie déjà [illegible] ».

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Laurens, directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)



Imprimerie du « Monde », 5, r. des Italiens PARIS-IXe

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437.
ISSN : 0395 - 2037.

société

Les commerçants de Cannes contre les « squatters » des plages

A l'appel de l'Association commerciale, industrielle et artisanale de Cannes (ACIAC), un millier de personnes ont manifesté contre l'insécurité, le mardi 27 juillet. Cette manifestation, qui avait pour objet d'obtenir un renforcement des effectifs de police et une application plus stricte de la loi à l'encontre des délinquants, était également destinée à protester contre l'invasion des plages la nuit par des groupes de jeunes campeurs « sauvages ». Ceux-ci, pris semble-t-il comme boucs émissaires, ont fait l'objet dans la soirée d'une intervention de la police municipale, secondée par des vigiles et des chiens, qui a procédé à leur évacuation sans incident.

Délinquance et vacances

De notre correspondant régional

Cannes. — Depuis plusieurs années, les commerçants cannois dénoncent une insécurité qui n'a cessé de s'aggraver. Mais jamais encore, par crainte de la contre-publicité découlant inévitablement de ce type d'action, ils ne s'étaient résolus à exprimer leur mécontentement sur la voie publique. Le récent affrontement qui a mis aux prises pendant plusieurs heures, sur une plage populaire du centre-ville, des groupes de jeunes campeurs « sauvages » et des Maghrébins (*le Monde* du 20 juillet) les a sans doute poussés à « descendre dans la rue » au risque de nuire à leurs intérêts immédiats. Un début de saison plus que morose, dont les effets sont notamment imputés à certaines décisions du gouvernement — auquel est par ailleurs reproché son « laxisme » en matière de justice, — explique sans doute aussi leur manifestation de mauvaise humeur.

Moins spectaculaire que dans plusieurs autres villes du littoral ou dans les grandes métropoles, la montée de la petite et moyenne délinquance est au demeurant bien réelle à Cannes, ainsi qu'en témoignent les statistiques policières. Par rapport à la période correspondante de 1981, tous les délits enregistrés au cours du premier semestre 1982 ont augmenté en flèche. Le nombre des cambriolages, en particulier, a plus que doublé, passant de huit cent trente-quatre à mille neuf cent soixante-neuf, soit près de onze par jour en moyenne. Les vols de véhicules ont progressé de près de 40 %, ceux de cyclomoteurs de 31 %, les vols à la roulotte de 26,6 % et les vols avec violences de 21 %.

Cette insécurité n'épargne aucune catégorie sociale ni aucun secteur de la ville. Outre le fait qu'elle est intolérable pour la population locale, elle inspire aux commerçants et à la municipalité la crainte de retombées préjudiciables sur le plan économique, au risque de faire fuir une partie de la clientèle touristique, et surtout la plus aisée. « *Nous défendons notre gagne-pain,* affirme le président de l'ACIAC, M. Georges Charton. *Le phénomène de l'insécurité n'est certes pas propre à Cannes, mais il a chez nous des conséquences qu'il n'a pas ailleurs. A Lyon ou à Marseille, la délinquance n'empêche pas les usines de tourner. A Cannes, nos usines, ce sont les hôtels, les plages, le Festival du cinéma, les congrès... C'est l'image de la ville, en France et à l'étranger, qui est en cause.* »

Depuis plusieurs années, la municipalité a multiplié les interventions auprès des pouvoirs publics pour obtenir un renforcement des effectifs de police. En fait, ceux-ci sont à peine supérieurs en 1982 (deux cent cinquante fonctionnaires) à ce qu'ils étaient en 1946 (deux cent trente-quatre), alors que la population de l'agglomération Cannes-Le Cannet a plus que doublé, passant de cinquante-cinq mille à cent vingt mille. Pour la première fois, les appels des élus ont été entendus, puisque le ministre de l'intérieur a décidé d'affecter à Cannes vingt et un gradés et gardiens supplémentaires. Ce renfort très attendu n'arrivera cependant qu'à l'automne et, compte tenu de la semaine de trente-neuf heures, ne représentera qu'un gain minime. Pour pallier la carence de l'Etat, Cannes a été l'une des premières villes du département, avec Nice, à créer, en 1969, un corps de police municipale, qui comprend aujourd'hui quarante-cinq agents. Surchargée de travail, cette police municipale, qui coûte chaque année plus de 4,5 millions de francs aux contribuables, n'a cependant qu'un rôle préventif limité.

Vigiles et chiens

En grande partie justifiée, la réaction des commerçants cannois ne s'est pourtant pas embarrassée de subtilités sur les causes réelles — économiques, sociales, sociologiques, — de la situation et s'est aussi quelque peu trompée de cible en se polarisant sur l'épiphénomène des jeunes campeurs sauvages.

L'envahissement des plages, et principalement d'une des plages publiques de la Croisette — la plage Macé — par ces « sacs à dos », a pris, il est vrai, ces dernières années des proportions grandissantes. En dépit d'un arrêté préfectoral de 1969 interdisant le camping « *sous toutes ses formes* » sur les plages du département, deux cents à trois cents dormeurs à la belle étoile se retrouvent chaque soir sur le sable cannois. Leur présence crée des nuisances et pose des problèmes d'hygiène. La majorité ne choisissent ce mode de vie que par impécuniosité ou par goût d'une certaine forme d'aventure, sans s'incruster ni causer de désordres. Mais une fraction d'entre eux y trouvent un refuge commode pour vivre tout l'été en marginaux aux crochets de la population, en commettant de multiples larcins. Les uns ont payé pour les autres et, comme l'a révélé le meeting tenu mardi par les commerçants, ont été victimes d'un véritable racisme anti-jeunes.

A quelques mois des élections municipales, le maire (radical-socialiste) de Cannes, M. Georges-Charles Ladevèse, se devait de réagir à cette manifestation. Sa décision (« *à la limite de la légalité* », a-t-il reconnu) : créer des patrouilles composées chacune d'un gardien de la police municipale, d'un vigile et d'un chien. Dans la nuit de mardi à mercredi, ces équipes au nombre de quinze sont intervenues pour faire évacuer les « squatters des sables », comme les désigne le quotidien *Nice-Matin*, de la plage Macé. Aucun incident n'a été à déplorer, mais le spectacle des vigiles en treillis militaires et des chiens policiers aboyant aux basques des « contrevenants » a suscité une gêne certaine. Tant à Nice qu'à Cannes, le problème des structures d'accueil pour ces jeunes a été abordé en conseil municipal. Contre l'avis des élus de gauche, la conclusion a été de ne pas créer de lits « *qui seront vite insuffisants et qui attireraient encore davantage de jeunes sans toit* ».

GUY PORTE.

LE MINISTRE DE LA MER RECOMMANDE LA PRUDENCE AUX ESTIVANTS

Le ministère de la mer vient de lancer une campagne d'information et de sensibilisation sur le littoral pour inciter les estivants à la prudence. En 1981, quatorze mille personnes ont été assistées ou secourues sur les plages, trois cent soixante-dix accidents graves ont été recensés et cinquante personnes ont trouvé la mort dont trente-quatre par noyade. Les chiffres pour le début de cette saison touristique 1982 montrent déjà une augmentation du nombre des victimes. Selon le ministère de la mer, du 1er au 20 juillet, trente-sept personnes ont trouvé la mort par noyade.

Le ministre de la mer, M. Louis Le Pensec, a indiqué que les centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage — situés sur les trois façades maritimes — verraient leurs effectifs renforcés. Il a précisé qu'il n'était pas question de limiter, par des règlements sévères, la pratique de la planche à voile, mais il a rappelé que les sauveteurs consacraient une très large part de leur temps à aller porter secours à des véliplanchistes imprudents.

POLICE

Une opération « portes ouvertes » de la FASP

Pour des commissariats plus présentables

« *L'intérieur est la lanterne rouge de l'administration.* » M. Bernard Deleplace, secrétaire général de la Fédération autonome des syndicats de police, a ainsi commenté l'état des postes de police et des commissariats ouverts, mardi 27 juillet, de 11 heures à 13 heures, à la population dans le cadre d'une opération « portes ouvertes ». Les gardiens de la paix d'une vingtaine de postes de Paris et de province invitaient le public à constater l'évidente vétusté des lieux. « *Il faut que ça change. Des conditions de vie de la police dépend le bien-être de la population* », a déclaré M. Deleplace, accueillant quelques visiteurs dans le commissariat central du septième arrondissement. Ce commissariat, où se succèdent quotidiennement quatre cent cinquante fonctionnaires, n'occupe que 80 mètres carrés. Il dispose de deux couloirs en guise de vestiaires nauséabonds, d'une seule douche, de deux cellules. Un guichet est coincé entre des armoires précaires et une porte, l'éclairage est parcimonieux, les murs grisâtres... Dans le vingtième arrondissement, tableau encore plus noir pour un poste de 20 mètres carrés. « *Comment imaginer que la victime d'un viol puisse trouver le réconfort et l'intimité dont elle a besoin dans un lieu si lugubre où s'entassent toutes les nuits policiers et plaignants ? A peine entrée, elle ressort* », commente un gardien de la paix.

Rue de Grenelle, il aura fallu de longs pourparlers téléphoniques et un quasi-forcing pour pouvoir pénétrer dans les locaux. La FASP a d'ailleurs, au terme de cette journée « portes ouvertes », élevé une protestation contre « *quelques hauts responsables de la hiérarchie policière qui se sont permis d'interdire l'accès des locaux de police au public et à la presse* ».

« *Cette obstruction à notre action,* ajoute la FASP, *est criticable et condamnable. Ceux qui se sont comportés de cette sorte craignaient certainement de laisser percevoir à l'opinion publique la différence criante existant entre leur confort et les lamentables conditions de travail des personnels de police.* »

Au moment où s'élabore le projet de budget du ministère de l'intérieur pour 1983, la FASP a voulu en appeler « *au gouvernement, aux collectivités régionales, départementales et locales, pour décider, avec leur concours, l'élaboration d'urgence d'un important plan de construction et de rénovation des locaux de police* ».

FAITS DIVERS

TROIS OUVRIERS SONT TUÉS PAR UNE EXPLOSION ACCIDENTELLE DANS UNE USINE D'ARMEMENT

(De notre correspondant.)

Orléans. — Une explosion accidentelle a coûté la vie, mardi 27 juillet, à trois ouvriers de l'usine Thomson d'armement situé en forêt à 2 kilomètres de la Ferté-Saint-Aubin (Loiret) et qui emploie mille trois cents personnes.

A quelques jours de la fermeture annuelle pour les congés d'été, les explosifs contenus dans les unités de fabrication — « *soigneusement fragmentés pour limiter les risques* », indique le directeur, M. de Gouville — étaient déménagés par des ouvriers lorsqu'une explosion s'est produite. Trois ouvriers ont été tués : MM. Jean-Claude Bouchaud, vingt-sept ans, marié, deux enfants ; Jean-Luc Leconte, vingt-trois ans, marié, et Daniel Leroy, dix-neuf ans. Un quatrième ouvrier, M. Joël Fauvet, vingt-deux ans, très gravement brûlé, a été transporté à l'hôpital de Tours.

Le parquet d'Orléans a ouvert une information pour déterminer les causes de cette explosion qui est considérée comme « *un accident* » aussi bien par le préfet de région, M. Jean Rochet, que par les responsables de l'usine. M. de Gouville, qui en est le directeur depuis 1959, a précisé qu'un accident de cette nature ne s'était jamais produit depuis sa prise de fonctions. La C.G.T., qui a réuni une conférence de presse dès mardi soir, indique toutefois qu'on aurait dû tirer les leçons d'un incident précédent sans conséquence et qui avait eu lieu au même endroit. — *(Intérim.)*

SPORTS

LE FLEURETTISTE SOVIÉTIQUE VLADIMIR SMIRNOV EST MORT

Le Soviétique Wladimir Smirnov, champion olympique de fleuret, qui avait été victime d'un grave accident le 19 juillet à Rome, au cours des championnats du monde d'escrime, est décédé, mercredi matin 28 juillet, à l'hôpital Gemelli.

JUSTICE

EN MARGE DE L'AFFAIRE DE BROGLIE

Le Conseil d'État estime légal l'arrêté de révocation de l'inspecteur Simoné

Peu après l'assassinat, le 24 décembre 1976, rue des Dardanelles, à Paris, du prince Jean de Broglie, Guy Simoné, inspecteur principal de police, fut interpellé à l'auberge Henri-IV, à Marly-le-Roi, et placé en garde à vue. Dès le 29 décembre, il avoua avoir recruté le meurtrier, Gérard Frèche, lui avoir transmis les éléments lui permettant de reconnaître la victime, l'avoir aidé à s'éloigner des lieux du crime et avoir jeté le revolver utilisé pour l'assassinat dans un égout de la rue de la Trinité.

Au vu de ces aveux consignés dans un rapport du directeur de la police judiciaire au préfet de police, le ministre de l'intérieur engagea une procédure disciplinaire à l'encontre de l'intéressé. Sur avis unanime du conseil de discipline, il appliqua, le 19 janvier 1977, à M. Simoné la sanction de la révocation avec suspension des droits à pension au motif qu'il avait reconnu sa participation à un meurtre et avait porté la déconsidération sur le corps auquel il appartenait.

M. Simoné déféra la décision du ministre au tribunal administratif de Paris qui l'annula par un jugement du 18 mai 1981 (*le Monde* du 21 mai 1981). Saisi d'un appel du ministre de l'intérieur, le Conseil d'Etat vient, par une décision du 26 juillet, d'annuler le jugement du tribunal administratif et de juger légal l'arrêté ayant prononcé la révocation de M. Simoné.

Il a en effet estimé que, même si les aveux ultérieurement rétractés de M. Simoné avaient été recueillis au cours d'une procédure judiciaire qui n'était pas achevée, le ministre avait pu fonder sa décision sur des faits avoués par l'intéressé lui-même et dont il n'avait jamais contesté la matérialité au cours de la procédure disciplinaire.

[Dans sa décision, le tribunal administratif avait fait remarquer que : « L'exactitude des aveux de M. Simoné n'est pas considérée par les pièces du dossier communiqué à la juridiction administrative par le ministre de l'intérieur » et que « l'autorité administrative (...) ne saurait fonder sa décision que sur des faits matériellement établis ». M. Guy Simoné a été condamné le 23 décembre 1981 à dix ans de réclusion criminelle.]

A Lyon

Boulangers contre contrôleur du travail

De notre correspondant régional

Lyon. — Mme Sylvie Arnaud a-t-elle, le 29 juin dernier, été frappée par Mme Claude Roux ? « *Oui* », a répondu la plaignante, contrôleur du travail. *A l'appui de ses dires,* un certificat médical et un arrêt de travail de huit jours. « *Non* », ont assuré fortement les époux Roux, boulangers à La Croix-Rousse, à Lyon, qui ont simplement reconnu avoir été « *énervés* » par le contrôle effectué ce jour-là par Mme Arnaud et relatif aux heures supplémentaires d'un employé de dix-neuf ans. Tous deux, « jamais condamnés », faisant l'objet des traditionnels « bons renseignements », ont adopté tout au long de l'audience la mine des bons citoyens poursuivis injustement...

La cause première du litige, l'objet du contrôle, n'a pas longtemps retenu l'attention des plaideurs. En revanche, on s'est beaucoup attardé sur les faits. Seuls points incontestés : le contrôle a débuté à 10 h. 30, trois quarts d'heure plus tard, Mme Arnaud déposait plainte pour coups et blessures au commissariat de police du quartier. Sur l'unique attestation médicale produite par la plaignante, cette mention : « *Ecchymoses au niveau d'une lèvre ; choc psychologique.* »

« *C'est tout !* » s'est exclamé Me Joseph Aguera, le défenseur du couple de boulangers, qui a tenté de démontrer que « *les témoignages de deux commerçants valaient bien ceux d'une fonctionnaire* » et que la déposition de celle-ci pouvait à la limite être assimilée à une « *fabulation* ». A l'appui de ces dénégations, un témoignage, celui de l'épicier d'à côté qui n'a « *rien remarqué d'anormal* » sur le visage de Mme Arnaud à sa sortie de la boutique. Mais on s'est avisé à l'audience que ce témoin était... le beau-frère du prévenu.

Le dossier de l'accusation s'est nourri des contradictions relevées dans les déclarations des époux Roux. Lui : « *Ma femme a crié, elle s'est énervée.* » Que disait-elle ? « *Je n'ai rien entendu.* » Mais les déclarations de la plaignante, très circonstanciées à chaud face aux policiers, plus discrètes à la barre, faisaient état de bien plus que de simples éclats de voix auxquels la corporation des inspecteurs et contrôleurs du travail est au demeurant fort habituée. « *Mme Roux a tenu des propos très vils sur l'administration* », a témoigné pudiquement Mme Arnaud. Les termes rapportés au cours de sa première déposition étaient plus éloquents.

Et puis il y a les coups : « *Mme Roux m'a tirée par les cheveux, elle m'a frappée au visage, m'a repoussée sur son mari, lequel m'a attrapée par le bras en me secouant violemment avant de me projeter contre le mur. Il ne voulait pas me laisser sortir...* » Mme Arnaud n'était pas encore revenue de sa frayeur. Pour le substitut du procureur de la République, la matérialité de faits « *inadmissibles* » est indiscutable. Il a réclamé une peine de prison de deux à trois mois avec sursis et une amende de 5 000 francs pour chacun des conjoints. La plaignante a réclamé le franc symbolique. Les syndicats C.G.T., C.F.D.T., C.F.T.C. et Force ouvrière de fonctionnaires du ministère du travail se sont joints à cette démarche en se portant partie civile. Du côté des représentants des fonctionnaires ont craint manifestement une flambée de violence de la part de certains petits patrons du commerce et de l'industrie. « *Cinq jours avant cette affaire, un autre inspecteur du travail a été expulsé d'une entreprise de Haute-Savoie avec, à l'appui, deux coups de fusil d'intimidation tirés en l'air* », a indiqué un des responsables syndicaux.

CLAUDE RÉGENT.

FAITS ET JUGEMENTS

Un industriel qui avait placé des capitaux en Suisse est intercepté par les douaniers

Un industriel parisien, en possession de documents justifiant de la propriété d'une somme de 5,5 millions de francs placés en Suisse, a été appréhendé, vendredi 23 juillet, dans le secteur français de la gare de Bâle, a indiqué, mardi 27 juillet, la direction des douanes de Mulhouse (Haut-Rhin). L'homme, dont l'identité n'est pas révélée « *pour les besoins de l'enquête* », a été conduit à Paris pour y être entendu par les fonctionnaires de la direction nationale des enquêtes douanières (D.N.E.D.), qui ont ouvert une enquête sur cette affaire. Il n'a été retenu que le temps de son interrogatoire.

C'est au cours d'un contrôle de routine, vendredi soir, à bord du train Zurich-Paris, que les douaniers français ont découvert dans les bagages de l'industriel un reçu attestant qu'il venait de déposer une somme de 630 000 francs en liquide sur un compte ouvert dans une banque suisse.

Mystérieux attentat chez un astrophysicien du C.E.A.

Un engin artisanal a explosé, dans la nuit du lundi 26 au mardi 27 juillet devant une villa située aux Ulis (Essonne) et appartenant à un astrophysicien du Commissariat à l'énergie atomique (Saclay), M. Jacques Paul. Ce dernier était en vacances au moment où l'attentat a été commis causant d'importants dégâts dans la villa et à deux pavillons voisins.

Cette action n'a pour l'instant pas été revendiquée et demeure inexplicable, M. Jacques Paul étant totalement étranger aux activités nucléaires de type industriel ou militaire du C.E.A. S'agit-il d'une méprise ? Le 7 août 1980, un « comité de sauvegarde de la révolution », avait déposé une faible charge explosive devant la villa d'un libraire de Saint-Germain-en-Laye homonyme d'un haut responsable du C.E.A. qui travaillait à l'époque sur le réacteur Osirak destiné à l'Irak.

Un pompier pyromane

Marseille. — M. Pascal-Francis Caserta, âgé de vingt-sept ans, quartier-maître de première classe du bataillon des marins pompiers de Marseille, a avoué être l'auteur de plusieurs des incendies qui ont éclaté ces jours derniers autour de Marseille, près d'Aubagne et de Cassis, notamment l'incendie de Castel-Margot, où 6 000 mètres carrés de pinède ont brûlé entraînant la destruction du château et l'évacuation des cent trente enfants du centre aéré.

Le pyromane, qui est marié et père de deux enfants, a été déféré au parquet dans la journée de mardi et présenté à M. Jean-François Roude, juge d'instruction, qui l'a inculpé de destruction de biens par incendie volontaire. M. Caserta a été écroué aux Baumettes. Selon les enquêteurs, il aurait éprouvé ces derniers temps des difficultés d'ordre familial à la suite du décès d'un de ses enfants. — *(Corresp.)*

Le « bastion de la rue d'Assas »

UNE LETTRE DU PRÉSIDENT DU TRIBUNAL DE PARIS

Après la publication, dans le Monde *du 22 juillet, d'un article sur les réformes pénales intitulé « Le bastion de la rue d'Assas », nous avons reçu de M. Marcel Caratini, président du tribunal de grande instance de Paris, la lettre suivante :*

Il est mentionné, dans cet article, que, « *parmi les partisans les plus en vue d'une politique criminelle musclée, on trouve à la tête de l'unité d'enseignement et de recherches de droit pénal de l'université de Paris II la plupart des juristes de renom qui ont soutenu M. Peyrefitte lors du débat sur la loi Sécurité et liberté* ».

La suite de l'article reprend les noms de certains des membres du conseil d'administration de cette U.E.R. parmi lesquels je suis cité comme personnalité extérieure en qualité de président du tribunal de grande instance de Paris, l'auteur indiquant que j'ai été « *nommé à ce poste par M. Giscard d'Estaing* ».

1) J'ai été nommé président du tribunal de grande instance de Paris, le 6 avril 1981, après avis du conseil supérieur de la magistrature dont, à une exception près, les membres sont encore en fonction, par décret qui, comme pour l'ensemble des magistrats du siège et du parquet, a été signé du président de la République, du premier ministre et du garde des sceaux, ministre de la justice ;

2) Immédiatement après ma nomination à la tête du tribunal de Paris, j'ai été approché pour, en cette qualité, prendre la suite de Mme Rozès, mon prédécesseur, qui était elle-même membre du conseil d'administration de l'U.E.R. comme personnalité extérieure. J'ai tout naturellement accepté. Lors du renouvellement de ce conseil, j'ai été confirmé dans ce mandat. Il m'est apparu qu'en fonction de ce précédent et dans la perspective du renforcement des relations entre les U.E.R. juridiques des universités de Paris et le tribunal de grande instance, je devais ne pas me dérober à cette charge élective, tout comme auparavant, en ma qualité de premier président de la cour d'appel de Lyon, j'ai, dans le même esprit, consenti à faire partie du conseil d'administration de l'université Lyon-III à dominante juridique.

LE POINT DE VUE DE Mme MICHÈLE-LAURE RASSAT

D'autre part, Mme Michèle-Laure Rassat, professeur de droit, citée dans le même article, nous écrit :

1) Les personnalités extérieures du conseil de l'U.E.R. de droit pénal de Paris-II n'ont pas été « *désignés par M. J.-C. Soyer et ses amis* », elles ont été élues lors de la première réunion du conseil de l'U.E.R. en formation plénière, conformément à une loi issue du Parlement, dans sa composition actuelle. Ayant procédé personnellement au dépouillement en qualité de plus jeune des professeurs, assistée par le plus jeune des étudiants, je ne suis pas mal placée pour attester ce qu'établissent, en outre, les procès verbaux officiels.

Ajoutons que ce serait accorder beaucoup de crédit à l'efficacité de la « *bande des trois* » stigmatisée par B. Le Gendre, que de croire qu'elle aurait été capable, l'eût-elle voulu, de manipuler autant de gens.

2) A ma connaissance, le président J. Robert n'a jamais été appelé à intervenir pour calmer quelque conflit que ce soit, pas plus qu'il n'a été « *aux prises* » avec des « *fractions* » (?) rivales. Malgré l'écrasante majorité qui lui a été conférée au sein de l'U.E.R. par les urnes et par les urnes seules, le courant doctrinal qui déplaît à M. Le Gendre est trop soucieux, en général de la démocratie et en particulier de la liberté universitaire de pensée pour être tenté d'abuser en quoi que ce soit de sa position dominante.

Ajoutons que le plus grand nombre des personnes citées est, à titre personnel, et comme moi, lié avec J. Leauté par une estime et une amitié anciennes, profondes, et, je crois, réciproques.

3) M. Le Gendre a omis de mentionner parmi les personnalités qu'il estime être des « juristes de renom » du corps professoral de l'U.E.R. de droit pénal, M. Jean Foyer.

ÉDUCATION

Les formations universitaires

Quatre cents habilitations à délivrer des diplômes nationaux sont accordées par le ministère

Le ministère de l'éducation nationale a rendu public, mardi 27 juillet, le nombre d'habilitations à délivrer des diplômes universitaires de deuxième et troisième cycle attribuées, qui s'élève à 401. Cette annonce qui ne mentionne que des chiffres globaux, fait suite à la divulgation par un syndicat étudiant d'une note adressée aux présidents d'université. La liste des habilitations par établissement devrait, selon les services du ministère, être publiée prochainement.

Le ministère a d'abord mis en place des groupes d'études techniques composés, par spécialité, d'enseignants et de personnalités extérieures chargés d'examiner les dossiers de demandes d'habilitations de deuxième cycle, puis a modifié les commissions sectorielles du troisième cycle. Ces instances se sont réunies au mois de mai, parfois des séances supplémentaires ont été organisées à la suite de « navettes » — renvoi pour examen, à l'université, de sa demande. Le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) a examiné les dossiers aux mois de juin et de juillet. M. Alain Savary a ainsi rompu avec les méthodes de Mme Saunier-Seïté. Dans la forme employée — fin du secret, — mais aussi dans le nombre des autorisations accordées. En ce qui concerne le second cycle, les universités avaient demandé 507 diplômes, le ministère leur en accorde 280 (150 correspondant à des réhabilitations et 130 à des diplômes nouveaux). Pour les troisièmes cycles (1), le ministère avait reçu 196 demandes, il a accordé 121 habilitations (dont 61 créations). Pour ce qui est des langues régionales, les habilitations seront attribuées ultérieurement.

Ces chiffres sont assez élevés, surtout ceux concernant les troisièmes cycles. Le nombre des diplômes doit permettre à des universités de retrouver un potentiel de formation qui avait été sévèrement diminué par Mme Saunier-Seïté en 1980. Le détail des habilitations et les réactions des universitaires permettront d'analyser les raisons des choix positifs ou négatifs du ministère. Dans l'attente de ces précisions, il faut se contenter des affirmations des services du ministère qui estiment qu' *« il a été soigneusement tenu compte pour les habilitations nouvelles des spécificités et des besoins locaux. De nombreuses demandes émanaient de petites universités en plein développement dont le potentiel pédagogique est ainsi renforcé. D'autres portaient sur des filières technologiques prioritaires ».*

Cette volonté de favoriser de petits établissements paraît louable mais étonne quelque peu lorsqu'on connaît les contraintes financières du budget de l'éducation nationale. Les crédits et les postes d'enseignants suivront-ils cette vague d'habilitations ? Le ministère répond en partie à cette interrogation en précisant qu'un effort financier sera nécessaire. *« C'est pourquoi les universités seront amenées à supprimer d'elles-mêmes... les filières vieillies ou ayant perdu toute justification nationale ou régionale. Elles devront aussi, chaque fois que cela sera possible, regrouper leurs moyens et leurs efforts en évitant les concurrences locales. »*

Un souhait qui rejoint les affirmations de M. Guy Ourisson, directeur général des enseignements supérieurs, qui écrivait, dans une lettre aux présidents d'université, en décembre 1981 : *« La multiplication des habilitations ne saurait entraîner une augmentation des moyens attribués à l'établissement »* (le Monde du 21 janvier 1982). Si les universités ont limité leurs demandes, ce n'est pas par simple autocensure, comme le laissent entendre des organisations étudiantes, mais aussi pour des raisons d'équilibre financier.

Reste enfin que ces quatre cent une habilitations sont accordées alors que s'élabore une nouvelle loi d'orientation qui doit imaginer une meilleure répartition du potentiel d'enseignement supérieur et envisager une formation professionnelle plus adaptée des étudiants. Ces habilitations sont-elles la préfiguration d'une nouvelle carte universitaire ? Ou ne représentent-elles que le travail d'un service du ministère n'envisageant que le court terme en ignorant ce que prépare un autre service pour l'avenir ?

SERGE BOLLOCH.

(1) Diplôme d'études approfondies (D.E.A.), diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) et doctorat de troisième cycle.

Admissions aux grandes écoles

● ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE DE LYON (E.S.C.) (par ordre alphabétique) :

Mmes et MM. Amara (91e), Amoros (40e), D'Angiejan-Chatillon (123e), Arbez (78e), Arnoux (33e), Arthaud (120e), Barat (121e), Barbarin (65e), Barlet (49e), Barnoud (22e), Barthélémy (150e), Bastard (158e), Beaudet (159e), Bechet (51e), Benatre (157e), Blumel (135e), Boby (118e), Bonnet (74e), Bordeyne (7e), Bouaziz (149e), Bouet (18e), Boyer (71e), Bretel (140e), Brethe (117e), Briancon (48e), Brigot (156e), Broustet (142e), Bruel (44e), Buclez (59e), Cabanes (107e), Cadoux (95e), Carata (126e), Chaponneau (66e), Charbonnel (50e), Chebrou de la Roullière (115e), Chemarin (76e), Chiesa (6e), Choloux (116e), Clarisse (147e), Colin (155e), Copsidas (25e), Coulm (34e), Crehange (122e), Dalsace (72e), Defradat (84e), Dejean (86e), Delaye (68e).

Mmes et MM. Delepoullé (105e), Demerson (37e), Desbiolles (148e), Descamps (60e), Dinard (28e), Diulus (35e), Dol (17e), Dry (96e), Ducceschi (134e), Duchatelle (20e), Dupont (15e), El Amrani Laouachri (87e), Ericson (29e), Fattori (141e), Fournols (101e), Gagey (139e), Galphin (112e), Genleys (78e), Girard-Reydet (138e), Goujon (41e), Gouttes (128e), Graff (5e), Grare (160e), Gravin (106e), Grevisse (63e), Gri (39e), Groves (27e), Guérard (24e), Guignard (32e), De Guilhermier (125e), Guillet (93e), Hanouet (102e), D'Harcour (56e), Héline (4e), Henrio (136e), Izard (16e), Jaquet (151e), Joucla (2e), Kayat (26e), Klocanas (119e), Krief (130e), Labbé (99e), Laferrère (131e), Laffy (36e), Lagache (67e), Lagarde (3e), Laléchère (113e).

Mmes et MM. Lanet (154e), Laude (79e), Layer (47e), Le Caignec (83e), Le Dantec (94e), Le Gouill (153e), Legre (31e), Liabeuf (152e), Liot (46e), Locqueneux (62e), Lorber (54e), Lozano (97e), Lugagne Delpon (110e), Lupiac (104e), Maes (53e), Maillot (129e), Mankai (127e), Marcuzzi (14e), Martini (45e), Maupu (88e), Mavridis (124e), Mayaux (43e), Michon du Marais (89e), Milsant (85e), Morin (90e), Mougneau (58e), Muller-Borie (137e), Niogret (77e), O'Leary (133e), Pacaud (10e), Payre (70e), Peltre (30e), Pérol (1er), Perrot (108e), Pichon (69e), Pinault (42e), Piorowicz (103e), Pivert (61e), Popoff (64e), Poretz (19e), Pournin (21e), Regerat (118e), Richard (9e), Robert (114e), Robin (82e), Rolland (12e), Romele (55e).

Mmes et MM. Rosier (144e), Respape (132e), Rousseau (145e), Roux (143e), Ruther (23e), Sansonnetti (92e), Sarrot Reynauld (13e), Cchilling (109e), Schwartz (146e), Sevat (8e), de Stefani (100e), Stien (73e), Tanneau (11e), Timbal (57e), Toussaint (38e), Urscheller (80e), Valentin (52e), Venturi (81e), olf (98e).

● ECOLE NAVALE (par ordre de mérite) :

MM. Alain Le Blainvaux, Dominique Corcuff, Jean Vernet, Philippe Montocchio, Laurent Pellissero, Laurent Degez, Vincent Boulat, Antoine Lecoq, Jérôme Erulin, Gonzague Perrin, Arnaud Corbier, Antoine Devaux, Paul Cesari, Philippe Michel, Frédéric Goupy, Dominique Ostencias, Marc Gerome, Pascal Pinter, Pierre Canal, Antoine Camus, Bertrand Lesort, Bernard Lepilleur, Pierre Thourel, Francis Lagadec, Philippe Vernerey, Jean-Paul Chabaud, Benoît Le Masson, Jean-Frédéric Plobner, Martin Fleep, Pierre-Frank Alvernhe, Xavier Bourdeau de Fontenay, Pierre-François Graffin, Eric Lenormand, Eric de Durand de Premorel, Yves Postec, Jean-Marie Le Beon, Olivier Sallou, Jean-Philippe Chalneau.

MM. Etienne Miche de Malleray, Robert Pellegrin, Bernard Celler, Pierre Remy, Bertrand de Gaullier des Bordes, Charles Desforges, François Rochefort, Rémi de Montety, Yves Schmitt, Daniel Agobert, Paul Hager, Benoît Meyruey, Guy Sidos, Jérôme Taillez, Patrick Macary, Philippe Gagnaire, Yann Poujol de Molliens, Hugues de Peretti de la Rocca, Bernard Musset, Philippe Moutarlier, Didier Nahmias, Philippe Wadbled, Christophe Chazot, François Vuylsteke, Jean Bouchacourt, François Paul Paul-Henri Desgrees du Lou, Hervé Le Gall, Philippe Gaveriaux, Philippe Courtin, Benoît de Robillard de Beaurepaire, Emmanuel Jeanteur, Jean-Marc Kleitz, Frédéric Deyrieux, Thibaut Delort Laval, Amaury du Foussat de Bogeron.

Admissions aux agrégations

● HISTOIRE (par ordre alphabétique) :

Mmes et MM. Catherine Akpo, née Vache (63e), Pierre Albertini (60e ex aequo), Claire Appère (27e e. a.), Denis Barbier (12e), Jean-Paul Barrière (32e e. a.), Jérôme Baschet (24e e. a.), Alani Becchia (13e e a.), Joëlle Ben Kemoun (54e), Serge Bergamelli (33e e. a.), Thierry Besnard (27e e. a.), Michel Biard (51e e. a.), Michel Bochaca (17e e. a.), Jean-Patrice Boudet (6e), Corine Bouteille, née Brouard (39e e. a.), Françoise Cambos (44e), Frédérique Cayrier, née Gilliot (58e e. a.), Lucien Chretin-Brison (17e e. a.), Françoise Combarel (64e e a.), Olivier Costa de Beauregard (68e e. a.), Sylvie Darroux (39e e. a.), Olivier Delorme (34e), Michel Delost (42e e. a.), Gérard Dumont (37e e. a.), Jacques Erneweln (68e e. a.), Olivier Faron (50e), Jacques Favier (22e e. a.), Jérôme France (56e e. a.), Anne-Marie Gérin (8e e. a.), Pierre Ginez (45e e. a.), Pierre Girard (9e e. a.).

Mmes et MM. Pierrette Girrault de Coursac née Ruchoux (68e ex aequo), Patricia Gouguenheim (38e), René Grevet (29e), Marc Griesheimer (35e e. a.), Bernard Grosjean (1er), Henri Guilcsynski (37e), Bernard Guyonnet (31e), Bernard Hours (48e e. a.), Catherine Jamet (5e), Gérard Kravetz (16e), Sylvie Lacroix (8e), Patrick Lagoueyte (45e), Andrée Lanes (48e e. a.), Bruno Laurioux (19e), Didier Le Buhan (51e e. a.), Bertrand Lemonnier (67e), Christian Michel (51e e. a.), Pascal Michon (15e), Michel Nassiet (64e e. a.), Dominique Olivesi (55e), Brigitte Pellet (11e), Alain Perdrix (56e e. a.), Luc Perrin (45e e. a.), Christophe Picard (58e e. a.), Marianne Rey-Lescure (66e), Jean-Louis Rizzo (60e e. a.), Michel Schuermans (60e e. a.), Jean Seve (23e e. a.), Denis Soubeyran (30e), Françoise Taliano (32e e. a.), Philippe Tarel (2e), Luc Tessier (13e e. a.), Christian Thimonier (3e), François Touati (24e e. a.), Patrice Touchard (4e), Philippe Tournier (7e), Elisabeth Trouillon, née Favraud (20e), Dominique Varry (42e e. a.), Jacques Voisenet (35e e. a.).

● LETTRES CLASSIQUES (par ordre alphabétique) :

Mmes et MM. Marielle Achache (11e), Michel Aigon (70e), Françoise Alabe (27e), Jean Alaux (29e ex aequo), Eric Alluin (20e e. a.), Clara Auvray (8e), Guillaume Bardet (181e e. a.), Chantal Bautin née Dagron (37e e. a.), Daniel Béguin (29e e. a.), Jean-Yves Bernard (44e), Anne-Marie Berton (42e), Anne Betoullières (45e), Jeanne-Marie Boivin (13e e. a.), Annie Bonneville (72e e. a.), Pascal Boulhol (9e), Michèle Brunet (5e), Mireille Caplat (59e), Paul Cauchie (31e), Yves Chastagnaret (33e), Jérôme Cler (23e), Marianne Connes (55e), Anne Corget née Jouve (2e), Marie-Anne Cuglio (34e), Olivier Curchod (13e), Anne-Marie Desjardins née Mondreuil (69e), Jean-François Di Meglio (25e), Marie Dreux née Roux, (46e), Hervé Duchêne (3e), Philippe Durand (13e), Bernard Eck (74).

Mmes et MM. Catherine Foillard (1re), Sophie Fougerousse (74e ex aequo), Paul François (60e e. a.), Jean Gruneissen (4e), Pascal Guichard (26e), Isabelle Haina du Fretay (58e), Agnès Kalinowska (56e), Anne Lafond née Guichebaron (30e e. a.), Hubert Laizé (38e), Annick Lajon (57e), Paule Lanson née Scotto di Vettimo (15e), Vincent Lautié (49e), Dominique Lauvernier (64e), Jean-François Lecomte (35e), Armelle Lefebvre née Lacaille (66e e. a.), Jean-Luc Levrier (28e), Jean-Michel Mangeot (22e), Marie-Christine Mansfied (52e e. a.), Lionel Mary (40e e. a.), Nicole Masson (32e), Brigitte Mauger (7e), Catherine Mayaux née Ode (48e), Bernard Mezzadri (32e e. a.), Claude Millon (72e e. a.), Anne Moussier (40e e. a.), Anne-Marie Oehlschlager (18e), Jean-Pierre Pelta (43e), Yves Poulhazar (51e), Pierre Présumey (50e), Dominique Pucel (18e e. a.).

Mmes et MM. Patrick Quillier (60e ex aequo), Martine Renevier née Simonet (10e), Line Roca (62e), Mlle Dominique Saint-Paul (71e), Mmes et MM. Jean-Marie Salamito (6e), Charles Schmitzberger (66e e.a.), Charles Seibert (37e e. a.), Hélène Talec née Leroy (17e), Yves Touchefeu (24e), Gilles Tournier (47e), Martine Vergnet (68e e. a.), Christine Viglino (39e), Danielle Vitry née Tricot (52e e. a.), Didier Volta (63e), Etienne Wolff (65e).

ESPACE

Avec les premiers tirs opérationnels

LA COMPÉTITION COMMERCIALE ENTRE ARIANE ET LA NAVETTE SPATIALE VA ENTRER DANS LES FAITS

La compétition commerciale effective entre la navette spatiale américaine et le lanceur européen Ariane va bientôt commencer. Coup sur coup deux dates viennent d'être confirmées : le premier tir opérationnel d'Ariane est fixé au 10 septembre prochain ; la première mission opérationnelle de la navette commencera le 11 novembre suivant.

Les deux engins ont terminé leur programme d'essai et sont donc officiellement prêts à entrer en service presque en même temps — Ariane avait un peu d'avance, mais elle a dû attendre une ultime mise au point d'un des satellites qu'elle doit lancer. Ce satellite de communication maritime Marecs-B, construit sous la responsabilité de British Aerospace et assemblé chez Matra à Toulouse, a dû être protégé contre des accumulations de charges électriques sur sa surface, qui sur son jumeau Marecs-A, en orbite depuis le dernier tir de qualification d'Ariane de décembre 1981, ont provoqué des ennuis plus gênants que graves.

Marecs-B, qui appartient à l'Agence spatiale européenne, sera mis en orbite avec un autre satellite de l'Agence, Sirio-2 — une version modifiée du satellite italien Sirio — qui diffusera des informations météorologiques et des signaux de synchronisation des horloges.

La navette emportera aussi deux satellites. SBS-C sera le troisième satellite « télématique » américain et Telesat-E — qui prendra le nom d'Anik-5 après sa mise en orbite — est un satellite canadien de télécommunications. Les deux satellites, montés chacun sur une fusée de changement d'orbite (SSUS) seront déposés en orbite basse par la navette puis transférés par ces fusées vers l'orbite géostationnaire. La mission de la navette doit ensuite comporter une sortie dans l'espace de deux des quatre astronautes qui seront à bord.

MÉDECINE

MIS AU POINT A NANCY

Un ordinateur pour faciliter le réglage des stimulateurs cardiaques

Nancy. — Mis au point à Nancy, un petit ordinateur va faciliter la mise en œuvre et le réglage des stimulateurs cardiaques, thérapeutique sur mesure pour lutter efficacement contre le pouls lent et régulariser la fréquence cardiaque d'un cœur du troisième âge. *« Sur les vingt mille stimulateurs implantés l'an dernier en France, près de la moitié sont programmables »*, précise le docteur Bernard Dodinot, responsable du service de surveillance du C.H.U. de Nancy.

Schématiquement, le stimulateur cardiaque est composé d'une pile permettant, par le biais d'un circuit électronique, de stimuler électriquement un cœur fatigué. La génération des stimulateurs programmables permet, au vu de l'électrocardiogramme du patient, de régler électromagnétiquement, ou par radio fréquence, l'appareil implanté sans aucune intervention chirurgicale. Un progrès réel, acquis depuis 1976, mais qui se heurte à certains problèmes. Ainsi, il existe environ une quinzaine de fabricants de stimulateurs, qui, chacun, fabriquent leur programmateur, c'est-à-dire l'appareil permettant d'effectuer à distance les réglages des stimulateurs programmables. Aussi, compte tenu du nombre de modèles différents, chaque centre de surveillance bien équipé doit, en principe, disposer d'une vingtaine de programmateurs différents. *« Ce que ne peuvent se permettre les petits centres, qui doivent souvent se cantonner à la surveillance et à l'implantation des marques dont les fabricants laissent en dépôt chez eux un programmateur »*, précise le docteur Dodinot.

D'où l'intérêt du petit ordinateur dont on termine l'ultime mise au point à Nancy : un micro-ordinateur dans lequel on peut introduire, grâce à des cassettes magnétiques, le programme correspondant à chaque stimulateur.

De notre correspondant

Si l'on peut regretter que la réalisation en vienne d'une seule firme et ne soit pas le fruit d'un accord commun à l'ensemble des fabricants, ce programmateur « multifonctions » pourra néanmoins permettre au patient appareillé d'être surveillé par n'importe quel centre hospitalier ainsi équipé. *« De plus, certaines firmes disparaissent alors que leurs modèles sont encore en fonctionnement. L'archivage des programmes par bande magnétique sera de plus en plus intéressant au fil des ans »*, précise le docteur Dodinot, dont l'équipe liée au service de cardiologie du professeur Gabriel Faivre, aide depuis une vingtaine d'années au mieux-vivre des appareillés. Certains « stimulés du cœur » lorrains sont d'ailleurs à l'origine de la première « banque de recyclage des stimulateurs cardiaques ».

Du gaspillage aux banques humanitaires

Chaque année, plusieurs centaines de stimulateurs cardiaques implantés en France sont retirés prématurément sans qu'ils aient connu le moindre problème technique. Des impératifs thérapeutiques sont souvent la cause de ces exérèses. En France, ces appareils vieux de quelques mois sont mis au rebut, la Sécurité sociale interdisant leur réimplantation par prudence. *« Pourtant ces appareils finalement radiés sont parfaitement viables »*, assure le docteur Dodinot. Or, le coût moyen d'un stimulateur est d'environ 15 000 francs, et de nombreux pays en voie de développement n'ont pas les moyens de faire des implantations de stimulateurs cardiaques, même dans les cas où la survie dépend de cette intervention.

Face à ce gâchis, des patients décidèrent, il y a quelques mois, de créer Stimubanque. Le but, fort simple, est de collecter des stimulateurs retirés prématurément et ayant une durée de fonctionnement potentielle supérieure aux quatre ans de garantie applicables en France. Une fiche technique suit chaque appareil, qui est stérilisé, voire reconditionné complètement par certains fabricants avant d'être remis à Stimubanque. La collecte des stimulateurs se fait avec le consentement de l'ex-porteur, qui en est le propriétaire légal, et le consentement du receveur. Selon le statut de l'association, dont le siège est à Nancy (1), les stimulateurs offerts par Stimubanque doivent être remis gratuitement à des malades nécessiteux. Cinquante-huit stimulateurs cardiaques ont pu déjà être offerts à divers malades du Liban, du Maroc, d'Inde ou d'Afrique.

« Pour qu'il ne plane aucune ambiguïté sur la volonté humanitaire et désintéressée de Stimubanque, nous pensons passer au plus tôt, pour la diffusion, par des organismes internationaux tels que l'Organisation mondiale de la santé ou l'Organisation internationale de cardiologie », concluent les responsables dans leur bulletin de liaison. Car, pour s'auto-éduquer et se tenir au courant des progrès technologiques, les « stimulés », sans cesse plus nombreux, ont, depuis quelques années, leur propre revue (2). En dépassant les problèmes de longévité de pile et de sophistication de matériel pour aborder de front les problèmes plus humains, les stimulés lorrains ont montré que leurs battements de cœur sont loin de n'être que *« techniquement programmés »*.

JEAN-LOUIS BEMER.

(1) *Stimubanque*, B.P. 3 666 Nancy Cedex. Tél. : (28) 396-24-90.
(2) *Stimucœur*, même adresse.

CARNET

Mariage

— Jean-Noël HARDY
et
Anna-Laura
LOPES DA SILVA NUNES
ont le plaisir de faire part de leur mariage célébré dans l'intimité, le 28 juin 1982, à Belo-Horizonte (Brésil).
Rua Nascimento Silva, 383/COB, Ipanema, Rio-de-Janeiro.

Décès

— Monique Balmat
a la douleur de faire part du décès de son père,
Marcel BALMAT,
survenu le 22 juillet 1982.
Il a rejoint son épouse,
Madeleine,
décédée le 19 juillet 1965.
Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité, le 24 juillet 1982, à Chamonix.

— Nous apprenons le décès, survenu le 24 juillet 1982, à l'âge de soixante-neuf ans, de notre confrère
Raymond FAILLE,
qui fut, de 1935 à 1975, secrétaire de rédaction à « la Croix ».

— Besançon, Montpellier, Paris.
Mme Jean Faivre-Chalon,
M. et Mme André Goupilleau, leurs enfants et petits-enfants,
Le docteur et Mme François Richaud et leurs enfants,
Les familles Faivre-Chalon, Barchet, Druhen, Lamblot,
font part du décès du
lieutenant-colonel
Jean FAIVRE-CHALON,
officier en retraite,
officier de la Légion d'honneur,
survenu le 21 juillet, à Besançon.
14, avenue Fontaine-Argent,
25000 Besançon.

— Mme Susanne Katz,
Ses enfants, leurs conjoints,
Et la famille,
ont le profond regret de faire part du décès du
docteur **Soly KATZ,**
survenu le 21 juillet 1982.
Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.
Le présent avis tient lieu de faire-part.

— Mme Jacques Lambert,
son épouse,
a la grande douleur de faire part du décès, survenu le 21 juillet 1982, dans sa quatre-vingtième année, de
Jacques LAMBERT,
libraire - éditeur,
expert en autographe.
Selon la volonté du défunt, les obsèques ont eu lieu dans l'intimité, et l'inhumation dans le caveau de famille à Noisy-sur-Ecole, le 24 juillet 1982.
« Les Charmes »,
91490 Milly-la-Forêt.

— Jacques Le Chevallier,
Ses enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants, neveux et nièces,
Et amis,
ont la grande peine de faire part de la disparition subite de
Jeanne LE CHEVALLIER,
née Bourard,
survenu à Châtelguyon (Puy-de-Dôme), le 26 juillet 1982, à l'âge de quatre-vingt-six ans.
La messe sera dite le vendredi 30 juillet, à 10 h. 30, en l'église Saint-Pierre - Saint-Paul de Fontenay-aux-Roses.
6, rue Joseph-Le-Guay,
92260 Fontenay-aux-Roses.

— M. M. Mitzkoune,
(Maurice, Mitz),
M. et Mme J. Cressent,
M. et Mme J. Roos,
M. et Mme J.-P. Cressent,
Delphine et Gaëlle,
ses beaux-frères et belles-sœurs, neveux et nièces,
Les familles Zufriden et Kitmacher,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Dora MITZKOUNE,
survenu le 26 juillet 1982, à l'âge de soixante-seize ans.
Les obsèques auront lieu le jeudi 29 juillet 1982.
On se réunira à la porte principale du cimetière du Montparnasse, à 9 heures.
Cet avis tient lieu de faire-part.
60, avenue Théophile-Gautier,
75016 Paris.

— Mme Roger Mourer, née d'Hennezel de Gemmelaincourt,
Ses enfants et leurs familles,
Mme Louis Van Den Berge et sa fille,
M. et Mme Henry Mourer et leurs enfants,
Mme Roger Mocquard, née d'Hennezel de Gemmelaincourt et ses enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Roger MOURER,
conseiller
aux affaires administratives,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
croix du combattant,
volontaire de la Résistance,
croix du combattant,
médaille F.F.L.,

survenu à Paris, le 24 juillet 1982, dans sa quatre-vingt-troisième année.
Les obsèques seront célébrées le vendredi 30 juillet, à 10 h. 30, en l'église Saint-Honoré-d'Eylau (66 bis, avenue Raymond-Poincaré, Paris-16e), et seront suivies de l'inhumation dans le caveau de famille, au cimetière de Clamart (108, rue de la Porte de Trivaux).

65, avenue Foch,
75116 Paris.

● **Légion d'honneur : précision.** — Dans la liste des promotions et nominations dans l'ordre de la Légion d'honneur publiée par « le Monde » du 15 juillet, le nom de M. Gérold de Wangen (chevalier), cofondateur et secrétaire général de France terre d'asile avait été mal orthographié.

— Mme Jacques Ricard,
Christine, Françoise, Isabelle, Michel et Agnès,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de
M. Jacques RICARD,
survenu le 26 juillet 1982, en son domicile, 25 avenue de Saxe, à Paris.
La cérémonie religieuse aura lieu le 30 juillet, à 14 h. 30, en l'église Saint-Joseph, à Biarritz.

— M. Jacques Martin, inspecteur général de l'instruction publique, et Mme, née Idetta Stutz-Miozzi,
ont l'immense douleur de faire part du décès de leur mère,
Mme Barberina STUTZ-MIOZZI,
femme de lettres,
survenu le 12 juillet 1982, à Valdobbiadene (Vénétie), où elle repose selon son désir.

— M. Tran-Phuoc-Hoa (époux et père),
Mlle Tran-Kim-Hien (fille et sœur),
Les familles Tran-Phuoc et Luu,
ont la douleur de faire part des décès de
Mme TRAN-PHUOC-HOA,
née Luu-Kim-Phuong,
épouse,
M. TRAN-PHUOC-HUNG,
fils,
Mlle TRAN-KIM-HANH,
fille,
survenus accidentellement, le mercredi 21 juillet 1982.
Les obsèques auront lieu dans la plus stricte intimité le jeudi 29 juillet 1982, à 16 heures, au cimetière de Rueil-Malmaison.
Cet avis tient lieu de faire-part.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

INFORMATIONS « SERVICES »

MODE

LE ROUGE ET LE NOIR

Philippe Venet, qui vient de lancer une eau de parfum à son nom, renouvelle le manteau de ville par de merveilleuses capes ou ponchos bicolores, à découpes irrégulières, posés sur des vêtements de tons vifs et doux, à grandes emmanchures. Sa redingote, autre revenant féminin et seyant, est travaillée en souplesse, comme ses modèles aux panneaux en chasuble violets et rouges, bleu gitane et noirs, rouges et bruns ou noirs.

Les robes tombent droit à partir des épaules en jersey de laine. En tenue de crépuscule, les robes ajustées à jupes en volants étagés alternent avec les modèles décolletés sous des vestes en contraste ; en velours, satin ou pailletées.

Emmanuel Ungaro s'adonne au noir, aux robes de baigneuses 1900 et, pour sortir de sa mélancolie, drape des soies diaphanes aux dessins irréels en superbes blouses sous des vestes asymétriques à un seul parement boutonné bas sur le côté. Les rayures, les volants et les imprimés de cachemire s'enroulent autour du corps en diagonale, en croisé cache-cœur pour les robes de crépuscule et du soir. Tout se couvre de longues écharpes unies, écossaises ou à dessins de cachemire, opaques ou transparentes.

« Viva la musica », de Jules-François Crahay chez *Lanvin* éclate en accord parfait avec du folklore tzigane russe présenté par Olga Rostropovitch, fille de l'illustre musicien, en alternance avec celui du music-hall parisien en noir, rouge et or. Tziganes, les panoplies à tambourins, paletots-chasubles, blouses à grandes manches, jupes au mollet ou culottes bouffantes et houppelandes matelassées invitent à la danse. L'écho du Casino de Paris revient, éternellement jeune, en robes de vamp, modèles du soir à ampleur basculée.

Sans oublier l'élégance des spencers lamés sur jupes à pointe.

Une époque se termine chez *Chanel* où Jean Cazaubon et Yvonne Dudel signent leur dernière collection. En effet, la maison n'annoncera qu'en septembre ce que sera le studio de création de la haute couture et du prêt-à-porter, vraisemblablement coiffé de l'extérieur par le grand créateur qu'est Karl Lagerfeld.

Cette finale se révèle jeune de conception sur une silhouette immuable, à l'élégance raffinée. Les tailleurs sont boutonnés haut, parfois à gilet contrastant, soit avec des jupes à panneaux, soit des jupes-culottes à double pli creux, en tweeds moelleux dans les tons de landes ou de sous-bois. Des manteaux de mohair rebrodés de soutache s'ouvrent sur des robes de dentelle en ruban imprimé. Un fourreau en velours noir à manches longues et volants de taffetas se distingue comme une des plus belles robes du soir de la saison.

Louis Féraud nous invite à un délicieux voyage dans le temps avec des tenues de rêve pour la vie quotidienne. Les tenues et les couleurs font chanter les formes simples de beaux manteaux, de tailleurs à taille marquée et basques décollées, sur des jupes droites s'arrêtant sous le genou. Voilà pour la femme aux affaires qui hésitera entre les superbes dessins tibétains multicolores sur fond noir, l'écossais ou le noir et blanc.

Les ensembles habillés blousent sur des culottes à pli sous le mollet, très nouvelles, en imprimé ivoire et noir, « modern art » ou inspirées de Klimt, ourlées de vison noir. Les doubles bulles des robes du soir de mousseline lamée aux couleurs chatoyantes dévoilent... la sensualité du caché.

NATHALIE MONT-SERVAN.



(Croquis de MARCQ.)

LANVIN : blouse en étamine de laine imprimée de motifs jacquard de Morean, à manches tziganes en soie à dessin panthère molletonné de Carlotto comme le pantalon bouffant en lainage vert rayé de rouge et de noir. Porté avec un tambourin noir et un châle de Véron.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du mercredi 28 juillet :

DES DÉCRETS

● Fixant, pour l'application de la loi de nationalisation du 11 février 1982, les conditions de nomination des membres des conseils d'administration de banques nationalisées.

● Modifiant le décret du 24 septembre 1965 relatif au régime des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État.

UN ARRÊTÉ

● *Relatif aux concours* d'entrée à l'École normale supérieure et à l'École normale supérieure de jeunes filles (section des lettres) pour la session de 1983.

UNE LISTE

● D'aptitude aux fonctions du personnel scientifique des musées contrôlés.

PARIS EN VISITES

VENDREDI 30 JUILLET

« Le fleuriste municipal », 15 heures, métro Porte d'Auteuil, Mme Bachelier.

« Musée Carnavalet », 15 heures, 23, rue de Sévigné, Mlle Garnier-Ahlberg.

« Ile de la Cité », 15 heures, métro Cité, M. Guillier.

« Quartier Mouffetard », 15 heures, métro Monge, Mme Legrégeois.

« Eglise Saingt-Paul, Saint-Louis », 15 heures, métro Saint-Paul, Mlle Oswald Caisse nationale des monuments historiques).

« Le Panthéon », 15 heures, devant l'entrée (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Père-Lachaise », 15 heures, entrée boulevard de Ménilmontant (Paris et son histoire).

« Saint-André-des-Arts », 14 h 30, devant la fontaine Saint-Michel (Paris pittoresque et insolite).

« Le Marais », 14 h 30, métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

HANDICAPÉS

« HANDICAPÉS, QUELS SONT VOS DROITS ? » : sous ce titre, M. Claude Lospied, rédacteur en chef du mensuel *Faire face,* organe de l'Association des paralysés de France (A.P.F.), publie la deuxième édition d'un guide d'une grande utilité pour les handicapés et les travailleurs sociaux. L'ouvrage.

★ **Editions Lavanzelle, Paris, illustrations de Flip, 158 pages, vendu 32,50 F à l'A.P.F. 17, boulevard Auguste-Blanqui, Paris-13e. Tél. : 580-82-40.**

UN COIN POUR JOUER

« Pellicule en désordre »

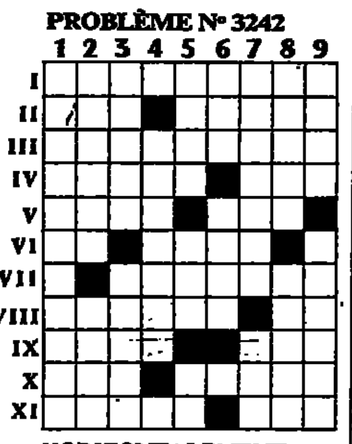
Réponse du jeu nº 6

1. *Main basse sur la ville (Le Mani sulla cita),* de Francesco Rosi (1963), avec Rod Steiger. Ce film reçut le Lion d'or du Festival de Venise 1963. F. Rosi recruta la majorité de ses interprètes parmi des personnes (syndicalistes, journalistes, conseillers municipaux...) directement issus du contexte, afin que puisse s'opérer une identification entre le comportement du personnage à interpréter et le comportement dans la vie de la personne engagée pour le rôle. — 2. *La Main du diable,* de Maurice Tourneur (1943) ; scénario et dialogues de Jean-Paul Le Chanois ; avec Pierre Fresnay, Palaud, Noël Roquevert. — 3. *Le Goût du saké (Samma no aji),* d'Yasujiro Ozu (1962). C'est le dernier film tourné par le grand cinéaste japonais avant sa mort. *Le Goût du saké* est en fait un remake d'un autre film d'Ozu, ce cinéaste ayant toujours été fidèle à la même thématique. Le titre japonais signifie exactement : *« le goût du poisson d'automne ».* — 4. *Les Lois de l'hospitalité (Our Hospitality),* de Buster Keaton et Jack Blystone (1923), avec Buster Keaton. Dans ce film inspiré de faits réels, le père de Keaton interprétait le rôle du conducteur de train — une Stephenson Rocket que Buster Keaton avait fait reconstituer. — 5. *Terre sans pain (Las Hurdes),* de Luis Bunuel (1932). Film de trente minutes, qui montre les conditions de vie épouvantables des Espagnols misérables habitant la région aride et inhospitalière de Las Hurles. Considérant que ce film était injurieux pour l'Espagne, les dirigeants républicains avaient interdit toute projection. Bunuel avait pu tourner ce film grâce à un ouvrier anarchiste espagnol Acin, qui lui donna l'argent qu'il avait gagné à la loterie. — 6. *L'Homme tranquille (The Quiet Man),* de John Ford (1952), avec John Wayne, Maureen O'Hara, Victor Maclagen. — 7. *Psaume rouge (Még kér a nép),* du Hongrois Miklos Jancso (1972). Le titre original veut dire *« Le peuple exige encore ».* — 8. *La Fosse aux serpents (The Snake Pit),* d'Anatole Litvak (1948), avec Olivia De Havilland. — 9. *La Forteresse cachée (Kakushi toride nox san akunin),* d'Akira Kurosawa (1958). Ce film historique japonais *(Jidai-geki)* en cinémascope obtint un énorme succès. — 10. *La Chatte sur un toit brûlant (Cat on a hot Tin Roof),* de Richard Brooks (1958), avec Elisabeth Taylor et Paul Newman. D'après la pièce de Tennessee Williams. — 11. *Le jour le plus long (The Longuest Day),* de Bernard Wicki, Andrew Marton et Ken Annakin (1962). Vingt-trois mille figurants pour cette page historique, qui fut principalement tournée dans l'île de Ré. — 12. *Les Violons du bal,* de Michel Drach (1974), avec Marie-José Nat et Jean-Louis Trintignant. — 13. *Casque d'or,* de Jacques Becker (1952), avec Simone Signoret, Serge Reggiani, Claude Dauphin... Très beau film inspiré d'un faits divers de la Belle Epoque. — 14. *Certains l'aiment chaud (Some like it hot),* de Billy Wilder (1959), avec Marilyn Monroe, Tony Curtis et Jack Lemmon. Amusante comédie se déroulant à l'époque de la prohibition, des gangsters (on retrouve George Raft, dans le rôle de Colombo les Guêtres) et du jazz *hot* (« chaud, endiablé »). — 15. *Noblesse oblige (Kind Hearts and Coronets),* de Robert Hamer (1949), avec Alec Guinness (qui interprète huit membres de la famille d'Ascoyne. Un chef-d'œuvre de l'humour anglais. — 16. *Les Sept Mercenaires (The Magnificent Seven),* de John Sturges (1960), avec Yul Brynner, Charles Bronson, Steve McQueen, James Coburn, Robert Vaughn, Horst Buchholz, Brad Dexter et Eli Wallach. Remake transposé des *Sept Samouraïs,* de Kurosawa ! — 17. *le Vieux Fusil,* de Robert Enrico (1975), avec Romy Schneider, Philippe Noiret et Jean Bouise. — 18. *le Bal des maudits (The Young Lions),* d'Edward Dmytryk (1958), avec Marlon Brandon, Montgomery Clift et Dean Martin. D'après le roman à succès de l'écrivain américain Irwin Shaw. — 19. *L'Enquête de l'inspecteur Morgan (Blind Date),* de Joseph Losey (1959), avec Hardy Kruger, Stanley Baker et Micheline Presle. — 20. *L'Homme au pistolet d'or (The Man with the Golden Gun),* de Guy Hamilton (1974), avec Roger Moore et Christopher Lee. — 21. *le Voyageur de la Toussaint,* de Louis Daquin (1943), avec Gabrielle Dorziat, Jules Berry, Jean Desailly et Simone Valère, d'après le roman de Simenon. — 22. *la Colline des hommes perdus (The Hill),* de Sidney Lumet (1965), avec Sean Connery. — 23. *le Diable par la queue,* de Philippe de Broca (1968), avec Yves Montand, Marthe Keller, Jean Rochefort... — 24. *le Juge et l'Assassin,* de Bertrand Tavernier (1976), avec Philippe Noiret et Michel Galabru. — 25. *Blonde Vénus (Blonde Venus),* de Josef von Sternberg (1932), avec Marlène Dietrich. Célèbre pour la scène du numéro musical « Hot Voodoo ». — 26. *Sous les toits de Paris,* de René Clair (1930), avec Albert Préjean. — 27. *les Treize,* du réalisateur soviétique Mikhaïl Romm (1937). Ce film intéressant s'inspire de *la Patrouille perdue,* de John Ford. — 28. *Orange mécanique (Clockwork Orange),* de Stanley Kubrick (1971), avec Malcolm McDowell et Patrick Magee, d'après le roman d'Anthony Burgess. — 29. *les Lumières de la ville (City Lights),* de Charlie Chaplin (1930). La musique est de Chaplin lui-même. La jeune aveugle est jouée par Virginia Cherrill. Très joli film empreint de nostalgie. — 30. *le Grand Sommeil (The Big Sleep),* de Howard Hawks (1946), avec Humphrey Bogart et Lauren Bacall (qui se marièrent au moment du tournage). D'après le roman de Raymond Chandler. Un des chefs-d'œuvre du film policier américain. — 31. *Gardiens de phare,* de Jean Grémillon (1929), d'après un mélodrame de P. Antier et Cloquemin. — 32. *Fantôme à vendre (The Ghost goes west),* film britannique de René Clair (1935), avec Robert Donat. Amusant film, d'après un conte d'Eric Keown. — 33. *Gueule d'amour,* de Jean Grémillon (1937). Un des « classiques » du cinéma français. — 34. *La couronne de fer (La Corona di ferro),* du réalisateur italien Alessandro Blasetti (1941). Ce film baroque, « kitsch », conçu avec la bénédiction du régime mussolinien, relève du genre héroïco-mélo-aventureux. — 35. *le Carrosse d'or,* de Jean Renoir (1952), d'après la pièce *le Carrosse du Saint-Sacrement,* de Prosper Mérimée, avec Anna Magnani. — 36. *les Enfants du Paradis,* de Marcel Carné (1943-1945). Peut-être le plus grand film français jamais tourné. Avec Arletty, Jean-Louis Barrault, Pierre Brasseur, Maria Casarès, Marcel Merrand, Louis Salou... Interprètes superbes, reconstitution splendide du « boulevard du Crime », tout y est. — 37. *la Nuit des forains (Glyclarnas afton),* d'Ingmar Bergman (1953). Film pessimiste, dur... — 38. *la Dame du lac (Lady in the Lake),* film réalisé par l'acteur américain Robert Montgomery (1945). Encore une adaptation d'un roman de Chandler. A signaler l'emploi de la « caméra subjective » (la caméra s'identifie au héros — que l'on ne voit que grâce à certains artifices). — 39. *l'Arbre aux sabots (l'Albero degli zoccoli),* d'Ermanno Olmi (1978). — 40. *Un Américain à Paris,* de Vincente Minnelli (1951), avec Gene Kelly. — 41. *A nous la liberté,* de René Clair (1931), avec Raymond Cordy. — 42. *Autant en emporte le vent (Gone with the wind),* de Victor Fleming (1939), avec Clark Gable, Vivian Leigh, Olivia De Havilland et Leslie Howard. — 43. *la Ballade du soldat,* du Soviétique Grigori Tchoukhraï (1959). Beau film remarquablement interprété. — 44. *Bas les masques (Deadline U.S.A.),* de Richard Brooks (1952), avec H.Bogart, Ethel Barrymore, Kim Hunter. Un thriller sur fond de journalisme. — 45. *la Belle Equipe,* de Julien Duvivier (1936), avec J. Gabin, Charles Vanel et Viviane Romance. Duvivier tourna deux fins : l'une pessimiste, l'autre optimiste. — 46. *les Belles de nuit,* de René Clair, avec Gérard Philipe [avec un seul p !], Gina Lollobrigida, Martine Carol... Film charmant et distrayant. — 47. *les Dames du bois de Boulogne,* de Robert Bresson (1944-1945), avec Maria Casarès, Elina Labourdette, Lucienne Bogaert et Paul Bernard. Beau film dominé par la personnalité de la maîtresse délaissée (M. Casarès). — 48. *la Grande Parade (The big Parade),* de King Vidor (1925), avec John Gilbert et l'actrice américaine d'origine française Renée Adorée.

JEAN-PIERRE COLIGNON.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME Nº 3242



HORIZONTALEMENT

I. Clarté obscure. — II. Loge dans un mur. Envolée lyrique. — III. Fut rayé de plusieurs traits de la liste des vivants pour grossir celle des martyrs. — IV. Remplace la matière par du vent. On ne peut rien tirer d'une telle propriété. — V. Illustrateur de Barbey d'Aurevilly. Il est toujours réglé avant même d'être commandé. — VI. Nous diminue à mesure qu'il s'additionne. Mauvaise fortune d'un piètre héritage. — VII. Retaper un clou, par exemple. — VIII. Fait partie des comestibles. Lettre grecque. — IX. Histoire sans paroles. Même sans fin, elle n'est pas éternelle. — X. Bœuf des grils de jadis et des grilles du présent. Garde du corps intime. — XI. Jumeau extra-utérin. Dur issu d'une « minette » raffinée.

VERTICALEMENT

1. Ses prédictions sont fumantes quand elles ne sont pas fumeuses. — 2. Levier de changement de vitesse. Boucle de botte. — 3. Ses syncopes provoquent l'hystérie. Moitiés de mille feuilles. — 4. Tel un milieu où la gravité n'exerce aucun effet attractif. — 5. Touche des intérêts en causant des dommages. Résultat des recherches d'un Romain carpologue. Divinité. — 6. Éteint les étoiles quand il s'allume. Affecte la contenance et perturbe le débit. — 7. Connaît beaucoup de tours et parfois des trucs. Point mort. — 8. Se fait doublement belle quand son frère convole. Le côté rébarbatif d'une certaine beauté. — 9. Endroit recherché par les pêcheurs d'Irlande. Ce que peut faire le coup de l'étrier ou un coup d'encensoir.

Solution du problème nº 3241

Horizontalement

I. Aventurière. Mue. — II. Veneur. Secours. — III. Elseneur. Nougat. — IV. Née. Édredon. Une. — V. Trissotin. Obéir. — VI. Gê. Sin. Imite. — VII. Renie. Cep. Ij. — VIII. Étés. Bac. Téorbe. — IX. Se. Ma. Il. Ri. — X. Contraception. — XI. Ce. Liseur. Le. Dû. — XII. Expose. Déserter. — XIII. Ring. Très. Bière. — XIV. Fleins. Urée. — XV. Suède. Ose. Suée.

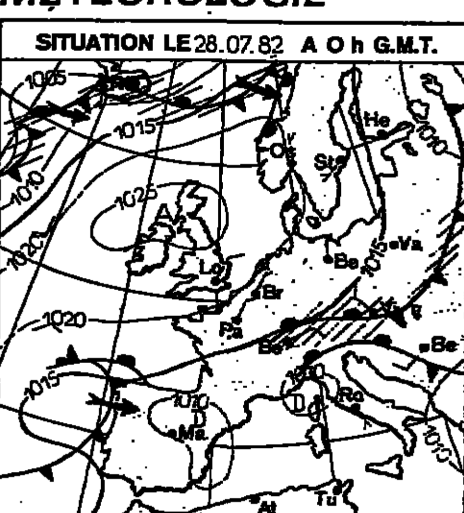
Verticalement

1. Aventures. Cerf. — 2. Vêler. Été. Exils. — 3. Enseigne. Pneu. — 4. Née. Séismologie. — 5. Tunes. Anis. N.D. — 6. Urédos. Tsé-tsé. — 7. Urticaire. — 8. Reine-Claude. — 9. Es. DN. Crésus. — 10. Réno. Thé. Ré. — 11. Économie. Plèbe. — 12. Ou. Bijouteries. — 13. Muguet. Te. — 14. Uranie. Broderie. — 15. Ester. Veinure.

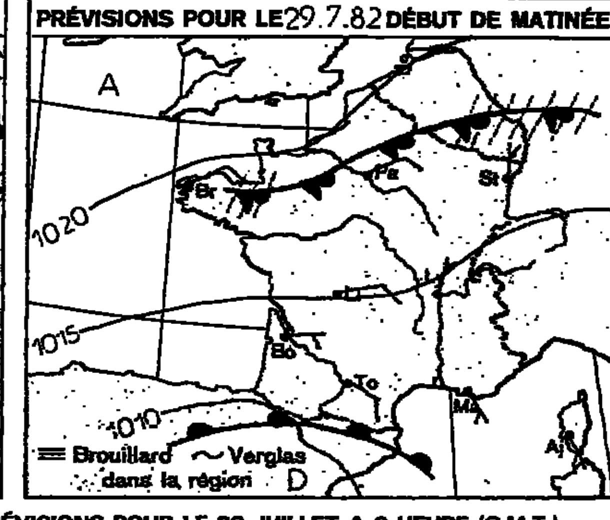
GUY BROUTY.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 28.07.82 A O h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 29.7.82 DÉBUT DE MATINÉE



Évolution probable du temps en France entre le mercredi 28 juillet à 0 heure et le jeudi 29 juillet à 24 heures :

Des masses d'air chaud orageuses vont pénétrer sur le sud du pays au cours de la journée du jeudi, tandis que les régions de la moitié nord seront encore sous l'influence d'air instable et frais dans un flux de nord-est.

Les régions situées au nord de la Loire et dans le nord-est connaîtront un ciel très nuageux avec des pluies éparses, les températures restant inférieures aux normales. Dès le matin, les nuages deviendront abondants près des Pyrénées où éclateront alors des orages. L'après-midi, les éclaircies y seront de retour, mais seront interrompues par des averses.

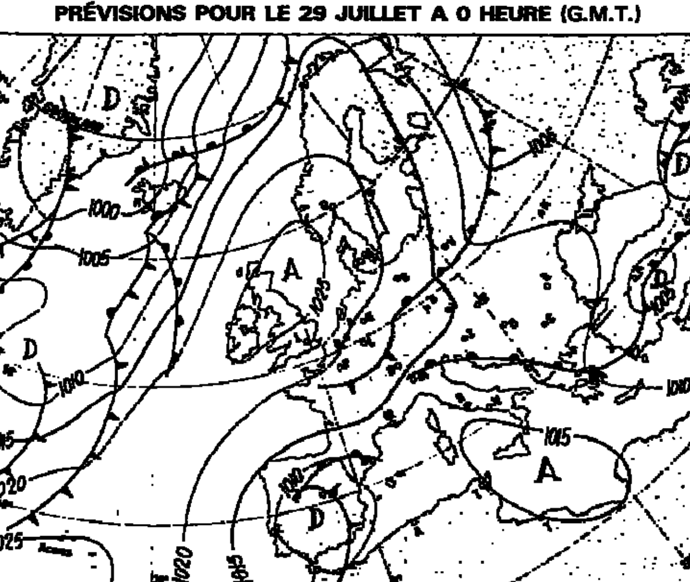
Sur les autres régions, la journée débutera avec un temps ensoleillé qui deviendra chaud et lourd, les orages gagnant progressivement toute la moitié sud, en se déclenchant plus particulièrement sur le sud du Massif Central et le sud-est.

La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était à Paris, le 28 juillet à 8 heures, de 1 017,8 millibars, soit 763,4 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 27 juillet ; le second, le minimum de la nuit du 27 au 28 juillet) ; Ajaccio, 26 et 16 degrés ; Biarritz, 26 et 16 ; Bordeaux, 27 et 15 ; Bourges, 24 et 11; Brest, 21 et 10 ; Caen, 18 et 13 ; Cherbourg, 16 et 13 ; Clermont-Ferrand, 22 et 11 ; Dijon, 22 et 12 ; Grenoble, 23 et 10 ; Lille, 18 et 13; Lyon, 23 et 9 ; Marseille-Marignane, 29 et 16 ; Nancy, 21 et 12 ; Nantes, 23 et 13 ; Nice-Côte d'Azur, 27 et 20 ; Paris-Le Bourget, 20 et 13 ; Pau, 28 et 13 ; Perpignan, 32 et 18 ; Rennes, 22 et 11 ; Strasbourg, 21 et 13 ; Tours, 22 et 11 ; Toulouse, 28 et 13 ; Pointe-à-Pitre, 32 et 26.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 33 et 19 ; Amsterdam, 19 et 14 ; Athènes, 30 et 24 ; Berlin, 22 et 15 ; Bonn, 19 et 6 ; Bruxelles, 19 et 12 ; Le Caire, 34 et 18 ; îles Canaries, 35 et 22 ; Copenhague, 22 et 12 ; Dakar, 30 et 24 ; Djerba, 33 et 23 ; Genève, 19 et 10 ; Jérusalem, 33 et 18 ; Lisbonne, 26 et 19 ; Londres, 18 et 11 ; Luxembourg, 18 et 11 ; Madrid, 34 et 16 ; Moscou, 25 et 12 ; Nairobi, 21 et 13 ; New-York, 28 et 11 ; Palma-de-Majorque, 31 et 20 ; Rome, 29 et 22 ; Stockholm, 22 et 12 ; Tozeur, 40 et 27 ; Tunis, 34 et 18.

PRÉVISIONS POUR LE 29 JUILLET A 0 HEURE (G.M.T.)



(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71,00	83,50
DEMANDES D'EMPLOI	21,00	24,70
IMMOBILIER	48,00	56,45
AUTOMOBILES	48,00	56,45
AGENDA	48,00	56,45
PROP. COMM. CAPITAUX	140,00	164,64

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col.*	Le mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	47,04
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,10
IMMOBILIER	31,00	36,45
AUTOMOBILES	31,00	36,45
AGENDA	31,00	36,45

*Dégressifs selon surface ou nombre de parutions



emplois internationaux
(et départements d'Outre-Mer)

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE
recherche
pour contrat de coopération
ALGÉRIE
UN INGÉNIEUR INFORMATICIEN
DE NATIONALITÉ FRANÇAISE

NIVEAU : Docteur, ingénieur ou 3e cycle minimum, avec bonne formation aux mathématiques appliquées, et rompu aux calculs scientifiques.

Voyage, hébergement famille assurés.

Envoyer C.V. et prétentions à RÉGIE-PRESSE, sous le n° T 034.735 M, 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS.

Cazenove & Co.
JAPANESE DEPARTMENT

A career opportunity exists for a member of a small professional team.

The ideal candidate would be between 25 and 35, preferably with knowledge of the Japanese stockmarket, with sound experience of investment analysis (or, if at the lower end of the age bracket, a chartered accountancy qualification), an ability to express ideas on paper, to act on own initiative and eventually to carry on business with investment clients.

Apply in writing to:—

The Office Manager,
CAZENOVE & CO.,
12 Tokenhouse Yard, London, EC2R 7AN.

La Banque Mondiale recherche des candidats pour deux projets d'assistance technique:

A Djibouti, Djibouti

Un Statisticien Généraliste, pour élaborer et superviser un ensemble d'enquêtes statistiques (fichier d'entreprises, consommation des ménages, transport ...), rassembler des statistiques de base (y compris le commerce extérieur), élaborer un système d'indicateurs périodiques (y compris indices de prix) et les publier régulièrement, et former le personnel national (trois ans).

Un Macroéconomiste, pour préparer le cadre macroéconomique de la planification, évaluer les programmes d'investissement, suivre l'évolution de la dette extérieure, et former le personnel national (trois ans).

A Kigali, Rwanda

Un Analyste Financier, pour faire l'analyse économique et financière des projets de développement. La capacité à évaluer l'impact économique global des projets de développement et une expérience professionnelle de bureau d'études joueront un role important dans le choix des candidats (deux ans, avec possibilité de renouvellement pour deux ans).

Les candidats devront posséder une formation universitaire appropriée ou avoir une longue expérience professionnelle dans un pays en voie de développement, de préférence en Afrique. Une maitrise parfaite du français est indispensable. Les candidats retenus seront détachés auprès des Gouvernements respectifs, sous contrat avec la Banque Mondiale pour les durées indiquées. La salaire et les avantages, compétitifs au niveau international, dépenderont des qualifications et de l'expérience professionnelle des candidats.

Prière d'envoyer un curriculum vitae détaillé :



The World Bank
Central Operations Division
1818 H Street N.W.
Washington, D.C. 20433, USA

---

emplois internationaux

Cette classification permet aux sociétés nationales ou internationales de faire publier pour leur siège ou leurs établissements situés hors de France leurs appels d'offres d'emplois.

OFFRES D'EMPLOIS

OFFRES D'EMPLOIS

OFFRES D'EMPLOIS

ORGANISME D'AMÉNAGEMENT
région Ile-de-France
recherche
UN RESPONSABLE D'OPÉRATIONS

Expérience souhaitée 4 à 5 ans pour le montage et la négociation d'opérations d'aménagement.
- Formation juridique.
- Bonnes connaissances des problèmes d'implantation de logements et de commerces.

Ecrire avec C.V., photo et prétentions sous réf. 43891 M à BLEU Publicité 17, rue du Docteur Lebel 94307 VINCENNES CEDEX (qui transmettra)

---

elf aquitaine

RECHERCHE POUR SERVICES CONTRATS TECHNIQUES EN EXPLORATION PETROLIERE SITUES A PARIS LA DEFENSE

INGENIEUR

Elaboration de contrats - Analyses - Statistiques
Goût pour les négociations.

Esprit de rigueur, sens de l'organisation, bonne connaissance de l'anglais, expérience de quelques annees en géophysique très appréciée.

Aptitude voyages à l'étranger.

Envoyer C.V. et prétentions sous référence 42441 à SNEAP - D.C. Recrutement 26, avenue des Lilas - Tour 12.04 - 64018 PAU Cedex

---



emplois régionaux

CETA
Groupe STERIA

Bureau d'études spécialisé dans les automatismes avancés (domaine aérospatial) recherche des

INGENIEURS D'ETUDES

Diplômés grandes écoles (spécialisation aéronautique souhaitable mais non nécessaire)
Débutants ou ayant quelques années d'expérience
Ayant une bonne aptitude rédactionnelle.
Lieu de travail : ANGOULEME (déplacements de courte durée à prévoir)

Vous avez des connaissances en analyse numérique,
Vous vous intéressez à la théorie de la commande optimale, et à sa mise en œuvre pratique sur calculateurs en ligne,
Vous souhaitez travailler au sein d'une petite équipe dynamique,

Envoyez votre dossier de candidature à
J.L. DURIEUX
CETA 28, rue de Bélat
16000 ANGOULEME

SOCIÉTÉ FABRICATION PRODUITS BIOLOGIQUES recherche

TECHNICIEN

AGENT DE MAITRISE
Pour fonction de responsable d'équipe en 3 × 8, expérience souhaitée, 5 à 10 ans d'expér. en fermentation industrielle, ou en fabrication de produits biologiques alimentaires ou chimiques. Age 35 ans.
Lieu de travail : Sassenage près Grenoble.

Adresser C.V. à : EUROZYME B.P. 32, 38360 SASSENAGE.

Recherchons pour déplacements longue durée en PROVINCE

RÉDACTEURS ÉLECTRONICIENS et HYDROMÉCANICIENS

pour rédiger notices techniques d'entretien et d'utilisation.

Niveau INGÉNIEUR ou AT 3.

Écrire à : Média System sous référence 3.921, 104, rue Réaumur, 75002 PARIS qui transmettra.

Recherchons urgent gouvernante française en Arabie Saoudite pour s'occuper d'une fille de 11 ans. Doit parler anglais. Bon salaire, pas d'impôt. Contrat pour un an. Veuillez téléphoner à Miss Dalton. Londres (1) 727-81-83 pour plus amples renseignements.

ÉCONOMISTE STATISTICIEN

D.E.S. Sciences éco, Sciences Po, ENSAE, etc., possédant minimum 5 ans expérience professionnelle, pour occuper en AFRIQUE FRANCOPHONE poste permanent.

Deux ans minimum dans le domaine prévision économique et financière, étude de conjoncture, mise en place système observation macro-économique.

Rémunération en rapport avec expérience + prime expatriation + logement et voiture.

Envoyer C.V. et prétentions Ecrire sous le n° T 034864 M RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

VILLE D'ORLÉANS
Le Bureau d'Aide Sociale 56, rue de la Bretonnerie 45000 ORLÉANS recrute

un responsable de la cellule gestion et Etudes Prospectives. Emploi assimilé à Secrétaire Général Adjoint des villes de moins de 40.000 habitants ou Directeur de Bureau d'Aide Sociale des villes de 20.000 à 40.000 habitants (conditions statutaires). Les candidatures d'Attaché Communal figurant sur une liste d'aptitude pourront être examinées. Priorité sera donnée aux candidats ayant expérience et sérieuses connaissances en comptabilité M 12, gestion et prévisions financières.

Adresser candidature et C.V. avant le 15 septembre 1982 à M. le Président du Bureau d'Aide Sociale, B.P. 2423, 45032 Orléans Cedex.

ADMINISTRATION
proximité immédiate LILLE
recherche

1 UNIVERSITAIRE
(niveau DEA ou équivalent)
ou
1 INGÉNIEUR HYDRAULICIEN

Responsable d'une cellule de 20 personnes spécialisée dans les problèmes d'eau de surface :
- Etudes hydrauliques, lutte contre les inondations ;
- Etudes hydrologiques, gestion d'un important réseau de mesure.

Adr. lettre + C.V. + photo à : DIRECTION RÉGIONALE DE LA NAVIGATION 92, avenue Pasteur, 59130 LAMBERSART.

M.J.C. - M.P.T. - LAON cherche

ANIMATEUR (TRICE)

pour animation globale.
Adr. C.V. avant le 15/08 à : M.J.C., 20, rue du Cloître, 02000 LAON.

Centre social Poitiers rech. animateur(trice), trav. équipe et associations, exp. exigée. C.C. SNAECSO cadre gr. 6. C.V. au Centre social LE CLOS GAULTIER, 86000 POITIERS, avant le 15 août 1982.

Cherch. Agro. expér. Dev. rural P.V.D. ayant travaillé au ZAIRE, pour mission 1 mois. Ecrire SVP : FOGELMAN. 309, rue Paradis, 13008 MARSEILLE.

Société immobilière région parisienne recherche

CADRE DE GÉRANCE IMMOBILIÈRE

pour grand ensemble banlieue Ouest. Le candidat aura une formation supérieure et une expérience professionnelle de 5 ans au moins de préférence dans le domaine de la gestion immobilière.

Adresser Curriculum Vitae, photo et prétentions sous référence 3885 (mentionner sur l'enveloppe) à Média System, 104, r. Réaumur 75002 Paris, qui transmettra.

Ville de Seine-Saint-Denis (30.000 habitants) recherche

Collaborateur (trice)

pour son service information.

Il devra avoir :
- un niveau licence minimum ;
- une bonne expérience en matière de journalisme.

Les candidatures sont à adresser accompagnées d'un C.V. détaillé sous n° 241.626 M à RÉGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, Paris (2e).

Date limite de dépôt 13 AOUT 1982.

La Ville d'ATHIS-MONS (91200) recrute d'urgence :
- un resp. (niveau Attaché ou Rédacteur) pr assurer la permanence d'Accueil d'Orientation et d'Information. Pour assurer l'insertion socio-professionnelle des jeunes de 16 à 18 ans.

Adr. candid. et C.V. à Madame le Maire d'ATHIS-MONS - Place du Général de Gaulle 91205 ATHIS-MONS CEDEX - avant le 10 Août 1982.

---

ingénieur technico-commercial systèmes et bâtiments éducatifs à l'étranger

NOUS SOMMES L'UN DES PREMIERS GROUPES FRANÇAIS D'INGÉNIERIE, à la fois conseil, maître d'œuvre et entreprise générale. Nous cherchons pour notre département Éducation formation un ingénieur technico-commercial pour détecter et négocier des contrats qui vont du conseil en éducation et formation à la réalisation d'unités clés en main, par exemple universités, jusqu'à l'assistance technique.

C'est de préférence un ingénieur Grande École ECP-AM - ou équivalent, de 32 ans minimum, ayant l'expérience de la vente dans les pays en voie de développement. Il connait bien le milieu de la construction et sait que la conception des bâtiments éducatifs est liée étroitement au système de pédagogie préconisé.

Il réside à Paris mais est très disponible. Il voyage 30% de son temps, en Afrique, Moyen-Orient, Amérique Latine. Il parle couramment l'anglais et si possible l'espagnol.

Nous remercions les ingénieurs intéressés d'adresser leur dossier de candidature à Madame Anne MALDIDIER, sous la réf. 254 LM.

jacques tixier s.a.
7 rue de logelbach, 75017 paris

membre de syntec

HAVAS CONTACT

---

secrétaires

ASSOCIATION LOI 1901 - Assurance tache d'insertion sociale à VINCENNES recherche

SECRÉTAIRE DACTYLOGRAPHIE

Adresser curriculum vitae détaillé et photo à Mme PRAQUIN, ASSOCIATION FAIRE-FÉMININ, 12, rue Monmory, 94300 Vincennes.

ETUDIANTS

(GARCONS OU FILLES)
Vous cherchez un travail en Août (4 à 6 semaines)
Nous vous proposons, la gestion d'un petit libre service alimentaire dans Paris ou banlieue en qualité de :

RESPONSABLE ou AIDE

- 18 ans minimum pour les responsables
- être de nationalité française, actif et robuste
- si possible Ecole de Gestion.

Présentez-vous avec cartes d'identité, sécurité sociale et etudiants + photo les 28 - 29 - 30 Juillet à partir de 9h. à GENVRAIN LA PARISIENNE 51, rue Richer - 75009 PARIS Métro CADET - Tél 770.74.10

A new french trade paper for the film and video market to be launched by established UK publishers urgently requires the following personnel with experience in this industry and a reasonable knowledge of english :

1. Editor
2. Free lance contributors
3. Marketing (space selling) agencies, or individual prepared to set-up national sales network.

Career details please to Defoe Publications, Defoe House, 20 Wandle Road, Morden, Surrey, England SM4 6AQ
Early interviews in Paris for suitable applicants.

Je suis Président de Sociétés et HOMME D'AFFAIRES INTERNATIONAL
Extrêmement exigeant quant à la compétence et l'apparence de ma future

COLLABORATRICE

- Elle doit avoir impérativement environ 30 ans, une parfaite présentation. Parfaitement bilingue anglais.
- Elle doit rédiger parfaitement dans les deux langues et fera souvent fonction d'interprète lors de négociations à haut niveau.
- Formation : Secrétariat de direction minimum. Intuition. Sens inné des affaires. Psychologie. Rompue aux relations humaines à haut niveau.
- Grande disponibilité pour déplacements fréquents à l'étranger. Salaire motivant.

Adr. candidat. manuscrite avec C.V. et photo s/n° 6.336, *le Monde* Publicité, Service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 PARIS.

La Ville d'ATHIS-MONS (91200) recrute par mutation

Ingénieur adjoint au directeur général des services techniques.

URGENT : Envoyer curriculum vitae à Madame le Maire d'ATHIS-MONS, Place du Général de Gaulle, 91205 ATHIS-MONS CEDEX.

Le Centre d'Informations Financières organise en Août un stage pour recruter

DES CONSEILLERS COMMERCIAUX (H. ou F.)
- Très bonne prés. exigée.
- goût des contacts à haut niveau
- sens des responsabilités
- possibilités de promotion

Adr. C.V. N° 2250 Pub. Réunies 112, Bd Voltaire 75011 Paris.

DEMANDES D'EMPLOI

JF, 22 ans, avec références, ménage et enfants, 24, Rue Vasco de Gama, 75015 Paris.

J.H. 30 ans, 3 ans expérience Monteur, câbleur, contrôleur en électronique cherche toute urgence travail identique ou mécanicien moto, chauffeur livreur, etc.

Serge Dhéry, 186, rue de la Croix-Nivert 75015 Paris. Tél : 558-17-41 de 8 h. à 11 h.

J.F. 22 ans maît. droit dom. civ. comm. ayant déjà travaillé ch. emploi gestion, conseil juridique, const., prêt modéré. Ecr. s/n° 6339 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Vous cherchez cadre compét. en analyse et études de marché document. - formation supér., dynam. Écrivez-moi. Ecr. s/n° 2.889, *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Déterlu, 28 a., ch. prom. d'embauche pour condit. en sept. 82. Bon niv., Bac C. Réponse : Francis FIACRE, n° 4.505, F.212, 5 bis, rue Turpault, 78390 Bois-d'Arcy.

J.F., 27 ans, doct. 3e cycle lettres, bil. anglais, exp. enseignement (CAPES), traduction, adaptation théâtrale, cherche emploi édition, traduction... Téléphone : 246-75-72.

ESPAGNOL, 26 a., résidant en France, étud. sup. 4 années en psychologie, rech. pour sept. collaboration dans cabinet de psychologie ou hôpitaux ou sociétés. Reçoit ttes propositions. Cours d'espagnol pour Paris. Tél. : 012-08-64 (Essonne).

ATTACHÉE DE DIRECTION
Relations Internationales et Secrétariat Général

42 ans, trilingue franç., anglais, allemand (langue maternelle). Expér. dans groupem. industriel europ. et org. de recherche. Étudierait ttes propositions pour activité internation. dans les domaines économique, commercial ou administratif. Ecrire sous le n° 8.483. RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

J.H., 30 ans, ambitieux, désire faire carrière dans tourisme et possède grande connaissance de l'Inde et sa langue. Etudier. ttes proposit. Gilles DURAND, 4, impasse des Coccinelles-Boutonnet, 34000 Montpellier.

Analyste-programmeur, COBOL sur 61/60 et 61 DPS, 1 an d'expérience, stage CIIH.B. Lib. obligations militaires fin septembre, rech. emploi rég. Paris. Ecr. s/n° 6.340, *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

INSTITUTRICE diplômée ÉCOLE BILINGUE PARIS, franç.-esp., rech. poste pr sept. : prim. ou matern., temps cplet ou mi-tps. Ecole ou répét. de famille, rec. toutes propositions pour Paris. Téléph. 012-08-64 (Essonne).

J.F. garderait personne malade, nuit ou week-end. Août. Téléphonez au (26) 07-33-20.

propositions diverses

Handicapé visuel cherche lectrice pour lecture et écriture de son courrier 1 heure, 2 à 4 fois par semaine. Envoyer C.V. à Étienne Istillart, 4, rue Dupin 75006 Paris - T. 222-18-58.

automobiles

ventes

de 5 à 7 C.V.

Part. vend FORD FIESTA, 1978, 42.000 km. PRIX ARGUS A DÉBATTRE, 751-18-96 OU 751-48-70.

locations

Consultez-nous avant de

LOUER

Le véhicule de votre choix EXPRESS ASSISTANCE 65, r. Lauriston PARIS 16e.

504-01-50.

Le Monde

économie

CONJONCTURE

LE PARTI SOCIALISTE ET LA CRISE

(Suite de la première page.)

Présentée à l'époque au chef de l'État, cette éventalité avait été rejetée, sur les conseils notamment des experts du ministre des finances et plusieurs dirigeants socialistes, pour qui *« un septennat de gauche ne pouvait commencer sur une dévaluation »*. C'était oublier qu'elle était, jpour les milieux financiers internationaux, inscrits dans les chiffres. Quelle que soit l'issue des élections.

Quatre mois plus tard, le premier réajustement au sein du S.M.E. sera raté. Insuffisant, il ne comportait pas, en outre, de réelles mesures d'accompagnement. La Banque de France allait continuer à puiser dans ses réserves pour soutenir un franc dont on savait pertinemment qu'il connaîtrait un nouveau réajustement. Ce sera chose faite dans l'improvisation le 12 juin.

Seconde erreur : la formation du gouvernement. Un changement était attendu, et espéré, par beaucoup : celui qui aurait équilibré les pouvoirs entre grandes administrations, entre la toute puissance de l'économie et des finances, et les autres ministères, dit « techniques ». Non pas que les hauts fonctionnaires de la Rue de Rivoli aient démérité, mais une telle concentration de pouvoirs dans quelques mains pendant trop longtemps n'est pas saine.

Le discours « industrialiste » du candidat Mitterrand et du P.S. aurait dû se traduire dans, la structure même du gouvernement. Or, si les dosages politiques et géographiques ont été frappés du sceau de l'habileté, on a reculé devant ce qui aurait été une véritable révolution. Il faudra attendre un an pour qu'un premier pas soit fait avec la fusion de l'industrie et de la recherche. Mais il est désormais trop tard pour réformer la « Bastille de l'économie et des finances ».

Le compromis historique

Tout a déjà été dit, ou presque, sur les conséquences des outrances verbales de l'automne dernier au congrès de Valence du P.S., ou à l'Assemblée nationale. Amplifiées, elles ont renforcé les chefs d'entreprise, les cadres supérieurs, dans leur crispation à l'égard du nouveau régime.

Or la réalité de la « guerre économique » ne date pas d'aujourd'hui. Elle implique une mobilisation de l'ensemble des acteurs de la vie économique, notamment du patronat. Du moins de sa partie, de loin la plus nombreuse, qui n'entend pas « jouer la politique du pire ». La majorité, forte de la persistance de l'état de grâce, aurait pu passer, avant la fin de l'année, avec le patronat, ce compromis historique que certains socialistes, toutes tendances confondues, appelaient de leurs vœux. La consommation, relancée par la hausse du SMIC et de diverses prestations, s'essoufflant, il fallait très vite que l'investissement prenne le relais.

En contrepartie de quelques mesures simples et spectaculaires, le C.N.P.F. et son nouveau président, M. Gattaz, auraient sans doute été tentés de « jouer de jeu ». Las ! On ne vit rien venir. Pour ne pas avoir pratiqué l'ouverture alors qu'il était en position de force, le pouvoir s'est privé d'une carte majeure. Il a affaibli la position de M. Gattaz face à l'« aile dure » du patronat. Il a braqué les classes moyennes et la nécessaire reprise de l'investissement n'a pas eu lieu.

La crise économique est profonde, durable. La France ne s'en sortira qu'en modernisant de fond en comble son outil de production, en engageant un gigantesque effort d'éducation, de formation, en mobilisant toutes ses énergies. Cette guerre économique qui aurait, en d'autres temps, et nonobstant l'arme nucléaire, déjà débouché sur une guerre militaire, implique des sacrifices. De cela on commence a être convaincu au gouvernement.

Dès l'été 1981, des voix s'étaient élevées pour suggérer au chef de l'État l'adoption d'un ton *« churchillien »* lors de sa conférence de presse du 24 septembre. Quitte à faire endosser à la *« gestion catastrophique du régime précédent »* la responsabilité de ce recours à l'austérité. De fait, l'héritage était particulièrement lourd sur le plan industriel, avec un sous-investissement chronique, des pans entiers de l'industrie en déshérence, et plusieurs groupes nationalisables en quasi-faillite.

A-t-on pensé que les choses s'arrangeraient ? A-t-on craint de *« désespérer Billancourt »* — c'est-à-dire de décevoir l'électorat ouvrier — au lendemain du 10 mai ? Toujours est-il que le discours, global et cohérent, sur la gravité de la situation s'est fait attendre.

Le gouvernement allait encore rater le coche le 17 février, date de la nationalisation effective des groupes industriels et des principales banques, et de la nomination de leurs administrateurs généraux. L'occasion était pourtant propice pour situer les enjeux, définir une réelle politique industrielle, reprendre les choses en main, resserrer au besoin le gouvernement pour aborder une seconde étape. Pour ne pas effaroucher sans doute l'électeur, on préféra attendre les cantonales... qui eurent le résultat que l'on sait.

Faut-il parler également des erreurs sur les trente-neuf heures, d'une certaine naïveté qui a présidé pendant un an à nos relations avec les États-Unis et Israël, de cet abîme d'incompréhension à l'égard des médias, de cette impuissance à expliquer, etc.

Autocritique

Certes, l'histoire de cette première année retiendra également les nombreux aspects positifs de la gestion socialiste (revalorisation des bas salaires, réformes judiciaires, relance de la recherche, droit des minorités, etc.), ainsi que les décisions courageuses sur la poursuite es programmes nucléaire et militaire. Mais nombreux sont ceux, à l'intérieur comme à l'extérieur de la majorité, qui regrettent qu'il ait fallu attendre un an pour que les yeux se décillent et qu'un ensemble de mesures cohérentes soient enfin prises.

Le blocage des prix et des salaires, imposé par Matignon à la rue de Rivoli ; les économies sur le budget social proposées par le nouveau *ministre de la solidarité*, M. Bérégovoy ; le regroupement des ministères de la recherche et de l'industrie ; les propos de M. Chevènement à l'Assemblée nationale devant la Commission de la production et des échanges insistant sur la compétitivité, le nécessaire effort de rigueur et la volonté de réconcilier les Français avec leur industrie, sont autant de premiers pas.

« Si les erreurs des six premiers mois pouvaient être portées sur le compte de l'inexpérience, il est vrai que nous avons ensuite perdu plusieurs mois. » L'autocritique a souvent été de mise lors du dernier séminaire de Maisons-Laffitte entre le P.S. et le gouvernement.

Désormais, chacun en est convaincu : les deux années qui viennent seront *« terribles »*. Pour redresser la situation, le sacrifice des seuls hauts revenus ne suffira pas. Loin de là. Il faudra descendre, très loin, dans l'échelle. A la sortie du blocage, qui ne pourra être que progressive, il sera impératif de lier la croissance des revenus à celle de la productivité.

Des mesures devront être prises en faveur de l'entreprise, de l'investissement et de ceux qui prennent des risques industriels. Il ne faudra pas hésiter à sortir des sentiers battus, voire à aller à l'encontre de certains dogmes sur le profit pour orienter l'épargne vers l'industrie. Enfin, face aux revendications catégorielles qui se multiplient, à la pression des lobbies de toute sorte, le gouvernement devra tenir bon, maintenir le cap et faire respecter l'Etat.

Cette rigueur, ce « volontarisme *industriel » que l'on voit poindre*, présentent cependant un danger : celui d'une certaine radicalisation, qui conduirait à n'utiliser que le seul secteur public, à se replier sur l'Hexagone au nom de la reconquête du marché intérieur. De plus, la tentation existe au sein d'une partie du P.S. de pousser à l' *« affrontement droite-gauche »* afin de remobiliser l'électorat. Elle est d'autant plus grande que, en face, certains membres de l'opposition ne font pas dans la nuance et poussent, eux aussi, à l'affrontement.

L'industrie, qui n'est ni à droite, ni à gauche, ne saurait s'accommoder d'une stratégie *« classe contre classe »*. Ce fut une des erreurs historiques du patronat français d'avoir conduit beaucoup de salariés à assimiler l'image de l'entreprise à celle de la droite.

Une politique d'austérité n'a de chances de porter ses fruits que comprise et acceptée par une large majorité des acteurs de la vie économique. Plus les difficultés sont grandes, plus les sacrifices demandés importants, plus le pouvoir doit élargir son assise, engager le dialogue et refuser la facilité des anathèmes. La situation et les perspectives économiques sont telles que la France ne peut se permettre la poursuite de sempiternelles guerres de-religion.

Jean-Michel QUATREPOINT.

Les prix de détail ont augmenté de 0,7 % en juin

Rappel à l'ordre des commerçants de fruits et légumes

L'indice des prix à la consommation calculé par l'INSEE pour le mois de juin a augmenté de 0,7 %, passant de 317 en mai à 319,2 sur la base 100 en 1970. Ces chiffres confirment l'indice provisoire publié le 13 juillet. Ce sont les premiers résultats qui prennent en compte — très partiellement il est vrai — les mesures de blocage des prix décidées à compter du 11 juin.

En un an (juin 1982 comparé à juin 1981) la hausse des prix est de 13,5 %. Pour le premier semestre l'inflation a été de 6 %.

● Les prix des produits alimentaires ont augmenté de 0,7 % en un mois et de 15,2 % en un an. Les services du premier ministre et du ministre de l'économie et des finances ont cependant lancé un rappel à l'ordre aux détaillants de fruits et légumes (dont les prix ont augmenté de 1,1 % en juin) : *« Les prix de gros sont en baisse*, affirme le communiqué, *les prix de détail doivent suivre. »*

Notant la baisse constatée à Rungis, comme sur le marché de province sur les fruits et légumes de saison — pêches jaunes, haricots verts mange-tout, artichauts de Bretagne, tomates — le communiqué poursuit qu'en raison du blocage des marges de détail en valeur relative *« les consommateurs devraient observer chez leurs détaillants la même tendance que sur les marchés de gros »*.

● Les prix des produits manufacturés ont augmenté de 0,6 % en juin et de 12,7 % en un an.

● Les prix des services ont augmenté de 0,8 % en un mois et de 13,2 % en un an. Les seuls services du secteur privé sont en hausse de 1 % en juin et de 14,3 % en un an tandis que les tarifs publics étaient relevés de 0,92 % le mois dernier et de 18,2 % en un an.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép. −		Rep. + ou Dép. −		Rep. + ou Dép. −	
$ E.-U.	6,7770	6,7800	+ 130	+ 150	+ 190	+ 230	+ 150	+ 250
$ can.	5,3373	5,3810	− 80	− 47	− 138	− 86	− 460	− 353
Yen (100)	2,6792	2,6820	+ 173	+ 190	+ 332	+ 359	+ 962	+1010
DM	2,7843	2,7867	+ 132	+ 146	+ 262	+ 284	+ 749	+ 804
Florin	2,5151	2,5167	+ 121	+ 131	+ 234	+ 251	+ 674	+ 717
F.B. (100)	14,5789	14,5901	+ 29	+ 134	+ 64	+ 212	− 241	+ 98
F.S.	3,2922	3,2961	+ 297	+ 320	+ 574	+ 608	+1476	+1565
L (1 000)	4,9767	4,9807	− 246	− 205	− 475	− 411	−1562	−1425
£	11,8733	11,8820	+ 241	+ 303	+ 509	+ 614	+1621	+1833

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	9	9 1/8	8 7/8	9	8 7/8	9	9 1/8	9 1/4
$ E.-U.	11 1/4	11 1/2	12 1/16	12 1/4	12 3/4	12 7/8	12 1/4	12 3/8
Florin	8 5/8	8 7/8	8 3/4	9 1/8	8 15/16	9 3/16	9 1/2	9 3/4
F.B. (100)	13	15	13 9/16	14 5/16	13 7/8	14 1/4	14 13/16	15 1/8
F.S.	2 1/4	2 3/4	3 1/2	3 5/8	3 7/8	4 1/8	5 1/2	5 5/8
L (1 000)	17 1/2	19 1/2	19 1/4	20 3/16	19 9/16	20 1/8	20 11/16	20 15/16
£	12 1/2	12 3/4	12 3/16	12 5/16	12 1/16	12 3/16	12 1/16	12 3/16
F. français	14 3/4	15	14 3/4	15 1/8	14 7/8	15 1/4	17 1/4	17 5/8

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

La parution de notre rubrique « Agenda du Monde » cessera le 30 juillet daté 31 et reprendra le mercredi 1er septembre daté 2.

AFFAIRES

NOUVELLES DIFFICULTÉS ENTRE I.T.T. ET LA FRANCE

Pour 50 millions de dollars...

Rien ne va plus entre I.T.T. et la France. Alors que l'on pensait l'affaire réglée, du moins dans ses principes, depuis l'accord verbal du 7 juillet entre M. Araskog, P.-D.G. du groupe américain, et M. Le Floch, ancien directeur du cabinet de M. Dreyfus au ministère de l'industrie, le climat s'est de nouveau dégradé entre les deux parties.

MM. Araskog et Le Floch s'étaient mis d'accord sur la vente par I.T.T. à la France de ses deux principales filiales françaises : la Compagnie générale de constructions téléphoniques (C.G.C.T.) et le Laboratoire central des télécommunications (8 500 personnes pour les deux), pour la somme de 50 millions de dollars.

« Nous ne voulons pas payer deux fois », *estime-t-on maintenant tant au ministère de l'industrie qu'à celui des P.T.T.* « Cette somme de 50 millions de dollars est un prix de principe, sous réserve d'une expertise financière des deux sociétés. C'était un accord verbal sur la base d'une certaine estimation des pertes. »

Or, et c'est là que le bât blesse, la situation de la C.G.C.T. s'est encore dégradée ces derniers mois. Les évaluations que les négociateurs français avaient pu faire au début de l'année doivent être aujourd'hui révisées en baisse. Les pertes seraient cinq fois supérieures à ce qui était prévu dans l'accord entre MM. Le Floch et Araskog.

Ainsi, la société n'a plus de commandes (les P.T.T. ont réduit à 200 000 lignes téléphoniques leurs commandes pour 1982) et la charge de travail n'est assurée que jusqu'en septembre.

Comme l'exportation et la téléphonie privée ne vont pas fort, on estime aux P.T.T. qu'il sera nécessaire d'injecter entre 300 et 400 millions de francs pour permettre à la C.G.C.T. de terminer l'année. D'où la demande par les négociateurs français d'un nouvel « audit » afin d'évaluer avec précision l'état et les besoins financiers des filiales d'I.T.T. Si le « trou » est trop important, Paris souhaite donc que le prix de 50 millions de dollars soit réduit.

Telle n'est pas la position des dirigeants de la multinationale. D'autant – faut-il y voir un moyen de pression sur Paris ? – que plusieurs administrateurs et des membres de la direction d'I.T.T trouvent, eux, que 50 millions de dollars, « ce n'est pas assez ». *Les « opposants » estiment que la mauvaise situation financière de la C.G.C.T. est en partie la faute du gouvernement français et des P.T.T., qui ont « étranglé » la filiale française d'I.T.T. Ils veulent amener, du moins l'affirment-ils, M. Araskog à renégocier l'accord. Faute de quoi il n'y aurait qu'à mettre en faillite la C.G.C.T.*

« Chiche ! », *était-on, ce mercredi matin, tenté de dire à Paris... Bref, la partie de bras de fer se poursuit. Prochain épisode mercredi après-midi, à Bruxelles, avec une conférence de presse de M. Araskog...*

J.-M. Q.

AU MANS

Le tribunal administratif annule l'autorisation de construction d'un hypermarché... aux trois quarts achevé

Le tribunal administratif de Nantes vient d'annuler l'autorisation accordée par le ministre du commerce et de l'artisanat – à l'époque M. Charretier – à la société Auchan de construire un hypermarché de 16 000 mètres carrés au nord du Mans sur la route d'Alençon. Aux trois quarts construite, la nouvelle grande surface allait ouvrir à l'automne.

De notre correspondant

Le Mans. – L'autorisation accordée à Auchan remonte à décembre 1980. Au mois d'avril précédent, Auchan avait pourtant essuyé un refus qui semblait déterminant. A l'époque, le ministre, M. Charretier, lui avait préféré le projet de transfert d'un Intermarché, qui avait le mérite d'être plus modeste, même si le nouvel ensemble commercial devait passer de 1 800 à 6 000 mètres carrés. Si le ministre avait soudain donné le feu vert à Auchan, le 12 décembre 1980, c'est parce que l'implantation d'Intermarché semblait compromise par le projet commun au département de la Sarthe et à la communauté urbaine du Mans de créer un centre de secours sur le terrain convoité par Intermarché. Du moins d'après les éléments fournis au ministre...

Le permis de construire avant été accordé en juillet 1981, le chantier d'Auchan occupait 350 ouvrier en permanence depuis septembre dernier.

Le montant des investissements prévus approchait les 100 millions de francs. L'ouverture était déjà fixée au 10 novembre prochain : les 350 salariés qu'Auchan recrute depuis le début de l'année via l'A.N.P.E. et les 150 autres qui feront tourner les boutiques indépendantes s'y préparaient déjà.

La décision du tribunal administratif va donc faire l'effet d'une bombe. Une décision qui annule toutes les autorisations accordées à Auchan, et d'abord celle du ministre du commerce parce qu'il s'appuyait « *sur une appréciation erronée de l'évolution de l'appareil commercial* » au nord du Mans. En effet, si Auchan avait obtenu son autorisation en décembre 1980, Intermarché avait déjà entamé la réalisation de son projet sans trouver d'obstacles, et surtout pas ce projet d'implantation d'un centre de secours abandonné depuis longtemps par le conseil général et la communauté urbaine. Ce que le ministre apparemment ignorait ! Tant et si bien qu'un Intermarché a ouvert ses portes le 16 juin dernier. Loi Royer oblige : il fallait annuler l'autorisation donnée postérieurement à Auchan.

Si le tribunal administratif a également annulé le permis de construire accordé par le préfet de la Sarthe en juillet 1981, ce n'est pas seulement par souci de cohérence, mais aussi parce que le permis avait été délivré moyennant un peu trop de dérogations. Le fait qu'Auchan ait assuré à ses frais la construction de l'échangeur nécessaire dans cette partie nord du Mans (réalisation qui lui a coûté 18 millions) avait sans doute motivé quelques concessions de la part de l'administration. « *Excès de pouvoir* », *a déclaré le tribunal administratif de Nantes.*

ALAIN MACHEFER.

AGRICULTURE

LE GOUVERNEMENT AMÉRICAIN RESTE DIVISÉ SUR LES LIVRAISONS DE BLÉ A L'U.R.S.S.

Un porte parole de la Maison Blanche a démenti, mardi 27 juillet, les informations parues dans la presse américaine selon lesquelles le président Reagan avait décidé de proroger pour un an seulement l'accord céréalier avec l'Union Soviétique, qui expire le 30 septembre prochain alors que l'accord en vigueur avait été conclu pour cinq ans, en 1976, et déjà reconduit l'an passé pour un an.

M. Reagan attend davantage d'« *informations et d'avis* » de la part de ses conseillers et des membres du cabinet avant de prendre une décision finale, a précisé le porte parole.

On attend néanmoins une décision rapide de la Maison Blanche sur ce sujet qui divise le gouvernement. Les uns, dont M. Bloch, secrétaire à l'agriculture, souhaitent le renouvellement de cet accord qui garantit aux fermiers américains, lesquels ont du mal à écouler une production structurellement excédentaire, l'achat, chaque année, par l'Union Soviétique d'un minimum de 6 millions de tonnes de blé américain par an.

Les autres redoutent que la prolongation de cet accord ne mette les Etats-Unis dans une position embarrassante, notamment vis-à-vis des pays européens auxquels ils tentent d'imposer un embargo sur les équipements destinés au gazoduc sibérien. La prorogation pour un an seulement, annoncée par la presse; représentait donc une solution de compromis.

Le développement de l'électronique : un des enjeux majeurs du septennat

Le conseil des ministres de ce mercredi 28 juillet devait entendre une communication de M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la recherche et de l'industrie, sur le développement de la filière électronique.

Le « programme pluriel-annuel de développement de la filière électronique » fixe, en fait, le cadre général de l'action du gouvernement dans ce secteur au cours des prochaines années. Reprenant dans ses grandes lignes les conclusions du rapport de la mission « filière électronique », présidée par M. Abel Farnoux, il marque la volonté des pouvoirs publics de faire du développement de l'industrie électronique l'un des enjeux majeurs du septennat, et de ne pas « *se contenter, dans ce secteur-clé, d'une politique de créneaux* ».

Ce programme, dont les parties « *financement* » et « *structures industrielles* », encore en pointillé, ne devaient pas être présentées officiellement en conseil, comporte plusieurs chapitres.

Le premier rappelle que l'électronique est un des sept « *programmes mobilisateurs de recherche et de développement technologique* ». Il reprend, à son compte, l'idée des « *projets nationaux* » qui consiste à associer des équipes de recherche et des industriels sur un objectif précis de développement technologique. Neuf projets sur les quatorze proposés par le rapport Farnoux seraient retenus par le gouvernement, dont : conception de circuits intégrés par ordinateur, traduction assistée par ordinateur, visualisation, génie logiciel, enseignement assisté par ordinateur. Le cas du grand calculateur scientifique reste cependant toujours en suspens.

La seconde partie de la communication décrit les onze secteurs qui constituent la filière électronique. Pour chacun de ces secteurs, des objectifs industriels seront définis avec leur implication financière.

Le programme traite également des rapports entre le secteur public et les P.M.I. Il insiste sur la nécessité d'encourager ces dernières et le secteur privé, en général, par le biais de « *conventions* » passées avec l'État. Enfin, la politique en matière d'utilisation et la formation professionnelle font l'objet de propositions.

Le procureur de la République fait appel du jugement de liquidation des biens de la société Motte-Bossut

De notre correspondant

Lille. – Tout espoir n'est pas mort pour les cinq cents salariés de la société Motte-Bossut à Roubaix, dont le tribunal de commerce a ordonné la mise en liquidation des biens (*le Monde* du 27 juillet). Le procureur de la République a en effet fait appel de cette décision : la chambre financière de la cour d'appel de Douai pourrait examiner l'affaire au début du mois d'août.

Le pourvoi en appel constitue un sursis et apporte un délai supplémentaire à un éventuel acheteur. M. Dominique Motte avait manifesté depuis le dépôt de bilan en septembre 1981 la volonté de reprendre la société et les deux usines en activité. Un montage financier existe auquel participent les villes de Roubaix et Leers (commune de Lille), des banques, la S.D.R.N., le CIRI. L'État apporterait une aide publique de 35 millions de francs. Mais les décisions définitives s'étant fait attendre, le tribunal de commerce avait estimé qu'il n'était plus possible de différer la liquidation.

Dans l'attente du jugement de la cour d'appel, le syndic a décidé de surseoir à l'envoi des lettres de licenciement. Si la décision du tribunal de commerce est confirmée, l'entreprise ne fermerait ses portes qu'à la fin octobre et non en septembre. Si par contre elle était infirmée, l'espoir renaîtrait pour les salariés du groupe, quatre cent quarante des cinq cents emplois pourraient être sauvés. – (*Intérim.*)

L'esprit boulevardier...

« Deux demis panachés, s'il vous plaît. » « Petits, moyens ou grands ? », *interroge le serveur, à la terrasse du Brébant, un café connu à Paris, à l'angle du boulevard Poissonnière et de la rue Montmartre. Un* « petit », *ce doit être un bock, pensons-nous. Alors,* « moyens », *répond-on. La question du garçon de café a un peu étonné, mais on n'est pas au bout de ses surprises.*

D'abord, le serveur apporte deux chopes de 50 centilitres chacune. Comme on fait remarquer qu'en France, un demi, c'est 25 centilitres, il a un air rigolard et passe à d'autres clients. Il fait très chaud, en cet après-midi d'été, la terrasse du Brébant est bondée, et si l'on n'est pas content...

Ensuite, si l'on manque de s'étrangler, ce n'est pas parce que l'on a avalé de travers : le ticket indique la somme, service compris, de 46 francs ! Évidemment, nous n'avions pas consulté la carte des prix : elle ne figurait pas sur les tables, et pour deux demis panachés...

Une fois exigée, cette carte indique qu'effectivement un demi-litre de bière et de limonade vaut 23 francs, un quart Vittel 10 francs. Une dame et sa fille acquittent, à la table voisine, la somme de 50,60 francs pour un Canada dry et un Perrier citron ! Rien n'autorise à faire un esclandre : apparemment, tout est légal. On s'est fait posséder, c'est tout. Et comme on le fait remarquer à haute voix, un couple de touristes lance : « On savait qu'il y avait beaucoup d'inflation chez vous, mais à ce point... ! » *Belle image de marque !*

La carte des prix est assortie d'un commentaire sur « l'histoire » *de ce café, qui* « se confond avec celle, fabuleuse, des grands boulevards du dix-neuvième siècle ». « Ce n'est qu'en 1978, *ajoute-t-elle,* que le café-glacier Brébant fut entièrement rénové et modifié dans le cadre actuel, *tout en lui conservant* son esprit boulevardier. »

Quel esprit, en effet : on en rit encore...

M. C.

ÉTRANGER

Le gouvernement britannique lance un programme de lutte contre le chômage et assouplit les conditions de crédit

Le gouvernement britannique a annoncé, mardi 27 juillet, une série de mesures pour lutter contre le chômage, qui touche actuellement 13,4 % de la population active.

Un fonds destiné aux collectivités locales sera débloqué à partir du 1er octobre. Il servira à l'exécution de grands travaux à caractère social, qui devraient procurer quelques 130 000 emplois nouveaux. Ce programme durera deux ans et coûtera environ 370 millions de livres (4,3 milliards de francs).

Des crédits seront en outre alloués à toutes les entreprises qui favoriseront le travail à temps partiel, en créant deux emplois par poste de travail.

Enfin onze nouvelles zones industrielles seront créées pour encourager les investissements dans les régions où le chômage est le plus dense.

Le gouvernement a par ailleurs décidé de favoriser la reprise de la demande. Il a annoncé le 26 juillet devant la Chambre des lords l'abolition de toutes les restrictions officielles sur les ventes à crédit.

Jusqu'à présent, l'acheteur devait verser au moins un tiers du prix d'achat à la livraison et achever le règlement en deux ans maximum. Désormais, les modalités de crédit seront entièrement du ressort des sociétés de financement et des magasins.

Cet assouplissement du crédit, souhaité par le patronat, devrait stimuler la demande et donc l'activité industrielle dans les secteurs de l'automobile, de l'électroménager et de l'ameublement. Les banques pourraient, en outre, abaisser à nouveau d'un demi-point leur taux de base. – (*A.F.P., Reuter.*)

DÉMOGRAPHIE

La France compte 54 200 000 habitants

La croissance de la population s'est légèrement ralentie

En raison surtout du coup d'arrêt donné à l'immigration, la croissance de la population française s'est ralentie depuis 1975, avec une progression annuelle de 0,4 % contre 0,8 % de 1968 à 1975. Telles sont les premières indications du recensement national effectué le 4 mars dernier par l'INSEE, qui fait état d'une population totale de 54 200 000 habitants à cette date, contre 54 593 000 en février 1975 lors du précédent recensement.

Selon les premiers chiffres publiés mardi 27 juillet par l'Institut national de la statistique économique, et qui concernent uniquement le territoire métropolitain, la tendance enregistrée vient confirmer les dernières estimations, qui datent de janvier 1982. Le nombre des décès (558 000) reste stable en 1981, alors que le chiffre des naissances (803 000) n'a augmenté que très légèrement par rapport à l'année précédente (800 000) et a diminué par rapport à la moyenne annuelle enregistrée dans le dernier semestre de 1980 (820 000). Ainsi, l'augmentation de la natalité amorcée à cette dernière date ne s'est pas prolongée, le nombre d'enfants par femme restant à 1,96 alors que le taux nécessaire pour le remplacement des générations est de 2,1.

Simultanément on constate une interruption de l'immigration, provoquée aussi bien par l'augmentation du chômage que par les effets du verrouillage des flux migratoires.

Le recensement actuel montre de grandes disparités suivant les régions, avec des mouvements migratoires d'importance inégale.

Les régions du Midi, au climat hospitalier, attirent toujours de nouveaux résidents, tandis que les départements du nord de la France, des zones agricoles traditionnelles et des régions les plus touchées par la crise économique continuent de se vider de leurs populations.

Ainsi, le Languedoc-Roussillon révèle la plus forte augmentation de population avec une croissance de 8,7 % entre 1975 et 1982. Il est suivi par la Provence-Côte d'Azur (7,8 %) et les Pays de la Loire (5,8 %). Pour sa part, l'Ile-de-France connaît une croissance de 1,9 % : la baisse enregistrée dans Paris même, *intra muros*, depuis le début des années 70 s'est ralenti.

En revanche, le Limousin perd des habitants (– 0,8 %) ainsi que la Lorraine (– 0,6 %), tandis que la population de l'Auvergne reste pratiquement stable avec une croissance de 0,1 %, de même que la Champagne-Ardennes (0,3 %) et le Nord-Pas-de-Calais (0,5 %).

Les autres régions n'ont guère évolué sur le plan démographique, et trois d'entre elles se situent presque à la moyenne nationale : la Haute-Normandie (+ 3,4 %), la Basse-Normandie (+ 3,5 %) et la Picardie (+ 3,7 %).

Un peu plus de 40 % des habitants de la France résident dans les quatre régions les plus peuplées : l'Ile-de-France, bien sûr, avec 10 056 000 habitants, suivie par la région Rhône-Alpes (5 005 000) la Provence-Côte d'Azur (3 952 000) et le Nord-Pas-de-Calais (3 938 000). Les régions les moins peuplées sont la Corse (230 000 habitants), le Limousin (732 500) et l'Auvergne (1,3 million).

Ces premières indications seront suivies à la fin de l'année par la publication des résultats définitifs et dans le courant de 1983 par une analyse de structure.

SOCIAL

APRÈS L'ADOPTION DE LA LOI SUR LES LIBERTÉS DES TRAVAILLEURS

M. Auroux prendra à l'automne des « initiatives » importantes et décentralisées

L'Assemblée nationale a adopté définitivement, le 27 juillet, le projet de loi « *relatif aux libertés des travailleurs dans l'entreprise* ». C'est ainsi le premier texte, issu du rapport de M. Jean Auroux sssr les droits nouveaux des travailleurs, qui est voté. Le ministre du travail, en recevant la presse le 27 juillet au soir, s'est félicité du « *rendez-vous réussi avec l'Assemblée nationale* » et a jugé « *dommage pour l'image du Sénat qu'il ne se soit pas associé à un texte sur le progrès social et les libertés* ». Il s'est fixé l'objectif de voir ses trois autres projets de loi sur les droits des travailleurs adoptés avant la fin d'octobre.

Pour M. Auroux cette loi, qui devrait être prochainement promulguée, est « *celle qui touche le plus tous les travailleurs et toutes les travailleuses* ». « *L'entreprise,* affirme le ministre dans sa lettre d'information, *est d'abord un lieu de travail et elle doit le rester. Néanmoins (...) l'exercice d'une réelle solidarité (tant dans l'entreprise qu'au sein de la nation), et d'authentiques responsabilités ne peuvent se concevoir sans libertés et sans informations.* »

La premier axe du texte adopté concerne le règlement intérieur – obligatoire dans les entreprises de plus de vingt salariés – et le droit disciplinaire. Le règlement intérieur sera désormais strictement limité à la discipline, à l'hygiène et à la sécurité, sera toujours écrit et devra être soumis tant aux représentants du personnel qu'à l'inspection du travail.

Les entreprises disposent, à compter de la promulgation, d'un délai d'un an pour réviser leur règlement intérieur. Face à d'éventuelles sanctions, le salarié sera mieux protégé. La charge de la preuve de la faute incombera à l'employeur. En cas de litige, le conseil des prud'hommes pourra annuler « *une sanction irrégulière en la forme ou injustifiée ou disproportionnée à la faute commise* ».

Le deuxième volet de la loi concerne le droit d'expression des salariés pour lequel M. Auroux n'a pas voulu « *imposer aux entreprises un cadre strict et uniforme* ». Dans les entreprises de deux cents salariés au moins, une négociation devra s'engager entre l'employeur et les organisations syndicales « *afin d'arrêter par accord les modalités d'exercice de ce droit* ». Les organisations syndicales auront donc leur mot à dire, les cadres devant être « *les animateurs naturels de cette expression* ».

Dans les entreprises de moins de deux cents salariés, la négociation n'est pas obligatoire, mais une consultation du comité d'entreprise et des syndicats est recommandée. D'ici au 30 juin 1985, le gouvernement devra présenter un rapport sur l'application de cette loi, une loi de généralisation de l'expression devant intervenir avant le 31 décembre 1985.

M. Auroux a annoncé que pour veiller à l'application de cette loi, il prendrait à l'automne « *des initiatives importantes et décentralisées* ». Le concours des inspecteurs du travail sera indispensable. Le budget 1981 avait permis la mise en formation, en 1982, de soixante-dix nouveaux inspecteurs du travail qui seront opérationnels dès la rentrée de septembre.

● *Elections prud'homales : M. Jean Auroux décidera le 30 juillet* s'il accorde ou non un « délai de grâce » pour la clôture des inscriptions sur les listes électorales qui doit intervenir le 31 juillet. Selon les derniers comptages, de 45 à 50 % des salariés sont inscrits sur ces listes, mais le ministre du travail a noté, le 27 juillet, une accélération des inscriptions depuis le 14 juillet. Il a appelé les demandeurs d'emploi « *s'ils voulaient être des citoyens à part entière, à prendre eux-mêmes l'initiative de s'inscrire* ». La C.G.T. a demandé le report de la date de clôture au 30 septembre.

● *Chômage technique chez Fiat.* – Le groupe automobile italien Fiat a annoncé mercredi 21 juillet son intention de mettre 40 000 salariés en chômage technique du 20 au 24 septembre, en raison du ralentissement des ventes sur le marché national. Cette mesure concernera une grande partie des établissements Fiat en Italie. (*A.F.P.*)

TRANSPORTS

AU CONSEIL DES MINISTRES

M. Fiterman présente un projet de loi pour relancer les transports publics et éviter les gaspillages d'investissements

En présentant au conseil des ministres du 28 juillet, après dix mois de réflexion et de concertation, un projet de loi d'orientation sur les transports intérieurs, M. Charles Fiterman réalise une grande première. Jamais, en effet, dans le passé ce secteur socio-économique de première importance n'a fait l'objet d'une tentative d'organisation globale à travers un débat public, une multitude de textes législatifs et réglementaires plus ou moins circonstanciels en tenant lieu.

Par-delà l'originalité de la formule, c'est aussi sur ses intentions profondes qu'on guettait le ministre communiste des transports dans certains milieux professionnels, notamment chez les transporteurs routiers, inquiets de toute mesure pouvant s'assimiler à une « collectivisation » rampante de leur activité.

Au vu du texte présenté par M. Fiterman, ces interrogations apparaissent aujourd'hui sans objet. Refusant toute organisation autoritaire, la projet vise en revanche à gommer les abus que dissimulait trop souvent le prétendu régime de liberté en vigueur jusqu'ici. Il ambitionne non seulement d'égaliser les chances entre les différents modes de transport pour le plus grand bénéfice de la collectivité, mais aussi de donner une même voix au chapitre à toutes les parties intéressées, les transporteurs aussi bien que leurs salariés, les usagers et les collectivités publiques.

Mettre de l'ordre sans étatiser

Le projet de loi se divise en deux grandes parties qui énumèrent et explicitent, la première, des dispositions générales, la seconde, des dispositions particulières plus spécifiques à chaque mode de transport. La première partie comporte elle-même quatre chapitres : généralités, social, infrastructures et institutions.

Le chapitre initial aborde les notions qui donnent à cette loi sa grande originalité, au premier rang desquelles le *« droit au transport des personnes »*, présenté comme la possibilité offerte à tout citoyen de disposer d'un moyen de se déplacer dans des conditions raisonnables d'accès, de qualité, de prix pour lui et de coût pour la collectivité.

Un « droit » assorti d'un « libre choix ». Ce droit au transport ne signifie, pour l'usager, ni une quelconque gratuité, ni un choix systématique entre tous les modes de transport : on ne va pas construire des aéroports dans chaque chef-lieu de canton, ni des gares dans chaque hameau. A l'inverse, bien que la loi insiste sur l'intérêt de la nation au développement du transport collectif, la puissance publique s'interdit toute pénalisation ou discrimination à l'égard de tel ou tel moyen de déplacement ou toute répartition autoritaire du fret : l'automobile et le transport routier n'apparaissent donc pas menacés.

Une deuxième notion, qui suscitait beaucoup d'inquiétude ces derniers mois dans les milieux privés, est clarifiée : celle du *« service public des transports »*, que divers malentendus firent souvent assimiler au « secteur public ». Pour M. Fiterman, le *« service public »* peut être mis en œuvre, au niveau de l'exécution, aussi bien par l'État que par toute autre collectivité publique ou par une entreprise privée.

En revanche, l'organisation du transport public suppose la maîtrise par l'État de tout ce qui concourt à sa bonne fin : infrastructure, police,recherche... Cette maîtrise est également nécessaire pour satisfaire aux impératifs de la planification et de la décentralisation. Dans ce but, tout transport public devra désormais faire l'objet d'une autorisation de l'État et d'une convention avec l'autorité organisatrice (l'État lui-même ou une collectivité publique).

Le chapitre social insiste sur les conditions de travail des personnels et la sécurité. Il propose une action en profondeur, et pas seulement une répression des manifestations les plus apparentes des abus en la matière. Le temps de travail des chauffeurs routiers ne se définira plus seulement comme un temps de conduite ; s'y inclura le temps passé à attendre (chargement, déchargement, dédouanement...) dans des conditions qui seront précisées ultérieurement par décret. Ainsi s'établira une responsabilité du « chargeur » vis-à-vis du transporteur dans le temps d'attente, responsabilité qu'on retrouvera, d'ailleurs, avec celle des « intermédiaires », à un autre niveau, celui de la fixation du prix du transport. La loi veut interdire toute forme de rémunération du personnel *qui pousse aux infractions* (les primes kilométriques, par exemple).

D'une manière plus large, elle prévoit des dispositions contractuelles pour remédier à la sous-tarification des transports. Une disposition intéressante concerne les incapacités professionnelles dans le transport routier : une assurance offrira une garantie de ressources aux chauffeurs privés d'emploi du fait d'une inaptitude à la conduite.

Le chapitre Infrastructures est marqué par le souci du coût économique et social pour la collectivité. La procédure du schéma d'infrastructure (national, régional ou local), jugée trop lente et trop lourde, n'est pas retenue de manière systématique. Mais le réalisme dont on veut ainsi faire preuve entraînera quand même, pour tout grand projet, une analyse modale et intermodale susceptible d'éviter certaines « concurrences » ruineuses. On ne veut plus, au ministère des transports, que se perpétuent des incohérences qui ont permis de construire tout à la fois le T.G.V. et l'aéroport de Satolas.

Le chapitre des institutions prévoit la transformation du Conseil supérieur des transports en un Conseil national des transports, accordant une place plus large aux transports non terrestres. Cet élargissement est une affirmation supplémentaire de l'intermodalité qui présidera désormais à la mise en œuvre des transports intérieurs.

Des comités régionaux et départe*mentaux seront créés, à la fois au* titre de la déconcentration du Conseil national et à celui, strictement facultatif cette fois, d'instances de concertation pour les collectivités publiques.

Une nouvelle S.N.C.F.

La deuxième partie de la loi aborde les dispositions particulières aux quatre modes de transports intérieurs — ferroviaire, routier, fluvial, aérien — et elle accorde en plus une mention particulière aux transports urbains.

C'est dans ce cadre que s'inscrit le futur statut des chemins de fer destiné à remplacer celui de 1937, qui arrive à expiration le 31 décembre. La S.N.C.F. gardera son sigle et son nom (Société nationale), bien qu'elle se transforme, le 1er janvier prochain, en Etablissement public industriel et commercial (EPIC), formule qui permet de concilier au mieux l'autonomie de gestion et le rôle de service public d'une entreprise publique. L'entreprise conservera des filiales et des participations, mais on veillera à mettre de l'ordre dans le « groupe » dont elle est le centre.

Le domaine foncier et immobilier qu'elle gère — un des plus importants de France — demeurera propriété de l'État, mais, par le biais d'une « remise en dotation », elle aura une large autonomie de gestion du patrimoine et des droits de « quasi-propriétaire ».

La définition du futur conseil d'administration va tenter, avec un an d'avance, d'anticiper la loi sur la démocratisation du servic public. Son effectif restera inchangé (dix-huit membres), mais se répartira en sept représentants de l'État, cinq personnalités et six élus du personnel (un décret précisera les modalités de cette élection). Le statut du personnel ne subira aucun changement, mais des comités d'entreprise vont être créés à trois niveaux: groupe, entreprises, établissements.

Le point épineux du financement devra se régler à travers la triple procédure d'un cahier des charges, de contrats de plan (qui remplaceront les contrats d'entreprise) et de *la loi de finances. Le* concours financier de l'État est reconnu comme un principe nécessaire et justifié — et non plus comme une aumône, — mais il prendra, dans toute la mesure du possible, des formes incitant la S.N.C.F. à améliorer sa gestion. En revanche, la conjoncture économique difficile ne permettra pas d'éponger d'un coup les 12 milliards de dettes représentant les déficits cumulés de la société nationale.

Autorisations et conventions

Le transport routier obéira à des règles différentes selon qu'il concernera les voyageurs ou les marchandises. Pour les premiers sera généralisé, sauf dans les cas de régie directe des collectivités publiques, le régime — déjà appliqué depuis 1979 aux transports d'intérêt local — de la *convention, plus normative que* l'actuelle autorisation et limitée dans le temps. Les conventions seront passées par les départements qui héritent de l'État la responsabilité de l'élaboration et de la gestion des plans départementaux de transports. Afin d'éviter toute spoliation des exploitants, le passage au nouveau régime se fera progressivement pendant une période de transition de quatorze ans.

*Pour le transport routier de mar*chandises, le régime de l'autorisation remplace celui de la licence dont même les plus farouches tenants du « libéralisme » doivent bien admettre qu'il prêtait à des abus et à des spéculations. A la différence des licences, les autorisations seront temporaires et ne pourront être ni cédées, ni louées. Mais là encore, la loi exclut toute rétroaction envers les licences existantes. Une *satisfaction* aussi *pour les pro*fessionnels routiers : toute répartition autoritaire du fret, notamment à partir de « plates-formes régionales intermodales », proposées dans le passé par le P.S., est écartée.

Les dispositions concernant le transport urbain complètent d'autres lois déjà votées ou en cours d'élaboration. Elles définissent des « plans de déplacements urbains »), qui élargissent la notion de plans de circulation en s'appliquant à toutes les formes de transport.

D'autre part, le projet de loi pousse à la création de « périmètres de transports urbains » permettant le développement des moyens par le regroupement des communes et évitant tout risque de concurrence, de dysfonction ou d'interférence entre réseaux urbains et non urbains.

Pour le transport fluvial, le texte se réfère au schéma directeur des voies navigables, en cours d'élaboration au sein de la commission Grégoire. Il propose par ailleurs la création d'une chambre nationale de la batellerie artisanale, qui offrirait aux petits exploitants une structure de discussion avec les pouvoirs publics.

Enfin, s'agissant des transports aériens, le projet suggère une mise à jour du code de l'aviation civile. L'autorisation de l'Etat pour exploiter une compagnie aérienne demeure de règle, tandis que la convention entre transporteur et autorité organisatrice, jusqu'ici optionnelle, deviendra obligatoire. Sa délivrance sera du ressort de l'Etat pour les lignes nationales (et internationales), de celui de la région pour les lignes régionales.

JAMES SARAZIN.

LES COMPAGNIES AÉRIENNES RÉCLAMENT DES HAUSSES DE TARIFS

Une augmentation des recettes de 16 % en 1983 serait indispensable pour rétablir l'équilibre financier des compagnies aériennes internationales, ont estimé les représentants de cinquante-trois transporteurs membres de l'Association du transport aérien international (I.A.T.A.), réunis à Genève les 26 et 27 juillet.

Les délégués présents à Genève demandent que l'I.A.T.A. développe une action dans plusieurs directions :

— Une recommandation aux gouvernements visant à augmenter dès l'hiver prochain de 2 à 7 % les tarifs, selon les destinations, à l'exception de certaines lignes (Japon, Atlantique Nord et Sud) ;

— Un renforcement de la lutte contre les tarifs excessivement réduits et *« autres pratiques illégales »* ;

— La poursuite des efforts entrepris pour récupérer les gains des compagnies — évalués à 600 millions de dollars — bloqués dans divers pays du monde opposés à leur transfert.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

GÉVELOT

L'assemblée générale ordinaire, réunie le 25 juin 1982, a approuvé les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 1981.

Le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 104 018 KF sans grande variation par rapport à 1980 du fait de la crise qui a sévi en 1981 dans l'automobile et le bâtiment, secteur d'activité de la société.

Les mesures d'adaptation à cette situation ont permis de dégager un bénéfice d'exploitation de 6 913 KF après 4 082 KF d'amortissements.

Après prise en compte de charges exceptionnelles dont 10 823 KF au titre de risques complémentaires sur filiale en règlement judiciaire et de profits exceptionnels dont 16 008 KF de plus-values réalisées sur cession d'actif, principalement des immeubles d'habitation, l'exercice se solde par un bénéfice net de 15 239 KF.

Après affectation de ce bénéfice au report à nouveau décidée par l'assemblée générale, la situation nette comptable de la société s'établira à 54 797 KF.

Une amélioration sensible de la conjoncture a été constatée depuis le début de l'exercice dans l'activité touchant à l'automobile.

Pour les six premiers mois de l'exercice, le chiffre d'affaires global hors taxes de la société est en progression de 26 % sur celui du premier semestre 1981. Dans son rapport, le conseil fait état des résultats des principales filiales et participations.

Le bilan consolidé au 31 décembre 1981, qui ne comprend pas les sociétés en règlement judiciaire, fait apparaître un bénéfice de 2 530 KF pour un chiffre d'affaires hors taxes de 397 386 KF. Au plan de l'exploitation, le résultat consolidé a été largement influencé par le coût de la fermeture du département « produits laminés » de la Société générale de mécanique et de métallurgie (S.G.M.M.) et par les charges de caractère exceptionnel supportées par la société Gurtner qui, pour faire face à la crise frappant l'industrie française du cyclomoteur, a dû se résoudre à réduire sensiblement ses effectifs et a dû provisionner par ailleurs les risques découlant de la mise en jeu des cautions consenties à sa filiale C.A.F.A.P. qui a déposé son bilan le 19 janvier 1981.

Les quatre filiales en réglement judiciaire ont obtenu de leur côté des résultats globalement très positifs grâce en particulier à la Société française de munitions (S.F.M.) qui continue d'exploiter directement, sous administration judiciaire, le département de mécanique et de munitions d'infanterie de l'usine d'Issy-les-Moulineaux et qui a, en outre, réalisé des plus-values sur cession d'actif.

Toutes les autres activités de ces sociétés ont maintenant été reprises par les locataires gérants d'origine sauf celle de « Feutre industriel » qui dépendait précédemment de la Manufacture générale de munitions (M.G.M.) et qui se trouve aujourd'hui définitivement arrêtée à la suite de la défaillance de la Société de transformation pour l'industrie automobile (T.I.A.), locataire gérante.

Au cours de son allocution, M. Alain Blocman, président du conseil d'administration, a indiqué que le juge commissaire et le tribunal de commerce de Paris venaient de demander formellement à l'administrateur judiciaire de déposer des propositions concordataires intéressant les quatre sociétés en cause (Société française de munitions, Manufacture générale de munitions, Gevarm et Piot-Lepage), avant le 30 septembre 1982.

Compte tenu des situations existantes et des conditions aujourd'hui presque toutes connues, dans lesquelles les actifs de ces sociétés ont été ou seront réalisés, il apparaît que la présentation d'un concordat homologable par le tribunal de commerce de Paris ne peut s'envisager qu'avec le concours de Gévelot S.A.

Or, après les efforts considérables effectués par Gévelot qui, au moyen de la cession d'actifs immobiliers non nécessaires à son exploitation (usine désaffectée de Sèvres, immeuble du siège social, 48 et 50, rue Ampère, à Paris, immeubles d'habitation, à Issy-les-Moulineaux), a déjà payé plus de 55 millions de francs en exécution de partie des cautions consenties, la seul actif d'importance non nécessaire à l'exploitation encore réalisable est constitué par le terrain de l'usine des Moulineaux.

L'effort financier complémentaire que Gévelot aurait à effectuer ne peut se concevoir que si cet actif peut être réalisé.

La cession de ce terrain telle qu'elle est actuellement prévue à un groupe promoteur, dans des conditions prévoyant notamment le maintien sur le site de l'activité actuelle de la Société française de munitions, devrait permettre de satisfaire à la fois le règlement du solde des cautions restant à exécuter et les besoins du concordat.

Gévelot S.A. devrait se voir ainsi définitivement exonérée de tous engagements ou responsabilités supplémentaires du fait des sociétés en règlement judiciaire et pourrait de nouveau consacrer ses efforts et ses moyens à son développement et à celui du groupe.

UNITED TECHNOLOGIES

Résultats du 1er semestre 1982

Le chiffre d'affaires totalise $ 6 727 millions contre $ 6 897 millions au 1er semestre 1981.

Les ventes au gouvernement américain ont atteint $ 2 266 millions contre $ 1 873 millions au 1er semestre 1981, soit une augmentation de 21 %.

Dans le même temps, les ventes au secteur privé ressortaient à $ 4 461 millions contre $ 5 024 millions.

Le bénéfice net ressort à $ 307,7 millions, y compris, au titre du 1er trimestre, $ 66,6 millions d'effet cumulé résultant de la nouvelle méthode de comptabilisation des crédits d'impôt et, au titre du 2e trimestre, de 40 millions de profit exceptionnel.

Le bénéfice pleinement dilué par action est de $ 4,67, contre $ 3,70 au 1er semestre 1981.

Le carnet de commandes au 30 juin 1982 s'élevait à $ 12,3 milliards, en hausse de 3 % sur son niveau au 30 juin 1981 de $ 11,9 milliards.

ENERGIA



SICAV

La Sicav ENERGIA investit de préférence dans les valeurs liées à l'énergie, ainsi qu'à l'or et aux ressources naturelles. Elle a en outre comme règle de maintenir au moins 50 % de valeurs françaises dans son portefeuille.

Au 30 juin 1982, son actif net s'établissait à F. 168 739 014 et la valeur liquidative de l'action à F. 169,80, faisant ressortir une baisse de 4,9 % par rapport au 31 décembre 1981, compte tenu de la mise en paiement d'un dividende de F. 7,50 le 2 avril 1982.

A la même date, la répartition de l'actif par secteur était la suivante :

• Energie		61,05 %
dont pétrole et gaz naturel	37,35 %	
services pétroliers	14,05 %	
électricité	9,65 %	
• Or		6,06 %
• Métaux non ferreux		0,93 %
• Chimie		2,18 %
• Transports		3,70 %
• Obligations françaises classiques ou à taux variable, obligations étrangères et liquidités		26,08 %
		100,00 %

Voici quelles étaient les 10 lignes les plus importantes du portefeuille :

- Caisse Nationale de l'Energie 3 %
- *Atlantic Richfield*
- Emprunt d'Etat 13,80 % octobre 1980
- Baker International
- Emprunt 7 % 1973
- Getty Oil
- Union Pacific
- Superior Oil
- Hughes Tool
- Elf Aquitaine

Au cours du deuxième trimestre de 1982, le taux de rendement réel de l'ordre de 8 % offert par les placements en dollars a entraîné la hausse persistante de la devise américaine vis-à-vis des autres grandes devises.

Parallèlement, les cours de l'or sont restés faibles, fléchissant même un temps en dessous de 300 dollars l'once dans le courant du mois de juin.

Le marché de l'énergie est resté dominé par les tribulations de l'OPEP dont la dernière réunion, qui avait pour toile de fond la guerre entre l'Irak et l'Iran, a fait apparaître une opposition croissante entre l'Iran et les autres producteurs de pétrole du Golfe sur la gestion du cartel.

L'évolution du marché du pétrole est plus difficilement prévisible que jamais, les données économiques et financières pouvant être bouleversées par des développements politiques et militaires.

Devant ces perspectives, la part des valeurs pétrolières et de services dans le portefeuille d'Energia a été réduite, ainsi que la part des valeurs françaises à revenu variable, l'arbitrage ayant été fait en faveur d'obligations françaises et américaines.

Cette position d'attente permet de revenir à tout moment sur les marchés spécifiques d'Energia, tout en offrant un revenu élevé.

D'autre part, compte tenu de la baisse de l'or, Energia a augmenté ce secteur au travers de l'acquisition d'une ligne d'emprunt 7 % 1973.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

27 juillet

Le repli s'accélère

Déjà bien amorcé en début de semaine, le repli des cours s'est poursuivi mardi à la Bourse de Paris. Il s'est même assez sensiblement accéléré, de sorte qu'à la clôture l'indicateur instantané accusait une baisse de 0,9 %.

A Paris, comme à Wall Street, le doute grandit quant à la solidité du mouvement de détente enregistré outre-atlantique sur le front des taux. « Vu le niveau atteint par l'économie française, il ne faut guère s'étonner de voir les investisseurs déserter le marché », nous confiait un professionnel.

Force est de reconnaître, en effet, qu'il s'agit bien plus d'une désertion que de dégagements.

Une fois encore, plus même que la veille, les volumes d'affaires se sont révélés particulièrement maigres, quelques ventes ici et là ont suffi à peser sur les cours qu'une demande réduite à sa plus simple expression ne parvenait plus à soutenir.

Dans un communiqué, la Chambre syndicale fait savoir qu'elle ne pouvait considérer comme recevable l'O.P.A. concurrente lancée par Sodexho sur J. Borel.

La devise-titre, en assez vif recul, à l'ouverture (8,74 F-8,77 F contre 8,77 F-8,92 F), s'est redressée en cours de séance et a coté 8,80 F-8,84 F.

Sur les indications venues des États-Unis, l'or a encore un peu fléchi à Londres pour revenir de 352,25 à 351,50 dollars l'once, où, disait-on, le palier de 350 dollars pourrait bien constituer un seuil de résistance. A Paris, le lingot, après s'être inscrit à 75 750 F, est remonté à 76 000 F ne perdant ainsi que 50 F.

Nouvelle avance du napoléon, la troisième, qui a porté la pièce française de 20 F à 615 F puis à 616 F. La veille, les différentes variations se sont faites dans un marché lui aussi parfaitement creux avec 14,72 millions de francs de transactions contre 15,35 millions.

NEW-YORK

Nouvel affaiblissement

Toujours morose, le New-York Stock Exchange a continué mardi de s'affaiblir lentement. Durant toute la séance, la tendance a été à l'irrégularité dans presque tous les compartiments. Mais finalement les baisses l'ont emporté sur les hausses, et sur 1 831 valeurs traitées 870 ont fléchi, tandis que 505 seulement progressaient. L'indice des industrielles s'est pour sa part établi à 822,77, soit à 2,66 points en dessous de son niveau précédent.

Très faible la veille, l'activité s'est un peu accélérée, et 45,74 millions de titres ont changé de mains contre 37,74 millions précédemment.

Dans leur majorité, les opérateurs ne croient plus à une détente durable des taux d'intérêt. Selon les analystes, beaucoup redoutent que pour parvenir à placer la masse considérable des emprunts en préparation destinés à combler le déficit budgétaire le gouvernement ne soit tenté de les émettre à des taux attractifs, ce qui aurait pour effet de provoquer une réescalade du loyer de l'argent. Par voie de conséquence, toute reprise de l'économie se trouverait du même coup compromise.

VALEURS	Cours du 26 juillet	Cours du 27 juillet
Alcoa	24 1/2	24 1/8
A.T.T.	53 1/2	53
Boeing	16 7/8	16 1/4
Chase Manhattan Bank	35 7/8	35 7/8
Du Pont de Nemours	30 5/8	30 3/8
Eastman Kodak	77 1/2	76 1/8
Exxon	26 3/4	26 5/8
Ford	23 7/8	23 7/8
General Electric	67 1/2	66 3/8
General Foods	37 3/4	37 3/4
General Motors	43 5/8	43 3/4
Goodyear	23 1/8	23 1/2
I.B.M.	65 7/8	65 5/8
I.T.T.	23 1/2	23 1/8
Mobil Oil	21 1/2	21 3/8
Pfizer	58 3/4	57 3/4
Schlumberger	39 1/4	38 3/8
Texaco	27 5/8	28
U.A.L. Inc.	18 3/8	17 5/8
Union Carbide	43 3/8	43 3/4
U.S. Steel	18	17 7/8
Westinghouse	28 1/8	27 3/4
Xerox Corp.	31 1/2	29 7/8

LA VIE DES SOCIÉTÉS

J. BOREL INTERNATIONAL. – Le ministre de l'économie et des finances a saisi la commission de la concurrence du projet d'O.P.A. que la société Sodexho avait conçu pour tenter de barrer le chemin à Novotel décidé à prendre une majorité confortable dans l'affaire (*le Monde* du 15 juillet).

Informé de cette démarche, la Chambre syndicale des agents de change a fait savoir dans un communiqué qu'elle ne pouvait dans ces conditions considérer comme recevable cette O.P.A. La bataille boursière sur J. Borel n'aura-t-elle donc pas lieu ? On peut en effet se poser la question dans la mesure où la clôture de l'O.P.A. lancée par Novotel prévue pour le 6 août prochain a été reportée à une date ultérieure, le temps que la commission de la concurrence rende son verdict, mais aussi que Novotel renforce ses positions de telle sorte que le groupe n'ait plus rien à craindre de l'offensive adverse.

U.S. STEEL. – Chute vertigineuse des bénéfices du groupe pour le second trimestre, dont le montant revient à 4,5 millions de dollars contre 167,6 millions de dollars en 1981 à pareille époque. Le chiffre d'affaires du groupe sidérurgique américain s'est pourtant accru de 34,56 % à 5,1 milliards de dollars durant la période sous revue, et, avec le rachat de Marathon Oil, la diversification des activités s'est étendue (38 % dans la sidérurgie, 38 % dans l'énergie et 24 % dans divers secteurs). Selon le président, M. David Roderick, ce faible résultat bénéficiaire est entièrement imputable à la récession économique ainsi qu'à la grave dépression dans laquelle est plongée la sidérurgie des Etats-Unis.

UNITED TECHNOLOGIES. – Le bénéfice net du premier semestre s'élève à 200,8 millions de dollars, accusant ainsi une baisse de 15 % par rapport à celui dégagé le 30 juin 1981. Cependant, compte tenu de 40 millions de dollars de profit exceptionnel et de 66,6 millions provenant du récent changement de comptabilisation des crédits d'impôt, le résultat effectif est de 307,7 millions de dollars (+ 33,9 %).

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1981)

	23 juillet	26 juillet
Valeurs françaises	102,6	102,3
Valeurs étrangères	118	116,9

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 31 déc. 1981)

	26 juillet	27 juillet
Indice général	99,9	99,4

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 28 juillet .... 15 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	27 juillet	28 juillet
1 dollar (en yens)	251,80	251,90

BOURSE DE PARIS – Comptant – 27 JUILLET

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	....	2 466
5 %	....	2 425
3 % amort. 45-54	71	2 967
4 1/4 % 1963	100 30	3 904
Emp. N. Eq. 6 % 67	....	0 937
Emp. 7 % 1973	6600	..
Emp. 8,80 % 77	95 60	1 591
Emp. 9,80 % 78	80 05	0 430
9,80 % 78/93	....	..
8,80 % 78/86	81 40	5 497
10,80 % 79/94	81 25	9 676
13,25 % 80/90	92 75	1 997
13,80 % 80/87	96 40	10 775
13,80 % 81/99	96 40	7 335
16,75 % 81/87	103 20	14 731
16,20 % 82/90	100 50	8 699
16 % juin 82	100	2 148
E.D.F. 7,8 % 61	....	7 814
E.D.F. 14,5 % 80-92	95	2 145
Ch. France 3 %	219	..
CNB Bques janv. 82	102 70	1 173
CNB Paribas	102 75	1 173
CNB Suez	102 80	1 173
CNI janv. 82	102 75	1 173

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Actibail (obl. conv.)	167	....
Aciers Peugeot	59	59 50
Actibail	128	129
Agence Havas	....	....
A.G.F. (St Cent.)	367	360
A.G.P. Vie	2950	2960
Agr. Inc. Madag.	36	39 10 d
Air-Industrie	11 80	....
Alfred Herlicq	52	50
Allobroge	335	348 d
André Roudière	72 20	71 50
Applic. Hydraul.	230	230
Arbel	78 60	78 50
A. Thiery-Sigrand	....	....
Artois	260 10	....
At. Ch. Loire	30 80	30 90
Aussedat-Rey	19 40	19 10
Bain C. Monaco	82	82 10
Banania	391 50	389
Banque Hypoth. Eur.	240	239
B.N.P. Intercontin.	74	74
Bénédictine	748	750
Bon-Marché	75	75
Borie	300	300
Bras. Glac. Int.	447	464
Bretagne (Fin.)	75 10	....
Cambodge	145	142 20
C.A.M.E.	101	100
Campenon Bern.	245 50	245
Caout. Padang	191	....
Carbone-Lorraine	39 50	38 55
Carnaud S.A.	52 20	....
Caves Roquefort	580	578
C.E.G.Frig.	110 40	109 30
Centen. Blanzy	474	507
Centrest (Ny)	127 50	127 50
Cerabati	99	98
C.F.F. Ferrailles	118	122 70
C.F.S.	628	....
C.G.I.B.	....	....
C.G.Maritime	11 50	11 30
C.G.V.	93 10	93 10
Chambon (M.)	285	296 40
Chambourcy (M.)	885	840 d
Champex (Ny)	112 50	112 50
Chim. Gde Paroisse	54	56 20
C.I. Maritime	252	252
Ciments Vicat	210	210
CIPEL	94 20	88 o
Citram (B)	121 50	121 50
Clause	310	315
Cl. MA (Fr.-Bail)	....	....
CMM-Mar Madag.	20 75	23
Cochery	67	76 30 d
Cofradel (Ly)	455	480 d
Cogifi	139 80	139 90
Comindus	330	322
Comiphos	139	133 40
Comp. Lyon-Alem.	140	140
Concorde (La)	246	236
C.M.P.	29 80	6 o
Conte S.A. (Li)	23 80	24 70
Crédit (C.F.B.)	140 40	....
Créd. Gén. Ind.	200	208

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Crédit Univers.	310	309
Créditel	95	93 50
C. Sabl. Seine	117 50	....
Darblay S.A.	75	73
De Dietrich	300	296
Degremont	84 90	88
Delalande S.A.	138 20	136 20
Delmas-Vieljeux	456	455 50
Dév. Rég. P.d.C (Li)	114 50	....
Didot-Bottin	279	278
Dist. Indochine	326 40	317
Drag. Trav. Pub.	193	190
Duc-Lamothe	251 90	251 80
Dunlop	4 80	....
Eaux Bass. Vichy	1260	1210 o
Eaux Vittel	629	605
Ecco	875	880
Economats Centre	484	485
Electro-Banque	152	151 10
Electro-Financ.	315 50	316
Elf-Antargaz	190 30	190
E.L.M. Leblanc	340	350
Entrepôts Paris	182 50	182
Epargne (B)	1301	1290
Epargne de France	282	268
Epeda-BF	690	690
Escaut-Meuse	214	222 50
Europ. Accumul.	25 75	25
Eternit	269 80	270
Félix Potin	928	929
Ferm. Vichy (Ly)	173	170
Files-Fourmies	3 80	3 65 o
Finalens	72	72
FIPP	128	129
Fnac	256	270
Focep (Chât. eau)	1515	1515
Foncière (Cie)	140	143
Fonc. Agache-W.	342	80 50 o
Fonc. Lyonnaise	1030	....
Foncina	93	93
Forges Gueugnon	14	13 40
Forges Strasbourg	127	129 20
Fougerolle	127	124
France I.A.R.D.	80 40	80 40
France (La)	428	429
Frankel	179 50	175
Fromageries Bel	258 50	268 80
From. P.-Renard	129	123 80 o
GAN	658	660
Gaumont	405	402
Gaz et Eaux	703	704
Gerwain	170	170
Gér. Arm. Hold.	30	28 80 o
Gerland (Ly)	367	355
Gévelot	36 20	38
Gr. Fin. Constr.	126 10	123 90
Gds Moul. Corbeil	116	114
Gds Moul. Paris	261	263
Goulet S.A.	295	295
Groupe Victoire	287	....
G. Transp. Ind.	100	97
Huard-U.C.F.	53 50	53 80
Hutchinson	16 20	16
Hydro-Energie	42 50	....
Hydroc. St-Denis	77	....
Immindo S.A.	126 50	128
Immoinvest	90	90
Immobail	172	170
Immobanque	244 40	254 20
Immob. Marseille	1062	1053
Immofice	233 50	233 50
Imp. G.-Lang	2 20	2 o
Industrielle Cie	430	430
Interbail	190	190
Jaeger	82 60	82 10
Jaz S.A.	39 10	39 10
Kinta S.A.	350	360
Lafitte-Bail	151	152 50
Lambert Frères	50	50
Lampes	174	....
La Brosse-Dupont	65	63 80
Lebon Cie	340	340
Lille-Bonnières	229	226
Locabail Immob.	290	280
Loca-Expansion	112 30	112
Locafinancière	132 50	132
Locatel	328	325
Lordex (Ny)	103	107
Louvre	216	211 60
Luchaire S.A.	88	86
Magasins Uniprix	68 60	66
Magnant S.A.	49	51
Maritimes Part.	100	....
Marocaine Cie	20	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Marseille Créd.	....	....
Métal Déployé	307	302
Mic	220	222
Mors	199 60	201
Nadella S.A.	7 80	7 80
Naval Worms	110	110
Navig. (Nat. de)	68 70	58 50 o
Nicolas	360	352
Nodet-Gougis	140	142
Occident. Part.	27 40	....
OPB Paribas	103	103
Optorg	73	73 80
Origny-Desvroise	102	105
Palais Nouveauté	300	300
Paris-Orléans	88	89 50
Part. Fin. Gest. Im.	144 10	144 20
Pathé-Cinéma	129	130
Pathé-Marconi	42	....
Piles Wonder	72 10	77 20 d
Piper-Heidsieck	280	280
Porcher	180	172 80
Profils Tubes Est	9 10	9
Prouvost ex-Lain.R.	33 40	....
Providence S.A.	280	278
Publicis	430	440
Raff. Souf. R.	179	179
Ressorts Indust.	96 20	96
Ricqlès-Zan	125	124
Ripolin	64 50	....
Risla (La)	7 10	8 45 d
Rochefortaise S.A.	121	125 80
Rochette-Cenpa	20 10	20 90
Rosario (Fin.)	99 90	100
Rougier et Fils	68 60	....
Rousselot S.A.	298	298
Sacer	33	32 80
SAFAA	30 30	25 50 o
Safic-Alcan	165	163
SAFT	246	248
Sainrapt et Brice	133	130
Saint-Raphaël	90	92 80
Salins du Midi	218	218
Santa-Fé	130	125
Sinam	75	77
Savoisienne (M)	87 40	84 o
SCAC	172 10	170
Sellier-Leblanc	217	217
Semelle Maubeuge	122	120
S.E.P. (M)	76 50	....
Serv. Equip. Véh.	22 20	22
Sicli	61	61
Sicotel	126	127
Sinéra	455	485
Sinvim	104 20	107 50
Siph (Plant. Hévéas)	132	135
Slimineo	276	276
SMAC Aciéroid	159 50	159 50
Sofal financière	336	330
Soffo	161	160
Soficomi	234	225
S.O.F.I.P. (M)	90 50	100
Sofragi	460	460
Sogepal	276	280
Soudure Autog.	115	....
S.P.E.G.	145	144
Speichim	172	184 40
S.P.I.	152 50	152 50
Spie Batignolles	182	....
Stami	241 50	249
Synthelabo	120	117
Taittinger	400	400
Testut-Aequitas	79	80
Thann et Mulh.	45	44 20
Tissmétal	41 60	42
Tour Eiffel	201	201
Trailor S.A.	125	....
Ulimag	77	....
Ufiner S.M.D.	90	92
Ugimo	120 50	121 70
Unibail	280	281
Unidel	82	82
U.A.P.	560	560
Union Brasseries	41 30	42
Union Habit.	170	176 80
Un. Imm. France	157	154
Un. Ind. Crédit	219 50	216
Union Ind. Ouest	334 50	334 50
Unipol	120	111 70 o
Vincey Bourget (Ny)	10 65	....
Virax	45 10	45
Waterman S.A.	175	175
Brass. du Maroc	145 10	....
Brass. Ouest-Afr.	20 10	....

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	130	....
Akzo	71	....
Alcan Alum.	188	....
Algemene Bank	918	875
Am. Petrofina	500	....
Arbed	181	....
Asturienne Mines	60	....
Bco Pop Espanol	105	105
B. N. Mexique	13 75	13 70
B. Régl. Internat.	42000	42000
Barlow Rand	53	....
Bell Canada	123	112
Blyvoor	76	72
Bowater	31 50	30 70
British Petroleum	43 50	40
Br. Lambert	229	243
Caland Holdings	86	....
Canadian-Pacific	185	189 90
Cockerill-Ougre	27 60	28 50 o
Cominco	280	286
Commerzbank	480	....
Courtaulds	12 40	....
Dart. and Kraft	450	458
De Beers (port.)	28	....
Dow Chemical	190	189 50
Dresdner Bank	460	....
Femmes d'Auj.	60	....
Finoutremer	157	....
Finsider	0 40	....
Fosaco	27	....
Gén. Belgique	205	200
Gevaert	303	300
Glaxo	102	....
Goodyear	206	199
Grace and Co	292	....
Grand Metropolitan	38	36
Gulf Oil Canada	97 70	96
Hartebeest	340	348
Honeywell Inc.	640	625
Hoogovens	42 20	....
I. C. Industries	238	239
Int. Min. Chem	225	232
Johannesburg	441	....
Kubota	11	10 90
Latonia	200 80	....
Mannesmann	500	....
Marks-Spencer	22 20	....
Midland Bank Ltd	51	50
Mineral-Ressourc.	54 80	51 40
Nat. Nederlanden	398	395
Noranda	100	98
Olivetti	11	10 70
Pakhoed Holding	120	....
Petrofina Canada	900	....
Pfizer Inc.	555	545
Phoenix Assuranc.	34 10	....
Pirelli	6 50	6 25
Procter Gamble	799	799
Ricoh Cy Ltd	16 10	17 45
Rolinco	661	642
Robeco	686	675
Shell fr. (port.)	60 20	....
S.K.F. Aktiebolag	157	....
Sperry Rand	203	199 60
Steel Cy of Can.	127	133 60
Stilfontein	100	98
Sud. Allumettes	153	....
Tenneco	210 50	....
Thorn EMI	59 50	....
Thyssen c. 1 000	289	284
Vieille Montagne	400	440
Wagons-Lits	250	250
West Rand	16 40	16

HORS-COTE

Compartiment spécial

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P.-R.D.	780	780
Entrepose	168 20	170
Far East Hotels	1 92	1 93
Métallurg. Minière	136	136
Novotel S.I.E.H.	940	919
Sarakreek N.V.	223 80	220
Sicomor	119	120
Sofibus	220	....
Rodamco	410 10	412 50

Autres valeurs hors cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alser	138	....
Cellulose du Pin	21 70	....
Coparex	335	310 o
F.B.M. (Li)	70	15 15 o
Iena Industries	13	....
La Mure	68	....
M.M.B.	160	159
Océanic	45	....
Petrofigaz	341	....
Pronuptia	112	....
Ratier For. G.S.P.	7 50	....
Rorento N.V.	522	512
Sabl. Morillon Corv.	120	120 d

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
S.K.F.(Applic. méc.)	56	....
Total C.F.N.	74 20	....
Ufinex	205	204
Voyer S.A.	1 25	....

SICAV

27/7	Émission Frais inclus	Rachat net
Actions France	152 62	145 70
Actions-Investiss.	187 29	178 79
Actions sélectives	211 94	202 33
Aedificandi	242 01	231 04
A.G.F. 5000	181 55	173 32
Agfimo	261 93	250 05
Altefi	190 76	182 11
A.L.T.O.	166 14	158 61
Amérique Gestion	316 09	301 75
Bourse-Investiss.	203 51	194 28
Capital Plus	1030 62	1030 62
C.I.P.	598 48	571 32
Convertimmo	198 41	189 41
Cortexa	680 02	649 18
Credinter	241 90	230 93
Crois. Immobil.	244 91	233 80
Démeter	52848 52	52688 46
Drouot-France	193 60	184 82
Drouot-Investiss.	428 63	409 19
Energie	178 64	170 54
Epargne-Crois.	957 48	914 06
Epargne-Industr.	318 82	304 36
Epargne-Inter	432 80	413 17
Epargne-Oblig.	150	143 20
Epargne-Unie	577 21	551 04
Epargne-Valeur	244 52	233 43
Euro-Croissance	268 63	256 45
Financière Privée	598 68	571 53
Foncier Investiss.	436 72	416 92
France-Garantie	238 37	233 70
France-Investiss.	279 83	267 14
Fr.-Obl. (nouv.)	341 05	325 58
Francic	172 65	164 82
Fructidor	178 45	170 36
Fructifrance	317 60	303 20
Gestion Mobilière	411 29	392 64
Gest. Rendement	404 76	386 41
Gest. Sél. France	264 49	252 50
I.M.S.I.	253 91	242 40
Indo-Suez Valeurs	427 62	408 23
Ind. française	10136 09	10136 09
Interoblig.	7183 95	6858 19
Intersélect France	194 88	186 04
Interveleurs Indust.	273 94	261 52
Invest. St-Honoré	443 89	423 76
Laffitte-Expansion	478 26	456 57
Laffitte-France	142 51	136 03
Laffitte-Oblig.	126 41	120 68
Laffitte-Rend.	175 52	167 56
Laffitte-Tokyo	536 06	511 75
Livret portefeuille	324 26	309 56
Mondial Investiss.	229 32	218 92
Multi-Obligations	373 23	356 31
Multirendement	125 96	120 25
Natio.-Epargne	11096 84	10986 97
Natio.-Inter.	706 53	674 49
Natio.-Placements	101794	101794
Natio.-Valeurs	386 07	368 56
Oblisem	135 75	129 59
Pacifique St-Honoré	293 58	280 27
Paribas Gestion	356 14	339 99
Pierre Investiss.	297 74	284 24
Province Investiss.	212 42	202 79
Sécur. Mobilière	345 88	330 20
Sél. court terme	11032 66	10950 53
Sélec. Mobil. Div.	236 77	226 03
S.P.I. Privinter	179 46	171 32
Sélection-Rendem.	142 34	135 89
Sélect. Val. Franç.	152 55	145 63
S.F.I. fr. et étr.	299 32	285 76
Sicavimmo	330 64	315 65
Sicav 5000	152 06	145 16
S.I. Est	701 11	669 32
Silvafrance	255 35	243 77
Sivam	214 07	204 36
Sivarente	163 63	156 21
Sivinter	231 51	221 01
S.I.G.	521 40	497 19
S.N.I.	718 44	685 86
Sofinvest	306 26	292 37
Sogepargne	289 95	276 80
Sogevar	555 45	530 26
Soginter	726 40	693 48
Soleil Investiss.	344 52	328 90
U.A.P. Investiss.	237 23	226 47
Unifrance	182 45	174 18
Unifoncier	474 73	453 20
Ungestion	411 91	383 23
Uni-Japon	624 95	596 61
Unirente	1438 92	1391 61
Univar	11218 98	11218 98
Valorem	269 44	257 22
Valrexl	108533	108424
Worms Investiss.	478 51	456 81

Marché à terme

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, nous pourrions être contraints parfois à ne pas donner les derniers cours. Dans ce cas ceux-ci figureraient le lendemain dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été exceptionnellement l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours
1749	4,5 % 1973	1750	1735	1740	1730
3250	C.N.E. 3 %	3215	3210	3205	3201
310	Agence Havas	312	312	312	307
470	Air Liquide	473	473	473	470
365	Ala. Superm.	360	360	360	360
70	A.L.S.P.I.	71 50	71	71	70
130	Alsthom-Atl.	134 50	133	132 80	133 50
820	Amrep	860	835	835	850
167	Applic. gaz	163	161 10	161 20	160
100	Arjom. Prioux	100	99	100	100
820	Aux. Entrepr.	825	820	810	820
510	Av. Dass.-Br.	510	506	506	496
145	Bail-Equipem.	151	151	151	154
325	Bail-Investiss.	322	329	328 50	322 60
176	Cie Bancaire	179	169	168	165 60
115	Bazar H.-V.	115 10	115	116	117
87	B.C.T. Midi B.	87 80	87 40	87	89
210	Béghin-Say	209	206	205	202
460	Bic	453	447 50	446	450
150	B.I.S.	146	143 10	143 20	141 20
365	Biscuit (Géné.)	350	328	330	334
1020	Bongrain S.A.	1036	1020	1020	1015
630	Bouygues	637	632	625	630
1370	B.S.N.-G.D.	1375	1372	1372	1372
1370	– (obl.)	1351	1351	1351	1325
1500	Carrefour	1485	1487	1483	1499
285	– (obl.)	285 50	285 10	285 10	285
1270	Casino	1270	1250	1250	1240
670	Cedis	695	680	667	673
28	CEM	28 65	28 55	28 55	28 10
174	Cetelem	172	163	163	163
530	C.F.A.O.	530	530	530	530
56	C.F.D.E.	54 50	54	54	55
159	Charg. Réunis	165 10	163	163	166 20
12 50	Chiers-Châtill.	13	12 30	12 30	12 40
122	Ciments franç.	120	118	118	117 10
760	C.I.T. Alcatel	726	725	725	730
540	Club Méditerr.	533	530	531	530
81	Codetel	90 50	90 10	90 20	90
127	Cofimeg	129 50	130 50	130 50	131 90
195	Coles	186	190	190	186 40
86	Compt. Entrepr.	90 40	90 50	90 50	88 70
315	Compt. Mod.	331 20	331 20	335 20	331 20
340	Créd. Foncier	361 50	350	350	347
180	Crédit F. Imm.	183	180	179	176 50
290	Crédit Nat.	291	291	291	294 50
75	Creusot-Loire	75	73	72 70	74 40
162	Crouzet	171	168 10	168 10	165 10
260	C.S. Saupiquet	264	256	256	256
765	Dament-Serv.	775	760	760	751
810	Darty	799	793	793	798
745	Docks France	761	749	749	750
32	D.M.C.	31 50	32 20	32	32 80
1130	Dumez	1115	1099	1100	1115
315	Eaux (Gén.)	315	315 10	314	319 90
105	Elf-Aquitaine	105	105 50	106 20	104 20
106	– (certific.)	105	105	105	103 10
620	Essilor	633	630	629	618
185	Esso S.A.F.	181	187 80	187 60	185
330	Eurafrance	328	330	329	336
1180	Euromarché	1160	1110	1110	1088
420	Europe n° 1	457	450	448	441

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours
580	Facom	589	583	582	583
960	Fichet-Bauche	968	950	950	969
159	Finextel	160	160	161	160
137	Fives-Lille	139 50	139 50	139 50	139 50
50	Fonderie (Gén.)	51 50	51	51	51
82	Fraissinet	87	84	84	84
400	Francarep	388	390	390	397 50
150	Gal. Lafayette	149	145	146	147 80
275	Gén. d'Entrep.	262	269	265	263 60
1350	Gén. Géophys.	1374	1355	1356	1360
470	G.T. Marit.	460	465	463	455 80
380	Guyenne-Gasc.	391	384	384	376 50
475	Hachette	489 50	485	483	485
360	Hénin (La)	353 80	350 60	350 50	347 50
47	Imétal	47 50	47 50	47 50	47 10
205	Imm. Plaine-M.	202 50	200	201	198 50
156	Ind. et Particip.	160	161	161	161
700	Inst. Mérieux	690	690	690	703
990	Intertechnique	1051	1000	1000	998
178 50	J. Borel Int.	178 50	....	....	....
190	J. Lefebvre	195 50	197	197	197
143	Jeumont Ind.	144	143	143	141
265	Lab. Bellon	264	264	264	267 50
196	Lafarge-Coppée	199 20	199 50	199 40	199 50
275	– (obl.)	282	280	280	275
1520	Legrand	1520	1500	1500	1500
765	Lesieur	761	769	756	757
173	Locafrance	170	171	171	169 50
375	Locindus	385	385	385	385
420	Lyonn. Eaux	443	439	436	445
31	Machines Bull	30	29 60	29 60	29 55
235	Mais. Phénix	226	225 50	225 50	225 50
1210	Majorette (Ly)	1255	1256	1255	1250
345	Manurhin	349 50	349	349	343 50
44	Mar. Wendel	46 85	47 10	46 90	47
736	Martell	736	735	738	745
730	– (obl.)	735	737	737	752
515	Merlin-Gerin	524	516	512	506
1520	Matra	1550	1579	1567	1579
7 90	Mét. Nav. D.-N.	8	7 90	7 90	7 75
610	Michelin	612	612	611	611
570	– (obl.)	575 10	575 10	575 10	574 90
635	Midi (Cie)	641	642	642	632
103	Mines Kali (Sté)	105	105 90	105 90	106
39	M.M. Penarroya	40 90	39 90	39 90	39 10
760	Moët-Hennessy	760	752	760	760
870	– (obl.)	870	870	870	870
370	Mot. Leroy-S.	378	378	378	371
52	Moulinex	55 70	54 70	54 80	54 50
360	Mumm	348	339	339	345
155	Navig. Mixtes	157 50	157	157	157
15	Nobel-Bozel	15 10	15	15	15
43	Nord-Est	43 50	43 50	43 30	43
190	Nordon (Ny)	200	190	190	190
79	Nouvelles Gal.	80 50	79	79	77 50
400	Occident. (Gén.)	408	405	405	405
175	Olida-Caby	173	170	172	170
720	Omn. F. Paris	735	730	730	730
124	Opfi-Paribas	120	123	122 50	120 50
890	Oréal (L')	915	900	897	900
63	Paper. Gascogne	62	62	62	61 90
130	Paris-France	128	126 50	126 50	124

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours
260	Paris-Réescomp	273 50	265	260 50	270
96	Pechelbronn	93	95	95	93 90
345	Penhoet	346	346	346	340
375	Pernod-Ricard	380 50	379	378 50	379 80
105	Pétroles (Fse)	108 90	105	108	105
175	– (obl.)	178	182	182	178 60
27	– (certific.)	27 60	27 40	27 40	27 40
40	Pétroles B.P.	39 80	39 80	39 80	40
138	Peugeot S.A.	137 50	132 50	135	132 50
305	– (obl.)	306	306 10	306 10	309 90
63	P.L.M.	66	64 20	64 20	63
110	Poclain	116	113	113	115
305	Poliet	303 50	303 50	303 50	303 50
103	Pompey	108 50	105	105	102 80
168	P.M. Labinal	172	171 50	171 50	174 90
670	Presses Cité	680	667	683	667
500	Prétabail Sic.	501	503	503	500
270	Primagaz	272	272	272	269
141	Printemps	132 50	132 20	132 20	134 80
1160	Promodès	1165	1159	1150	1142
280	Radiotechn.	274 50	271	269	270 30
77	Raffin. (Fse)	77 10	77	77	76 50
910	Redoute (La)	910	894	893	900
515	Révillon	538	550	550	540
275	Roussel-Uclaf	271	271	271	271
825	Rue Impériale	847	839	839	835
30	Sacilor	28	27	27	26 50
127	Sade	136	130	130	130
870	Sagem	860	860	860	850
136	St-Louis B.	138	137 50	137 50	137 10
265	Sanofi	261 20	261 40	261 40	266 70
360	– (obl.)	347 50	345	345	345
290	S.A.T.	288	288	285	282 30
26	Saulnes	25 50	25	25	24 50
45	Saunier-Duval	48	47 20	47	47 80
121	Schneider	122	121	121	118 60
30	S.C.O.A.	30	29 70	29 70	29 70
103	S.C.R.E.G.	103	103	103	102
130	– (obl.)	130 50	130 50	130 50	128
195	Seb	194 90	192	192	188 50
153	Sefimeg	157	157	157	154
785	S.F.I.M.	783	755	755	740
340	Sign. Ent. El.	349	346	346	352
300	Silic	304	303 50	303 50	306
175	Simco	176	173	173	169 50
105	Simnor	103	104	104	104
540	Skis Rossignol	542	536	540	534
300	Sogerap	314	311	308	312
125	Sommer-Allib.	132	130	130	130
180	Source Perrier	182 50	180 90	180 50	178 10
285	Talcs Luzenac	284	278	278	283 50
760	Tél. Elect.	755	735	732	735
123	– (obl.)	125	123 80	123 80	123 80
166	Thomson-C.S.F.	162	162 10	162 10	160 10
200	– (obl.)	200	200	200	200 10
1020	T.R.T.	1030	1020	1020	1020
118	U.F.B.	115	115	115	112 80
310	U.I.S.	318	318	318 50	323
107	U.C.B.	106	105	105	105
3	Usinor	3 36	3 30	3 30	3 30
132	U.T.A.	134	137 50	137 50	140
171	Valéo	175	172 50	177	175

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours
106	Vallourec	107	107	107	106 80
1120	V. Clicquot-P.	1110	1120	1120	1120
870	Viniprix	857	868	868	868
182	Amax Inc.	189 50	186	184 50	186
360	Amer. Express	360	354	354	360
475	Amer. Teleph.	470	487	487	450 50
90	Anglo Amer. C.	87 50	88 60	87 50	88
500	Amgold	506	490	488	499
740	B. Ottomane	739	740	740	738
425	BASF (Akt)	440	430	430	422
390	Bayer	398	391	391	390
245	Buffelsfont.	243	233	231 50	228 50
31	Charter	31 85	30 40	30 30	29 80
320	Chase Manh.	323	315	315 20	320
168	Cie Pétr. Imp.	172	170	169	167 60
34	De Beers	35 65	34 85	34 85	34 85
940	Deutsche Bank	968	937	937	937
61	Dome Mines	61	60 60	59 70	61 50
172	Driefontein Cvl	170 10	184	184 30	182 20
270	Du Pont-Nem.	269 50	271	271	274 50
990	Elf-Gabon	987	990	990	972
685	Eastman Kodak	684	677	675	671
62	East Rand	65	63 50	61 10	62 25
360	Ericsson	370 50	369	368	365
235	Exxon Corp.	235	233	230	230 50
215	Ford Motors	215	207 60	207	210
198	Free State	196	183	181	180
121	Gencor	120	117	117	115
197	Gén. Belgique	199 50	198 50	200	200
610	Gén. Electr.	600	602	606	601
410	Gen. Motors	387	393	390	385 20
61	Goldfields	62 50	60 50	60 60	60 20
76	Harmony	76	73 70	73 70	73 70
20	Hitachi	19 80	19 80	19 80	19 85
385	Hoechst Akt.	405	405	405	397

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours
47	Imp. Chemical	48	48	48	47
80	Inco. Limited	79	79	78 90	78 50
595	IBM	580	572	573	568
30	Ito-Yokado	31	30 10	30 10	29 90
205	ITT	206	204 30	204 30	200 30
36	Matsushita	36 95	36 30	36	35 60
620	Merck	627	616	618	618
510	Minnesota M.	500	492	488	482 50
197	Mobil Corp.	190	186	184	185
13830	Nestlé	13950	13900	13900	13850
385	Norsk Hydro	380 10	375	376	370
770	Petrofina	787	778	776	775
455	Philip Morris	440	434 60	431	
76	Philips	78 70	77 90	77 90	77
210	Pres. Brand	210	205 10	202	202 10
186	Président Steyn	196 50	188	188	190
1000	Quilmès	1020	1000	1000	1019
410	Randfontein	420	410	407	402
280	Royal Dutch	282 50	279 80	279 80	277
62	Rio Tinto Zinc	63 95	61 70	62 05	62 70
210	St Helena Co	209 70	200	197	200
330	Schlumberger	340	340	339 80	338 60
61	Shell transp.	61 40	59 70	59 70	59 60
795	Siemens A.G.	809	800	799	790
112	Sony	113 50	112 50	111 80	110 30
143	T.D.K.	147 50	146	145 50	146
500	Unilever	514	502	500	....
385	Unit. Techn.	380	356	355	355
445	Vaal Reefs	446	438 50	436	438 50
215	West Deep	210	204 50	201	202
230	West Hold.	245	239	235	239
275	Xerox Corp.	272	274	276	270 20
2 05	Zambia Corp.	2 10	2 04	2 04	2 04

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé ; ◆ : prix précédent (SICAV)

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 27/7	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS – Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	6 695	6 781	6 520	6 870
Allemagne (100 DM)	278 330	278 460	270	284
Belgique (100 F)	14 595	14 573	13	14 100
Pays-Bas (100 fl.)	251 810	251 770	245	257
Danemark (100 krd)	80 270	80 260	77	83
Norvège (100 k)	107 280	107 100	105	111
Grande-Bretagne (£ 1)	11 789	11 883	11 500	12 200
Grèce (100 drachmes)	9 855	9 857	9 500	11 260
Italie (1 000 lires)	4 959	4 975	4 800	5 200
Suisse (100 fr.)	329 780	330 480	320	338
Suède (100 krs)	111 620	111 760	108	115
Autriche (100 sch)	39 570	39 570	38 500	40 200
Espagne (100 pes.)	6 104	6 112	5 850	6 400
Portugal (100 esc.)	8 095	8 120	7 800	9 200
Canada ($ can 1)	5 309	5 343	5 230	5 450
Japon (100 yens)	2 671	2 682	2 580	2 720

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 27/7
Or fin (kilo en barre)	76500	76000
Or fin (en lingot)	76050	76000
Pièce française (20 fr)	611	615
Pièce française (10 fr)	440	.....
Pièce suisse (20 fr)	508	516
Pièce latine (20 fr)	510	520
Souverain	620	622
Pièce de 20 dollars	2795	2750
Pièce de 10 dollars	1390	1385
Pièce de 5 dollars	751 25	.....
Pièce de 50 pesos	3275	3305
Pièce de 10 florins	502	524

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 28 juillet 1982 a été tiré à 483 290 exemplaires.

● *La ville de Nantes*, qui s'apprête à adhérer à la Fédération mondiale des villes jumelées (F.M.V.J.), va devenir le siège d'un « *centre des cités unies pour la paix, le désarmement et les droits de l'homme* », a annoncé, mardi 27 juillet, M. Jean Offredo, secrétaire général de cette organisation. Il est également prévu d'installer un Centre mondial des universités jumelées. Les instituts universitaires jumelés — un millier dans le monde — n'ont, en effet, pour l'instant, aucun lien avec les villes qui les abritent. — (*A.F.P.*)

A B C D E F G

Le projet de création d'un fonds de solidarité pour l'emploi

La cotisation chômage s'appliquerait aux revenus supérieurs à 1,3 fois le SMIC

M. Pierre Bérégovoy, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, devait présenter au conseil des ministres du 28 juillet les grandes orientations de son projet de loi instituant un Fonds de solidarité pour l'emploi. L'adoption définitive de ce texte n'interviendra qu'en septembre, les parlementaires sociaux devant, avant le 30 septembre, arrêter les mesures destinées à faire face au déficit de l'assurance chômage (Unedic), évalué à 12 milliards pour les six derniers mois de 1983.

Le texte présenté par M. Bérégovoy prévoit que le Fonds de solidarité sera alimenté par une contribution, « *de caractère exceptionnel et temporaire* » (mais aucune date limit n'est fixée), de l'ensemble des Français ayant des revenus professionnels, à l'exception de ceux qui cotisent à l'Unedic et des retraités. Le seuil de revenu imposable, à partir duquel cette contribution devra être acquittée, pourrait être, sous réserve d'un ultime arbitrage en conseil des ministres, de 1,3 fois le SMIC. En année pleine, cette contribution devrait rapporter de 6 à 7 milliards. Mais une évaluation plus précise dépend du taux qui sera retenu pour la contribution. Le projet de M. Bérégovoy n'avance à cet égar dni chiffre ni fourchette mais le taux, déterminé lors de négociations avec les partenaires sociaux, sera modulé en fonction des revenus.

Ce sont les agents du secteur public et les non salariés qui financeront le fonds de solidarité, *établissement public, mais quand ?* Le Conseil d'État souhaitait que, dès le 1er novembre, à la sortie du blocage de revenus, tous les Français concernés par le projet de loi versent leur contribution. Mais le gouvernement semblait désireux de s'en tenir à sa décision initiale : agents du secteur public et, peut-être, officiers ministériels au 1er novembre, agriculteurs, commerçants et artisans, *professions* libérales en 1983. Sa position définitive devait cependant faire l'objet de nouvelles discussions en conseil des ministres.

La contribution des non salariés, assise sur la même assiette que celles de leurs cotisations d'assurance-maladie, ne devrait pas prendre la forme d'un impôt, contrairement aux vœux de ces professions. Elle pourrait être recouvrée par leurs régimes de prévoyance sociale. Mais le texte de M. Bérégovoy prévoierait que les conditions de recouvrement seront décidées par décrets en Conseil d'Etat. Sur plusieurs points, une certaine marge devrait donc être laissée à la négociation.

LE GROUPE BIDERMAN VA PROCÉDER A UNE IMPORTANTE AUGMENTATION DE CAPITAL

Le conseil d'administration de la société Bidermann S.A., holding du premier groupe français de confection (2,2 milliards de F de chiffre d'affaires et dix mille salariés dont sept mille en France) a décidé de procéder à des augmentations de capital jusqu'à concurrence de 100 millions de F dans les années à venir, et de transformer la société en société anonyme en directoire et conseil d esurveillance. M. Maurice Bidermann, principal actionnaire du groupe deviendra président du conseil de surveillance, le président du directoire devant être désigné dès la rentrée de septembre, lors de sa transformation juridique. « Il faut décentraliser la direction, je suis en négociation avec deux ou trois personnes » nous a déclaré M. Maurice Bidermann qui affirme qu'aucun partenaire extérieur n'entrera pour l'heure dans le capital du groupe, les augmentations de capital prévues devront être réalisées par incorporations de réserves et apports personnels.

M. Biddermann s'était engagé l'an passé, auprès des pouvoirs publics et des banques à restructurer d'ici *à la fin de 1985 le capital de son* groupe dont les fonds propres restalent très insuffisants au regard de l'ampleur prise pour l'affaire. Il avait obtenu des pouvoirs publics un prêt participatif et un prêt du F.D.E.S. pour un total de 40 millions de F, ainsi que des facilités de trésorerie auprès des banques, luimême s'engageant à consolider le fonds de roulement de son groupe par un apport de fond de plusieurs millions de F.

LE DOLLAR REMONTE A NOUVEAU : 6,78 F

La remontée du dollar sur les marchés des changes, amorcée mardi 27 juillet, s'est poursuivie mercredi 28 juillet, les cours de la monnaie américaine passant de 6,76 F à 6,78 F sur la place de Paris et de 2,4250 DM à 2,4330 DM sur celle de Francfort.

A la fin de la semaine dernière, les cours étaient revenus à 6,68 F et à moins de 2,40 DM.

Ce raffermissement est attribué au scepticisme qui règne sur la poursuite de la détente des taux aux Etats-Unis, où les milieux financiers redoutent une pression accrue du Trésor sur le marché afin de combler, par l'emprunt, un déficit budgétaire grandissant. Selon les *experts du Congrès à Washington*, le déficit en question, pour l'exercice 1983, se situera entre 140 et 150 milliards de dollars, et non pas 104 ou 115 milliards comme le prévoient la majorité républicaine du Sénat et la Maison Blanche.

LA BELGIQUE RAMENE DE 14 % A 13,50 % SON TAUX D'ESCOMPTE

La Banque nationale de Belgique a ramené son taux d'escompte de 14 % à 13,50 %. Ce taux avait été porté à 15 % en décembre dernier, puis ramené à 14 % puis 13 % en janvier et mars 1982 avant d'être relevé à 14 % en avril dernier, pour soutenir le franc belge.

A NICE ET A PARIS

Une douzaine d'interpellations dans l'affaire des fausses factures

De notre correspondant régional

Marseille. — La section financière du S.R.P.J. de Marseille a procédé mardi 27 et mercredi 28 juillet à un nouveau coup de filet dans l'enquête sur l'affaire *des fausses factures au dépens de* la ville de Marseille qui se développe notamment sur la Côte d'Azur et à Paris. Aux premières heures de la matinée de mardi, neuf personnes avaient été interpellées, dont sept à Nice et deux à Paris. Les policiers ont poursuivi mercredi leurs investigations et c'est au total une douzaine de personnes qui ont été arrêtées et ont fait l'objet de mandats d'amener délivrés mercredi 28 juillet par le juge d'instruction chargé par intérim du dossier, M. François Ardiet. Elles devaient être présentées à ce magistrat jeudi 29 juillet et vraisemblablement inculpées.

Toutes avaient accepté des responsabilités de gérant ou d'administrateur dans la vingtaine de sociétés fictives créées par l'inspecteur central des impôts de Nice, M Julien Zemour, et spécialisées pour la plupart dans les fournitures hospitalières et le matériel médical.

Les enquêteurs n'ont pas révélé l'identité des personnes arrêtées. Il s'agirait de parents, mais également d'amis de M Zemour, qui avaient créé sur la Côte d'Azur et dans le centre de la France, notamment, plusieurs restaurants ou acheté des immeubles dans lesquels auraient été réinvesties les sommes détournées. Selon certaines estimations, le montant de l'escroquerie organisée depuis plusieurs années par M. Zemour et ses complices serait de l'ordre de 30 millions de francs entre d'une part les fraudes fiscales réalisées par les sociétés « taxis » et les malversations commises lors de la passation de marchés publics avec des établissements hospitaliers ou des collectivités publiques.

Le directeur du C.H.R. de Nice, M. Vergnes, a confirmé que ses services avaient passé des commandes de matériel qui ont toutes été honorées avec certaines des sociétés animées par l'inspecteur central des impôts. Des vérificatoins ont été entreprises au sein de l'établissement pour déterminer l'importance et les conditions lesquelles ces marchés ont été conclus. — G. P.

Mme GEORGETTE BERTHET EST DÉSIGNÉE AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU « DAUPHINÉ LIBÉRÉ »

(De notre correspondant régional.)

Grenoble. — L'assemblée générale ordinaire de la S.A. Dauphiné libéré, qui s'est tenue mardi 27 juillet à Veurey, siège du quotidien grenoblois, a été ajournée au 28 septembre. Ce jour-là Me Jean-Louis Cavat, administrateur des titres litigieux de M. Fournier et de la Finacom de M. Paul Dini (*le Monde* des 10 et 11-12 juillet) aura pris connaissance des éléments financiers et pourra se prononcer sur l'approbation des comptes de l'exercice burgétaire.

D'autre part, l'assemblée des actionnaires — dont M. Robert Hersant — a procédé à l'unanimité des présents à la nomination de Mme Georgette Berthet, veuve de M. Alix Berthet, actionnaire fondateur du *Dauphiné libéré*, comme quatrième membre du conseil de surveillance composé par ailleurs de MM. Louis Richerot, Marcel Auzimour et Georges Cazeneuve (1). Cette désignation n'a pas soulevé d'obstacle majeur de la part des actionnaires représentant du groupe Hersant

(1) Mme Berthet fait partie des porteurs de parts nominales — avec MM. Gallois, Auzimour, Cazeneuve, Fournier, Audinot, Grimaldi, Paturle et... Hersant (Robert et Jacques) — qui se partagent 5 % des actions du *Dauphiné libéré* avec des sociétés et des proches de M. Dini. La direction effective du quotidien régional est assurée par un directoire de deux personnes, MM. Jean Gallois et Paul Dini.

En marge de l'affaire « France-Soir »

LES OUVRIERS DU LIVRE C.G.T. SONT REÇUS PAR M. BADINTER

Une délégation du Livre C.G.T. a été reçue, lundi 26 juillet, par M Badinter garde des sceaux, et M Jacquemin son directeur de cabinet, ainsi qu'il en avait été décidé le 20 juillet, lorsque les ouvriers de la presse parisienne avaient « occupé » le ministère de la justice (*le Monde* du 21 juillet).

Selon les déclarations du garde des sceaux, « *aucune affaire judiciaire en cours* » ne fut évoquée, mais « *seuls ont fait l'objet des conversations les problèmes généraux concernant l'organisation de la presse, le respect du pluralisme des moyens d'information* », pour sauvegarder « *la liberté de la presse et la refonte éventuelle des instruments juridiques garantissant cette liberté* » « *Satisfait d'avoir pu aborder les problèmes de la profession et de l'écrit en général* » pendant plus d'une heure, le comité intersyndical du Livre parisien souhaite maintenant envisager la réforme de l'ordonnance de 1944, cette « *loi passoire* », avec le premier ministre.

● *L'AFREP* (Association française des relations publiques) tiendra son deuxième congrès à Lille, du 30 septembre au 2 octobre, autour des thèmes « *Décentralisation et relations publiques* » et « *Dialogue et relations publiques* ». Renseignements : AFREP, 6, rue de Téhéran, 75008 Paris. Tél : 562-11-13.

Le terrorisme arménien

LE GROUPE « ORLY » POLÉMIQUE AVEC LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS

Le gouvernement français avait-il, en janvier, conclu un « accord » avec les terroristes arméniens du groupe Orly, cet accord ayant abouti à la trêve des attentats ? L'Armée secrète pour la libération de l'Arménie (ASALA) l'a affirmé, depuis Beyrouth. Le gouvernement français, par la voix de M. Defferre, l'a démenti (*le Monde* du 28 juillet).

En réplique, un correspondant anonyme déclarant s'exprimer au nom du groupe « Orly » a fait une déclaration à l'Agence France-Presse, *ce mercredi 28 juillet*, dans laquelle il a affirmé qu'une trêve des attentats avait été décidée le 29 janvier « *grâce à des négociations entre M. Louis Joinet* [conseiller technique au cabinet de M. Mauroy] *et l'organisation Orly, via l'ASALA* ». « *Le fait que cette trêve soit brisée*, a ajouté le correspondant anonyme, *revient à dire que le gouvernement français, au plus haut niveau, a choisi de ne plus respecter ces accords* ».

L'accord portait, selon l'ASALA, sur le fait, pour la France, de renoncer à arrêter les militants Arméniens étrangers, sur son territoire. Or, le 4 juin, la police a arrêté un Arménien dont les Etats-Unis réclament l'extradition.

[L'hôtel Matignon s'apprêtait, mercredi en début d'après-midi, à publier un communiqué démentant la déclaration du groupe Orly.]

L'appel pour un service militaire de six mois

UN SOLDAT DÉJA MUTÉ ET SANCTIONNÉ EST DE NOUVEAU PUNI

Bordeaux. — Un soldat du contingent, M. Hervé Coléou, originaire de Nancy et actuellement militaire au 57e R.I., au camp de Souge à Saint-Médard-en-Jalles (Gironde), est de nouveau en instance de punition parce qu'il avait fait circuler la pétition nationale pour le service de six mois, dont le Collectif national pour le service militaire de six mois défend le principe.

On indique au ministère de la défense que la mesure d'isolement prise à l'encontre de M. Coléou, dès le vendredi 23 juillet, va être rapportée dans les plus brefs délais et que la durée de cette punition a été fixée à vingt jours d'arrêts.

M. Coléou a déjà été muté et sanctionné depuis le début de l'année de soixante jours d'arrêts (dont trente de rigueur, comme le prévoyait l'ancien règlement). Il estime, dans une lettre adressée au « Monde », n'avoir fait que « représenter publiquement l'aspiration de milliers de jeunes à ce que le changement pénètre dans les casernes ».

P. C.

NOUVELLES BRÈVES

● *Le président égyptien Hosni Moubarak* a annoncé qu'il avait invité au Caire les personnalités juives qui se sont prononcées en faveur des droits nationaux palestiniens « *afin d'élargir le cercle du dialogue judéo-arabe* ». Le chef de l'Etat a cité notamment MM. Pierre Mendes France et Nahum Goldmann, auxquels il a rendu un hommage appuyé pour « *leur courage* ». Ces deux personnalités avaient signé il y a quelques semaines un appel en faveur de la reconnaissance réciproque des Israéliens et des Palestiniens. — (*A.F.P.*)

● *Les viticulteurs organiseront des barrages routiers, les 31 juillet et 1er août*, dans les départements des Pyrénées-Orientales, de l'Aude, de l'Hérault et du Gard, afin de contrôler les transports de vin et expliquer les raisons de leur mécontentement aux estivants, a annoncé, lundi 26 juillet, M André Cazes, dirigeant du Comité d'action viticole (CAV), à l'issue d'une table ronde, tenue à Montpellier en *présence de M André Cellard*, secrétaire d'Etat à l'agriculture.

● *Manifestation de sidérurgistes dans le Nord*. — Environ cinq cents sidérurgistes de l'usine Sambre et Meuse, de Feignies (Nord), ont bloqué, dans la matinée du 27 juillet, les accès d'Avesnes-sur-Helpe, où une délégation devait être reçue à la sous-préfecture. Ils espèrent ainsi faire annuler *les deux cent soixante* licenciements prévus dans cette aciérie de mille six cent quatre-vingts salariés. Cette manifestation a provoqué de très nombreux bouchons et des déviations ont dû être mises en place dans un rayon de 50 kilomètres.

● *Au Kenya, le président Moi* a interdit, lundi 26 juillet, l'excision des petites filles, une pratique toujours largement répandue dans de nombreux pays d'Afrique. L'excision, a déclaré le président kényan, a fait naître la peur chez les enfants et a également provoqué des retards dans leur développement mental. — (*A.F.P., A.P.*)

● *Le M.L.F. international* a lancé un appel en faveur de Mme Natalia Lazareva, artiste soviétique, membre du club féministe Maria, condamnée le 1er juillet à quatre ans de camp et deux ans de relégation pour « *activités antisoviétiques* ». Le M.L.F. international demande que soient envoyés des télégrammes de protestation aux ambassades d'Union soviétique, et appelle à rallier le Comité de défense des femmes russes (6, rue Mézières (75006 Paris, tél. 22-60-74).

● *Un Tunisien tué à Ajaccio*. — Un homme de nationalité tunisienne, M. Allaoui Amara Ben Salah, âgé de quarante-six ans, a été tué à coups de fusil de chasse à 2 heures du matin, mercredi 28 juillet, à Ajaccio. L'inconnu qui a tiré sur lui a pris la fuite. On ignore les causes de ce meurtre.

● L'Associated Press ouvre un bureau à Rabat pour « *renforcer la couverture du Maroc et du monde arabe* », a annoncé M. Keith Fuller, président-directeur général.

● *Une dizaine d'incendies* ont détruit plusieurs centaines d'hectares de pins et de garrigue dans l'arrière-pays niçois, près de Mouans-Sartoux (Alpes-Maritimes) et entre Cannes et Grasse, de même que dans les Bouches-du-Rhône, aux Baux-de-Provence et à Caveirac, près de Nîmes (Gard).